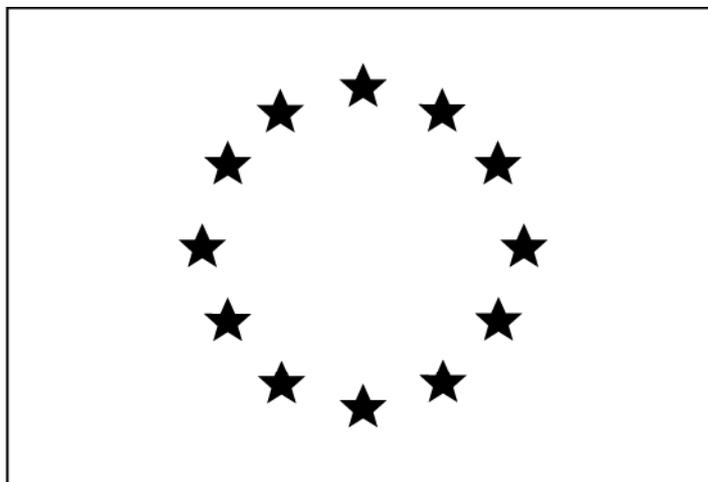




**COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

**ILE DE LA REUNION  
FRANCE - OBJECTIF 1**



**RAPPORT ANNUEL 2004  
D'EXECUTION DU  
DOCUP 2000 2006**

**PREFECTURE DE LA REUNION - REGION REUNION - DEPARTEMENT DE LA REUNION**



## SOMMAIRE

<b>1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention .....</b>	<b>6</b>
<b>2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2004.....</b>	<b>14</b>
2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2004.....	14
2.1.1 Comités de programmation tenus en 2004 .....	14
2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2004 .....	15
2.2 Avancement des axes et mesures par fonds .....	25
2.2.1 Avancement des axes et mesures FEDER.....	25
2.2.2 Avancement des axes et mesures FSE .....	80
2.2.3 Avancement par axes et mesures FEOGA .....	118
2.2.4 Avancement par axes et mesures IFOP .....	160
<b>3. Exécution financière.....</b>	<b>177</b>
3.1 Exécution financière du FEDER.....	177
3.2 Exécution financière du FSE .....	186
3.3 Exécution financière du FEOGA .....	194
3.4 Exécution financière de l'IFOP .....	201
3.5 Mise en oeuvre des mesures où le cofinancement communautaire est différent du taux moyen du Complément de Programmation .....	208
<b>4. Mise à jour des indicateurs de performance.....</b>	<b>209</b>
<b>5. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2004 .....</b>	<b>222</b>
5.1 Actions de suivi et d'évaluation .....	222
5.2 Actions de contrôle financier .....	227
5.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés .....	244
5.4 Utilisation de l'assistance technique.....	245
5.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention.....	246
<b>6. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2004.....</b>	<b>252</b>
6.1 Concurrence : Informations communes à toutes les régions .....	252
6.2 Concurrence : Informations relatives à la Réunion .....	252
6.3 Compatibilité avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi.....	257
6.4 Compatibilité avec les autres politiques communautaires.....	260
<b>7. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales .....</b>	<b>265</b>
7.1 Subventions globales.....	265
7.2 Grands projets .....	266



## Rapport annuel d'exécution 2004

### *Approbation du DOCUP et du Complément de Programmation*

Le DOCUP initial de l'île de La Réunion a été approuvé et signé par la Commission Européenne le 30 octobre 2000.

Après sa confirmation par le Comité de Suivi de Juillet 2000, le complément de programmation de La Réunion a été communiqué à la Commission Européenne le 26 septembre 2000<sup>1</sup> et la Commission en a accusé réception, à titre d'information selon les termes de l'article 15 §6 du règlement n°1260/1999, le 22 février 2002. Le 14 juin 2002, la Commission Européenne a estimé, après analyse, que le Complément de Programmation contenait tous les éléments requis par l'article 18.3 du règlement 1260/99, était en conformité avec le Document Unique de Programmation auquel il est rattaché, et contenait un plan de financement cohérent avec celui attaché à la décision C (2000) 2578.

Proposée par le Comité National de Suivi de décembre 2001 afin de prendre en compte les différentes dérogations liées aux RUP, la procédure de modification du DOCUP 2000 2006 a finalement abouti à une décision modificative de la Commission Européenne le 30 Août 2002.

Les références du DOCUP modifié deviennent donc :

- CCI 1999 FR 16 1 DO 001 (inchangé)
- décision C(2002) 1764 qui modifie la décision initiale C (2000) 2578.

Cette proposition de modification du DOCUP s'est accompagnée simultanément de la modification du Complément de Programmation. Une lettre de conformité a été envoyée le 15 novembre 2002 par la Commission Européenne.

### *Révision à mi-parcours du DOCUP*

Le processus de révision à mi-parcours du DOCUP a fortement mobilisé le partenariat local au cours de l'année 2003, avec un effort particulièrement soutenu au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2003. Etabli sur la base des préconisations de l'évaluation à mi-parcours ainsi que des lignes directrices et critères d'arbitrage définis par le Comité National de Suivi du 26 Juin 2003, le projet de DOCUP révisé a été approuvé par le CNS du 24 Octobre 2003 qui a donné mandat au CLS pour conduire et conclure les négociations avec la Commission Européenne.

Comme le prévoit l'article 14 du règlement (CE) n°1260/1999, ce projet de DOCUP révisé a été transmis à la Commission le 17 Novembre 2003 et réceptionné par les autorités communautaires le 20 Novembre 2003, cette date constituant ainsi la date d'éligibilité des nouvelles dépenses introduites dans le programme.

Sur la base de ce projet, deux réunions de négociation avec les services de la Commission se sont tenues en Décembre 2003 et en Mars 2004. Si les négociations sur le contenu des options de révision à mi-parcours ont été bouclées en Mars 2004, les échanges se sont poursuivis jusqu'à Novembre 2004 sur des modalités techniques de reconfiguration des axes qui prennent en compte les demandes de la Commission en matière de non-rétroactivité.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la date d'envoi du complément de programmation par le Secrétariat d'État à l'Outre-mer au SGCI.



Le DOCUP révisé a été approuvé par la Commission par décision en date du 11 Août 2004, les références du DOCUP modifié devenant :

- CCI 1999 FR 16 1 DO 001 (inchangé)
- décision C(2004) 3021 du 11 Août 2004 modifiant la décision initiale C (2000) 2578.

Le Complément de Programmation révisé a été approuvé par le Comité National de Suivi consulté par procédure écrite au mois d'Août 2004 avec néanmoins une réserve générale de la Commission sur les maquettes financières. Ces réserves ont été levées par courrier de la Commission en date du 03 Novembre 2004 ouvrant ainsi la voie à la déclinaison finale de l'exercice de révision au niveau des sous-mesures de gestion.

Le Comité National de Suivi du 16 Novembre 2004 a enfin adopté le Complément de Programmation révisé complété des informations sollicitées par la Commission le 30 Octobre 2004 (indicateurs, compléments pour le volet Feoga), ce dernier document ayant été transmis par l'autorité de gestion aux autorités communautaires le 24 Novembre 2004.

#### *Attribution de la réserve de performance*

La méthode de répartition proposée par l'Etat Membre à la Commission mi-Décembre 2003 pour la répartition de l'enveloppe Objectif 1 entre les quatre DOM était fondée sur une approche en deux temps :

- attribution d'une réserve de 4% à chacun des DOM ayant été déclarés performants au niveau des 3 familles de critères de performance, la répartition se basant sur le poids financier de chaque DOCUP ;
- en cas de non atteinte par un DOM des objectifs sur une ou plusieurs des familles de critères, répartition du reliquat aux autres DOM sur la base du taux d'absorption financière sans prise en compte du poids des DOCUP, méthode plus favorable aux programmes à faible dotation financière.

A la demande de la Commission, le critère finalement retenu fin Janvier 2004 pour répartir les reliquats éventuels a été le taux d'absorption financière pondéré par le poids financier des DOCUP.

Sur cette base, les programmes de la Réunion, de la Martinique et de la Guyane se sont vus attribuer une dotation de base de 4% de leur enveloppe, ces trois programmes ayant été jugés performants sur l'ensemble des familles de critères de performance. Le programme Guadeloupe s'est vu attribuer 2/3 de sa dotation de base, le reliquat étant réparti entre les trois autres DOM.

Ainsi, la décision de la Commission C 883/2004 du 23 Mars 2004 a attribué au DOCUP Réunion 72,1 M€ de réserve de performance, ce montant ayant été anticipé dans le cadrage financier des travaux de révision du DOCUP.

L'affectation de la réserve de performance a privilégié le FEDER et le FSE avec :

- pour le FEDER, un soutien renforcé aux infrastructures de gestion de l'environnement, au développement des TIC, aux pôles de recherche, au développement du tourisme et aux infrastructures sanitaires ;
- pour le FSE, un soutien renforcé à la mobilité dans le domaine de l'emploi.



*Objectif du rapport annuel d'exécution*

En application de l'article 37 du règlement (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales des fonds structurels, le rapport annuel d'exécution est présenté "*dans les six mois suivant la fin de chaque année civile entière de mise en œuvre*".

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir à la mise en œuvre des programmes ou à sa préparation à la date du 31/12/2004.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



## **1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence**

### **1.1 La loi relative aux libertés et responsabilités locales**

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a été publiée au Journal Officiel du 17 Août 2004.

Elle parachève le dispositif constitutionnel et législatif engagé avec la réforme constitutionnelle du 28 Mars 2003 et prolongé par les lois organiques relatives au référendum local, à l'expérimentation et à l'autonomie financière des collectivités locales.

L'élargissement des responsabilités des collectivités territoriales concerne principalement les champs suivants :

- développement économique, tourisme et formation professionnelle ;
- équipements ;
- solidarité et santé ;
- logement social et construction ;
- éducation ;
- culture.

Sur le plan des modalités, les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités ne font pas systématiquement l'objet de transferts de compétences « classiques » mais reposent également sur des mécanismes nouveaux tels que l'expérimentation, le transfert de compétence à la demande des collectivités ou encore la délégation de compétences.

Au plan local, ces dispositions législatives n'ont pas eu d'incidence particulière en 2004 en termes d'impact sur la mise en œuvre du DOCUP.

### **1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)**

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu courant 2004 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises, cette loi comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes, dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale ;



- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Au delà de ces dispositifs, l'année 2004 a aussi vu la poursuite du dispositif de congé-solidarité en faveur des salariés âgés de 55 ans ainsi que la poursuite du fonds de promotion des échanges, outil au service de la coopération régionale dans le domaine éducatif, culturel et sportif.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômes) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprise) ;
- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une pleine mise en œuvre en 2004.

### **1.3 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer**

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à La Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.



Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer.

#### 1.4 Un environnement de gestion plus stabilisé

L'année 2004 a été marquée par la pleine mise en œuvre des dispositions de simplification en matière de gestion des fonds structurels tant au niveau communautaire que national. Cette volonté s'est poursuivie à tous les niveaux :

- au niveau communautaire, par la mise en œuvre de la Communication de la Commission C(2003) 1255 sur la simplification, la clarification, la coordination et la flexibilité de la gestion des politiques structurelles 2000-2006 ;
- au niveau national, par la consolidation des mesures de simplification dont la déclinaison est rappelée au point 5-1-1 du présent rapport ;
- au plan local, d'une part, par la consolidation du livre de procédures en intégrant notamment ces mesures de simplification, aménagées le cas échéant.

Sur le plan de la gestion financière du programme, des difficultés de mobilisation de certaines contreparties nationales ont pu être constatées compte tenu des contraintes de gestion budgétaire au plan national.

#### 1.5 Des résultats encourageants sur le plan de l'emploi

Au 31 Décembre 2004, le bilan de la situation de l'emploi établi sur la base des données ANPE, présentait quelques signes encourageants pour la Réunion par rapport à la situation de l'année précédente :

<b>EVOLUTION 2004/2003</b>	<b>REUNION</b>	<b>ENSEMBLE DOM</b>	<b>METROPOLE</b>
Demandeurs d'emplois fin de mois (dont femmes)	- 6% (-5,1%)	- 2% (-1,6%)	- 0,1% (+0,8%)
Jeunes de moins de 25 ans (dont jeunes femmes)	- 2% (-2,8%)	+ 3,2% (+2%)	+ 2,2% (+3,6%)
Demandeurs d'emploi de longue durée	- 12,1%	- 6,3%	+ 3,1%



## 1.6 Données statistiques significatives

Données de base communes :

Indicateur	Mesure	Référence
Population active (au sens BIT) :	302 566	2003
Hommes	170 226	
Femmes	132 340	
Taux de chômage (au sens BIT) :	32.9%	2003
Hommes	31.4%	
Femmes	34.8%	
Moins de 25 ans	53%	
Hommes	49.6%	
Femmes	57.6%	
PIB régional par habitant	11 965 euros	2000
Solde migratoire	1 800 personnes	moy. 1990 1999
Accroissement naturel	10 300 personnes	2003
Taux d'accroissement naturel	1.36%	2003
Taux d'accroissement population	1,44%	2003
Source :	TER 2004/2005	

### Indicateurs de situation du DOCUP 2000-2006

#### Principaux indicateurs démographiques

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2004	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Taux accroissement de la population	TCAM en%	1,8% par an	1990-1999	1,6% par an	1999-2003 (INSEE)

#### Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

	Base DOCUP (Données 1997)				Rapport annuel 2004 (Estimation INSEE au 1/1/2004*)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
0-19 ans	134 120	131 247	265 367	39%	<b>141 005</b>	<b>135 969</b>	<b>276 974</b>	<b>36%</b>
20-29 ans	57 294	59 146	116 440	17%	<b>56 208</b>	<b>57 398</b>	<b>113 606</b>	<b>15%</b>
30-39 ans	53 105	56 315	109 420	16%	<b>58 287</b>	<b>62 310</b>	<b>120 597</b>	<b>16%</b>
40-49 ans	39 266	41 466	80 732	12%	<b>52 078</b>	<b>54 179</b>	<b>106 257</b>	<b>14%</b>
50-59 ans	24 083	26 495	50 578	7%	<b>33 178</b>	<b>34 123</b>	<b>67 301</b>	<b>9%</b>
> = 60 ans	27 007	35 536	62 543	9%	<b>34 120</b>	<b>44 349</b>	<b>78 469</b>	<b>10%</b>
Total	334 875	350 205	685 080	100%	<b>374 876</b>	<b>388 328</b>	<b>763 204</b>	<b>100%</b>

\* Estimation basée à la fois sur la population au RP 99 et les données d'état civil (naissances, décès) des années 1999 à 2003 avec l'hypothèse d'un prolongement pour les années 1999 à 2003 du comportement migratoire annuel moyen constaté sur la période 1990-1999.

Sur la période 1999-2003, le rythme de croissance de la population s'est ralenti légèrement, il reste toutefois environ trois fois plus rapide qu'en métropole sous l'effet d'un excédent naturel élevé et d'un solde migratoire positif.



**Principaux indicateurs économiques**

		Base DOCUP		Rapport annuel 2004	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
PIB par habitant	Euros courants	9 803	1995	11 965	2000
FBCF	MEur courants	1 098	1995	1 665	2000
	% du PIB (8 641 M°€)	17%	1995	19 %	2000
Performance économique	PIB/(Cf+FBCF)	77,2%	1995	78%	2000
Production électrique*	Millions de Kwh	865,3	1998	2 078	2003
Trafic passagers aéroportuaire	Total	1 463 549	1998	<b>1 552 652</b>	2003
	Arrivées	677 487		<b>772 257</b>	INSEE
	Départs	674 651		<b>771 686</b>	
	Transit	111 411		8 709	
Trafic passagers portuaire	Croisières		1998	10 214	2003
	Inter îles	28 985	(départ)	<b>30 709</b>	IEDOM
Fret aérien	Tonnes	22 330	1998	25 546	2003
	Arrivées	15 060		<b>18 124</b>	IEDOM
	Départs	7 270		<b>7 422</b>	
Fret portuaire	Milliers de tonnes	3 065,2	1998	3 435	2003
	Quantités débarq.	2 597,3		2 911	INSEE
	Quantités embarq.	467,9		523	

\* production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.

En 2000, le PIB par habitant s'établit à hauteur de 11 965 euros soit une progression de 3.5% par rapport à 1999 (et 22% par rapport à 1995) : il représente 51% de son équivalent au niveau national (à peine plus qu'en 1993). Le PIB a sensiblement accéléré en 2000 (+ 5,3% en valeur par rapport à 1999) toujours soutenu par la consommation qui contribue pour 6,6 points à son évolution. L'investissement reste également très dynamique contribuant pour 1.7 points à cette évolution.

La production électrique livrée au réseau pour 2003 est de 2 079 GWh. L'énergie hydraulique (30%) et l'exploitation de la bagasse dans les centrales thermiques (14%) assurent 44% de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Le reste de la production est assurée par l'exploitation d'énergies fossiles importées : fuel lourd et gazole (27%) et charbon (29%) (source TER 2004-2005)

L'évolution de l'activité aéroportuaire en terme de passagers a progressé de 2.4% par rapport à 2002 après une légère baisse l'année précédente. La liaison avec Paris représente 58% des mouvements de passagers. L'année 2003 est marquée par une reprise des échanges avec la métropole qui avaient chuté en 2001 et 2002 compte tenu des incertitudes de dessertes sur l'axe Nord Sud.

Le fret aérien, pour sa part est en diminution constante. Les exportations atteignent leur niveau le plus bas depuis 5 ans.

Le fret portuaire s'est accru de 7,5% en 2003, sous l'impulsion du vrac solide (activité BTP et aliments pour bétail essentiellement) et des exportations de sucre.



**Principaux indicateurs Emploi**

		Base DOCUP		Rapport annuel 2004	
Indicateur	Mesure	Situation	Année de référence	Situation	Année de référence
Population active	Total	268 431	1998	<b>302 566</b>	2003
	Hommes	152 656		<b>170 226</b>	(TER)
	%	57%		<b>56.3%</b>	
	Femmes	115 775		<b>132 340</b>	
	%	43%		<b>43.7%</b>	
Pop. active occupée	Total	167 262	1998	<b>203 062</b>	2003
	Hommes	98 824		<b>116 799</b>	(TER)
	%	59%		<b>57.5%</b>	
	Femmes	68 438		<b>86 263</b>	
	%	41%		<b>42,5%</b>	
Pop. active chômage	Total	101 169	1998	<b>92 761</b>	2002
	Hommes	53 832		<b>47 547</b>	
	%	53%		<b>51%</b>	
	Femmes	47 337		<b>45 214</b>	
	%	47%		<b>49%</b>	
Pop. active occupée secteur marchand	Total % pop active occupée	105 020 63%	1998	X	
Pop. active occupée secteur non marchand	Total % pop act occupée	62 242 37%	1998	X	
Emplois créés Dont femmes	Total Total % total empl créés	1 470 838 57%	1997-98	X	
Demand. emplois en fin de mois (cat 1)	Total	97 663	août-99	<b>66 310</b>	12/2004
	Hommes	53 499		<b>38 870</b>	DTEFP
	%	55%		<b>59%</b>	SEPES
	Femmes	44 164		<b>27 440</b>	
	%	45%		<b>41%</b>	
Demand. emplois longue durée	Total	45 585	août-99	<b>24 577</b>	12/2004
	%	47%		<b>37%</b>	DTEFP
	Hommes	25 590		<b>15 361</b>	SEPES
	% tot hom.	48%		<b>40%</b>	
Femmes	19 995		<b>9 216</b>		
	% tot fem.	45%		<b>34%</b>	
Demand. emplois - de 25 ans	Total	21 303	août-99	<b>15 588</b>	12/2004
	%	22%		<b>23.5%</b>	DTEFP
	Hommes	10 336		<b>8 273</b>	SEPES
	% tot hom.	19%		<b>21%</b>	
Femmes	10 967		<b>7 315</b>		
	% tot fem.	25%		<b>27%</b>	



La population active s'accroît : en moyenne annuelle sur la période 1990-1997 l'accroissement de la population active avait ainsi été estimé à 7 700 personnes dont 5 800 résultant de l'évolution démographique et 1900 de l'augmentation du taux d'activité : cette tendance se confirme entre 1998 (base DOCUP) et 2003. La part des femmes dans la population active se maintient à 44% depuis quatre années.

La Diminution des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) continue pour la quatrième année consécutive; cette diminution touche toutes les tranches d'âge mais profite plus aux femmes qu'aux hommes.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont en nette diminution sur la période de référence comme les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans : là encore sur ces deux indicateurs les femmes bénéficient plus de cette amélioration.

### **Principaux indicateurs Environnement**

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2004	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Superficie protégée (classification UICN)	% superficie totale	7%	1997	8,3 %	12/03 (DIREN)
Consommation d'électricité	kwh par hab.	1 910	1997	2 208	2000 (TER 02/3)
Déchets ménagers	Kg par habitant	290	1997	390	2002 (TER)

La consommation d'électricité par habitant progresse de 7 à 8% : elle est à rapprocher du taux d'équipement des ménages en biens durables et à la demande croissante des abonnements électriques.

Plus de 290 000 tonnes de déchets ménagers ont été produits en 2002, soit 40 000 tonnes de plus par rapport au dernier bilan effectué en 2000. Le changement des habitudes de consommation et des modes de vie explique cette forte augmentation, de 8% par an, alors que la population ne s'accroît que de 1,7%. La collecte sélective a progressivement été mise en place : fin 2003 la collecte des emballages ménagers, des journaux, des magazines ou du verre, sous forme de bac roulant ou de bornes d'apport volontaire, concerne près de 650 000 habitants soit plus de 85% de la population.



**Principaux indicateurs Enseignement Formation**

		Base DOCUP		Rapport annuel 2004	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux	Niveau VI	2,4%	1998	<b>15,40%</b> (Pour les 2 niveaux)	2001* (Rectorat)
	Niveau Vbis	15,1%			
	Niveau V	30,3%			
	Niveau IV	52,2%		<b>33%</b>	
		<b>56,60%</b>			
Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans	%	21%	98-99 (98-99/97)	25,49 %	02-03 (02-03/déc 03)
Demandeurs emploi en formation/demandeurs emplois	%				
Stages de formation	Nombre		1998		2002 carif oref carif oref TER 2004/5
- formations adultes*		4 248		10 218	
- formations alternées jeunes*		6 869		3 705	
- apprentis		3 190		3 678	
Illettrisme (% pop 16 – 66 ans)	%	12 %	1996	X	

Pour 2002, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes :

SIFE, PRFP, Stages FPA, RMI, FNE, Illettrisme

pour les formations alternées des jeunes :

Actions jeunes, PIL, TRACE. Hors Contrats d'apprentissage

Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 3,57% entre la session 2001/2002 (14 718) et la session 2002/2003 (15 244) ; rapporté à la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur le taux obtenu (25,49% contre 21% en 1999) met en évidence l'amélioration du niveau de formation des jeunes réunionnais.

Le nombre d'apprentis recensé sur la session 2002/2003 est en légère diminution par rapport à la session précédente ce tassement concernant quasiment tous les diplômes préparés (à l'exception des CAP) ; parmi les spécialités de formation proposées aux apprentis de la Réunion celles relevant du domaine de la production regroupent près des deux tiers des apprentis. Les filles ne représentent que 26% des effectifs, toutefois leur part varie fortement en fonction du niveau de formation : elles représentent 18% des effectifs de niveau V mais elles sont 53% à préparer un diplôme de niveau III.



## **2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2004**

### **2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2004**

#### **2.1.1 Comités de « programmation » tenus en 2004 :**

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions signé par les trois co-présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés. Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

Pour l'année 2004, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 11 reprises aux dates suivantes :

04 Février 2004	05 Mai 2004	04 Août 2004	03 Novembre 2004
03 Mars 2004	02 Juin 2004	01 Septembre 2004	15 Décembre 2004
07 Avril 2004	30 Juin 2004	07 Octobre 2004	

De plus, le CLS s'est réuni à plusieurs reprises dans une configuration restreinte (16 Février 2004, 27 Mai 2004, 22 Juin 2004, 27 Octobre 2004). On constate que le nombre de ces réunions a fortement diminué par rapport à l'année 2003 car, l'an dernier, le CLS restreint avait été fortement mobilisé sur la révision à mi-parcours du DOCUP.

Enfin, une consultation du CLS par procédure écrite a été lancée au mois de novembre 2004.

#### **Données indicatives sur la programmation pour l'année 2004 :**

Au cours de cette année, 959 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi. Cela représente un montant de 268 millions d'euros engagés, tous fonds européens confondus. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :

	<b>FEDER</b>	<b>FSE</b>	<b>FEOGA</b>	<b>IFOP</b>	<b>TOTAL</b>
Fonds UE programmés du 01/01/2004 au 31/12/2004	143.633 M€ 51%	81,353 M€ 29%	55,536 M€ 19%	1,429 M€ 1%	281.950 M€ 100%
Rappel Année 2003	161,543 M€ 50 %	92,795 M€ 29 %	65,722 M€ 20 %	2,227 M€ 1 %	322,287 M€ 100 %

On constate un tassement de la programmation par rapport à l'année précédente qui s'explique par des décalages de programmation pour des dossiers importants. Néanmoins, la répartition des engagements par fonds reste identique.

Le ralentissement de l'activité des CLS se traduit également dans le tableau suivant. On constate que, pour chacun des fonds, le nombre de dossiers examinés a diminué.



Années	FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL
2000	211	56	122	15	404
2001	457	134	144	51	786
2002	422	204	153	98	877
2003	670	273	143	87	1173
2004	481	243	147	88	959

Sur les 959 dossiers examinés, les décisions sont les suivantes :

Suites données	Nombre de dossiers	%
Agrément	875	91,2 %
Ajournement	59	6,2 %
Refus	25	2,6 %
Total	959	100 %

### 2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2004 :

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (le Président ou son représentant) et du Conseil Général (la Présidente ou son représentant).

Deux Comités de Suivi se sont tenus en 2004 dans le cadre de la gestion du DOCUP 2000 – 2006.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

#### • Comité National de Suivi du 29 avril 2004 •

Le Comité prend acte :

— de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Octobre 2003, sans individualisation d'une mesure Service Militaire Adapté, suite à la négociation avec la Commission Européenne sur la fusion des axes ;

— de l'état d'avancement du DOCUP au 31 Mai 2005 et des perspectives en matière de dégagement d'office à fin 2004.

— de l'état d'avancement du processus de révision à mi-parcours du DOCUP :

- échanges intervenus avec la Commission Européenne depuis le Comité d'Octobre ;
- affectation d'une réserve de performance de 72 100305 euros au DOCUP Réunion sur le FEDER et le FSE, avec un soutien renforcé aux priorités communautaires ;
- perspectives de conclusion des travaux de révision du DOCUP et modification, dans les mois qui viennent du Complément de Programmation.

Le Comité approuve :

— le rapport annuel 2003 d'exécution du DOCUP avec une prise en compte :

- des corrections de forme qui seront directement intégrées dans la version finale du rapport annuel ;
- et des remarques formulées par les services de la Commission.



●Comité National de Suivi du 16 Novembre 2004 ●

Le Comité prend acte :

- de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'avril 2004,
- de l'approbation du Complément de Programmation révisé, objet d'un Comité National de Suivi en procédure écrite en Août 2004, ainsi que des réponses aux remarques formulées et de la réserve d'examen de la Commission sur le plan de financement ;
- de l'état d'avancement du DOCUP 2000 – 2006 au 15 Octobre 2004 et des perspectives en matière de dégageant d'office à fin 2004.

Le Comité approuve

- le rapport final de la mesure 31 « Mobilisation et gestion de l'eau » qui précise et complète le rapport final FEDER du DOCUP 1994-1999 approuvé par le CNS en novembre 2002.
- les modifications du complément de programmation concernant :
  - 1) l'insertion des tableaux financiers figurant en annexe du courrier de la Commission du 30 Octobre dernier ;
  - 2) l'insertion des indicateurs quantifiés et dates de référence manquantes signalés dans le complément de programmation figurant en annexe au procès-verbal de la procédure écrite d'Août 2004 ;
  - 3) la mesure G2 « Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en parcours » relative à l'élargissement du champ des cofinanceurs des PLIE au Conseil Général.
  - 4) les précisions sur le plafond maximum d'investissement éligible par UTH et par projet sur le FEOGA.

## MONTANTS PROGRAMMÉS TOUS FONDS

UNIQUEMENT ANNEE 2004			MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2002) 1764		Montant	Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe A	Total	DÉVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES		88,612	54,141	32,056	2,315	16,694	3,076	34,471
	FEDER	Développement créateur d'emplois		85,678	52,355	30,627	2,245	16,419	3,064	33,323
	IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture		2,934	1,786	1,429	0,070	0,276	0,012	1,148
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		88,987	88,880	49,156	0,131	39,593	0,000	0,106
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURC		101,595	76,474	43,448	3,552	24,337	5,137	25,121
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION		28,939	28,939	15,864	0,000	11,366	1,708	0,000
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR		7,589	7,536	4,538	0,102	2,242	0,655	0,053
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION		27,103	27,092	18,913	0,480	5,991	1,708	0,011
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE		83,540	82,847	57,976	5,384	19,102	0,386	0,693
Axe I	FSE	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE		6,384	6,384	4,464	0,795	0,827	0,298	0,000
Axe J	FEOGA	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL		61,038	58,825	34,433	3,138	20,993	0,260	2,214
Axe K	FEOGA	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS A		65,042	36,243	21,102	3,286	9,630	2,224	28,799
<b>TOTAL FEDER</b>				<b>312,788</b>	<b>254,184</b>	<b>143,633</b>	<b>6,030</b>	<b>93,956</b>	<b>10,565</b>	<b>58,604</b>
<b>TOTAL FSE</b>				<b>117,027</b>	<b>116,323</b>	<b>81,353</b>	<b>6,659</b>	<b>25,920</b>	<b>2,392</b>	<b>0,704</b>
<b>TOTAL FEOGA</b>				<b>126,080</b>	<b>95,068</b>	<b>55,536</b>	<b>6,425</b>	<b>30,623</b>	<b>2,484</b>	<b>31,012</b>
<b>TOTAL IFOP</b>				<b>2,934</b>	<b>1,786</b>	<b>1,429</b>	<b>0,070</b>	<b>0,276</b>	<b>0,012</b>	<b>1,148</b>
<b>TOTAL TOUS FONDS</b>				<b>558,829</b>	<b>467,361</b>	<b>281,950</b>	<b>19,183</b>	<b>150,775</b>	<b>15,452</b>	<b>91,468</b>

Situation indicative

MONTANTS PROGRAMMÉS TOUS FONDS

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04) MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.		DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES UE			FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2002) 1764	PREVU	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.		
<b>Axe A</b>	<b>Total</b>	<b>DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES</b>	527,747	311,694	59%	348,454	200,464	58%	206,679	118,432	57%	21,996	51,359	8,676	111,230	
	FEDER	Développement créateur d'emplois	490,899	295,378	60%	326,722	189,499	58%	191,091	110,754	58%	20,787	49,558	8,400	105,879	
	IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	36,848	16,316	44%	21,732	10,965	50%	15,588	7,679	49%	1,209	1,801	0,276	5,351	
<b>Axe B</b>	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	323,044	213,752	66%	322,526	213,277	66%	180,053	118,253	66%	1,214	93,811	0,000	0,475	
<b>Axe C</b>	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURC	326,856	296,699	91%	319,051	244,109	77%	191,423	139,038	73%	17,962	75,564	11,545	52,590	
<b>Axe D</b>	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION	206,781	99,926	48%	206,781	99,926	48%	124,068	58,096	47%	2,195	37,927	1,708	0,000	
<b>Axe E</b>	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	141,885	24,098	17%	116,151	22,900	20%	56,414	11,916	21%	0,787	4,349	5,848	1,198	
<b>Axe G</b>	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	131,568	131,039	100%	131,568	131,016	100%	97,099	99,316	102%	1,769	24,905	5,026	0,023	
<b>Axe H</b>	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE	446,010	394,097	88%	438,305	386,668	88%	322,438	289,632	90%	24,261	70,745	2,030	7,429	
<b>Axe I</b>	FSE	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE	50,921	24,571	48%	50,921	24,571	48%	37,616	17,719	47%	3,076	2,801	0,976	0,000	
<b>Axe J</b>	FEOGA	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL	281,179	166,579	59%	258,669	157,059	61%	155,020	92,694	60%	8,218	55,722	0,426	9,520	
<b>Axe K</b>	FEOGA	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS A	410,553	255,188	62%	239,827	157,097	66%	145,193	90,256	62%	13,804	40,605	12,431	98,092	
<b>TOTAL FEDER</b>			1 489,465	929,852	62%	1 291,231	769,711	60%	743,049	438,056	59%	42,945	261,208	27,501	160,142	
<b>TOTAL FSE</b>			628,499	549,707	87%	620,794	542,255	87%	457,153	406,667	89%	29,106	98,450	8,032	7,452	
<b>TOTAL FEOGA</b>			691,732	421,768	61%	498,496	314,155	63%	300,213	182,950	61%	22,021	96,327	12,857	107,612	
<b>TOTAL IFOP</b>			36,848	16,316	44%	21,732	10,965	50%	15,588	7,679	49%	1,209	1,801	0,276	5,351	
<b>TOTAL TOUS FONDS</b>			2 846,544	1 917,644	67%	2 432,253	1 637,086	67%	1 516,003	1 035,352	68%	95,282	457,787	48,666	280,557	

Situation indicative

MONTANTS PROGRAMMÉS TOUS FONDS  
DOCUP Révisé C(2004) 3021

UNIQUEMENT ANNEE 2004			MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2004) 3021		Montant	Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLE		80,39	47,20	28,08	1,82	16,02	1,29	33,20
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		197,13	171,90	96,53	3,68	65,89	5,79	25,23
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION		35,26	35,08	19,02	0,53	12,05	3,49	0,18
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE, DEV		117,03	116,32	81,35	6,66	25,92	2,39	0,70
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE		126,08	95,07	55,54	6,42	30,62	2,48	31,01
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE E		2,93	1,79	1,43	0,07	0,28	0,01	1,15
<b>TOTAL FEDER</b>				<b>312,78</b>	<b>254,18</b>	<b>143,63</b>	<b>6,03</b>	<b>93,96</b>	<b>10,57</b>	<b>58,61</b>
<b>TOTAL FSE</b>				<b>117,03</b>	<b>116,32</b>	<b>81,35</b>	<b>6,66</b>	<b>25,92</b>	<b>2,39</b>	<b>0,70</b>
<b>TOTAL FEOGA</b>				<b>126,08</b>	<b>95,07</b>	<b>55,54</b>	<b>6,42</b>	<b>30,62</b>	<b>2,48</b>	<b>31,01</b>
<b>TOTAL IFOP</b>				<b>2,93</b>	<b>1,79</b>	<b>1,43</b>	<b>0,07</b>	<b>0,28</b>	<b>0,01</b>	<b>1,15</b>
<b>TOTAL TOUS FONDS</b>				<b>558,83</b>	<b>467,36</b>	<b>281,95</b>	<b>19,18</b>	<b>150,78</b>	<b>15,45</b>	<b>91,47</b>

*Situation indicative*

MONTANTS PROGRAMMÉS TOUS FONDS  
DOCUP Révisé C(2004) 3021

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)			MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL PREVU		COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVÉS
6,55957			Décision C(2004) 3021													ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
AXE	MESURE					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%				
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES	445,55	297,23	67%	321,52	190,33	59%	206,48	111,64	54%	21,04	51,03	6,62	106,90				
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	870,15	525,86	60%	864,00	472,80	55%	470,25	264,82	56%	19,18	171,41	17,39	53,07				
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	244,34	106,76	44%	244,34	106,58	44%	146,65	61,60	42%	2,72	38,76	3,49	0,18				
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE, DEVI	627,49	549,71	88%	621,01	542,26	87%	459,74	406,67	88%	29,11	98,45	8,03	7,45				
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	610,09	421,77	69%	463,79	314,16	68%	290,61	182,95	63%	22,02	96,33	12,86	107,61				
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE E	26,79	16,32	61%	19,39	10,96	57%	14,37	7,68	53%	1,21	1,80	0,28	5,35				
<b>TOTAL FEDER</b>			<b>1 560,04</b>	<b>929,85</b>	<b>60%</b>	<b>1 429,86</b>	<b>769,71</b>	<b>54%</b>	<b>823,38</b>	<b>438,06</b>	<b>53%</b>	<b>42,94</b>	<b>261,20</b>	<b>27,50</b>	<b>160,15</b>				
<b>TOTAL FSE</b>			<b>627,49</b>	<b>549,71</b>	<b>88%</b>	<b>621,01</b>	<b>542,26</b>	<b>87%</b>	<b>459,74</b>	<b>406,67</b>	<b>88%</b>	<b>29,11</b>	<b>98,45</b>	<b>8,03</b>	<b>7,45</b>				
<b>TOTAL FEOGA</b>			<b>610,09</b>	<b>421,77</b>	<b>69%</b>	<b>463,79</b>	<b>314,16</b>	<b>68%</b>	<b>290,61</b>	<b>182,95</b>	<b>63%</b>	<b>22,02</b>	<b>96,33</b>	<b>12,86</b>	<b>107,61</b>				
<b>TOTAL IFOP</b>			<b>26,79</b>	<b>16,32</b>	<b>61%</b>	<b>19,39</b>	<b>10,96</b>	<b>57%</b>	<b>14,37</b>	<b>7,68</b>	<b>53%</b>	<b>1,21</b>	<b>1,80</b>	<b>0,28</b>	<b>5,35</b>				
<b>TOTAL TOUS FONDS</b>			<b>2 824,41</b>	<b>1 917,65</b>	<b>68%</b>	<b>2 534,05</b>	<b>1 637,09</b>	<b>65%</b>	<b>1 588,10</b>	<b>1 035,36</b>	<b>65%</b>	<b>95,28</b>	<b>457,78</b>	<b>48,67</b>	<b>280,56</b>				

Situation indicative

UNIQUEMENT ANNEE 2004			MILLIONS D'EUROS COURANTS	COÛT TOTAL DÉCLARÉ	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES	DEPENSES UE DÉCLARÉES	FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVÉS
AXE	MESURE			Montant	Montant	Montant		
Axe A	Total	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES		61,334	32,260	19,410	12,850	29,074
	FEDER	Développement créateur d'emplois		56,337	28,937	17,305	11,632	27,400
	IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture		4,997	3,323	2,105	1,218	1,673
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		16,167	16,137	8,999	7,138	0,030
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES		93,578	85,868	49,324	36,544	7,710
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION		22,752	22,752	13,623	9,128	0,000
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR		4,193	4,005	1,769	2,236	0,188
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION		16,830	16,820	14,070	2,750	0,010
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE		60,400	59,810	49,640	10,170	0,590
Axe I	FSE	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE		3,560	3,560	2,720	0,840	0,000
Axe J	FEOGA	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL		42,847	41,474	24,113	17,361	1,373
Axe K	FEOGA	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES		59,496	38,079	21,462	16,617	21,418
<b>TOTAL FEDER</b>				<b>193,026</b>	<b>157,698</b>	<b>91,020</b>	<b>66,678</b>	<b>35,328</b>
<b>TOTAL FSE</b>				<b>80,790</b>	<b>80,190</b>	<b>66,430</b>	<b>13,760</b>	<b>0,600</b>
<b>TOTAL FEOGA</b>				<b>102,343</b>	<b>79,553</b>	<b>45,575</b>	<b>33,978</b>	<b>22,791</b>
<b>TOTAL IFOP</b>				<b>4,997</b>	<b>3,323</b>	<b>2,105</b>	<b>1,218</b>	<b>1,673</b>
<b>TOTAL TOUTS FONDS</b>				<b>381,156</b>	<b>320,764</b>	<b>205,131</b>	<b>115,634</b>	<b>60,393</b>

Situation indicative

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04) MILLIONS D'EUROS COURANTS				COUT TOTAL DÉCLARÉ Montant	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES Montant	DEPENSES UE DÉCLARÉES Montant	FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2002) 1764						
Axe A	Total	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES		149,519	93,623	56,864	36,759	55,896
	FEDER	Développement créateur d'emplois		138,308	86,190	51,692	34,499	52,118
	IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture		11,211	7,433	5,172	2,261	3,778
Axe B	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		105,661	105,624	58,264	47,360	0,037
Axe C	FEDER	GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES		138,086	129,142	74,401	54,741	8,944
Axe D	FEDER	INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION		52,597	52,597	31,488	21,109	0,000
Axe E	FEDER	OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR		13,328	12,735	5,932	6,804	0,593
Axe G	FSE	INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION		61,260	61,237	46,525	14,712	0,023
Axe H	FSE	FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE		244,846	242,785	184,734	58,051	2,061
Axe I	FSE	ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE		14,296	14,296	10,624	3,673	0,000
Axe J	FEOPA	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL		79,522	75,014	44,155	30,859	4,508
Axe K	FEOPA	STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS ANIMALES		175,510	116,106	65,493	50,613	59,403
TOTAL FEDER				447,980	386,288	221,776	164,512	61,692
TOTAL FSE				320,401	318,318	241,882	76,435	2,084
TOTAL FEOPA				255,032	191,120	109,648	81,472	63,912
TOTAL IFOP				11,211	7,433	5,172	2,261	3,778
TOTAL TOUS FONDS				1 034,624	903,159	578,479	324,680	131,465

UNIQUEMENT ANNEE 2004			MILLIONS D'EUROS COURANTS	COÛT TOTAL DÉCLARÉ
AXE	MESURE			Montant
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES		57,19
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		112,79
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION		23,05
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE, DEVE		80,79
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE		102,34
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET		5,00
<b>TOTAL FEDER</b>				<b>193,03</b>
<b>TOTAL FSE</b>				<b>80,79</b>
<b>TOTAL FEOGA</b>				<b>102,34</b>
<b>TOTAL IFOP</b>				<b>5,00</b>
<b>TOTAL TOUS FONDS</b>				<b>381,16</b>

DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES	DEPENSES UE DÉCLARÉES	FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES
Montant	Montant		
29,60	17,65	11,95	27,59
105,05	59,54	45,51	7,74
23,05	13,83	9,22	0,00
80,19	66,43	13,76	0,60
79,55	45,57	33,98	22,79
3,32	2,11	1,22	1,67
<b>157,70</b>	<b>91,02</b>	<b>66,68</b>	<b>35,33</b>
<b>80,19</b>	<b>66,43</b>	<b>13,76</b>	<b>0,60</b>
<b>79,55</b>	<b>45,57</b>	<b>33,98</b>	<b>22,79</b>
<b>3,32</b>	<b>2,11</b>	<b>1,22</b>	<b>1,67</b>
<b>320,76</b>	<b>205,13</b>	<b>115,64</b>	<b>60,39</b>

*Situation indicative*

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04) MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL PREVU		COUT TOTAL DÉCLARÉ		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DÉCLARÉES		FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES	445,55	32%	143,15	28%	321,52	28%	90,44	28%	206,48	26%	36,30	52,71
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	870,15	29%	251,94	28%	864,00	28%	242,96	28%	470,25	29%	107,02	8,98
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	244,34	22%	52,89	22%	244,34	22%	52,89	22%	146,65	22%	21,20	0,00
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE, DEVE	627,49	51%	320,40	51%	621,01	51%	318,32	51%	459,74	53%	76,43	2,08
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	610,09	42%	255,03	41%	463,79	41%	191,12	41%	290,61	38%	81,47	63,91
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE E	26,79	42%	11,21	38%	19,39	38%	7,43	38%	14,37	36%	2,26	3,78
<b>TOTAL FEDER</b>			<b>1 560,04</b>	<b>29%</b>	<b>447,98</b>	<b>27%</b>	<b>1 429,86</b>	<b>27%</b>	<b>386,29</b>	<b>27%</b>	<b>823,38</b>	<b>27%</b>	<b>164,52</b>	<b>61,69</b>
<b>TOTAL FSE</b>			<b>627,49</b>	<b>51%</b>	<b>320,40</b>	<b>51%</b>	<b>621,01</b>	<b>51%</b>	<b>318,32</b>	<b>51%</b>	<b>459,74</b>	<b>53%</b>	<b>76,43</b>	<b>2,08</b>
<b>TOTAL FEOGA</b>			<b>610,09</b>	<b>42%</b>	<b>255,03</b>	<b>41%</b>	<b>463,79</b>	<b>41%</b>	<b>191,12</b>	<b>41%</b>	<b>290,61</b>	<b>38%</b>	<b>81,47</b>	<b>63,91</b>
<b>TOTAL IFOP</b>			<b>26,79</b>	<b>42%</b>	<b>11,21</b>	<b>38%</b>	<b>19,39</b>	<b>38%</b>	<b>7,43</b>	<b>38%</b>	<b>14,37</b>	<b>36%</b>	<b>2,26</b>	<b>3,78</b>
<b>TOTAL TOUS FONDS</b>			<b>2 824,41</b>	<b>37%</b>	<b>1 034,62</b>	<b>36%</b>	<b>2 534,05</b>	<b>36%</b>	<b>903,16</b>	<b>36%</b>	<b>1 588,10</b>	<b>36%</b>	<b>324,68</b>	<b>131,46</b>



## 2.2 Avancement des axes et mesures par fonds

### Avertissement

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Aussi, les opérations recensées dans ce rapport ne reflètent pas la totalité des opérations qui se sont déroulées lors de l'année 2004, mais celles qui ont été programmées ou déprogrammées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2004.

De même, en ce qui concerne les éléments de réalisation, il s'agit des éléments issus des déclarations de dépenses effectuées en 2004 (et concernant donc généralement des opérations programmées et réalisées antérieurement à 2004).

Les données financières présentées dans ce document résultent de chiffres issus d'extractions de Presage. Les chiffres communiqués ici, ventilés par axes et mesures, sont communiqués à titre indicatif.

### 2.2.1 Avancement des axes et mesures FEDER

#### Rappel des caractéristiques du FEDER dans le DOCUP

L'ensemble des partenaires a perçu depuis longtemps l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen de Développement Régional avec la mise en place de politiques de développement et d'ajustement structurel des régions en retard de développement.

Cette prise en compte des enjeux en matière de développement économique et de mise à niveau des infrastructures publiques s'est traduite dans le DOCUP 2000-2006 par une enveloppe FEDER de 743 M€, ce fonds représentant 51% du montant du programme et la dotation la plus importante en fonds structurels.

L'ampleur de l'enveloppe FEDER est à la hauteur des enjeux stratégiques en matière de développement à la Réunion parmi lesquels :

- le renforcement et la valorisation des outils de désenclavement économique portuaire et aéroportuaire afin de conforter une stratégie d'ouverture sur l'extérieur ;
- le soutien aux entreprises productives et de services afin de consolider les emplois locaux et afin qu'elles puissent étendre leurs marchés potentiels ;
- la mise en œuvre d'une politique harmonieuse d'aménagement du territoire respectueuse des problématiques d'environnement ;
- le développement des infrastructures éducatives dans un double souci d'élévation des niveaux et de diversification des filières de qualification.

Ainsi, la stratégie de développement soutenue par le FEDER se décline en cinq axes:

- Axe A Soutenir un développement économique créateur d'emplois durables
- Axe B Mener une politique volontariste d'aménagement du territoire
- Axe C Promouvoir une gestion préventive et durable des ressources et richesses naturelles
- Axe D Développer les infrastructures de formation et d'éducation
- Axe E Ouvrir la Réunion sur l'extérieur

**Analyse synthétique de l'année 2004 :**

Indicateurs clés pour le FEDER :

Montant FEDER programmé en 2004	143,633 M€
Montant FEDER certifié par La Réunion déclaré recevable par l'UE en 2004	91,020 M€
Montant FEDER reçu à La Réunion en 2004	88.49 M€
Taux de FEDER programmé par rapport au FEDER prévu en 2004	119 %
Taux de FEDER programmé par rapport au FEDER prévu au titre du programme 2000 – 2006	17%
Nombre d'entreprises bénéficiaires	119
Linéaire de routes programmées en 2004	7,712 km
Capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	L'ensemble du territoire (hors Mafate)
Capacité d'accueil créée ou renouvelée (lycées, collèges, centres de formation...) en 2004	1 600 places

Globalement, on observe en 2004 un léger fléchissement de la programmation par rapport à l'année 2003. Ce phénomène s'explique, d'une part par le fort rattrapage qui a eu cours tout au long de l'année 2003 suite au retard rencontré au début de la programmation et, d'autre part par la non-programmation du dossier Route des Tamarins.

Néanmoins, le rythme de programmation reste soutenu avec 390 projets programmés sur l'année 2004. De même, les efforts en matière de certification restent importants et le niveau de dépenses certifiées atteint en 2004 reflète une progression conforme aux attentes des partenaires.

S'agissant des aides aux entreprises, on constate un léger recul du nombre d'entreprises soutenues (hors Fonds DOM). Néanmoins, 119 entreprises ont vu leur projet de développement bénéficier du soutien du FEDER.

S'agissant des infrastructures, on observe la même situation que l'année précédente. En effet, les axes B et C présentent des niveaux de programmation en avance sur celui de l'axe D qui reste en attente d'opérations à programmer (cyclotron, projets sanitaires...). Au niveau de l'axe E, le projet d'extension du Port Est n'avait toujours pas démarré à fin 2004 même si la procédure grand projet a été lancée dès juin 2004.

Enfin, comme pour les autres fonds, l'échéance du dégageant d'office de la tranche 2002 FEDER a été franchie avec succès au 31 Décembre 2004.

## PROGRAMMÉ FEDER

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.	ANCEMENTS PUBLICS NATIONALS			FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe A</b>	<b>FEDER Développement créateur d'emplois durables</b>		<b>85,68</b>	<b>52,36</b>	<b>30,63</b>	<b>2,24</b>	<b>16,42</b>	<b>3,06</b>	<b>33,32</b>
Mesure A1	Ingénierie financière		0,57	0,57	0,34	0,00	0,23	0,00	0,00
Mesure A2	Investissement matériel		9,25	2,94	1,77	0,00	1,18	0,00	6,30
Mesure A3	Zones d'activités		24,40	17,31	10,35	0,00	6,90	0,07	7,08
Mesure A4	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture		24,79	7,66	4,46	0,32	2,89	0,00	17,14
Mesure A5	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisir		7,27	7,27	4,36	0,00	2,52	0,39	0,00
Mesure A6	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE		4,04	3,47	1,85	0,51	0,57	0,54	0,57
Mesure A7	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		6,32	6,15	3,16	0,53	0,68	1,78	0,18
Mesure A8	Assistance technique		1,51	1,50	1,10	0,25	0,15	0,00	0,01
Mesure A9	Intégration des TIC dans la société réunionnaise		7,53	5,49	3,25	0,64	1,32	0,28	2,04
<b>Axe B</b>	<b>FEDER AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE</b>		<b>88,99</b>	<b>88,88</b>	<b>49,16</b>	<b>0,13</b>	<b>39,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,11</b>
Mesure B1	Transports en commun		12,44	12,44	6,84	0,00	5,60	0,00	0,00
Mesure B2	Infrastructures routières et réseaux liés		72,21	72,21	39,71	0,00	32,49	0,00	0,00
Mesure B3	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services		4,34	4,24	2,60	0,13	1,50	0,00	0,11
<b>Axe C</b>	<b>FEDER GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES</b>		<b>101,59</b>	<b>76,47</b>	<b>43,45</b>	<b>3,55</b>	<b>24,34</b>	<b>5,14</b>	<b>25,12</b>
Mesure C1	Mobilisation et gestion des ressources en eau		32,47	32,47	17,86	0,00	14,61	0,00	0,00
Mesure C2	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se pré		1,54	1,54	0,92	0,12	0,36	0,13	0,00
Mesure C3	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainisseme		20,09	20,09	12,06	3,13	4,37	0,54	0,00
Mesure C4	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air		44,98	19,86	11,23	0,00	4,17	4,46	25,12
Mesure C5	Prévention et protection contre les risques naturels		2,51	2,51	1,38	0,30	0,83	0,00	0,00
<b>Axe D</b>	<b>FEDER INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION</b>		<b>28,94</b>	<b>28,94</b>	<b>15,86</b>	<b>0,00</b>	<b>11,37</b>	<b>1,71</b>	<b>0,00</b>
Mesure D1	Collèges et lycées		1,35	1,35	0,81	0,00	0,54	0,00	0,00
Mesure D2	Université		27,59	27,59	15,05	0,00	10,83	1,71	0,00
Mesure D3	Pôles d'excellence de la formation professionnelle		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Axe E</b>	<b>FEDER OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR</b>		<b>7,59</b>	<b>7,54</b>	<b>4,54</b>	<b>0,10</b>	<b>2,24</b>	<b>0,66</b>	<b>0,05</b>
Mesure E1	Aéroports		6,55	6,55	3,93	0,00	1,97	0,66	0,00
Mesure E2	Port		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure E3	Export		0,82	0,76	0,46	0,10	0,20	0,00	0,05
Mesure E4	Coopération		0,22	0,22	0,15	0,00	0,07	0,00	0,00
<b>TOUS AXES FEDER</b>			<b>312,79</b>	<b>254,18</b>	<b>143,63</b>	<b>6,03</b>	<b>93,96</b>	<b>10,56</b>	<b>58,60</b>

Situation indicative

## PROGRAMMÉ FEDER

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	6,55957				Montant	%		Montant	%		Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe A</b>	<b>FEDER Développement créateur d'emplois durables</b>	<b>490,90</b>	<b>295,378</b>	<b>60%</b>	<b>326,72</b>	<b>189,50</b>	<b>58%</b>	<b>191,09</b>	<b>110,75</b>	<b>58%</b>	<b>20,79</b>	<b>49,56</b>	<b>8,40</b>	<b>105,88</b>			
	Mesure A1 Ingénierie financière	37,76	32,021	85%	36,54	31,91	87%	21,92	19,15	87%	12,20	0,56	0,00	0,11			
	Mesure A2 Investissement matériel	126,90	86,783	68%	43,06	28,96	67%	25,40	17,21	68%	0,78	10,96	0,00	57,83			
	Mesure A3 Zones d'activités	87,80	48,091	55%	43,90	34,944	80%	26,34	20,880	79%	0,000	13,977	0,087	13,147			
	Mesure A4 Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	95,22	56,549	59%	73,72	29,06	39%	38,37	16,34	43%	1,90	10,60	0,23	27,48			
	Mesure A5 Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisir	57,63	22,352	39%	57,63	22,35	39%	34,58	13,36	39%	0,00	6,01	2,99	0,00			
	Mesure A6 Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	32,83	16,148	49%	22,90	13,69	60%	13,74	6,61	48%	2,91	2,15	2,02	2,46			
	Mesure A7 Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	9,13	6,830	75%	9,13	6,65	73%	5,24	3,51	67%	0,53	0,84	1,78	0,18			
	Mesure A8 Assistance technique	10,66	6,235	58%	10,66	6,23	58%	7,99	4,68	59%	0,86	0,69	0,00	0,01			
	Mesure A9 Intégration des TIC dans la société réunionnaise	32,98	20,369	62%	29,19	15,70	54%	17,51	9,02	52%	1,61	3,77	1,30	4,67			
<b>Axe B</b>	<b>FEDER AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE</b>	<b>323,04</b>	<b>213,752</b>	<b>66%</b>	<b>322,53</b>	<b>213,28</b>	<b>66%</b>	<b>180,05</b>	<b>118,25</b>	<b>66%</b>	<b>1,21</b>	<b>93,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,47</b>			
	Mesure B1 Transports en commun	73,16	12,437	17%	73,16	12,44	17%	40,24	6,84	17%	0,00	5,60	0,00	0,00			
	Mesure B2 Infrastructures routières et réseaux liés	197,29	179,296	91%	197,29	179,30	91%	108,88	98,66	91%	0,00	80,63	0,00	0,00			
	Mesure B3 Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services :	52,59	22,020	42%	52,07	21,54	41%	30,93	12,75	41%	1,21	7,58	0,00	0,47			
<b>Axe C</b>	<b>FEDER GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCES</b>	<b>326,86</b>	<b>296,699</b>	<b>91%</b>	<b>319,05</b>	<b>244,11</b>	<b>77%</b>	<b>191,42</b>	<b>139,04</b>	<b>73%</b>	<b>17,96</b>	<b>75,56</b>	<b>11,54</b>	<b>52,59</b>			
	Mesure C1 Mobilisation et gestion des ressources en eau	65,89	93,574	142%	65,89	93,57	142%	36,32	51,48	142%	4,66	37,40	0,04	0,00			
	Mesure C2 Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se pré	14,06	4,463	32%	14,06	4,46	32%	8,43	2,68	32%	0,66	0,93	0,19	0,00			
	Mesure C3 Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissem	97,55	90,193	92%	97,55	90,19	92%	58,53	54,09	92%	11,50	24,07	0,54	0,00			
	Mesure C4 Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	88,17	101,686	115%	80,36	49,10	61%	53,44	26,98	50%	0,03	11,31	10,77	52,59			
	Mesure C5 Prévention et protection contre les risques naturels	61,19	6,783	11%	61,19	6,78	11%	34,70	3,82	11%	1,11	1,85	0,00	0,00			
<b>Axe D</b>	<b>FEDER INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION</b>	<b>206,78</b>	<b>99,926</b>	<b>48%</b>	<b>206,78</b>	<b>99,93</b>	<b>48%</b>	<b>124,07</b>	<b>58,10</b>	<b>47%</b>	<b>2,20</b>	<b>37,93</b>	<b>1,71</b>	<b>0,00</b>			
	Mesure D1 Collèges et lycées	147,01	63,762	43%	147,01	63,76	43%	88,21	38,26	43%	0,00	25,50	0,00	0,00			
	Mesure D2 Université	33,13	36,119	109%	33,13	36,12	109%	19,88	19,81	100%	2,20	12,40	1,71	0,00			
	Mesure D3 Pôles d'excellence de la formation professionnelle	26,64	0,045	0%	26,64	0,05	0%	15,98	0,03	0%	0,00	0,02	0,00	0,00			
<b>Axe E</b>	<b>FEDER OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR</b>	<b>141,89</b>	<b>24,098</b>	<b>17%</b>	<b>116,15</b>	<b>22,90</b>	<b>20%</b>	<b>56,41</b>	<b>11,92</b>	<b>21%</b>	<b>0,79</b>	<b>4,35</b>	<b>5,85</b>	<b>1,20</b>			
	Mesure E1 Aéroports	22,20	9,868	44%	22,20	9,87	44%	8,88	5,31	60%	0,00	2,04	2,52	0,00			
	Mesure E2 Port	57,12	5,546	10%	57,12	5,55	10%	24,33	2,22	9%	0,00	0,00	3,33	0,00			
	Mesure E3 Export	56,35	8,069	14%	30,62	6,87	22%	18,86	4,00	21%	0,77	2,10	0,00	1,20			
	Mesure E4 Coopération	6,21	0,615	10%	6,21	0,61	10%	4,35	0,39	9%	0,02	0,20	0,00	0,00			
<b>TOUS AXE FEDER</b>		<b>1489,46</b>	<b>929,852</b>	<b>62%</b>	<b>1291,23</b>	<b>769,71</b>	<b>60%</b>	<b>743,05</b>	<b>438,06</b>	<b>59%</b>	<b>42,95</b>	<b>261,21</b>	<b>27,50</b>	<b>160,14</b>			

Situation indicative

UNIQUEMENT ANNEE 2004			MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL ENGAGÉ COMM. Montant	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM. Montant	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM. Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE			ETAT				COLL. LOC.	AUTRES PUB.		
<b>Axe 11</b>	<b>FEDER</b>	<b>DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLE</b>	<b>80,39</b>		<b>47,20</b>	<b>28,08</b>	<b>1,82</b>	<b>16,02</b>	<b>1,29</b>	<b>33,20</b>	
Mesure 11.01		Ingénierie financière	0,57		0,57	0,34	0,00	0,23	0,00	0,00	
Mesure 11.02		Investissement matériel	9,25		2,94	1,77	0,00	1,18	0,00	6,30	
Mesure 11.03		Zones d'activités	24,40		17,31	10,35	0,00	6,90	0,07	7,08	
Mesure 11.04		Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	24,79		7,66	4,46	0,32	2,89	0,00	17,14	
Mesure 11.05		Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et tourisme	7,27		7,27	4,36	0,00	2,52	0,39	0,00	
Mesure 11.06		Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et artisans	4,04		3,47	1,85	0,51	0,57	0,54	0,57	
Mesure 11.07		Assistance technique	1,51		1,50	1,10	0,25	0,15	0,00	0,01	
Mesure 11.08		Intégration des TIC dans la société réunionnaise	7,53		5,49	3,25	0,64	1,32	0,28	2,04	
Mesure 11.09		Export	0,82		0,76	0,46	0,10	0,20	0,00	0,05	
Mesure 11.10		Coopération	0,22		0,22	0,15	0,00	0,07	0,00	0,00	
<b>Axe 12</b>	<b>FEDER</b>	<b>AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE</b>	<b>197,13</b>		<b>171,90</b>	<b>96,53</b>	<b>3,68</b>	<b>65,89</b>	<b>5,79</b>	<b>25,23</b>	
Mesure 12.01		Transports en commun	12,44		12,44	6,84	0,00	5,60	0,00	0,00	
Mesure 12.02		Infrastructures routières et réseaux liés	72,21		72,21	39,71	0,00	32,49	0,00	0,00	
Mesure 12.03		Structuration, aménagement villes et bourgs et amélioration des services	4,34		4,24	2,60	0,13	1,50	0,00	0,11	
Mesure 12.04		Mobilisation et gestion des ressources en eau	32,47		32,47	17,86	0,00	14,61	0,00	0,00	
Mesure 12.05		Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à l'environnement	1,54		1,54	0,92	0,12	0,36	0,13	0,00	
Mesure 12.06		Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement	20,09		20,09	12,06	3,13	4,37	0,54	0,00	
Mesure 12.07		Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	44,98		19,86	11,23	0,00	4,17	4,46	25,12	
Mesure 12.08		Prévention et protection contre les risques naturels	2,51		2,51	1,38	0,30	0,83	0,00	0,00	
Mesure 12.09		Aéroports	6,55		6,55	3,93	0,00	1,97	0,66	0,00	
Mesure 12.10		Port	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Axe 13</b>	<b>FEDER</b>	<b>INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION</b>	<b>35,26</b>		<b>35,08</b>	<b>19,02</b>	<b>0,53</b>	<b>12,05</b>	<b>3,49</b>	<b>0,18</b>	
Mesure 13.01		Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	6,32		6,15	3,16	0,53	0,68	1,78	0,18	
Mesure 13.02		Collèges et lycées	1,35		1,35	0,81	0,00	0,54	0,00	0,00	
Mesure 13.03		Université	27,59		27,59	15,05	0,00	10,83	1,71	0,00	
Mesure 13.04		Pôles d'excellence de la formation professionnelle	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Mesure 13.05		Infrastructures sanitaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOUS AXES</b>	<b>FEDER</b>		<b>312,79</b>		<b>254,18</b>	<b>143,63</b>	<b>6,03</b>	<b>93,96</b>	<b>10,56</b>	<b>58,60</b>	

Situation indicative

## PROGRAMMÉ FEDER

## DOCUP Révisé C(2004) 3021

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)			MILLIONS D'EUROS COURANTS			DEPENSES PUBLIQUES PREVUES			DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.			DEPENSES UE PREVUES			DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.			FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	COUT ENGAGÉ	COMM. %	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.						
<b>Axe 11</b>	<b>FEDER DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLE</b>	<b>445,55</b>	<b>297,23</b>	<b>67%</b>	<b>321,52</b>	<b>190,33</b>	<b>59%</b>	<b>206,48</b>	<b>111,64</b>	<b>54%</b>	<b>21,04</b>	<b>51,03</b>	<b>6,62</b>	<b>106,90</b>							
Mesure 11.01	Ingénierie financière	36,58	32,02	88%	35,72	31,91	89%	21,95	19,15	87%	12,20	0,56	0,00	0,11							
Mesure 11.02	Investissement matériel	94,62	86,78	92%	30,62	28,96	95%	19,76	17,21	87%	0,78	10,96	0,00	57,83							
Mesure 11.03	Zones d'activités	58,53	48,09	82%	32,89	34,94	106%	26,34	20,88	79%	0,00	13,98	0,09	13,15							
Mesure 11.04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	73,76	56,55	77%	59,60	29,06	49%	36,22	16,34	45%	1,90	10,60	0,23	27,48							
Mesure 11.05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plais:	80,01	22,35	28%	80,01	22,35	28%	48,00	13,36	28%	0,00	6,01	2,99	0,00							
Mesure 11.06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	19,73	16,15	82%	17,08	13,69	80%	10,90	6,61	61%	2,91	2,15	2,02	2,46							
Mesure 11.07	Assistance technique	9,90	6,24	63%	9,90	6,23	63%	7,42	4,68	63%	0,86	0,69	0,00	0,01							
Mesure 11.08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise	56,58	20,37	36%	48,30	15,70	33%	28,98	9,02	31%	1,61	3,77	1,30	4,67							
Mesure 11.09	Export	13,86	8,07	58%	5,41	6,87	127%	5,41	4,00	74%	0,77	2,10	0,00	1,20							
Mesure 11.10	Coopération	1,99	0,61	31%	1,99	0,61	31%	1,49	0,39	26%	0,02	0,20	0,00	0,00							
<b>Axe 12</b>	<b>FEDER AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE</b>	<b>870,15</b>	<b>525,86</b>	<b>60%</b>	<b>864,00</b>	<b>472,80</b>	<b>55%</b>	<b>470,25</b>	<b>264,82</b>	<b>56%</b>	<b>19,18</b>	<b>171,41</b>	<b>17,39</b>	<b>53,07</b>							
Mesure 12.01	Transports en commun	41,00	12,44	30%	41,00	12,44	30%	22,55	6,84	30%	0,00	5,60	0,00	0,00							
Mesure 12.02	Infrastruct Infrastructures routières et réseaux liés	309,89	179,30	58%	309,89	179,30	58%	166,77	98,66	59%	0,00	80,63	0,00	0,00							
Mesure 12.03	Structuration, aménagement villes et bourgs et amélic d1	51,05	22,02	43%	50,84	21,54	42%	30,63	12,75	42%	1,21	7,58	0,00	0,47							
Mesure 12.04	Mobilisation et gestion des ressources en eau	121,75	93,57	77%	121,75	93,57	77%	66,98	51,48	77%	4,66	37,40	0,04	0,00							
Mesure 12.05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se pi	9,63	4,46	46%	9,63	4,46	46%	5,78	2,68	46%	0,66	0,93	0,19	0,00							
Mesure 12.06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainisser	129,47	90,19	70%	129,47	90,19	70%	77,68	54,09	70%	11,50	24,07	0,54	0,00							
Mesure 12.07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	77,84	101,69	131%	71,91	49,10	68%	44,69	26,98	60%	0,03	11,31	10,77	52,59							
Mesure 12.08	Prévention et protection contre les risques naturels	16,82	6,78	40%	16,82	6,78	40%	10,09	3,82	38%	1,11	1,85	0,00	0,00							
Mesure 12.09	Aéroports	17,35	9,87	57%	17,35	9,87	57%	6,94	5,31	76%	0,00	2,04	2,52	0,00							
Mesure 12.10	Port	95,34	5,55	6%	95,34	5,55	6%	38,14	2,22	6%	0,00	0,00	3,33	0,00							
<b>Axe 13</b>	<b>FEDER INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION</b>	<b>244,34</b>	<b>106,76</b>	<b>44%</b>	<b>244,34</b>	<b>106,58</b>	<b>44%</b>	<b>146,65</b>	<b>61,60</b>	<b>42%</b>	<b>2,72</b>	<b>38,76</b>	<b>3,49</b>	<b>0,18</b>							
Mesure 13.01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	8,29	6,83	82%	8,28	6,65	80%	5,02	3,51	70%	0,53	0,84	1,78	0,18							
Mesure 13.02	Collèges et lycées	147,00	63,76	43%	147,00	63,76	43%	88,20	38,26	43%	0,00	25,50	0,00	0,00							
Mesure 13.03	Université	51,07	36,12	71%	51,07	36,12	71%	30,64	19,81	65%	2,20	12,40	1,71	0,00							
Mesure 13.04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle	21,32	0,05	0%	21,32	0,05	0%	12,79	0,03	0%	0,00	0,02	0,00	0,00							
Mesure 13.05	Infrastructures sanitaires	16,67	0,00	0%	16,67	0,00	0%	10,00	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00							
<b>TOUS AXES</b>	<b>FEDER</b>	<b>1560,04</b>	<b>929,85</b>	<b>60%</b>	<b>1429,86</b>	<b>769,71</b>	<b>54%</b>	<b>823,39</b>	<b>438,06</b>	<b>53%</b>	<b>42,95</b>	<b>261,21</b>	<b>27,50</b>	<b>160,14</b>							

Situation indicative



---

## AXE A

### Soutenir un développement économique créateur d'emplois durables

---

#### Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

La consolidation et le développement de l'activité économique à la Réunion ont nécessité une stratégie intégrée qui agit à la fois sur les conditions de financement des entreprises, sur le soutien à leurs politiques d'investissement, et sur l'amélioration de leur environnement (infrastructures d'accueil, intégration des TIC, accompagnement-conseil).

#### Eléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	30,62 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 –2006	58%
Nombre d'entreprises soutenues	119

L'année 2004 a connu un certain ralentissement du rythme de programmation par rapport à l'année précédente. Force est de constater que l'année 2003 aura été exceptionnelle eu égard au phénomène de rattrapage suite au retard rencontré au début de la programmation. Outre l'appréciation qui peut être portée sur la programmation annuelle, l'attention mérite d'être davantage portée sur l'évolution pluriannuelle des différentes mesures à mesure que le programme se rapproche de son terme. Après cinq années de programmation, un rythme avoisinant les 70% du taux de programmation de 2000 à 2004 par rapport à l'ensemble du programme 2000-2006 indique un taux très satisfaisant. Ce taux élevé concerne de nombreuses mesures :

- mesure A1 « ingénierie financière ». C'est surtout en 2003 que l'essentiel de la programmation a été enregistrée au niveau de cette mesure.

- mesure A2 « modernisation et investissements des entreprises »

- mesure A3 « aménagement de zones d'activités »

- mesure A7 « investissements liés à l'insertion de publics en difficulté ». Les problèmes de contreparties nationales ayant été levés, cette mesure a connu un véritable décollage et connaît à présent un taux de programmation avoisinant les 70%.

Les autres mesures connaissent des taux de programmation différenciés. Il s'agit bien souvent de mesures comportant la réalisation d'infrastructures dont la maturité des projets ne permet pas encore leur programmation, exemple, mesure A5 « soutenir les aménagements liés au tourisme, les ports de pêche et de plaisance » ou encore la mesure A4 « accompagnement et soutien au développement du tourisme et de la culture ».



## Mesure A1 Ingénierie financière

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif de la mesure est d'améliorer la structure financière des entreprises.

### Descriptif synthétique :

Trois modes d'actions ont été retenus :

- Favoriser l'accès au financement bancaire des entreprises des DOM ;
- Réduire le coût du crédit ;
- Renforcement des fonds propres des entreprises.

### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	0,34 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 –2006	87%
Encours des crédits bancaires accordés (Fonds DOM)	74,97 M€
Nombre de projets programmés	1

Pour l'année 2004, 1 dossier a été agréé au titre de cette mesure. Il s'agit de la dotation au fonds de crédit de l'association « Réunion Entreprendre » dont les trois axes principaux d'intervention sont l'aide au montage de projets, l'octroi de prêts et le suivi de l'activité des bénéficiaires.

Si le niveau d'avancement de cette mesure était nul sur la période 2000-2002, ce retard est à présent comblé puisque l'on note un taux de programmation avoisinant les 90%.

- En ce qui concerne le Fonds DOM, l'encours de crédit bancaire pour 2004 s'élève à 74,97 M€ pour un encours de risque de 46,2 M€. Les 718 autorisations de garantie accordées durant cette année ont profité à 471 entreprises, soit 50 PME et 421 TPE.
- S'agissant de Réunion Entreprendre, sur 125 dossiers présentés en comité de prêt, l'association a accordé 84 prêts, pour un montant total de 988 K€, dont 65 prêts décaissés pour un montant de 743 K€. Les principales branches d'activité concernées sont l'agroalimentaire et les prestations de services. 36% des projets financés sont portés par des femmes, 64% par des hommes.
- Concernant la SCR Réunion Développement, on relèvera au 31 décembre 2004, 23 participations autorisées pour un montant de 2 201 261 ,02€ et 22 participations débloquées représentant 2 106 261 ,02€.

On peut noter que seul le dossier du Fonds de garantie a fait l'objet de paiement au cours de l'année 2003. En 2004 on ne relève pas de certification.



**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2004	0.17 M€
Taux de certification FEDER 2000-2004 par rapport à la programmation 2000-2004	43%

En 2004, aucune certification complémentaire n'est intervenue.



---

## Mesure A2

### Modernisation et investissement des entreprises

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est d'agir sur les conditions de financement du capital, en raison du coût élevé du travail, en soutenant les investissements matériels des entreprises.

#### Descriptif synthétique :

L'intervention des fonds structurels se traduit par la prise en charge publique d'une partie du coût de l'investissement destiné aux entreprises, principalement du secteur productif (industrie, artisanat) et/ou situées dans des zones prioritaires.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	1,77 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 –2006	68 %
Nombre d'entreprises soutenues	49

Lors de la révision à mi parcours, il a été décidé de valider l'exécution prospective tant en ce qui concerne les crédits OPARCAT qu'en ce qui concerne les primes à la création de TPE à hauteur du programmé, les dossier devant être pris en charge par la suite sur les crédits CPER et Région.

Seules demeurent sur cette mesure les actions concernant les investissements industriels et les actions menées en faveur de la modernisation des TPE.

Ainsi, dans le domaine industriel, 27 projets ont été programmés afin de financer des créations d'activités et des outils de production intégrant des technologies nouvelles. Le but recherché est d'améliorer la productivité et de s'adapter aux évolutions du marché.

En matière de modernisation des TPE, on note 22 dossiers qui ont permis de consolider le milieu artisanal et commercial.

#### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2004	5,5 M€
Taux de certification FEDER 2000-2004 par rapport à la programmation 2000-2004	61,74%

En ce qui concerne les unités industrielles, 60% des projets programmés ont fait l'objet d'une certification de dépenses totale ou partielle.

En matière de modernisation des entreprises 74 % des projets programmés ont fait l'objet d'une certification de dépenses totale ou partielle.



---

### Mesure A3

#### Aménagement de zones d'activité

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à améliorer l'environnement des entreprises en leur proposant des infrastructures d'accueil à des prix attractifs.

#### Descriptif synthétique :

Il s'agit d'offrir aux entreprises un immobilier stratégique et compétitif doté d'infrastructures modernes de télécommunication.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	10,35 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 –2006	79 %
Nombre d'entreprises agréées en 2004	10

Au titre de cette mesure ont été programmées en 2004, 14 opérations dont :

- 9 études de faisabilité et études techniques en vue de la réalisation de zones d'activités
- 5 opérations de réalisation de bâtiments industriels

Le taux de programmation de la mesure est très satisfaisant, et la prise en compte de nombreux projets ne pourra se faire que si l'on parvient à abonder cette mesure de manière conséquente. Cette situation met en exergue la volonté manifestée localement afin de permettre la création d'emplois durables en soutenant les secteurs productifs.

#### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2004	1,7 M€
Taux de certification FEDER 2000-2004 par rapport à la programmation 2000-2004	40,62 %

Concernant les études de faisabilité et études techniques, on relève un taux de 31% de dépenses certifiées 2000-2004 par rapport à la programmation sur la même durée.

Concernant les bâtiments d'accueil et pour le même rapport ce taux est de 42 %.

Les dépenses certifiées concernent, pour les plus significatives, certaines opérations d'aménagement de zones d'activités importantes parmi lesquelles la technopole de Saint Denis ou encore la réalisation d'ateliers artisanaux à l'Etang Salé.



---

## **Mesure A4**

### **Accompagnement et soutien au développement du tourisme et de la culture**

---

#### **Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :**

Deux objectifs principaux sont poursuivis à travers cette mesure :

- Améliorer et diversifier le produit touristique afin d'augmenter sa contribution au développement économique et de l'emploi ;
- Proposer aux touristes des prestations et des infrastructures diversifiées et de qualité.

#### **Descriptif synthétique :**

La mesure recouvre cinq types d'interventions :

- Aides directes et matérielles aux activités du secteur.
- Soutien aux actions de promotion, d'animation et de sensibilisation.
- Équipements et aménagements liés au tourisme.
- Rénovation et mise en valeur du patrimoine.
- Création de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.

#### **Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	4,46 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 –2006	43 %
Nombre de projets aidés	41
dont nombre d'entreprises soutenues	12

Au titre du tourisme culturel, on peut souligner :

- Deux projets liés aux loisirs touristiques intéressant notamment l'équipement de plans nautiques.
- Douze restaurations de villas traditionnelles appartenant à des personnes privées et dont l'intérêt architectural permettra d'enrichir le patrimoine touristique.

Les programmes d'actions conduits par de nombreuses structures oeuvrant pour l'amélioration du produit touristique (CTR, Maison de la Montagne, Pays d'Accueil ...) ont aussi bénéficié de concours communautaires.

Trois contributions particulières ont permis également d'enrichir le tourisme culturel, il s'agit de l'inventaire du patrimoine culinaire de l'île de la Réunion, de la mise en valeur du patrimoine du Cirque de Salazie ainsi que l'enrichissement de l'histoire du patrimoine maritime par l'aide à la réalisation de la publication « Le long du battant des lames ».

Trois projets ont concerné l'amélioration des structures d'hébergement en zone rurale (gîtes, tables et chambres d'hôtes).



L'aide à la création, la rénovation, l'extension ou la créolisation d'unités hôtelières a concerné neuf projets implantés dans les quatre arrondissements de l'île. On relève également un projet de rénovation de restaurant.

### **Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2004	3,7 M€
Taux de certification FEDER 2000-2004 par rapport à la programmation 2000-2004	59,41 %

Relativement aux différents domaines concernés, la certification des dépenses a concerné :

- 51% des projets programmés dans le domaine hôtelier.
- 67% des programmes d'actions des structures oeuvrant dans le domaine touristique.
- 72% des projets d'investissement relatifs au tourisme des hauts.
- 48% des projets en matière de tourisme culturel concernant notamment la rénovation et réhabilitation de cases créoles.



---

## Mesure A5

### Soutenir les aménagements liés au tourisme, les ports de pêche et de plaisance

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à mettre en place des structures d'accueil destinées à l'activité touristique et de pêche.

#### Descriptif synthétique :

Il s'agit de promouvoir les équipements et aménagements liés au tourisme et à la pêche.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	4,36 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 –2006	39%
Nombre d'opérations programmées	19

Au titre de cette mesure ont été programmées 19 opérations dans trois domaines différents :

-dans le cadre du développement des infrastructures de pêche.

Un projet concernant les études de conception relatives au pôle de pêche industrielle du port Ouest.

-dans le cadre des équipements littoraux et portuaires liés au tourisme.

ont été programmées 4 opérations dont 2 études.

- dans le cadre des aménagements et équipements publics de zones touristiques et de loisirs. ont été programmées 14 opérations dont 10 études. Les deux opérations les plus importantes concernent les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'aire de loisirs du parc du volcan à Bourg Murat – Plaine des Cafres, ainsi que les travaux de reconversion de l'ancienne gare routière de Saint-Denis.

#### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2004	1,18 M€
Taux de certification FEDER 2000-2004 par rapport à la programmation 2000-2004	42,18 %

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2004, 45% des dépenses sont certifiées.



Celles-ci concernent, pour les plus significatives, principalement les opérations suivantes :

- l'extension de la darse de plaisance du Port-ouest, cette darse correspondant à une capacité supplémentaire d'accueil de 130 places,
- la réhabilitation de la cale de mise à l'eau de Saint Benoît,
- la réalisation d'un abri côtier à la Possession,
- les travaux d'aménagement touristique des sites du Brûlé et de Saint-François / Montgaillard – Saint-Denis.



---

## Mesure A6

### Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit de favoriser le recours aux prestations et aux compétences internes et externes pour les entreprises.

#### Descriptif synthétique :

Trois modes d'intervention sont encouragés :

- Soutien à l'enrichissement des compétences des entreprises (aide au conseil, au recrutement...),
- Soutien des opérateurs dans leurs actions d'accompagnement de veille technique et technologique aux entreprises,
- Soutien d'opérations collectives d'intérêt général.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	1,85 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 –2006	48 %
Nombre de projets soutenus	42
dont nombre d'entreprises soutenues	17

20 projets concernant l'industrie ont été soutenus au cours de la période de référence et se sont inscrits dans 2 axes :

- 7 projets participant aux actions collectives ou d'intérêt général conduits par des organismes représentatifs des socio – professionnels (CCIR, ADIR...) et qui visent plusieurs objectifs (formation, communication, exposition...)
- le recours à des compétences extérieures aux entreprises a profité à 13 structures :
  - 6 projets soutenus au titre de l'Aide au Conseil
  - 7 projets soutenus au titre du Renforcement de l'Equipe Dirigeante

13 projets ont intéressé davantage les TPE et les artisans avec un soutien notamment aux actions pilotées par la Chambre de Métiers dans un souci d'enrichissement des savoir -faire des artisans locaux.

8 projets ont été menés dans le cadre de la réorientation et le développement des activités des CRITT, recherche technologique et incubateurs : un projet concernant les CRITT est porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, les autres projets concernent les incubateurs et sont portés par l'Association Technopole de la Réunion.

**Il convient de noter que l'appellation « réorientation » a été introduite lors de la mise en place du DOCUP actuel afin de rappeler la nécessité de recentrer les activités des CRITT au service d'intérêts généraux en direction des entreprises.**



Les activités financées depuis 2000 sont bien dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises par l'innovation, le transfert et l'acquisition des technologies.

### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2004	1,5 M€
Taux de certification FEDER 2000-2004 par rapport à la programmation 2000-2004	42,44 %

En matière d'actions collectives ou d'intérêt général 39% des projets programmés ont fait l'objet d'une certification. 38% des opérations menées en matière de recours à des compétences externes aux entreprises ont été certifiées. 11% des projets menés dans le cadre de la procédure ATOUT ont fait l'objet de certification.

En matière de soutien aux TPE, on relève un taux de certification de 48%. Les actions transversales au profit des TPE, notamment au travers des différentes structures menant des programmes d'actions particuliers ont été certifiées à hauteur de 51%. 44% des projets en matière de réorientation et développement des CRITT et incubateurs ont été réalisés. On relèvera enfin un taux de réalisation de 52% concernant les projets liés au développement de la culture scientifique et technique.



---

## Mesure A7

### Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté

---

#### **Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Prévenir une exclusion durable par une démarche de sensibilisation et de dynamisation.

#### **Descriptif synthétique :**

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent le développement des structures d'insertion des publics en difficulté.

#### **Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	3,158 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	69,86%
Nombres d'opérations programmées	2

Deux opérations ont été réalisées : il s'agit de la construction d'un Centre d'Education Motrice et de la réhabilitation d'un Centre d'Aide Médico-Social.

#### **Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	0,202 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	4,03%

Le faible taux de certification résulte du fait que les 2 opérations les plus importantes financièrement ont été programmées en 2004.



---

## Mesure A8 Assistance technique

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente du programme de la période 2000-2006 et de consolider le partenariat.

### Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme, indépendamment du fonds concerné. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer les partenaires - sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels, en lien avec l'Europe et les politiques communautaires.

### Éléments de programmation pour l'année civile 2004:

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	1,1 M€
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 -2006	0,13 %
Nombre de projets soutenus	13

Au cours de l'année 2004, 13 dossiers ont été programmés, chiffre en retrait par rapport à la programmation de l'année précédente. Cependant, cela s'explique en grande partie du fait qu'une proportion importante des dossiers de l'année 2003 correspondait à des reprogrammations de dossiers des années antérieures.

Au titre de cette mesure ont été soutenus pour l'année 2004 :

- le programme ressources humaines 2004 qui regroupe l'ensemble des moyens humains cofinancés par les fonds structurels et affectés à la gestion du programme. Ce programme correspond à plusieurs dossiers engagés compte-tenu des différents bénéficiaires ;
- les déplacements des agents des services de l'Etat dans le cadre de participation à des séminaires et réunions liés aux fonds structurels ;
- les déplacements des agents des services de la Région Réunion dans le cadre de participation à des séminaires et réunions liés aux fonds structurels pour la période 2000 – 2002 ;
- l'acquisition de matériels informatiques dans le cadre du renforcement de la cellule certification ;
- une évaluation sur la politique d'aménagement des bourgs des hauts ;
- le concours « meilleurs projets Europe ».



**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER	1,05 M€
Taux de paiement FEDER par rapport à 2000-2006	13,13 %

Dans un premier temps, il apparaît que le niveau des dépenses déclarées est inférieur à celui observé pour l'année 2003 ce qui s'explique par l'important rattrapage fait l'an dernier concernant des opérations déjà réalisées dont les dépenses ont pu être certifiées dans le courant 2003.

Pour l'année 2004, 85 % des dépenses certifiées concernent les programmes ressources humaines ce qui correspond essentiellement au solde des dossiers 2002 et 2003 et aux acomptes du dossier 2004 porté par le CNASEA.

Par ailleurs, le dossier de l'évaluation à mi-parcours a été soldé.



---

## **Mesure A9**

### **Intégration des TIC dans la société réunionnaise**

---

#### **Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

L'objectif est de favoriser l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'ensemble de la société réunionnaise (entreprises, administrations, ménages, ...) afin de pouvoir valoriser les opportunités offertes par le développement de la société de l'information dans la situation particulière d'une région ultra périphérique.

#### **Descriptif synthétique :**

Parmi les actions permettant de favoriser cette intégration, peuvent être citées par exemple celles destinées à :

- Favoriser les entreprises dans leur modernisation et l'amélioration de leur productivité grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Accompagner les entreprises réunionnaises de la filière des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Soutenir les projets permettant de moderniser et d'améliorer l'efficacité des services publics et de les rapprocher des citoyens ;
- Contribuer à l'égalité des chances des Réunionnais face aux TIC ;
- Développer une veille stratégique, un pôle de recherche et plus largement l'accompagnement des projets pour positionner La Réunion comme une plate forme d'excellence dans le domaine des TIC en particulier dans le bassin Sud indioocéanique.

#### **Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	3,25 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 –2006	52 %
Nombre de projets aidés	57
dont nombre d'entreprises soutenues	27

Au cours de l'année 2004, cinquante sept projets ont été soutenus :

- Dans le domaine industriel, 27 entreprises, soit un nombre en augmentation par rapport à 2003, ont bénéficié d'aides aux investissements matériels et immatériels.
- En matière de centre de veille sur les marchés et les usagers des TIC, il est à noter la reconduction du projet mis en œuvre en 2003 permettant aux entreprises réunionnaises d'accéder aux ressources d'information sur les marchés et les usages.



- En matière de pôle de recherche dans le domaine des TIC, 6 projets ont été soutenus dont la majeure partie est mise en œuvre par l'Université.
- Le rapprochement entre le service public et les acteurs locaux par le biais des NTIC continue à susciter de nombreux projets. A ce titre, en 2004, 21 projets ont été soutenus. On notera une diversité des maîtres d'ouvrage allant de l'association aux collectivités locales, en passant par les groupements de communes et divers établissements publics. L'objectif est toujours de rapprocher le citoyen de l'Administration dans des domaines très divers pouvant aller de la simplification d'actes juridiques de la vie quotidienne à la définition de stratégies afin de permettre un rapprochement encore plus important de l'Administration et du Citoyen.
- 3 nouvelles cybercases ont été créées dans le sud notamment.

### **Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2004	2,1 M€
Taux de certification FEDER 2000-2004 par rapport à la programmation 2000-2004	37,3 %

Les taux de certification relatifs aux différents domaines sont les suivants :

- Soutien à la production de nouveaux biens et services TIC : 47%
- Aide aux investissements matériels et immatériels NTIC : 37%
- Pôle de recherche dans le domaine des TIC : 35%
- Rapprocher le service public de l'ensemble des acteurs locaux par les NTIC : 53%
- Améliorer les relations des administrations et collectivités par leur mise en réseau : pas de certification en 2004.
- Intégration des TIC dans les structures d'animation de proximité de type cyberespaces : 41%



---

## AXE B

### Mettre en œuvre une politique volontariste d'aménagement du territoire

---

#### Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP):

Afin de créer les conditions d'un développement compétitif régional, il est prioritaire de rationaliser les modes de déplacement par l'accentuation de l'effort en matière de transport en commun en site propre, par l'amélioration du réseau primaire et le développement de liaisons régionales entre les différents pôles urbains, par la réalisation d'un réseau routier équilibré entre les grands projets routiers, les réseaux locaux et les itinéraires alternatifs de qualité.

Le développement des infrastructures de désenclavement interne doit accompagner une démarche intégrée entre le développement urbain et rural. L'enjeu est à la fois de construire la ville de demain et de réhabiliter les quartiers anciens.

#### Eléments de programmation depuis 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2004	49,156 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2004	118,253 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 –2006	66%
Nombre d'opérations programmées	20
Nombre d'études	7
Linéaire de route programmé	7710 m

Au cours de l'année 2004, cet axe connaît une légère baisse du nombre de dossiers programmés. Cependant, en terme de montants financiers, l'enveloppe programmée est supérieure à celle de 2003. En effet, le dossier du Boulevard Sud a été programmé pour un montant de 35,75 M€ de FEDER. Faisant l'objet d'une procédure grand projet, ce projet a reçu un avis favorable de la Commission Européenne en date du 30 novembre 2004.

Par ailleurs, le premier dossier a été programmé au titre de la mesure B1 « Infrastructures de transport en commun en site propre » (études passées avant la définition de l'avant – projet). Au titre de cet axe, le projet de Route des Tamarins doit encore être programmé, ce qui explique le faible taux de programmation apparent, même si les premiers chantiers de ce grand projet ont effectivement démarré en 2004.



---

## Mesure B1

### Infrastructures de transport en commun en site propre

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Le développement des systèmes de Transport Collectifs demeure une nécessité, en particulier pour les migrations pendulaires domicile-travail qui ne peuvent plus être satisfaites par les réseaux routiers existants ou en projets, malgré la constante augmentation du parc automobile réunionnais. Cette mesure vise à :

- Rationaliser les modes de déplacement,
- Accentuer l'effort en faveur des transports collectifs,
- Diversifier l'offre et développer les complémentarités des modes de transport,
- Prévenir la saturation des axes routiers.

#### Descriptif synthétique :

Il s'agit de financer les deux infrastructures majeures du futur système de transport en commun réunionnais que sont les liaisons en site propre Saint Paul – Sainte Marie, prolongées jusqu'à Saint Benoît et Saint Louis – Saint Pierre – Le Tampon .

#### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	6,84 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	17 %
Linéaire en Km	-
Pôles d'échanges multimodal (urbain-interurbain)	-
Système d'information dynamique (linéaire équipé)	-

Le dossier programmé au cours du second semestre 2004 concerne l'ensemble des études passées avant la définition de l'avant – projet : il s'agit de 8 études qui se sont déroulées sur la période du premier trimestre 2000 au quatrième trimestre 2004. Six d'entre elles représentent des montants supérieurs à 100 K€. Ces études ont comme objectif de préciser les contours du projet de tram-train. Elles portent sur des sujets comme la viabilité économique d'un système de transport ferroviaire, la modélisation de déplacement des voyageurs...



**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	0
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	0
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	0

Aucune dépense n'a été certifiée en 2004 au titre de cette mesure. Les études programmées devraient faire l'objet de certificat au cours de l'année 2005.



---

## Mesure B2

### Infrastructures routières et réseaux liés

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise quatre objectifs principaux :

- Réaliser un réseau routier maillé structurant.
- Éviter l'asphyxie du réseau primaire.
- Désenclaver et améliorer l'accessibilité entre les Hauts et les Bas et les micro-régions.
- Faciliter le déploiement de réseaux de télécommunication.

#### Descriptif synthétique :

Parmi les opérations soutenues, peuvent être citées à titre d'exemples les opérations suivantes :

- Création d'un itinéraire dans les Hauts de l'Ouest (grand projet).
- Poursuite du grand projet de l'axe Mixte entre Cambaie et le Port.
- Poursuite du grand projet du Boulevard Sud.
- Aménagement de la RN3 (Liaison entre les micro régions Est et Sud).
- Voies de liaison à mi-hauteur.
- Déviation de Sainte-Marie (grand projet), autres améliorations du réseau primaire.
- Maillage avec les réseaux secondaires.
- Réalisation des réseaux de télécommunication à haut débit.

#### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	39,71 M€
Taux de programmation FEDER par rapport à la tranche 2004	44 %
Montant FEDER programmé de 2000 à 2004	98.66 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	91%
Linéaire de route	7710 m
Nombre d'étude	4

Au cours de l'année, 2 études ont été programmées concernant des liaisons entre réseaux (RD2 / RD4, pont du Bras de la Plaine / RN3). Par ailleurs, une étude a été lancée afin de définir le projet de route des Tamarins. De plus, une étude sur la déviation du quartier de l'Éperon a été engagée, secteur qui connaît une forte croissance de l'urbanisation.

En terme de travaux, plusieurs opérations à maîtrise d'ouvrage départementale ont été programmées.



Il s'agit de :

- L'aménagement de la RD 27 entre la RD 26 et le pont sur le Bras de la Plaine : ce projet se décompose en la réalisation d'une voie nouvelle sur un linéaire de 1 300 m et l'aménagement de la RD 27 sur un linéaire de 2 500 m. Cet investissement permettra de sécuriser les usagers et de fluidifier la circulation en offrant aux usagers une alternative à la RN 3 pour rejoindre Le Tampon ;
- La suppression des radiers RD 34 (ravine Bras Sec) et RD 37 (ravine Souris Chaude) : il s'agit de remplacer les radiers existants par des ponts cadres, en béton armé de portées de 10 m, permettant d'évacuer la crue centennale.

Enfin, une importante opération de travaux a été engagée. Il s'agit du dossier du boulevard sud de Saint – Denis. Le montant FEDER programmé s'élève à 35,75 M€, représentant 90 % du total programmé en 2004. Ce dossier a fait l'objet d'une procédure grand projet qui a été approuvée par la Commission européenne en date du 30 novembre 2004. Une partie des travaux a déjà été réalisée (section « Source – Mazagan » mise en circulation en Août 2004).

### **Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	6,39 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006 (maquette initiale)	5,86%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006 (maquette révisée)	3,83%

Le faible taux de certification au 31 Décembre 2004 s'explique par le fait que le principal projet de la mesure n'a pas été encore programmé. Il s'agit de la Route des Tamarins qui représente 45% de l'enveloppe financière de la mesure.

76,32 % des dépenses certifiées sont liées aux opérations de travaux sur les routes nationales. À ce titre, trois opérations ont fait l'objet de dépenses certifiées :

- La déviation de Sainte Marie, opération soldée à 100% ;
- La voie structurante de la Saline les bains ;
- La voie structurante de Saint Leu.



---

## **Mesure B3**

### **Structuration, aménagement des villes et des bourgs et amélioration des services associés**

---

#### **Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à contribuer à la mise en œuvre des principes d'aménagement du Schéma d'Aménagement Régional par :

- la diversification et la structuration des espaces urbains ;
- la préservation des espaces naturels et ruraux en structurant les bourgs.

Elle cherche aussi à agir sur le cadre de vie à travers un aménagement attractif de l'espace, par l'amélioration des services, par exemple ceux liés à l'accueil de jeunes enfants.

#### **Descriptif synthétique :**

Il s'agit de soutenir des projets s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- Structuration des bourgs des Hauts et agglomérations à mi-pente ;
- Revitalisation et densification des centres agglomérés anciens ;
- Aménagement des espaces urbains ;
- Aide à la mise aux normes de l'habitat pour les assistantes maternelles et les familles - souhaitant accueillir à domicile des personnes dépendantes ;
- Conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle par le développement de services et de modes d'accueil pour jeunes enfants.

#### **Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	2,6 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	41,62 %
Nombre d'études	3
Nombre de projets de mise aux normes	2
Nombre de sites aménagés	6

Au cours de l'année 2004, 12 projets ont été programmés au titre de la mesure B3. Cela témoigne d'un certain ralentissement par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle 24 dossiers avaient été programmés. On constate que le nombre d'opérations engagées au titre des aménagements urbains ou de la revitalisation des centres agglomérés est particulièrement à la baisse avec 11 dossiers en 2003 contre 1 seul en 2004. En effet, certains Programmes de Revitalisation Urbaine (PRU) n'étaient pas été signés en 2004, et, conformément au cadre d'intervention, cela n'a pas permis d'engager les projets déposés à l'instruction.

En ce qui concerne la structuration des bourgs, l'effort de rattrapage effectué en 2003 se poursuit avec 8 dossiers ont été programmés dont 4 opérations de travaux (aménagement paysagers et urbains qui contribuent à la requalification des espaces et des bourgs ruraux). Deux études de structuration de bourgs ont été programmées sur les communes de Saint Paul et de Saint Joseph afin de préciser les champs d'intervention et les périmètres concernés sur ces territoires. Ces études devraient déboucher sur des travaux en 2005.



Les actions en faveur de l'accueil à domicile et des jeunes enfants ne présentent pas un niveau d'avancement satisfaisant avec deux dossiers programmés en 2004 concernant l'amélioration de l'habitat d'une famille d'accueil pour personnes dépendantes, et l'amélioration de logements pour les familles d'accueil. Les montants engagés sont faibles et s'élevaient à 15 281 € de FEDER.

### **Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	2,6 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006 (maquette initiale)	8,4%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006 (maquette révisée)	8,5%

Le taux de certification a été multiplié par 4 depuis l'année 2003. Pour l'année 2004, la répartition des dépenses certifiées se fait selon le schéma suivant :

- 19,75 % des dépenses certifiées sont dues à des opérations de revitalisation des centres agglomérés anciens ;
- 66,46 % relèvent des opérations de structuration des bourgs des hauts ou de mi-pentes ;
- 17,33 % sont liées aux opérations d'aménagements urbains.



---

## AXE C

### Promouvoir une gestion préventive et durable des ressources et des richesses naturelles

---

#### Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

La prise en compte environnementale dans la programmation 2000 – 2006 a évolué vers une politique de développement durable qui s'articule autour des grandes priorités suivantes :

- gestion durable des richesses et des ressources en particulier dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques, des déchets, de la maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air ;
- aménagement durable du territoire prenant en charge la gestion raisonnée des espaces naturels et ruraux, la prévention des risques naturels, la valorisation des atouts des sites et paysages réunionnais, l'amélioration du cadre de vie ;
- gestion participative associant les populations à travers la connaissance de l'environnement, l'éducation, l'information

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Programmé
Montant FEDER programmé en 2004	43,45 M€
Taux FEDER programmé sur 2000 - 2004	36 %
Taux FEDER programmé par rapport aux tranches 2000-2006	22,70 %
Nombre d'opérations programmées	124

Les mesures relevant de cet axe ont connu des taux de programmation globalement fort en 2004 qui recouvre cependant des niveaux d'avancement différents :

- un niveau de programmation élevé pour les mesures concernant la mobilisation et la gestion des ressources en eau, le FRAFU et la sensibilisation à la protection de l'environnement (avec même un niveau de programmation sensiblement supérieur à la tranche annuelle pour ce qui concerne la mobilisation et la gestion des ressources en eau ainsi que le FRAFU) ;
- un niveau de programmation moindre s'agissant des mesures concernant la protection contre les risques naturels ainsi que pour certaines des mesures environnementales (gestion des déchets, énergies et qualité de l'air) avec notamment un important retard dans la mise en œuvre du grand projet d'unité d'incinération primitivement prévue sur ce programme et qui n'interviendra qu'ultérieurement.



---

## Mesure C1 Mobilisation et gestion des ressources en eau

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Mettre en œuvre une politique globale de l'eau ;
- Développer les connaissances en matière de gestion de l'eau et des ressources ;
- Garantir et mieux répartir l'approvisionnement en eau des activités économiques (industrielles et agricoles) et des ménages ;
- Sécuriser et protéger la ressource en eau ;

### Descriptif synthétique :

Les opérations soutenues s'inscrivent dans cinq orientations :

- Mise en œuvre des SAGE et SDAGE et évaluation ;
- Action d'une structure d'expertise dans le domaine de l'eau ;
- Communication sur une politique de l'eau ;
- Programme de recherche en eau ;
- Poursuite des ouvrages du transfert des eaux dans le cadre du Grand Projet.

### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	17,86 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2004	51,48 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2004 par rapport au programme 2000-2006	142%
Nombre d'opérations programmées	1
Linéaire de galeries	1114 m

Une seule opération a été programmée en 2004. Il s'agit de la fin du creusement de la galerie Salazie aval et des travaux de finition conformément aux orientations retenues lors de la révision à mi-parcours du DOCUP.

Ces travaux consistent en :

- L'excavation à l'explosif des 1 114 derniers mètres de la galerie y compris les sujétions liées au franchissement des zones difficiles ;
- Les travaux de revêtement et de finition de l'ensemble des linéaires de la galerie, y compris réalisation de l'ouvrage de sécurité de Sainte – Suzanne.



**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	24,46 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2004	47,51%
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	36,52 %

On constate une augmentation importante du niveau de certification qui s'explique par la certification à près de 100% de l'opération de creusement de la galerie Salazie aval. Pour l'année 2004, la totalité des dépenses certifiées est liée aux opérations de mobilisation de l'eau.



---

## Mesure C2

### Gestion et valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Protéger le patrimoine naturel, architectural et culturel ;
- Assurer un accueil de qualité respectueux des sites naturels ;
- Éduquer et sensibiliser les populations à la protection de l'environnement ;
- Poursuivre la connaissance du patrimoine naturel ;
- Maintenir la diversité biologique grâce à un développement durable et une gestion des habitats naturels.

#### Descriptif synthétique :

Cinq axes d'intervention ont été retenus :

- Mise en œuvre d'actions pour une gestion intégrée des territoires et des sites majeurs ;
- Mise en place d'outils opérationnels pour la prise en compte des paysages et de sa préservation ;
- Actions de communication sur la protection de l'environnement, élaboration des chartes de l'environnement ;
- Connaissance, observation des écosystèmes terrestres, de la faune sauvage, du milieu marin et des milieux aquatiques d'eau douce.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	0,924 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2004	<b>2,68 M€</b>
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2004 par rapport au programme 2000-2006	49,35 %
Nombre d'opérations programmées	14
Nombre de chartes	2
Nombre de plans de gestion	1

Les actions soutenues durant l'année 2004 ont abouti à l'élaboration :

- d'une charte de l'environnement à Saint Paul ;
- d'une charte intercommunale paysagère, patrimoniale et architecturale sur le Territoire de la Côte Ouest ;
- d'un projet de territoire pour le Cirque de Mafate ;
- du plan de gestion du site de la Grande Chaloupe ;
- d'une étude sur la préservation des éco - systèmes – programme 2004 ;



Par ailleurs, plusieurs actions de communication en direction du grand public sur des thèmes comme la biodiversité, la valorisation de l'environnement ont été soutenues au titre de cette mesure. De plus, une aide à la conception du contenu muséologique du centre des eaux douces a été accordée à l'ARDA.

Enfin, en liaison avec le plan de gestion du site de la Grand Chaloupe, un programme d'investissement pour la réhabilitation de l'infirmerie du lazaret, haut lieu de la mémoire réunionnaise, a été engagé.

### **Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	0,538 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	9,31 %

Le taux de certification par rapport au programme accuse un retard important compte tenu de la mise en œuvre progressive des actions relevant de cette mesure et du portage de certains projets par des structures associatives, parfois faiblement structurées.



---

## Mesure C3

### Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise quatre objectifs principaux :

- Garantir l'approvisionnement en eau ;
- Développer les réseaux d'adduction des eaux usées et de l'eau potable liés aux aménagements urbains;
- Collecter, traiter les eaux usées et se rapprocher des standards communautaires ;
- Assurer un assainissement de qualité.

#### Descriptif synthétique :

Il s'agit de projets concernant principalement les domaines suivants :

- Création et réfection de réseaux structurants d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement... ;
- Création et réfection des stations d'épuration ;
- Études et diagnostics du système d'assainissement ;
- Mises aux normes des systèmes d'assainissement ;
- Valorisation des boues de stations d'épuration.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	12,056 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2004	54,085 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2004 par rapport au programme 2000-2006	69,62 %
Nombre d'opérations programmées	51
Nombre d'études	8
Nombre de schémas directeur	5

Au cours de l'année 2004, le niveau de programmation de la mesure reste élevé avec plus de 12 M€ engagés en faveur de 51 dossiers. On observe tout de même une stabilisation qui s'explique par l'effet rattrapage constaté en 2003.

28 programmes de travaux, s'inscrivant dans le cadre du FRAFU, concernent des investissements relatifs à l'alimentation en eau potable, à l'évacuation des eaux usées et à la réalisation de traitement des eaux.

La répartition géographique des interventions reste conforme à l'observation faite à mi-parcours de la programmation en ce qui concerne le nombre de dossiers engagés. Cependant, en terme financier, on constate que d'importants programmes d'investissements ont été soutenus dans les micro-régions nord et ouest.



Il s'agit, notamment :

- du collecteur primaire de Sans Souci à Saint Paul ;
- du collecteur primaire de l'assainissement des eaux usées de Bois Rouge à Saint Paul ;
- du réseau des eaux usées dans le quartier Deux Rives et ses écarts à Sainte-Suzanne ;
- de la construction d'un réservoir de 4000 m<sup>3</sup> au Port.

La région ouest bénéficie de plus de la moitié des crédits programmés au titre de 2004, comme l'indique le tableau suivant :

Micro-régions	Nbre d'opérations	% opération	Montants bruts UE programmés*	% montants
SUD	14	<b>27 %</b>	2,699 M€	21 %
EST	18	<b>35 %</b>	1,447 M€	11 %
OUEST	15	30 %	7,008 M€	54 %
NORD	4	8 %	1,723 M€	14 %
TOTAL	51	100 %	12,877 M€	100 %

\* Ces chiffres ne tiennent pas compte des dossiers déprogrammés ou des ajustements financiers.

### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	<b>14.81 M€</b>
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	19,89 %

Par rapport au montant programmé sur la période 2000 – 2004, 28,57 % des dépenses sont certifiées, soit un recul par rapport à l'année 2003 au cours de laquelle le taux de certification avait atteint 35 %. Cet écart s'explique par les difficultés persistantes rencontrées lors de la remontée des dépenses acquittées par les bénéficiaires.



---

## **Mesure C4**

### **Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air**

---

#### **Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à :

- Réduire la production et la nocivité des déchets ;
- Valoriser et traiter les déchets au plus près de leur source de production ;
- Éradiquer les dépôts sauvages et réhabiliter les décharges brutes ;
- Sensibiliser au tri sélectif ;
- Surveiller et maîtriser la qualité de l'air ;
- Développer les énergies renouvelables.

#### **Descriptif synthétique :**

Les concours du FEDER soutiennent des actions engagées dans les orientations suivantes :

- Financement des outils de gestion et d'actions permettant de satisfaire aux objectifs du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du plan régional d'élimination des déchets industriels et spéciaux autres que ménagers et assimilés ;
- Mise en place de filières de valorisation et de traitement des déchets ;
- Réhabilitations des décharges ;
- Mise en œuvre du Plan Régional de la Qualité de l'Air ;
- Réalisations d'études dans le domaine des énergies renouvelables et de travaux éventuellement réalisés dans ces domaines ;
- Actions sur la maîtrise de l'énergie.

#### **Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	11,225 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2004	26,98 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2004 par rapport au programme 2000-2006	50%
Nombre d'opérations programmées	55
Nombre d'études	2
Capacité de tri des déchets ménagers et assimilés	L'ensemble du territoire

Au titre de cette mesure, 55 opérations ont été programmées :

#### Dans le cadre du programme de fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement :

Près de 2 M€ ont été investis dans ce type d'opérations afin d'encourager l'utilisation d'énergies renouvelables. Ainsi, cette intervention a permis l'enrichissement du parc local de chauffe-eau solaire de plus de 6000 unités supplémentaires. Par ailleurs, un programme d'investissement de 23 aéro générateurs a été soutenu pour produire de l'électricité.



Dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés :

12 opérations ont été soutenues permettant d'achever la mise à disposition de bacs roulants pour le tri sélectif pour l'ensemble de la population réunionnaise (hors Mafate). Par ailleurs d'importants investissements ont été faits pour l'extension du centre d'enfouissement technique de la rivière Saint Etienne pour un montant de près de 5 M€ de FEDER.

Dans le cadre du PREDIS PREDAMA :

Cette intervention consiste à soutenir les entreprises de la filière de retraitement des déchets industriels. Cinq opérations ont été soutenues en 2004. Il s'agit notamment :

- d'un projet porté par une imprimerie de réduction à la source des déchets d'encrage et valorisation des déchets papier ;
- d'un projet de valorisation des huiles alimentaires usagées et des graisses animales par substitution au fuel lourd

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	9,042 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	17 %

Le faible taux de certification s'explique par la non réalisation de l'usine d'incinération initialement prévue sur ce programme et dont les travaux ne devraient pas intervenir avant la fin de la période de programmation. Ainsi, seules les études devraient être retenues au titre de ce programme.

Pour ce qui est des montants programmés en Comité sur la période 2000-2004, 33,51 % des dépenses sont certifiées.



---

## Mesure C5

### Prévention et protection contre les risques naturels

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Mettre en œuvre une politique de gestion et de protection contre les crues et de lutte contre les glissements de terrain ;
- Assurer une protection des zones habitées et économiques ;
- Assurer la protection des habitants et des biens dans les Hauts contre l'éclosion ;
- Développer l'acquisition de connaissances sur les risques naturels afin de mieux protéger les personnes et les infrastructures.

#### Descriptif synthétique :

Il s'agit de la réalisation des opérations suivantes :

- Mise en place d'ouvrage de protection contre les crues, réalisation d'endiguements ;
- Réalisation d'un programme de lutte contre l'érosion et les glissements de terrain ;
- Recherche et développement sur les risques naturels.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	1,382 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2004	3,818 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2004 par rapport au programme 2000-2006	11 %
Nombre d'opérations programmées	3

Deux opérations d'endiguement ont été programmées clôturant ainsi les interventions au titre de ce programme conformément aux engagements pris lors de la révision à mi-parcours. En effet, les opérations identifiées en 2003 ont bien été programmées.

Une mission d'expertise dans le domaine de la prévention des risques pour l'opération de lutte contre l'érosion et les glissements de terrain à Salazie a été soutenue.

Au titre de cette mesure, la principale difficulté provient des problèmes que rencontrent les communes dans le portage de ces opérations souvent lourdes financièrement.

#### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	0,480 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	4,8 %

Les premières dépenses ont été certifiées cette année mais le taux reste faible.



## AXE D

### Développer les infrastructures d'éducation et de formation

#### Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

La stratégie proposée se fonde sur la prise en compte globale des besoins du système éducatif en matière d'infrastructures du cycle primaire aux filières d'enseignement supérieur.

#### Eléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	15,864 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 -2006	47%
Nombre d'opérations programmées	7
Nombre d'études	1

7 opérations ont été programmées. Il s'agit principalement d'opérations de travaux : 2 sur les collèges et lycées, les 5 autres sur l'Université.

#### Eléments de certification pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER certifié en 2004	13.62 M€
Taux de FEDER certifié de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	25%

Au total, le taux de certification de cette mesure est en croissance mais les efforts de remontée de dépenses doivent être soutenus.



---

## Mesure D1 Collèges et lycées

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser l'égalité des chances en permettant à chacun d'avoir des conditions d'études satisfaisantes

### Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction de nouveaux lycées et collèges, la rénovation lourde de lycées et collèges.

### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	0,810 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	43,37%
Nombre d'opérations programmées	2

Deux opérations ont été réalisées. Il s'agit de deux extensions de collège  
- celui du Port IV : constructions de 9 nouvelles salles et d'un garage. La capacité d'accueil du collège passe à 700 élèves.  
- et celui de Beauséjour de Ste Marie : Construction de 8 salles, d'un bureau et d'une zone de dépôt. La capacité d'accueil du collège passe à 900 élèves.

### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	13,254 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	34,66%

Le taux de certification continue à progresser. Depuis 2000, 27 opérations sur 36 ont été soldées.



---

## Mesure D2 Université

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Développer l'enseignement supérieur et la recherche universitaire à La Réunion.

### Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent le développement de l'Université et des structures liées.

### Eléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	15 053 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	64,66%
Nombre d'opérations programmées	5

Les 5 opérations programmées en 2004 ont trait à des travaux et elles marquent ainsi le véritable démarrage du programme :

- Construction du parc technologique,
- Construction de la BU du Tampon,
- Construction de l'amphithéâtre du campus du Tampon,
- Construction de la Bu de la fac des Sciences,
- Construction des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> départements de l'IUT de Saint Pierre.

### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	0,369 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	2,96%

Le faible taux de certification résulte notamment du fait que les opérations de travaux n'ont été programmés qu'en 2004. Depuis 2000, 14 opérations sur 27 ont été soldées.



---

### Mesure D3

#### Pôle d'excellence de la formation professionnelle

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Consolider et diversifier l'offre de formation professionnelle qualifiante.

#### Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction ou la reconfiguration de pôles sectoriels de formation.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	-
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	0,21%

Aucune opération en 2004, une seule étude a été soutenue depuis le début du programme.

Plusieurs dossiers sur cette mesure sont prévus :

Concernant le Centre de Formation aux métiers de l'Automobile et du Transport (CFAT), le retard est imputable à la complexité de définition des travaux liés à la topographie du site et au nécessaire phasage de la Réhabilitation du pôle sectoriel de l'AFPAR de St-Pierre localisé sur le même site des Casernes.

Concernant le pôle de formation électricité/automatismes/maintenance industrielle, la maturation du projet a duré plus longtemps qu'estimé en raison :

- de la difficulté de définir le contenu pédagogique et des partenariats à organiser
- de la complexité des mutualisations à concevoir compte tenu de la pluralité des opérateurs
- d'une emprise fortement contrainte par la proximité d'aménagements communaux

Concernant la maison de l'Emploi et de la Formation, le choix du site d'implantation en 2001 à la Jamaïque a été différé compte tenu de la priorisation du projet de cuisine centrale afin de répondre aux besoins des lycées.

Enfin, concernant l'AFPAR, un réajustement des programmes de travaux a été rendu nécessaire notamment par la révision du référentiel pédagogique et après consultation d'un économiste de la construction sur une partie des prestations définies.

#### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	-
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	-

La seule opération de la mesure programmée n'a pas été soldée.



---

## AXE E

### Ouvrir la Réunion sur l'extérieur

---

#### Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP):

L'ouverture de l'économie réunionnaise sur l'extérieur constitue un axe essentiel de son développement. Cette orientation se traduit d'une part par un renforcement et une valorisation des outils de désenclavement portuaires et aéroportuaires. D'autre part, il convient de permettre aux entreprises productives et de services d'étendre leurs marchés potentiels.

Il s'agit aussi de favoriser les actions de coopération régionale.

#### Eléments de programmation depuis 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2004	4,54 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 – 2004	11,92 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 –2006 (maquette initiale)	21,13 %
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 –2006 (maquette révisée)	22,9 %
Nombre d'opérations programmées	4
Nombre d'entreprises soutenues	-

Le niveau de programmation sur cet axe reste faible car fortement dépendant d'un nombre limité d'opérations portuaires et aéroportuaires. Ainsi, une partie des crédits prévus a été réorientée vers d'autres interventions lors de la révision à mi-parcours.

Néanmoins, au titre des investissements relevant de cette mesure, d'importants projets devraient se réaliser en fin de programme (extension du Port Est notamment).



---

## Mesure E1 Aéroports

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Cette mesure vise à accueillir l'augmentation du trafic, à améliorer les services rendus aux passagers et aux opérateurs et à densifier la desserte régionale.

### Descriptif synthétique :

Il s'agit notamment de soutenir :

- L'extension des aérogares et de leurs connexions ;
- L'extension des parkings avion, de la construction de hangars, etc...

### Éléments de programmation depuis 2000:

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2004	3,93 M€
Montant FEDER programmé depuis 2000	5,3 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 -2006	76 %
Nombre d'opérations programmées	1

Le programme d'extension et de mise aux normes des deux aéroports de Saint Denis Roland Garros (programme revu à la baisse compte tenu de la stagnation du trafic) et de Saint Pierre Pierrefonds se poursuit en vue d'une réalisation sur la deuxième partie du programme.

L'année 2004 a été marquée par la programmation des premiers dossiers du syndicat mixte de Pierrefonds. Il s'agit d'études et travaux pour un montant global de près de 4 M€. Ce programme concerne les infrastructures aéroportuaires qui permettront à l'aéroport d'accueillir des avions type A 330 mis en exploitation dans l'Océan Indien. Ces investissements participent à l'objectif de densification de la desserte régionale.

### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER déclaré en 2004	0,33 M€
Montant FEDER déclaré sur la période 2000 - 2004	1,14 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	16,42 %

Les taux de certification accusent un retard important. Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2004, 21,5 % des dépenses sont certifiées.



Celles ci concernent des opérations relatives à l'aéroport de Saint Denis Roland Garros :

- aérogare passagers, acquisition de passerelles télescopiques ( certifié à 100% ) ;
- aérogare fret, construction du parking avions et de l'oléoréseau associé (certifié à 80%).

Les sommes déclarées en 2004 correspondent à la certification de dépenses liées à l'oléoréseau.

L'agrément d'opérations importantes est intervenu au cours de l'année 2004 avec des prévisions de certifications attendues pour 2005.



---

## Mesure E2 Ports

---

### Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à adapter les infrastructures portuaires en gardant et en améliorant un niveau de service compétitif afin d'assurer l'écoulement des trafics attendus et d'augmenter la capacité d'accueil des navires.

### Descriptif synthétique :

Il s'agit de moderniser les infrastructures portuaires pour faire face à l'augmentation générale de l'activité maritime, en menant les opérations suivantes :

- Création de linéaires de quais supplémentaires
- Restructuration du cercle d'évitage
- Spécialisation et équipement des quais par type de trafic
- Création d'un sea-line
- Création d'un silo à céréales, ...

### Éléments de programmation depuis 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2004	-
Montant FEDER programmé depuis 2000	2,22 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 -2006	5,8 %
Nombre d'opérations programmées	-

Même si le taux de programmation est faible, le niveau d'avancement dépend en grande partie d'une seule opération à savoir l'extension du Port Est dont les travaux sont prévus en fin de programme. En effet, les opérations liées à l'extension du port Est et à l'agrandissement du cercle d'évitage doivent être programmées en début 2005, représentant un engagement de 30 M€ de FEDER.

### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant déclaré en 2004	0,89 M€
Montant FEDER déclaré sur la période 2000 - 2004	2,13 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	5,58 %

Les taux de certification accusent un retard global important mais par rapport aux montants programmés sur la période 2000 - 2004, 95,9 % des dépenses sont certifiées.



Les dépenses déclarées en 2004 correspondent à :

- 15 % des travaux de la voie péri portuaire ;
- 50 % de l'acquisition d'une grue mobile polyvalente.

En ce qui concerne les perspectives de déclaration pour l'année 2005, les récentes difficultés rencontrées sur le marché de l'extension du Port Est laissent à penser que les dépenses à certifier au titre de ce projet interviendront à partir de 2006.



---

## Mesure E3 Export

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit d'ouvrir les horizons de la Réunion et d'accroître les débouchés des entreprises installées localement.

### Descriptif synthétique :

L'objectif d'ouverture vers l'extérieur se traduit par la mise en place d'une démarche intégrée alliant la prospection d'investisseurs extérieurs, l'encouragement de l'installation d'unités de fabrication, l'accompagnement des initiatives à la prospection extérieure et la coopération régionale.

### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	0,46 M€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000 -2006	21 %
Nombre de projets soutenus	1

Le projet soutenu au titre de cette mesure en 2004 a concerné le programme d'actions mis en œuvre par le Comité de Pilotage de l'Industrie au titre de l'accueil des investisseurs ;

Lors de la révision à mi parcours, il avait été retenu de poursuivre le soutien aux actions export hors DOCUP avec notamment les crédits du CPER. La principale action conservée après la révision à mi parcours concerne les programmes d'actions au titre de l'accueil des investisseurs mis en œuvre par le Comité de Pilotage de l'Industrie (CPI).

### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2004	0,55 M€
Taux de certification FEDER 2000-2004 par rapport à la programmation 2000-2004	66,36 %

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2004, 66 % des dépenses sont certifiées à fin 2004.

Celles-ci concernent essentiellement les programmes d'actions du Comité de Pilotage de l'Industrie et surtout différentes actions soutenues au titre du volet export de 2000 à 2003.



---

## Mesure E4 Coopération régionale

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

L'objectif de la mesure est de développer et mieux coordonner la coopération régionale avec l'ensemble des pays de la zone.

### Descriptif synthétique :

Les actions soutenues devront favoriser et développer les relations avec les pays de la zone, par exemple dans les domaines suivants : économie, agriculture et problèmes vétérinaires, tourisme, environnement...

### Éléments de programmation depuis 2000 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2004	0,15 M€
Montant FEDER programmé depuis 2000	0,39 M€
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 – 2006 (maquette initiale)	8,96 %
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2000 – 2006 (maquette révisée)	26,12 %
Nombre de projets soutenus	5

Cette mesure présente un très faible taux de programmation qui reflète les difficultés rencontrées depuis 2000.

Les cinq dossiers programmés ont été mis en œuvre par 3 bénéficiaires (la Croix Rouge, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Région) et concernaient :

- La mise en place d'une plate-forme d'intervention régionale de l'océan indien à La Réunion qui permettrait une intervention efficace en cas de cataclysme dans la zone ;
- Les actions de l'antenne de La Réunion à Madagascar qui était portée jusqu'en 2001 par la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Un séminaire sur le co-développement durable dans l'Océan indien.

Dans un premier temps, les difficultés rencontrées sont dues à l'environnement régional. En effet, La Réunion se trouve dans une zone où la stabilité des Etats est parfois précaire. Ainsi, depuis 2000, deux pays faisant partie du premier cercle de coopération ont connu une période de forte instabilité. Il s'agit de Madagascar et des Comores. Cette situation a fortement limité les possibilités de coopération alors qu'il s'agit de partenaires traditionnels privilégiés. Un retour à une situation stabilisée semble se dessiner depuis 2004.

Puis, pour financer la coopération régionale, le DOCUP fait face à une certaine concurrence de la part des instruments existants sur ce champ par ailleurs. En effet, qu'il s'agisse de financements provenant des budgets des collectivités locales ou du Fonds de Coopération



Régionale (FCR) mis en place en 2001, il semble que les porteurs de projets préfèrent se diriger vers ce type de ressources compte tenu parfois des exigences liées à la gestion des fonds structurels.

Ainsi, lors de la révision à mi-parcours, l'enveloppe de la mesure E4 a été révisée à la baisse à 1,49 M€.

Pour l'année 2004, un seul dossier a été programmé. Il s'agissait du programme 2001 de l'antenne pour le développement des échanges entre La Réunion et Madagascar.

Aucune dépense n'a été déclarée, au titre de cette mesure.

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe G</b>	<b>FSE</b>	<b>INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION</b>	<b>27,10</b>	<b>27,09</b>	<b>18,91</b>	<b>0,48</b>	<b>5,99</b>	<b>1,71</b>	<b>0,01</b>
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en a		2,20	2,19	1,51	0,06	0,54	0,07	0,01
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en p		16,95	16,95	11,86	0,11	4,98	0,00	0,00
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclu		7,96	7,96	5,54	0,31	0,47	1,63	0,00
<b>Axe H</b>	<b>FSE</b>	<b>FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LO</b>	<b>83,54</b>	<b>82,85</b>	<b>57,98</b>	<b>5,38</b>	<b>19,10</b>	<b>0,39</b>	<b>0,69</b>
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle		12,29	12,29	8,60	1,59	2,10	0,00	0,00
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances		0,51	0,51	0,35	0,04	0,12	0,00	0,00
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives		4,28	4,28	3,00	0,63	0,65	0,00	0,00
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises		3,64	2,95	2,06	0,37	0,24	0,27	0,69
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles		24,10	24,10	16,87	0,39	6,84	0,00	0,00
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprenti		12,67	12,67	8,87	0,00	3,80	0,00	0,00
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi		18,22	18,22	12,76	0,00	5,35	0,12	0,00
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes		7,83	7,83	5,46	2,37	0,00	0,00	0,00
<b>Axe I</b>	<b>FSE</b>	<b>ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE</b>	<b>6,384</b>	<b>6,38</b>	<b>4,46</b>	<b>0,79</b>	<b>0,83</b>	<b>0,30</b>	<b>0,00</b>
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise		2,09	2,09	1,46	0,18	0,15	0,30	0,00
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs		2,46	2,46	1,72	0,34	0,40	0,00	0,00
Mesure I3	Innovation, individualisation et TICE		1,81	1,81	1,27	0,27	0,27	0,00	0,00
Mesure I4	Assistance Technique FSE		0,02	0,02	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subven		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Tous Axes</b>	<b>FSE</b>		<b>117,03</b>	<b>116,32</b>	<b>81,35</b>	<b>6,66</b>	<b>25,92</b>	<b>2,39</b>	<b>0,70</b>

Situation indicative

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.		
<b>Axe G</b>	<b>FSE INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION</b>	<b>131,57</b>	<b>131,04</b>	<b>100%</b>	<b>131,57</b>	<b>131,02</b>	<b>100%</b>	<b>97,10</b>	<b>99,32</b>	<b>102%</b>	<b>1,77</b>	<b>24,91</b>	<b>5,03</b>	<b>0,02</b>			
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en :	33,88	18,60	55%	33,88	18,58	55%	25,00	13,68	55%	0,19	4,49	0,22	0,02			
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en :	74,48	82,89	111%	74,48	82,89	111%	54,96	63,36	115%	0,37	18,98	0,18	0,00			
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'excl	23,21	29,54	127%	23,21	29,54	127%	17,14	22,27	130%	1,21	1,43	4,63	0,00			
<b>Axe H</b>	<b>FSE FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LO</b>	<b>446,01</b>	<b>394,10</b>	<b>88%</b>	<b>438,31</b>	<b>386,67</b>	<b>88%</b>	<b>322,44</b>	<b>289,63</b>	<b>90%</b>	<b>24,26</b>	<b>70,74</b>	<b>2,03</b>	<b>7,43</b>			
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle	85,58	59,58	70%	85,58	59,58	70%	63,11	44,64	71%	6,72	8,22	0,00	0,00			
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances	8,62	2,01	23%	8,62	2,01	23%	6,32	1,48	23%	0,18	0,35	0,00	0,00			
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives	31,52	19,39	62%	31,38	19,30	62%	23,00	14,29	62%	2,35	2,66	0,00	0,09			
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises	24,19	21,64	89%	16,62	14,33	86%	11,88	9,60	81%	2,19	1,16	1,38	7,31			
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles	77,18	99,27	129%	77,18	99,24	129%	56,67	75,30	133%	1,55	22,39	0,00	0,03			
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'appre	68,91	62,42	91%	68,91	62,42	91%	50,80	47,50	94%	0,00	14,91	0,00	0,00			
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	97,52	91,07	93%	97,52	91,07	93%	71,90	68,97	96%	0,40	21,06	0,64	0,00			
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	52,50	38,73	74%	52,50	38,73	74%	38,76	27,84	72%	10,87	0,00	0,01	0,00			
<b>Axe I</b>	<b>ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE</b>	<b>50,92</b>	<b>24,57</b>	<b>48%</b>	<b>50,92</b>	<b>24,57</b>	<b>48%</b>	<b>37,62</b>	<b>17,72</b>	<b>47%</b>	<b>3,08</b>	<b>2,80</b>	<b>0,98</b>	<b>0,00</b>			
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise	11,47	7,26	63%	11,47	7,26	63%	8,47	5,09	60%	1,03	0,23	0,91	0,00			
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs	25,50	7,80	31%	25,50	7,80	31%	18,83	5,85	31%	0,83	1,08	0,03	0,00			
Mesure I3	Innovation, individualisation et TICE	11,57	9,05	78%	11,57	9,05	78%	8,54	6,40	75%	1,13	1,48	0,04	0,00			
Mesure I4	Assistance Technique FSE	0,90	0,22	24%	0,90	0,22	24%	0,70	0,16	23%	0,05	0,01	0,00	0,00			
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subv	1,48	0,25	17%	1,48	0,25	17%	1,09	0,21	19%	0,04	0,00	0,00	0,00			
<b>Tous Axes</b>	<b>FSE</b>	<b>628,50</b>	<b>549,71</b>	<b>87%</b>	<b>620,79</b>	<b>542,26</b>	<b>87%</b>	<b>457,15</b>	<b>406,67</b>	<b>89%</b>	<b>29,11</b>	<b>98,45</b>	<b>8,03</b>	<b>7,45</b>			

Situation indicative

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe 14</b>	<b>FSE</b>	<b>PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE</b>	<b>117,03</b>	<b>116,32</b>	<b>81,35</b>	<b>6,66</b>	<b>25,92</b>	<b>2,39</b>	<b>0,70</b>
Mesure 14.01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en a		2,20	2,19	1,51	0,06	0,54	0,07	0,01
Mesure 14.02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en p		16,95	16,95	11,86	0,11	4,98	0,00	0,00
Mesure 14.03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclu:		7,96	7,96	5,54	0,31	0,47	1,63	0,00
Mesure 14.04	Mobilité géographique et professionnelle		12,29	12,29	8,60	1,59	2,10	0,00	0,00
Mesure 14.05	Développement du travail féminin et égalité des chances		0,51	0,51	0,35	0,04	0,12	0,00	0,00
Mesure 14.06	Recherche et développement de filières éducatives		4,28	4,28	3,00	0,63	0,65	0,00	0,00
Mesure 14.07	Développement des compétences dans les entreprises		3,64	2,95	2,06	0,37	0,24	0,27	0,69
Mesure 14.08	Accompagnement des mutations sectorielles		24,10	24,10	16,87	0,39	6,84	0,00	0,00
Mesure 14.09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'appren		12,67	12,67	8,87	0,00	3,80	0,00	0,00
Mesure 14.10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi		18,22	18,22	12,76	0,00	5,35	0,12	0,00
Mesure 14.11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes		7,83	7,83	5,46	2,37	0,00	0,00	0,00
Mesure 14.12	Développer l'esprit d'entreprise		2,09	2,09	1,46	0,18	0,15	0,30	0,00
Mesure 14.13	Actions sur les systèmes et dispositifs		2,46	2,46	1,72	0,34	0,40	0,00	0,00
Mesure 14.14	Innovation, individualisation et TICE		1,81	1,81	1,27	0,27	0,27	0,00	0,00
Mesure 14.15	Assistance Technique FSE		0,02	0,02	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00
Mesure 14.16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subve		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FSE</b>			<b>117,03</b>	<b>116,32</b>	<b>81,35</b>	<b>6,66</b>	<b>25,92</b>	<b>2,39</b>	<b>0,70</b>

*Situation indicative*

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04) MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL			DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES UE			FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE		TOTAL PREVU	ENGAGÉ COMM. Montant	%	PREVUES	ENGAGÉES COMM. Montant	%	PREVUES	ENGAGÉES COMM. Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe 14</b>	<b>FSE</b>	<b>PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE, DEV</b>	<b>627,49</b>	<b>549,71</b>	<b>88%</b>	<b>621,01</b>	<b>542,26</b>	<b>87%</b>	<b>459,74</b>	<b>406,67</b>	<b>88%</b>	<b>29,11</b>	<b>98,45</b>	<b>8,03</b>	<b>7,45</b>
Mesure 14.01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité		20,43	18,60	91%	20,41	18,58	91%	15,12	13,68	91%	0,19	4,49	0,22	0,02
Mesure 14.02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours		85,85	82,89	97%	85,85	82,89	97%	63,31	63,36	100%	0,37	18,98	0,18	0,00
Mesure 14.03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion		24,68	29,54	120%	24,68	29,54	120%	18,25	22,27	122%	1,21	1,43	4,63	0,00
Mesure 14.04	Mobilité géographique et professionnelle		88,77	59,58	67%	88,77	59,58	67%	65,36	44,64	68%	6,72	8,22	0,00	0,00
Mesure 14.05	Développement du travail féminin et égalité des chances		3,51	2,01	57%	3,51	2,01	57%	2,60	1,48	57%	0,18	0,35	0,00	0,00
Mesure 14.06	Recherche et développement de filières éducatives		27,99	19,39	69%	27,85	19,30	69%	20,65	14,29	69%	2,35	2,66	0,00	0,09
Mesure 14.07	Développement des compétences dans les entreprises		18,47	21,64	117%	12,15	14,33	118%	10,59	9,60	91%	2,19	1,16	1,38	7,31
Mesure 14.08	Accompagnement des mutations sectorielles		90,50	99,27	110%	90,50	99,24	110%	66,71	75,30	113%	1,55	22,39	0,00	0,03
Mesure 14.09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage		76,46	62,42	82%	76,46	62,42	82%	55,98	47,50	85%	0,00	14,91	0,00	0,00
Mesure 14.10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi		93,98	91,07	97%	93,98	91,07	97%	69,35	68,97	99%	0,40	21,06	0,64	0,00
Mesure 14.11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes		54,14	38,73	72%	54,14	38,73	72%	39,91	27,84	70%	10,87	0,00	0,01	0,00
Mesure 14.12	Développer l'esprit d'entreprise		11,30	7,26	64%	11,30	7,26	64%	8,47	5,09	60%	1,03	0,23	0,91	0,00
Mesure 14.13	Actions sur les systèmes et dispositifs		17,86	7,80	44%	17,86	7,80	44%	13,22	5,85	44%	0,83	1,08	0,03	0,00
Mesure 14.14	Innovation, individualisation et TICE		12,14	9,05	75%	12,13	9,05	75%	9,07	6,40	71%	1,13	1,48	0,04	0,00
Mesure 14.15	Assistance Technique FSE		0,78	0,22	28%	0,78	0,22	28%	0,61	0,16	27%	0,05	0,01	0,00	0,00
Mesure 14.16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions		0,64	0,25	39%	0,64	0,25	39%	0,54	0,21	39%	0,04	0,00	0,00	0,00
<b>Tous Axes</b>	<b>FSE</b>		<b>627,49</b>	<b>549,71</b>	<b>88%</b>	<b>621,01</b>	<b>542,26</b>	<b>87%</b>	<b>459,74</b>	<b>406,67</b>	<b>88%</b>	<b>29,11</b>	<b>98,45</b>	<b>8,03</b>	<b>7,45</b>

Situation indicative



## 2.2.2 Avancement des axes et mesures FSE

### Rappel des caractéristiques du FSE dans le DOCUP

L'ensemble des partenaires a perçu depuis longtemps l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Social Européen avec la mise en place de politiques de lutte contre les exclusions, de prévention du chômage, de formation et de qualification tout en coordonnant leurs actions. Cette perception de l'enjeu s'est traduite dans le DOCUP 2000 2006 par une enveloppe FSE doublée par rapport à la période précédente (457 millions d'euros), ce fonds représentant 30% du montant du programme et, à l'échelle française, environ le quart du FSE des objectifs 1 et 2.

Les trois axes de gestion ont pris en compte les principales données stratégiques du contexte de l'emploi et de la formation à la Réunion, à savoir :

- l'importance grandissante des situations d'exclusion (exclusion sociale, exclusion du marché du travail, exclusion du savoir),
- la nécessité d'élever en permanence les niveaux de qualification en diversifiant les parcours à La Réunion ou hors de l'île, eu égard au cloisonnement du marché local de l'emploi,
- l'optimisation des gisements d'emplois et d'activités, en apportant une attention particulière aux secteurs émergents et en tirant profit du renouvellement des actifs dans les secteurs traditionnels,
- la structuration d'une politique coordonnée et permanente de prospection, d'analyse et d'évaluation des stratégies d'emploi, de formation et d'insertion.

Ainsi la stratégie pour la qualification, l'emploi et contre les exclusions se décline en trois axes :

- Axe G Favoriser l'insertion et prévenir les exclusions
- Axe H Promouvoir la formation et l'apprentissage tout au long de la vie
- Axe I Développer l'accompagnement et l'ingénierie dans un souci de qualité



## Analyse synthétique de l'année 2004

• Indicateurs clés pour le FSE en 2004 (1er janvier au 31 décembre 2004) :

Date d'engagement de la tranche annuelle 2004	14 février 2004
Montant FSE certifié par la Réunion et déclaré recevable par l'UE en 2004	66.43 M€
Taux de FSE déclaré depuis le début du programme par rapport au FSE prévu au titre du programme	68.41%
Montant FSE programmé en 2004	81,35 M€
Taux de FSE programmé depuis le début du programme par rapport au FSE prévu au titre du programme	89%

	Programmé en 2004	Cumul programmé. 00 à 04	Déclaré en 2004	Cumul Décl. 00 à 04
Nb heures stagiaires	10 468 865	47 053 790	4 589 072	26 814 114
Nb entreprises bénéficiaires	22	198	19	146

Au 31 décembre 2004, l'état d'avancement du programme est le suivant, en programmé et en déclaré, comparé à l'enveloppe totale du FSE.

	FSE prévu au DOCUP	FSE programmé au 31/12/2004	FSE déclaré au 31/12/2004
Montant	457,15 M€	406,67 M€	241,88 M€
Taux	100 %	89 %	53 %

Mesurer le montant programmé est important car ces montants, ventilés par année civile en termes de prévisions de dépenses, constituent la base des prévisions d'exécution financière. Ils constituent donc un bon outil dans l'anticipation d'un éventuel dégagement d'office.

Au 31 décembre 2004, le taux de programmation atteint 89% de l'enveloppe totale prévue au titre du programme, confirmant la « bonne santé » du volet FSE du programme, suite aux effets des décisions en matière de taux de cofinancement (tranches 2002 et 2003 cofinancées à 85%) et aux mesures de relance décidées à l'échelle nationale (en particulier sur les modalités d'engagement).

	FSE programmé en :	Evolution programmé par rapport année précédente
Année 2000	68,35 Meuros	-
Année 2001	74,20 Meuros	+ 7%
Année 2002	89,84 Meuros	+ 21%
Année 2003	92,80 Meuros	+ 3%
Année 2004	81,35 Meuros	-12%

A noter que les années 2002 et 2003 marquent très probablement un « plafond » du niveau de programmation, ce niveau ayant été accentué par le taux de cofinancement à 85% appliqué à ces deux années.



Il est également important de souligner que ces chiffres sont des maxima qui ne seront pas déclarés en totalité car il n'y a quasiment pas eu de déprogrammations effectuées jusqu'à maintenant. Par ailleurs, l'utilisation du taux de cofinancement à 85% se traduit dans certains cas par une sélection a posteriori des dépenses ou actions déclarées : si jusqu'à maintenant le décalage entre niveau de programmation et de déclaration était de l'ordre de 10% (pour 100 euros programmés, 90 sont déclarés), il pourrait s'établir entre 15 et 20% à l'avenir pour les opérations programmées en 2002 et 2003.

Les perspectives de déclaration de dépenses pour 2005 sont plutôt bonnes:

- la simplification des procédures décidée aux échelles nationale et communautaire a permis d'accélérer la consommation des crédits,
- l'expérience acquise sur les marchés publics a permis d'accélérer les procédures de passation de marchés.
- le niveau de programmation et de réalisation atteint un niveau satisfaisant qui devrait permettre de combler progressivement le retard initial.

Les constats effectués ces dernières années restent valables concernant les niveaux de programmation des axes : l'axe G reste l'axe le plus en avance des trois axes cofinancés par le FSE avec 99,32% des montants programmés pour la période 2000 2006, cette tendance s'étant encore accentuée en 2004.

L'axe H connaît un niveau de programmation satisfaisant avec 90% des sommes programmées au 31 décembre 2004

L'axe I est le seul des trois à être en retard par rapport aux prévisions de réalisation. Ce phénomène est explicable par la nature des actions qui le composent, souvent innovantes ou nécessitant une ingénierie pour leur mise en œuvre. Cependant, d'année en année, le niveau de programmation augmente, mais reste inférieur aux prévisions faites en 1999.



## Axe G

### Favoriser l'insertion et prévenir les exclusions

#### Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Conformément à la stratégie du cadre de référence de l'objectif 3, " *les interventions financées au titre de cet axe visent à accroître, renforcer et optimiser les actions conduites pour lutter contre le chômage, notamment de longue durée, à promouvoir l'égalité des chances dans l'accès au marché du travail et la lutte contre les exclusions, en s'appuyant sur des politiques de prévention d'une part et d'insertion sociale, d'autre part.* "

#### Eléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour l'axe G	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	18,91	99,32
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	19,47%	102
Nombre de bénéficiaires	9 482	42 056
Nombre d'heures stagiaires	2 391 408	11 858 980

Les tendances soulignées ces dernières années restent les mêmes : l'axe G reste l'axe le plus en avance avec 99% des montants programmés pour la période 2000 2006, cette tendance s'étant encore accentuée en 2004.

Parmi les trois mesures, la progression est irrégulière :

- retard sur la mesure G1, dont deux des six sous mesures n'ont toujours pas été mises en œuvre,
- largement compensé par l'avance prise sur les mesures G2 et G3.

	FSE programmé	Evolution programmé par rapport année précédente
Année 2000	15,89 Meuros	-
Année 2001	18,55 Meuros	+ 17%
Année 2002	22,42 Meuros	+ 21%
Année 2003	23,61 Meuros	+ 5%
Année 2004	18,91 Meuros	- 20%

#### Eléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour l'axe :G	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	14.07 Meuros	46,52 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	14.5%	48%
Nombre de bénéficiaires	3 426	22 059
Nombre d'heures stagiaires	399 279	3 884 374

Si, en terme de programmation, l'axe G est le plus en avance des trois axes cofinancés par le FSE, il n'en est pas de même en matière de déclaration de dépenses : avec 48% de dépenses déclarées, il est fortement en retard par rapport à l'axe H : ce phénomène traduit le poids des « gros dispositifs » de type AFD, RSMA, mobilité dans l'avancement du programme ainsi que le décalage entre montants déclarés et programmés de certaines sous mesures (notamment les PLIE et l'accompagnement scolaire).



## Mesure G1

### Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en activité

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser l'insertion sociale ou professionnelle de publics en difficulté par des formules pédagogiques souples basées sur la mise en activité. Permettre ainsi à certains d'acquérir une expérience professionnelle valorisable dans le cadre de leur recherche d'emploi. Contribuer à la pérennisation des dispositifs d'insertion par la mise en activité par exemple en renforçant les ressources humaines d'encadrement.

#### Descriptif synthétique :

Chantiers liés à l'insertion : chantiers emplois verts, chantiers de proximité, chantiers ONF. Aide aux structures d'insertion et aux projets d'initiative locale offrant des voies de formation alternatives.

#### Eléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : G1	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	1,51 Meuros	13,68 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	6%	55%
Nombre de bénéficiaires	776	5 274
Nombre d'heures stagiaires	213 080	1 252 164

En 2004, trois sous mesures ont fait l'objet d'une programmation en Comité Local de Suivi jusqu'au mois de décembre 2004, soit une de plus qu'en 2003 :

- L'année 2004 a vu se poursuivre l'engagement de projets dans le cadre du dispositif PREFACE (correspondant à des projets 2003). 56 porteurs de projets ont pu être aidés dans des domaines allant du conseil aux projets de développement culturel à la transformation de produits agroalimentaires. L'objectif, à terme, est que la moitié de ces personnes crée leur entreprise.

- Concernant la formation en accompagnement des Projets d'Initiative Locale, le FSE cofinance ces actions d'insertion par l'économie basées sur une démarche participative (approche bottom up) liée à des initiatives locales et permettant à des jeunes et des demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires dans le cadre d'un projet de développement. Ont été concernés 192 stagiaires pour un volume horaire de 167 672 hstag.

- Concernant les chantiers d'insertion de l'ONE, 192 stagiaires ont bénéficié des actions inscrites dans le programme 2004.

S'agissant des actions non programmées :

- Suite à l'évaluation de mi parcours, les chantiers emplois verts, chantiers de proximité et aide aux postes et pôles d'insertion, ne sont plus financés au titre du DOCUP.



## Eléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :G1	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	0.67 Meuros	7,21 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	2.68%	29%
Nombre de bénéficiaires	629	2 960
Nombre d'heures stagiaires	223 739	707 801

Les quatre sous mesures qui avaient fait l'objet d'une programmation en Comité Local de Suivi en 2003 ont vu des dépenses déclarées en 2004 :

- concernant les chantiers d'insertion de l'ONF, ce sont 392 bénéficiaires (197 CES - dont 15 femmes et 195 CIA) qui ont pu être finalement encadrés, représentant 34 400 journées de CES/CIA.

- concernant les projets d'initiative locale, les actions inscrites au programme 2003 (1<sup>er</sup> volet) ont fait l'objet de déclarations de dépenses pour un total de 125 751 heures stagiaires. Elles ont été suivies par 237 bénéficiaires, en majorité des jeunes de moins de 25 ans se trouvant en situation de chômage.

- concernant l'accompagnement du dispositif PREFACE, la programmation ayant lieu sur la base des réalisations, la totalité des programmes 2001, 2002 et 2003 a été déclarée, soit 56 projets de création d'entreprises, dont 15 portés par des femmes.



---

## Mesure G2

### Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en parcours

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Prévenir et lutter contre les exclusions par une démarche de mobilisation et de dynamisation des populations les plus fragiles en recherchant notamment la construction de parcours personnalisés.

#### Descriptif synthétique :

Actions préparatoires à l'insertion, à la qualification des jeunes, actions d'utilité sociale.

Accompagnement de publics sous contrats aidés.

Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Dispositif de formation " nouveaux emplois, emplois jeunes ".

#### Eléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :G2	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	11,86 Meuros	63,36 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	22%	115%
Nombre de bénéficiaires	7 465	31 824
Nombre d'heures stagiaires	1 744 028	8 710 630

En 2004, ont été programmés :

- Trois nouvelles actions de la sous mesure actions d'utilité sociale ont été programmées en 2004 : deux actions d'appui social individualisé et la mise en place d'une classe relais faisant appel pour la première fois à un cofinancement FSE.

- les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : 5 PLIE existants ont vu leurs programmes d'actions cofinancés en 2004.

Cela représente l'entrée en parcours de 1 315 nouveaux bénéficiaires (et 4 154 en parcours). Le nombre de sorties positives est évalué à 796 pour l'année 2004. Toutefois, les programmes du PLIEST et du PLIE de Saint-Denis n'ont pu être programmés en raison notamment des difficultés structurelles inhérentes au fonctionnement de ces dispositifs.

- 2 formations spécifiques aux emplois jeunes ont été mises en place en 2004, contre 5 en 2003. Cette baisse est compensée par une prise en compte d'EJ de niveau IV plus importante qu'en 2003. Au total 51 bénéficiaires ont été concernés pour une durée de 17 955 heures stagiaires.

- le programme d'actions préparatoires à la qualification des jeunes. Le programme d'actions 2003-2004 a été reconduit pour la période 2004-2005, à l'exception des dispositifs « remise à niveau » et « redynamisation sociale » qui ont fait l'objet d'une nouvelle consultation en 2004. Au total, 53 actions sont inscrites au programme pour un effectif minimum de 5 285 stagiaires.

**Eléments de réalisation en 2004 :**

Indicateurs clés pour la mesure :G2	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	11.45 Meuros	31,52 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	21%	57%
Nombre de bénéficiaires	1 412	13 446
Nombre d'heures stagiaires	-	-

Les actions ayant fait l'objet d'une programmation en Comité Local de Suivi dans le courant de l'année 2003 ont vu leurs dépenses déclarées courant 2004 :

- toutefois, s'agissant des actions de préparation à l'insertion, seules les actions du programme 2002 ont été déclarées en 2004.

- concernant les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), 5 PLIE ont été programmés en 2003 mais seuls 3 ont vu leurs dépenses déclarées en 2004 (Possession, Saint-Louis et PLIE Intercommunal de l'Ouest), bien que les données qualitatives des soldes soient déjà disponibles pour les 5 PLIE.

PLIE 2003	Nouveaux bénéficiaires prévus	Nouveaux bénéficiaires
AGIDESU (Le Port)	600	539
ASLIE (St-Louis)	221	151
CAP Insertion (Possession)	272	220
MIO (intercommunal de l'Ouest)	350	265
ACTIVE (St Pierre)	243	237
TOTAL	1 686	1 412

Il est important de noter le faible décalage entre prévisions et réalisations pour la majorité des PLIE. Ceci témoigne de l'effort des organismes porteurs dans l'élaboration de leur programme.

- concernant les formations liées au dispositif « nouveaux services, emplois jeunes », les quatre actions programmées en 2001 ont pris fin au cours de l'année 2003 et ont été déclarées en 2004. Pour information, à l'issue des 2 actions de formation : « enseignement de la langue des signes appliquées » et « préparation aux métiers de l'enfance », sur 45 stagiaires, 37 soit 82 % de l'effectif ont obtenu leur qualification (attestation ou CAP).

- concernant le programme d'actions préparatoires à la qualification des jeunes, les actions liées au programme 2003 ont été déclarées. Les indicateurs physiques n'ont pas encore été produits.



## Mesure G3

### Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Prévenir l'exclusion de jeunes handicapés et faciliter la création d'emplois spécifiques et adaptés pour ces publics.

Rapprocher du milieu ordinaire du travail les personnes les plus exposées à l'exclusion.

Pérenniser une politique intégrée de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

#### Descriptif synthétique :

Programmes en faveur des détenus.

Insertion des personnes handicapées.

Accompagnement scolaire.

Dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme.

#### Eléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure G3 :	Année 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	5,54 Meuros	22,27 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	32 %	130 %
Nombre de bénéficiaires*	1 241	4 958
Nombre d'heures stagiaires*	434 300	1 895 786

\* hors accompagnement scolaire

Concernant l'insertion des personnes handicapées, plusieurs programmes d'actions annuels ont pu être mis en œuvre :

- le Programme d'Insertion des Travailleurs Handicapés où l'appui du FSE permet de réaliser prestations d'accueil, diagnostic, accompagnement de la formation et en entreprise, appuis ponctuels, maintien dans l'emploi, intégration en milieu ordinaire du travail ;
- l'ARPEDA (Association Réunionnaise des Parents d'Enfants Déficieux Auditifs) est intervenue auprès de 45 déficients auditifs en plus des 132 de 2003, centré sur le placement en entreprise et le maintien dans l'emploi.
- l'ARVISE œuvre pour le maintien dans l'emploi de personnes handicapées (120 signalements en 2004)
- L'action « Appui Spécifique Emploi Déficieux Visuels » est assurée par CASE DV et 60 déficients visuels ont bénéficié de ce soutien.
- l'ALIE a porté l'embauche de 4 professionnels affectés exclusivement à la coordination et à la mise en œuvre des actions d'insertion inscrites au PRITH.

Environ 371 bénéficiaires sont concernés.

Concernant le dispositif de lutte contre l'illettrisme, les 4 ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme ont continué leur action pour un effectif théorique de 492 stagiaires (dispositifs en entrées et sorties permanentes) et un volume contractualisé de 230 300 heures stagiaires. 8 actions de formation ont également été subventionnées avec une période d'environ 400 h en centre et une période en entreprise afin de faciliter l'insertion du bénéficiaire dans le monde du travail. Sont concernées 510 personnes pour un volume de 204 000 heures stagiaires.



Concernant l'accompagnement scolaire, mesure nouvelle de ce DOCUP visant à mobiliser hors temps scolaire les enfants et leurs familles dans une logique de prévention de l'exclusion, ont été programmées :

- 132 actions, le plus souvent localisées dans des quartiers " Politique de la Ville ",
- pour l'année scolaire 2004/2005,
- concernant 12 143 bénéficiaires, généralement des enfants.

A noter qu'un ciblage qualitatif des actions sera réalisé au solde ce qui expliquera un montant de solde bien inférieur au montant programmé.

### Eléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure G3 :	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 4
Montant FSE	1.95 Meuros	7,79 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	11.38 %	45 %
Nombre de bénéficiaires*	1 385	5 730
Nombre d'heures stagiaires*	175 540	806 461

\* hors accompagnement scolaire

Concernant la formation de détenus, les actions du programme 2002 ont été déclarées en 2003.

Concernant l'insertion des personnes handicapées, les différents organismes ont pu délivrer les prestations prévues à destination de :

- ARPEDA (SFE) : 101 bénéficiaires
- ARVISE « maintien dans l'emploi » : 120 bénéficiaires
- IRSAM Case DV (« Appui Spécifique Emploi Déficiants Visuels ») : 20 bénéficiaires

Programmées en 2003, ces actions ont fait l'objet d'une déclaration de dépense en 2004.

Concernant l'accompagnement scolaire, celui-ci intervient dans une optique de prévention de l'exclusion par son action à la fois sur les enfants et les parents. Les actions d'accompagnement se sont déroulées en dehors du temps scolaire et ont été généralement mises en place par des associations.

- 132 actions ont été réalisées, le plus souvent localisées dans des quartiers " Politique de la Ville ",
- pour l'année scolaire 2003/2004,
- à destination de 10 530 enfants.

Concernant la lutte contre l'illettrisme, les programmes 2002 a été déclaré et il a concerné 343 stagiaires pour un volume horaire de 137 200. De même a été déclaré le programme 2003 qui a concerné 753 stagiaires.



## Axe H

### Promouvoir la formation et l'apprentissage tout au long de la vie

#### Stratégie (rappel du DOCUP) :

La stratégie d'intervention du FSE au sein de cet axe est d'agir sur l'ensemble du dispositif d'éducation et de formation afin de répondre à la demande tant quantitative que qualitative, dans un double objectif de maintenir une constante adéquation des compétences par rapport au marché du travail d'un part et d'améliorer la capacité d'adaptation des publics d'autre part. Cette stratégie conduira également à améliorer le niveau de qualification de la population active.

En pratique, les actions conduites seront toutes centrées sur cette notion de "droit" à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, indépendamment du public, sachant que là encore l'effort le plus important sera porté sur une approche préventive de l'exclusion et du chômage.

#### Eléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour l'axe H :	Année 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	57,98 Meuros	289,63 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	18%	90%
Nombre de bénéficiaires	18 851	89 359
Nombre d'heures stagiaires	7 690 649	33 327 862
Nombre d'entreprises bénéficiaires :	22	198

En terme de programmation, l'axe H connaît un niveau de programmation satisfaisant avec 90% des sommes programmées au 31 décembre 2004.

La sous mesure concernant le développement du travail féminin et l'égalité des chances a connu des difficultés à démarrer. En 2004 il semble que les inquiétudes relatives notamment à la fragilité du centre de ressources sur l'égalité des chances entre homme et femme, ont été écartées. De plus, certaines actions prévues sont financées au titre d'autres mesures.

A l'instar des autres axes, après l'accélération de la programmation en 2002, et un plafonnement du niveau de programmation en 2003, le montant de FSE programmé baisse de 11% en 2004 ce qui correspond au retour à une parité FSE-CPN de 70-30.

	FSE programmé	Evolution programmé par rapport année précédente
Année 2000	50,06 Meuros	-
Année 2001	52,60 Meuros	+ 5%
Année 2002	63,37 Meuros	+ 20%
Année 2003	65,42 Meuros	+ 3%
Année 2004	57,98 Meuros	- 11%



### Eléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour l'axe : H	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	<b>49.640 Meuros</b>	184,73 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	<b>15.4%</b>	57%
Nombre de bénéficiaires*	17 757	75 997
Nombre d'heures stagiaires*	3 810 435	10 262 885
Nombre d'entreprises bénéficiaires*	19	146

\*N'intègrent pas les indicateurs physiques de l'axe H5

A la fin de l'année 2004, l'axe H connaît un taux de déclaration par rapport à l'ensemble du programme de 57 %. Ceci s'explique par le poids que représentent les « gros » dispositifs annuels comme la mobilité, l'apprentissage, la formation professionnelle des adultes et le Service Militaire Adapté qui fonctionnent sur un rythme calé sur l'année civile.

En 2004 ont été déclarées **49.640** Meuros de FSE soit plus de 40 % de dépenses de plus que l'année précédente.



## Mesure H1

### Encourager la mobilité éducative et professionnelle

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Ouvrir les horizons des habitants de la Réunion en leur permettant de construire des parcours intégrés de mobilité vers de nouvelles qualifications ou de nouveaux emplois. Structurer des dispositifs permanents de développement de la mobilité en diversifiant les modes d'intervention et les destinations d'accueil (notamment les échanges transnationaux avec l'Union Européenne et l'environnement géographique). Intégrer la politique de mobilité au sein des dispositifs permanents de formation.

#### Descriptif synthétique :

Prestations de mobilité (billets d'avion, aide à l'installation, ...) des demandeurs d'emploi, des étudiants, des jeunes diplômés et de stagiaires de la formation professionnelle, ...

Cette mesure permet de financer les différents dispositifs de mobilité géographique des réunionnais, indépendamment de leurs statuts : demandeurs d'emploi, étudiants, lycéens, stagiaires de la formation professionnelle, ... avec la prise en charge du voyage au départ de la Réunion, des aides à l'installation et dans certains cas un accueil et un suivi à l'arrivée.

#### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H1	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	8,6 Meuros	44,64 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	14%	71%
Nombre de bénéficiaires	6 366	30 769

Pour l'année 2004, ont été programmées les prestations de mobilité :

- en faveur des demandeurs d'emploi, réalisées par le CNARM (1200 bénéficiaires) ;
- réalisées par l'ANT pour le compte de l'Etat et du Conseil Régional, par exemple pour des stagiaires de la formation professionnelle (4 200 bénéficiaires environ) ;
- en faveur des étudiants, mises en œuvre par le Département (366 bénéficiaires) et le Conseil Régional (600 bénéficiaires)

Ces prestations concernent 6 566 bénéficiaires environ sachant qu'il est difficile d'évaluer le nombre exact de bénéficiaires a priori, une même personne pouvant bénéficier de plusieurs prestations complémentaires.

#### Éléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure H1:	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	6.53 Meuros	30,66 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	10.3%	49%
Nombre de bénéficiaires	6 566	24 916

Les dépenses déclarées en 2004 correspondent aux programmes 2003 (ANT et CNARM) et 2004. Par dispositifs, ont pu être aidés :

- 431 demandeurs d'emploi dans le cadre du CNARM,
- 731 étudiants (434 pour le compte du Département, 297 pour le compte de la Région),
- 5 832 stagiaires en 2004 au titre de la mobilité effectuée par l'ANT.



---

## Mesure H2

### Développement du travail féminin et égalité des chances

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Développer l'accès à la qualification et à la prise de responsabilité pour les femmes.  
Accentuer la participation des femmes sur le marché du travail.  
Mieux concilier vie familiale et professionnelle.

#### Descriptif synthétique :

Actions particulières ciblées en faveur des femmes.  
Formation de conjoints.  
Formation à distance.  
Formation dans les métiers émergents.  
Formation des familles accueillant des personnes dépendantes à domicile.

#### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H2	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	0,35 Meuros	1,48 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	6%	23%
Nombre de bénéficiaires	376	911
Nombre d'heures stagiaires	104 652	479 474

La majorité des actions cofinancées par cette mesure au titre de l'année 2004 consiste en des formations principalement destinées à des femmes.

- Formations destinées à des conjoints d'artisans, Brevets de Collaborateur de chef d'entreprise artisanale soit 6 actions à destination de 72 conjoints pour un volume d'heures stagiaires de 36 000 heures.
- quatre formations, d'initiative locale (obligation de mixité) contre 2 en 2003, ont été programmées dans les domaines suivants : Etalagiste vendeur (2), encadrement de chantier, traiteur et service financier. Elles concernent 58 stagiaires pour un volume de 62 531 heures stagiaires.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires s'explique essentiellement par la mise en place dd programme de formation d'accueil à domicile qui a concerné 246 stagiaires pour un volume horaire de 5 928 heures stagiaire.

Cependant, 2004 confirme la tendance d'un niveau de consommation très en dessous des prévisions faites (0,17 Meuros programmés en 2000, 0,24 Meuros programmés en 2002, 0,37 Meuros programmés en 2003, 0,30 Meuros en 2004). Ceci peut s'expliquer de deux façons :

- certaines actions prévues ont lieu mais sont cofinancées au titre d'autres mesures (exemple des actions dans le domaine agricole) ;
- d'autres actions étaient innovantes et les difficultés de début de programme ont concentré les moyens humains sur la gestion plutôt que sur l'animation.



### Éléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H2	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	0.06 Meuros	0,57 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0.95%	9%
Nombre de bénéficiaires	15	529
Nombre d'heures stagiaires	13 125	154 186

A l'exception d'une action au titre des « actions ciblées en faveur des femmes », aucune déclaration n'a été enregistrée en 2004.



## Mesure H3

### Recherche et développement des filières éducatives supérieures

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Contribuer à la diversification des cursus à travers le développement de nouvelles filières éducatives supérieures.

Soutenir la recherche universitaire et renforcer ainsi le potentiel de main d'œuvre hautement qualifiée pour optimiser les possibilités de création de richesse pour le monde économique et social.

#### Descriptif synthétique :

Soutien aux filières supérieures d'enseignement : programmes de formation de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) et de l'école des Beaux Arts.

Bourses régionales de troisième cycle.

Aides à la recherche dans les PME.

#### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H3	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	3 Meuros	14,29 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	13%	62%
Nombre de bénéficiaires	993	3 314
Nombre d'heures stagiaires	492 059	1 104 782

La mise en œuvre de cette mesure s'inscrit dans la continuité par rapport à 2004. Avec notamment le cofinancement du programme de formation de l'école des Beaux Arts, et l'aide attribuées dans le domaine de la recherche.

Les 35 actions du programme de formation 2004 de l'IRTS dans les domaines socio éducatifs et du développement local se poursuivent avec un nombre de bénéficiaires supérieur à celui de 2004 : 754 bénéficiaires (soit 131 de plus qu'en 2003) et un volume d'heures stagiaires de 224 059 heures.

La mesure création de richesse et d'emplois dans les PME à partir de la recherche appliquée n'a pas été programmée en 2004. Ce qui marque une rupture par rapport à l'année dernière qui enregistrait une forte accélération des dispositifs d'aide à la recherche dans les entreprises par de jeunes diplômés. **La non programmation sur la sous mesure recherche appliquée tient à la recherche de contrepartie en 2004 au financement alternatif de cette sous mesure.**

Afin de permettre à des étudiants de poursuivre des études de haut niveau et leur offrir un éventail diversifié de formations tout en servant le rayonnement de La Réunion au plan national et international, sont attribuées des bourses régionales de troisième cycle.

Pour 2004, le FSE a cofinancé :

- 70 bourses de DEA et DESS, allocations annuelles de 3 811 euros, accordées à des étudiants combinant critères sociaux et de mérite,



- 23 bourses de formation doctorale, allocation de 915 euros par mois pouvant aller jusqu'à 36 mois, accordées exclusivement sur critères scientifiques et académiques,
- 10 aides individualisées, participation aux frais de scolarité d'étudiants particulièrement méritants.

Le développement de l'école des beaux arts s'est concrétisé par le cofinancement de son programme 2004 cofinancé, à travers 3 filières : un DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques multi option), un DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique option art design), un diplôme de doctorat sciences et arts. Cela représente 136 bénéficiaires (contre 111 en 2003) pour 268 000 heures stagiaires.

### Eléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H3	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	1.81 Meuros	8,06 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	8%	35%
Nombre de bénéficiaires	581	2 396
Nombre d'heures stagiaires	170 248	648 287

Trois actions mises en œuvre en 2003 ont vu des dépenses déclarées en 2004.

- les actions du programme de formation 2002 de l'IRTS ont été réalisées dans les domaines socio éducatifs et du développement local pour 573 stagiaires et un volume d'heures stagiaires de 170 248 heures. Il convient de noter un taux de 84% de réussite aux examens, de plus tous les diplômés ont trouvé un emploi dans les six mois suivant l'obtention du diplôme.

A noter également dans le cas de l'IRTS l'impact en matière d'égalité des chances de nombreuses formations (Educateur Jeunes Enfants, Assistante Sociale, ...) au sein desquelles il convient de noter une prédominance féminine dans les effectifs (deux tiers des bénéficiaires sont des femmes).

Ont également été déclarées en 2004 les dépenses relatives à la sous mesure Création de richesse et d'emplois dans les PME à partir de la recherche appliquée. Elles correspondent

- à :
- 3 stages longue durée,
  - 4 CORTECH,
  - « 1 post doctorat » dans le domaine de la chirurgie réparatrice.



---

## Mesure H4

### Développement des compétences dans les entreprises

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Promouvoir la formation des individus au sein des entreprises.  
Faciliter la création et le maintien d'emplois.  
Faciliter les évolutions du travail et l'adaptation des salariés.  
Impulser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

#### Descriptif synthétique :

Aide au conseil en entreprises.  
Aides à la formation des salariés.  
Prime Régionale à l'Emploi.  
Plan Animation Emploi.

#### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H4	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	2,06 Meuros	9,6 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	17%	81%
Nombre d'entreprises bénéficiaires	22	198
Nombre d'individus bénéficiaires	2 798	11 036

Concernant la prise en charge des Congés Individuels de Formation, l'année 2004 a permis de cofinancer la formation de 92 salariés ou anciens salariés soit un peu plus de 33 % qu'en 2003.

Concernant l'Engagement de Développement de la Formation, comme en 2003 un seul EDDF a été programmé, mais sous forme de projet collectif mutualisant les plans de formation de plusieurs entreprises adhérentes de formation. Sont concernés 2 798 salariés et 6 entreprises.

Concernant la Prime Régionale à l'Emploi, aucune action n'a été programmée en 2004, le dispositif se poursuivant hors DOCUP après la révision à mi-parcours.

Concernant la formation à l'intérieur des petites entreprises artisanales, un dispositif a été monté en 1998 et se poursuit sur la période : il inclut formation sur site avec un conseiller professionnel et formation en centre sur des thèmes communs à plusieurs entreprises. 140 personnes sont concernées chaque année - pour environ 28 000 heures stagiaires - dans les domaines suivants : maçonnerie gros œuvre, menuiserie bâtiment, maçonnerie réhabilitation, mécanique auto, agro-alimentaire.

Concernant le Plan Emploi Animation, le Conseil Régional accorde avec le soutien du FSE une aide dégressive aux associations du domaine socio sportif pour le recrutement d'animateurs qualifiés : après un démarrage en 2001, 2002 le programme 2004 a consisté en un renouvellement des actions démarrées les années précédentes. 35 emplois ont ainsi pu être consolidés au sein de 32 associations sportives.

A noter depuis 4 ans, l'absence de programmation sur la sous mesure d'aide au conseil aux entreprises, pour laquelle la demande a baissé (diminution de l'effet de la réduction temps de travail). En 2004, aucune programmation n'a eu lieu non plus au titre de la sous mesure FNE Entreprise, la demande étant faible.



### Eléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H4	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	0.46 Meuros	4,56 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	4%	38%
Nombre d'entreprises bénéficiaires	19	146
Nombre d'individus stagiaires	493	3 766

Concernant la prise en charge des Congés Individuels de Formation, 3 Organismes Paritaires Collecteurs Agréés ont bénéficié de l'intervention du FSE au profit de 69 personnes (dont 29 femmes) pour un volume d'heures stagiaires de 40 678.

S'agissant du dispositif EDDF (Engagement De Développement de la Formation) le programme 2003 porté par l'OPCAREG Réunion a fait l'objet d'une déclaration. 371 stagiaires ont été concernés.

Les actions de formation à l'intérieur des petites entreprises artisanales n'ont pas été déclarées en 2004

Concernant la Prime Régionale à l'Emploi, elle a favorisé la création de 41 emplois (10 emplois de plus qu'en 2003) au sein de 7 entreprises des secteurs du tourisme, de l'industrie et de l'artisanat : les personnes recrutées, en majorité âgées de + 25 ans et dont un tiers sont des femmes ont été essentiellement affectées à des fonctions d'exécution .

Concernant le Plan Emploi Animation, 11 associations oeuvrant dans le domaine sportif ou socio-éducatif ont été soutenues pour le renouvellement de 12 postes d'animateurs ou d'éducateurs. Ces postes, pour la plupart sous forme de contrats à durée indéterminée, sont occupés par des jeunes hommes et femmes (en proportion égale) de plus de 25 ans, tous diplômés d'Etat dans le domaine sportif ou socio-éducatif.



## Mesure H5

### Accompagnement des mutations sectorielles

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Accompagner par la formation le développement et la consolidation de pôles sectoriels permettant de répondre aux besoins en emploi qualifiés de l'économie réunionnaise et européenne.

Prévenir le risque de chômage de longue durée par l'élévation du niveau de compétences professionnelles précédemment acquises.

#### Descriptif synthétique :

Formations liées au développement dans différentes branches d'activité : métiers de l'image et nouvelles technologies, cadres culturels, BTP, automobile transport, milieu rural, agriculture, pêche, environnement, artisanat, tourisme, ...

#### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H5	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	16,87 Meuros	75,3 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	30%	133%
Nombre de bénéficiaires	3 411	13 341
Nombre d'heures stagiaires	2 777 708	9 845 383

En 2004, 171 actions de formation ont été programmées dans le cadre de l'accompagnement des mutations sectorielles, pour la plupart préfinancées ou gérées en marché par le Conseil Régional.

Filière par filière, les principaux indicateurs de la programmation en 2004 sont les suivants. Même si la baisse du nombre de formations se confirme, le nombre de places, en revanche, reste identique. Contrairement à 2003 des actions BTP, automobile transport, maintenance ont été programmées.

Filières de formation	Nb de formations	Nb de places	Nb d'heures stag.
Métiers de l'image et nouvelles technologies	12	234	274 000
BTP, automobile transport, maintenance	5	96	100 080
Formation en milieu rural	0	0	0
Agriculture / Pêche / Environnement	54	1 221	850 091
Artisanat	6	73	36 000
Tourisme	7	116	187 282
Tertiaire / Commerce et gestion / Services	40	856	501 880
Animation, sport	9	218	257 758
BTP (hors contrat objectif), industrie	38	597	570 617
Total	171	3 411	2 777 708



### Éléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H5	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	10.47 Meuros	30,88 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	18.5%	54%
Nombre de bénéficiaires	-	-
Nombre d'heures stagiaires	-	-

Les déclarations des programmes 2003 des différentes sous mesures ont été enregistrées en 2004. Toutefois, aucun élément physique n'a pu être encore récupéré.



## Mesure H6

### Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Soutenir par la voie de l'apprentissage une offre de qualification professionnelle et de première insertion sur le marché du travail.

Elever le niveau de qualification afin d'accompagner les exigences du monde professionnel et permettre, dans le même temps, un rallongement des parcours de qualification, éventuellement dans le cadre de la mobilité.

#### Descriptif synthétique :

Actions préparatoires à l'apprentissage destinées à ce que des jeunes de faible niveau puissent intégrer les filières d'apprentissage.

Filières d'apprentissage.

#### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H6	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	8,87 Meuros	47,5 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	17%	94%
Nombre de bénéficiaires	3 770	19 491
Nombre d'heures stagiaires	1 516 000	8 407 084

En 2004, n'a été programmé que le programme apprentissage proprement dit comprenant 4 programmes d'apprentissage réalisés par les Centres de Formation d'Apprentis : artisanat, commerce et services, hôtellerie restauration, agriculture et, pour la première année, le secteur sanitaire & médico social. Ce nouveau CFA est porté par la branche professionnelle (PROMOFAF) et la gestion a été confiée à une association regroupant les employeurs et les établissements de formation intervenant dans le secteur.

Ce programme 2004 représente 1 516 000 heures stagiaires à destination de 3 770 bénéficiaires.

A partir de 2003, la formation en alternance des futurs jeunes apprentis a intégré les actions de formation du Module Préparatoire à l'Insertion (MPI), dont l'objet est de préparer le jeune à une intégration réussie dans les différents dispositifs de contrats de travail (alternance, apprentissage, CDD, CDI). Ces actions sont ainsi identifiées dans la mesure G2.06 « Actions préparatoires à la qualification des jeunes » ce qui explique qu'aucun module préparatoire à l'apprentissage n'a été programmé en 2003 dans le cadre de la mesure apprentissage.



### Eléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H6	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	9.15 Meuros	33,86 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	18%	67%
Nombre de bénéficiaires	6 349	22 097
Nombre d'heures stagiaires	1 229 659	5 844 208

Concernant le module préparatoire à l'apprentissage, les actions du programme 2003 ont été déclarées pour un total de 1 229 659 heures stagiaires ce qui représente 6 349 bénéficiaires dont 27% de femmes.



---

## Mesure H7

### Formation des adultes et des demandeurs d'emploi

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Reconfigurer en pôles de compétence sectoriels une offre de formation qualifiante à destination principale des personnes désireuses de s'intégrer dans ce type de cursus qualifiants.

Valider les compétences professionnelles.

Prévenir les risques de chômage et de perte de compétences pour les personnes en situation de reconversion professionnelle.

#### Descriptif synthétique :

Dispositif FPA (Formation Professionnelle des Adultes) et prestations liées, mis en œuvre par l'AFPAR.

Réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres.

#### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H7	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	12,76 Meuros	68,97 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	18%	96%
Nombre de bénéficiaires	2 500	13 425
Nombre d'heures stagiaires	1 300 000	7 459 869

Concernant la Formation Professionnelle des Adultes, ont été programmés en 2004 :

- la mission de formation de l'AFPAR, répartie sur 4 sites (St André, St Paul, St Denis et St Pierre) et offrant une palette de spécialités de formations dans les principaux domaines suivants : métiers de la formation, bâtiment et travaux publics, métiers du bois, tertiaire administratif, soudage, horticulture, métiers de bouche, informatique de gestion, technologies de l'information et de communication, services de proximité, maintenance matériels, réseaux, maintenance de véhicules, ...

Ont ainsi cofinancées 1 300 000 heures stagiaires, à un coût moyen de 8,32 euros de l'heure en centre, à destination de 2 500 bénéficiaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la FOAD (formation à distance) le volume d'heures stagiaires prévu est de 41 000.

Dans le cadre de l'Espace Ressource Emploi (ERE), une mission d'accompagnement vers et dans l'emploi est également financée pour les bénéficiaires de formation à l'AFPAR (jusqu'à 6 mois après leur sortie) pour un volume de 985 prestations d'un coût unitaire de 214,65 euros.



- la mission conseil orientation, qui se décompose en 3 types de prestations :

Type de prestations	Volume prévu en 2004	Coût unitaire estimé
Appui à la construction d'un projet de formation	5 651	275,56 euros
Suivi et soutien du bénéficiaire en formation	1 740	121,96 euros
Accompagnement vers et dans l'emploi	160	214,65 euros

- les missions hébergement et restauration (stables depuis 2000), ayant fait l'objet d'un schéma directeur visant à rénover et optimiser les moyens en personnel et infrastructures liées à cette activité.

	Volume prévu en 2004	Coût unitaire estimé
Hébergement	31 500 nuitées	5,05 euros
Restauration	96 000 repas	6,25 euros

Concernant la réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres, l'ANPE a prévu de prescrire 1 256 SIFE individuels dans le cadre des entretiens "nouveau départ". La formation pourra avoir lieu sous forme de SIFE court (40 à 430 heures) ou de SIFE long (430 à 1200 heures).

### Eléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H7	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	15.26 Meuros	50,64 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	21.22%	70%
Nombre de bénéficiaires	2 814	12 493
Nombre d'heures stagiaires	1 303 988	5 734 793

Concernant la Formation Professionnelle des Adultes, les indicateurs physiques traduisent une bonne réalisation du programme 2003 : 1 303 988 heures stagiaires ont été dispensés au profit de 2 814 bénéficiaires avec un taux de réussite aux examens nationaux de 85 %.

Concernant la réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres, les dossiers programmés en 2002 et 2003 ont été soldés en 2004.



## Mesure H8

### Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Permettre la qualification et l'insertion de jeunes quittant le système scolaire classique.  
Aider à la formation des emplois jeunes des institutions publiques en réponse à des besoins spécifiques des bénéficiaires.

#### Descriptif synthétique :

Programme de formation du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA), de l'Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM), des Maisons Familiales et Rurales (MFR).  
Formation des emplois jeunes des institutions publiques.

#### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H8	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	5,46 Meuros	27,84 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	14%	72%
Nombre de bénéficiaires	1 973	9 276
Nombre d'heures stagiaires	1 500 187	6 031 519

Le programme de formations du Régiment de Service Militaire Adapté a pour objectif de permettre la qualification et l'amélioration de l'insertion professionnelle et sociale de jeunes volontaires. En 2004, ces jeunes ont eu le choix entre :

- 20 formations organisées en 7 pôles (agriculture, travaux publics, bâtiments, logistique, sécurité, restauration)
- 5 modules spécifiques complétant certaines de ses filières (bureautique, conduite voiture légère, remise à niveau, secourisme, plaquette)

En 2004, ce sont près de 750 000 heures stagiaires qui ont été programmées à destination de 1 172 jeunes, dont 126 femmes et 1 046 hommes.

En 2003 l'AGEMAR a fait le choix d'arrêter le CAPM. Ne demeure que le BEPM mécanicien et le BEPM pêche, à destination de 80 bénéficiaires pour un total de 64 000 heures stagiaires.

Les quatre Maisons Familiales et Rurales de l'Ile de la Réunion et l'IREO ont mis en œuvre leur programme de formation 2004 dans le domaine agricole et rural, à destination de 721 jeunes. Sont cofinancées des formations diplômantes de niveau IV et V - CAPA, BEPA, BTA, BAC Pro - pour un volume d'heures stagiaires en 2004 évalué à 686 187 heures stagiaires.

#### Éléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : H8	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	5.9 Meuros	25,5 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15.24%	66%
Nombre de bénéficiaires	1413	8 716
Nombre d'heures stagiaires	1 093 415	5 624 747



Le programme de formations du Régiment de Service Militaire Adapté a permis de qualifier 1 051 jeunes pour un volume d'environ 500 000 heures stagiaires.

Concernant la réalisation du CAP maritime de matelot par l'Ecole d'Apprentissage Maritime, (AGEMAR), les « formations initiales aux métiers de la mer » ont profité à 14 bénéficiaires pour un volume d'heures stagiaires de 17 350 avec un taux de réussite de 79 %.

Les quatre Maisons Familiales et Rurales de l'Ile de La Réunion et l'IREO ont mis en œuvre leurs programmes de formation dans le domaine agricole et rural. 361 personnes ont bénéficié des 576 065 heures stagiaires.



## **Axe I**

### **Développer les politiques d'accompagnement et d'innovation pédagogique**

#### **Stratégie (rappel du DOCUP) :**

Nouveaux métiers, nouveaux outils, nouvelles compétences, nouveaux publics, exigence de qualité et d'efficacité imposent un effort constant dans le domaine de l'accompagnement et de l'ingénierie, que permettra l'intervention du FSE.

Concrètement, cet axe contient l'ensemble des actions ne bénéficiant qu'indirectement aux publics cibles mais pourtant indispensables au fonctionnement efficace du système :

- actions en faveur des individus, le plus souvent en graves difficultés d'insertion, avec la promotion de mesures d'accompagnement socio-pédagogiques comme le soutien au dispositif TRACE, l'accompagnement des emplois jeunes, ...
- actions en faveur des entreprises ou des structures d'insertion, PME et PMI, généralement TPE en phase de création ou de croissance avec l'exemple de services de soutien spécifiques comme ceux de l'ARVISE, de l'ADIE, ...
- actions en faveur des systèmes que ce soit pour le développement et l'amélioration de la formation professionnelle, en particulier grâce au TICE, la modernisation des services de l'emploi, le développement des systèmes de prévision des tendances de l'emploi et des besoins en qualification avec un organisme comme l'OREF, etc.

Seront également développées au sein de cet axe :

- la mesure d'assistance technique propre au FSE;
- ainsi que la subvention globale relevant de l'article 4.2 du règlement n°1262/1999 destinée à des publics spécifiques créateurs ou repreneurs d'entreprises.

#### **Éléments de programmation en 2004 :**

Indicateurs clés pour l'axe I	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	4,46 Meuros	17,72 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	12%	47%
Nombre de bénéficiaires	6 309	27 152
Nombre d'heures stagiaires	386 628	1 866 948

L'axe I est le seul des trois axes cofinancés par le FSE à être en retard par rapport aux prévisions de réalisation. Ce phénomène est explicable par la nature des actions qui le composent, souvent innovantes ou nécessitant une ingénierie pour leur mise en œuvre. Les problèmes de début de programme ont perturbé le développement des actions étant donné la concentration des moyens humains sur les problématiques opérationnelles de gestion.

Toutefois, après un fléchissement par rapport à 2002, en raison du faible niveau de programmation des mesures I2 et I5, le niveau de programmation augmente en 2004.



	FSE programmé en :	Evolution programmé par rapport année précédente
Année 2000	2,40 Meuros	-
Année 2001	3,06 Meuros	+ 27%
Année 2002	4,04 Meuros	+ 32%
Année 2003	3,76 Meuros	- 7%
Année 2004	4,46 Meuros	+ 17%

**Eléments de réalisation en 2004 :**

Indicateurs clés pour l'axe : I	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	<b>2.710 Meuros</b>	10,62 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	<b>7.23%</b>	28%
Nombre de bénéficiaires	3 756	17 605
Nombre d'heures stagiaires	379 358	1 245 547

En 2004, une nouvelle fois, le retard de l'axe I s'est confirmé, la totalité de la tranche annuelle n'ayant pas été programmée.



## Mesure I1 Développer l'esprit d'entreprise

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Faciliter le démarrage et la gestion des entreprises.  
Exploiter les nouvelles possibilités de création d'emplois.  
Rapprocher le monde économique des publics en difficulté d'insertion.

### Descriptif synthétique :

Dispositifs pour développer l'entrepreneuriat et rapprocher le monde économique et les publics en difficulté.  
Structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : I1	En 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE programmé	1,46 Meuros	5,09 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	17%	60%
Nombre de bénéficiaires*	2 930 environ	11 430
Opérations de sensibilisation	0	3

\* hors forum / séminaires / opérations de sensibilisation

En 2004, ont été programmés les programmes d'actions des structures d'accompagnement à la création d'entreprise. L'action de ces 4 organismes (Réunion Entreprendre, ADIE, APR, ADEL Nord et Sud) est répartie sur l'ensemble de l'île et permet d'accueillir environ 2 930 porteurs de projets devant déboucher sur 670 projets de création d'entreprises.

Dans le cadre des outils innovants, le programme 2004 de l'antenne départementale du réseau France Active, proposait l'accompagnement de 46 projets et le financement de 30 projets

Par ailleurs le FSE a permis le financement de la CRES et de l'animation du réseau d'appui aux porteurs de projets dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire.

La dernière sous-mesure destinée à rapprocher le monde économique et les publics en difficulté d'insertion a été mise en œuvre pour la première fois en 2004. Elle a concerné cinq bénéficiaires pour assurer l'accompagnement de 500 Emplois jeunes.

### Éléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : I1	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	0.88 Meuros	3,35 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	10.4%	40%
Nombre de bénéficiaires*	2 145	7 489
Nombre d'heures stagiaires	0	2

\* hors forum / séminaires / opérations de sensibilisation



En 2003, ont été réalisés les programmes d'actions des structures d'accompagnement à la création d'entreprise et leurs dépenses ont été déclarées courant 2004. Quatre organismes ont été cofinancés par le FSE. L'action de ces structures réparties sur l'ensemble de l'île se décompose en plusieurs phases :

- accueil des porteurs de projets,
- montage du projet de création d'entreprise,
- suivi post création.

En terme de réalisations, il convient de préciser les éléments suivants :

- les actions menées par « Réunion Entreprendre » ont concerné 600 bénéficiaires avec 90 créations d'entreprise (130 prêts accordés) ;
- les actions conduites par « Adel Nord » et « Adel Sud » ont concerné 600 bénéficiaires et le suivi de 10 SIAE (Structures d'insertion par l'économie) ;
- les actions conduites par l'ADIE ont concerné 649 bénéficiaires avec 210 créations d'entreprise (300 prêts accordés) ;
- les actions menées par « l'APR » ont concerné 296 bénéficiaires avec 48 créations d'entreprise (62 emplois créés).



---

## Mesure I2

### Actions sur les systèmes et dispositifs

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

- Renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, en complément des actions de formation.
- Améliorer les pratiques professionnelles et les outils utilisés pour une meilleure construction, gestion et réalisation de l'accompagnement et des parcours de formation, d'insertion.
- Diffuser l'organisation des prestations professionnelles en plates formes.
- Développer les outils d'analyse, d'évaluation et d'expertise nécessaires à la mise en œuvre de politiques en matière d'emploi et de formation, comprenant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

#### Descriptif synthétique :

Accompagnement du dispositif " nouveaux services, emplois jeunes " .

Appui aux structures d'accueil (missions locales, TRACE, PFPI).

Formation de formateurs.

Mise en place de centres de ressources " femmes agents de l'égalité des chances " et politique de la ville.

#### Eléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : I2 :	Année 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	1,72 Meuros	5,85 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	9 %	31 %
Nombre de programmes d'actions	7	20
Nombre de bénéficiaires « nets »	137	491

- concernant le programme d'accompagnement des emplois jeunes, est cofinancé par le FSE l'encadrement d'emplois jeunes afin de faciliter la professionnalisation des emplois jeunes encadrés et, à terme, leur insertion professionnelle. Les associations l'AREP et l'APR se sont inscrites dans cette démarche. En outre, le programme régional d'Accompagnement des emplois jeunes, a profité à 14 associations pour la consolidation de 16 postes. **La programmation 2004 a concerné la partie « reclassement des emplois jeune » et non la partie formation.**

- le programme de formation conseiller en insertion professionnelle/Professionalisation pour les agents structures d'accueil et d'insertion a bénéficié à 25 stagiaires pour un volume horaires de 31 500.

A été cofinancée une partie du programme d'activités du CARIF OREF notamment dans les domaines suivants :

- développement et amélioration des dispositifs d'accueil et d'orientation : animation des missions locales, mission d'amélioration des dispositifs de formation et d'insertion, portage administratif, animation et pilotage du centre interinstitutionnel de bilans de compétences ...



- amélioration et développement de la connaissance de l'offre de formation, amélioration des dispositifs de formation : publications du CARIF, production d'outils d'analyse et d'aide à la décision par l'OREF, ...
- amélioration du dispositif de lutte contre l'illettrisme par le portage d'une mission permanente d'appui technique aux acteurs concernés à travers le CIRILLE (Centre Interinstitutionnel de Lutte contre l'Illettrisme).

Le programme 2004 de l'ARVISE comporte 6 projets d'intervention correspondant à 136 jours hommes .

Le programme du centre de ressources sur la Politique de la Ville et l'Aménagement des Hauts a continué d'être cofinancé. Ce centre répond aux besoins de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs du développement social urbain et de l'aménagement de La Réunion. Le programme est articulé autour de deux axes : un centre de documentation (avec possibilité de consultation en ligne), un programme de formation échange.

Le Centre de ressources Egalité des Chances a pu bénéficier du FSE pour le financement de 1,5 ETP. En 2003 les fonds nationaux uniquement avaient été mobilisés du fait des difficultés de recours au FSE.

### Eléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour l'axe : I2	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	0.89 Meuros	2,89 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	4.72%	15%
Nombre de bénéficiaires	40	178
Nombre de programmes d'action	3	10

Concernant le centre de ressources Politique de la ville , le programme réalisé en 2002 a été déclaré. Pour mémoire, l'action s'est déroulée comme prévu. Le centre de « documentation » a consenti 1 857 prêts, au 31 décembre 2002 3 800 connections internet ont eu lieu sur le site internet. De plus, il a y eu poursuite des 4 publications existantes.

Le FSE a participé en 2004 aux actions de l'Agence Egalité des chances – Centre de ressources. La dépense a été déclarée la même année.

A été déclarée la partie cofinancée du programme d'activités 2004 notamment dans les domaines suivants :

- développement et amélioration des dispositifs d'accueil et d'orientation : animation des missions locales, mission d'amélioration des dispositifs de formation et d'insertion, portage administratif, animation et pilotage du centre interinstitutionnel de bilans de compétences ...
- amélioration et développement de la connaissance de l'offre de formation, amélioration des dispositifs de formation : portage d'une partie et organisation du programme régional de formation de formateurs (finalement différée en 2002), publications du CARIF, production d'outils d'analyse et d'aide à la décision par l'OREF, ...



- amélioration du dispositif de lutte contre l'illettrisme par le portage d'une mission permanente d'appui technique aux acteurs concernés à travers le CIRILLE (Centre Interinstitutionnel de Lutte contre l'Illettrisme).

De même, les actions au titre du programme 2003 du CARIF-OREF (missions de base) ont été déclarées ainsi que le programme 2002 Formation « Conseiller en insertion professionnelle ».

Le programme d'actions 2003 de l'ARVISE a également été partiellement déclaré : il a concerné l'amélioration des conditions de travail, l'anticipation des besoins en compétences, l'aide à l'élaboration de contrats d'objectifs, ...



## Mesure I3 Innovation, individualisation et TICE

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

- Soutenir l'individualisation des réponses formatives et mettre en œuvre des dispositifs innovants sur le plan pédagogique en particulier par l'utilisation des TICE
- Encourager les démarches d'ingénierie sur les systèmes de formation et les contenus pédagogiques
- Favoriser par ce biais la réussite de la stratégie d'ouverture de l'île grâce au développement de formules souples d'apprentissage des langues étrangères

### Descriptif synthétique :

Développement des APP, notamment pour l'apprentissage des langues étrangères.

Innovation, ingénierie pédagogique et démarche qualité.

Animation du Réseau pour l'Implantation des Nouvelles Technologies Educatives à La Réunion (RESINTER).

### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : I3 :	Année 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	1,27 Meuros	6,4 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15%	75%
Nombre de programmes d'actions	1	11
Nombre de bénéficiaires	3 242	14 531
Nombre d'heures stagiaires	386 628	1 866 948

Concernant la mise en œuvre des APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée), cinq organismes ont poursuivi en 2004 le déploiement de ces ateliers dans l'ensemble de l'île. Ce dispositif individualisé, permettant à chacun de construire son programme de travail en fonction de ses objectifs propres, enregistre une légère hausse par rapport à 2004 pour atteindre 3 242 bénéficiaires. Le nombre d'heures stagiaires en revanche est moins important en 2004, 386 628 heures stagiaires, contre 406 628 HST l'année précédente. Ceci s'explique par la baisse du nombre d'heures en centre. Le parcours moyen s'établissant entre 120 et 150 heures par stagiaire.

### Éléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : I3 :	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	0.95 Meuros	4,3 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	11.12 %	50%
Nombre de programmes d'actions	2	6
Nombre de bénéficiaires	3 716	12 083
Nombre d'heures stagiaires	379 358	1 245 547

Concernant l'innovation, l'ingénierie pédagogique et la démarche qualité, les actions du programme 2003 ont été intégralement déclarées en 2004.

Concernant les Ateliers de Pédagogie Personnalisée, le programme 2003 a été déclaré en totalité : ce qui représente 379 358 heures stagiaires à destination de 3 716 bénéficiaires. Une partie des programmes 2002 et 2004 également.



Quelques rapides constats peuvent être faits, demandant à être confirmés dans les années à venir :

- prédominance marquée du public féminin sur ce type de prestation, avec quasiment deux tiers de femmes (même phénomène pour les ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme).
- La majorité du public est demandeur d'emploi (96%)
- Le niveau de formation du public accueilli est très variable de VI à II : ce public de niveau II (environ 6%) vient essentiellement pour l'informatique.
- Domaines d'intervention les plus utilisés : 70 000 h français, 84 000 h maths, 120 000 h culture technologique de base (bureautique, informatique, CNI)
- La situation à la sortie reste précaire : 79% sont toujours demandeurs d'emploi, 5% ont accès à emploi de droit commun, 4% à un contrat aidé, 4% en formation, 8% inconnu.
- 55% stagiaires ont atteint entièrement leurs objectifs, 19% l'ont atteint partiellement, 12% ont abandonné sans motif
- les motifs d'abandon : 185 sans motif, 86 en emploi, 81 raisons familiales, 54 autres formations



---

## Mesure I4 Assistance technique FSE

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Appuyer les partenaires dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et la publicité concernant le programme et, plus généralement l'Europe.

### Descriptif synthétique :

Actions de publicité, d'assistance, de suivi et d'évaluation du programme, ...

### Éléments de programmation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : I4 :	Année 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	0,02 Meuros	0,16 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	3 %	23 %
Nombre d'actions programmées	1	8

Les montants programmés correspondent aux frais liés à 16 missions d'agents de l'Etat, ce qui correspond au double de l'année précédente.

### Éléments de réalisation en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure : I4 :	Déclaré en 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	0 Meuros	0.08 Meuros
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0 %	11 %
Nombre d'actions réalisées		

Les frais de mission des gestionnaires des services de l'Etat, pour les années 2003 et 2004 n'ont pas été déclarés en 2004.



## Mesure I5

### Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Promouvoir le développement local.

#### Descriptif synthétique :

Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions.

Exemple du dispositif EDEN.

#### Éléments de programmation en 2004<sup>2</sup> :

Indicateurs clés pour la mesure : I5 :	Année 2004	Cumul 00 à 04
Montant FSE	-	0,21 Meuros
Taux de FSE par rapport année civile	-	X
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	-	19%
Nombre de bénéficiaires ultimes :	-	40

Les évolutions dans la mise en œuvre du dispositif EDEN (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles), dispositif choisi pour être géré en subvention globale, ont retardé la mise en œuvre de cette mesure et ont nécessité au préalable une modification du DOCUP et du Complément de Programmation déclenchées en décembre 2001.

La fin d'année 2002 a marqué le démarrage de cette subvention globale avec pour support l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Il était prévu d'aider à la création de 40 entreprises pour l'année 2002, cette aide ayant finalement été décalée sur l'année 2003.

#### Éléments de réalisation en 2003 :

Indicateurs clés pour la mesure : I5 :	Déclaré en 2003	Cumul 00 à 03
Montant FSE	-	-
Taux de FSE par rapport année civile	-	-
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	-	-
Nombre de bénéficiaires ultimes :	-	-

Les dépenses n'ont toujours pas été déclarées en 2004.

**Le seul dossier programmé sur cette mesure est en cours de certification de service fait et les dépenses seront déclarées en 2005.**

<sup>2</sup> Voir également le paragraphe 7.1 sur l'avancement de la subvention globale



## 2.2.3 Avancement des axes et mesures FEOGA

---

### AVERTISSEMENT

*Les opérations recensées en 2004 ne reflètent pas la totalité des opérations qui se sont réellement effectuées sur le terrain au cours de cette année mais celles qui ont été programmées au cours de l'année 2004.*

*Pour une meilleure gestion des crédits européens, certains dossiers programmés en 2000, 2001, 2002 et 2003 ont été représentés en Comité de Programmation pour réajustement, les dossiers correspondants seront signalés pour mémoire dans ce rapport.*

*Le Complément de Programmation n'ayant été formellement adopté que le 25/02/2005, le présent rapport est présenté sous l'ancienne nomenclature sachant que l'état d'avancement sera comparé par rapport à l'ancienne maquette et à la nouvelle maquette.*

---

### Rappel des caractéristiques du FEOGA dans le DOCUP

Lors de l'élaboration du DOCUP 2000-2006, les partenaires locaux ont pris en compte l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole à travers la mise en place de stratégies d'aménagement du milieu rural et de développement de la filière agricole. Avec un doublement global des fonds par rapport à la période de programmation précédente, l'enveloppe allouée au FEOGA dans le DOCUP 2000-2006 s'élève à 300.212 M€ ce qui représente 20% environ du montant du programme. La révision à mi-parcours élaborée en 2004 a acté le réajustement de ce montant et dans le DOCUP révisé, 290.61 millions d'euros sont alloués au FEOGA-orientation.

Ces transferts ne modifient pas le contenu du DOCUP de façon fondamentale, car toutes les mesures sont maintenues. Les modifications n'ont été introduites que pour éviter le dégageement d'office des tranches 2004 à 2006.

Les deux axes de gestion (qui ont été fusionnés en un seul axe suite à la révision à mi-parcours) ont intégré les principales caractéristiques locales en matière de développement rural :

- le rôle pivot de la filière canne dans l'environnement économique mais aussi culturel de l'île ainsi que l'importance croissante des filières de diversification ;
- l'importance d'une politique d'aménagement rural intégrée (recherche, infrastructures et appui technique) qui contribue à la fois à améliorer l'environnement des exploitations agricoles mais aussi à accompagner les dynamiques des terroirs ruraux ;
- des caractéristiques géographiques spécifiques nécessitant des adaptations des techniques de production.

Ainsi, la stratégie d'aménagement du milieu rural, de développement et de modernisation de la filière agricole se décline en deux axes :

- Axe J Aménagement et développement rural durable
- Axe K Structures d'exploitations et productions agricoles

La fusion entre ces deux axes a été validée dans le DOCUP révisé sans que soit modifié leur contenu ainsi que l'architecture des mesures.



## Analyse synthétique de l'année 2004

### Indicateurs clés pour le FEOGA

Montant FEOGA reçu à la Réunion en 2004	34.08 M€
Montant FEOGA programmé en 2004	55.56 M€
Montant FEOGA déclaré de 2000 à 2004	109.65 M€
Taux de FEOGA programmé 2004 par rapport au FEOGA prévu en 2004 (nouvelle maquette)	128% (156%)
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au FEOGA prévu sur cette période (nouvelle maquette)	83% (86%)
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme 2000-2006 (nouvelle maquette)	61% (63%)
Nombre de dossiers/projets programmés en 2004	6114
Linéaire de voirie	25,492 km
Nombre d'hectares aménagés/replantés programmés en 2004	3014

Le niveau de programmation en 2004 est de 55,56 M€ . Ce montant est nettement supérieur au montant de la tranche annuelle 2004 (44,96M€) ce qui traduit bien l'activité importante des services sur l'année 2004 ainsi que le rattrapage progressif du retard constaté des années précédentes. Il convient de noter qu'un nombre moins important de dossiers a été programmé par rapport aux années 2002 et 2003 étant donné que les deux années précédentes avaient été essentiellement consacrées aux rattrapages des retards de programmation.

Le montant programmé de 2000 à 2004 (182,78 millions d'euros), représente 83% du montant prévu à la maquette sur la même période et 61% du montant prévu de 2000 à 2006. Le niveau « normal » de programmation (montant programmé 2000-2004/ montant prévu 2000-2006) devrait se situer à 71% d'avancement. Il reste donc un différentiel qui s'explique par le fait que certaines mesures avancent plus lentement que d'autres. Ce différentiel s'explique en grande partie par les retards de programmation sur les mesures J2 et K3.

## Répartition des actions programmées par domaines d'intervention

(domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Sur le FEOGA-orientation, à chaque mesure correspond un ou plusieurs domaines d'intervention comme le montre le tableau suivant :

		Répartition prévue 2000-2006	Répartition sur la programmation 2000-2004	Répartition sur la programmation 2004
J1	1301 Amélioration des terres	7%	5%	15%
	1305 Service de base pour l'économie rurale et la population	1%	2%	1%
	1309 Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	36%	21%	30%
	1312 Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	55%	71%	54%
J2	1308 Gestion des ressources en eau	100%	100%	100%
J3	111 Investissements dans les exploitations agricoles	27%	2%	4%
	114 Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	8%	8%	6%
	181 Actions d'expérimentation	5%	7%	6%



## Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2004

	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	35%	65%	58%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	26%	19%	26%
J4	126	Boisements de terrains non agricoles	52%	46%	4%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	48%	54%	96%
K1	111	Investissements dans les exploitations agricoles	28%	22%	42%
	112	Jeunes agriculteurs	59%	73%	58%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	3%	0%	0%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	10%	4%	0%
K2	111	Investissements dans les exploitations agricoles	73%	60%	51%
	181	Actions d'expérimentation	5%	14%	15%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	15%	24%	34%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	6%	2%	1%
K3	111	Investissements dans les exploitations agricoles	55%	54%	62%
	181	Actions d'expérimentation	8%	10%	8%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	22%	28%	23%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	10%	2%	1%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	4%	6%	6%
K4	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	100%	100%	100%
K5	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	77%	79%	81%
	126	Boisements de terrains non agricoles	3%	0%	0%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	20%	21%	19%
K6	181	Actions d'expérimentation	100%	100%	100%
K7	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	51%	68%	0%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	49%	32%	100%

Les éléments présentés sur ce tableau prennent en compte les actions programmées en 2004 et celles programmées sur la période 2000-2004 et permettent de les comparer par rapport à la répartition prévue pour 2000-2006. Un certain décalage existe entre le pourcentage prévu et celui programmé mais le décalage est moins important sur la période 2000-2004. De plus, la répartition prévue 2000-2006 est celle de la maquette initiale.

A partir de ces tableaux, les actions peuvent être classées en trois grandes catégories :

	Répartition prévue	Répartition sur le programmé 2004	Répartition sur le programmé 2000-2004	Répartition sur le programmé 2000-2003
aides directes aux exploitations agricoles	46%	26%	31%	35%
investissements structurants pour l'agriculture réunionnaise	35%	57%	44%	38%
politiques d'encadrement, d'accompagnement, et d'expérimentations en faveur des exploitations agricoles	19%	18%	25%	27%



La tendance amorcée en 2003 avec l'augmentation conséquente de la typologie « investissement » s'accroît en 2004. En effet un second dossier important a été programmé : il s'agit de l'antenne 6.

On note aujourd'hui que les programmes d'actions des organismes de développement sont encore largement représentés par rapport aux prévisions avec cependant une tendance nette à la diminution.

En 2004, d'importants projets d'investissement ont été programmés et par conséquent, les mesures d'accompagnement ne représentent plus que 25% du programme sur la période 2000-2004 contre 34% sur la période 2000-2002 et 27% sur la période 2000-2003. Cette tendance sera confirmée au fil du temps.

### Données relatives aux dépenses déclarées en 2004

	Cumul FEOGA déclaré de 2000 à 2004	Déclaré en 2004
Axe J	44.16	24.11
Axe K	65.49	21.46
Total axes FEOGA	109.65	45.57

La première déclaration de dépenses en 2001 avait deux objectifs essentiels :

- satisfaire à l'obligation réglementaire de soumettre à la Commission la première déclaration de dépenses du programme dans les 18 mois qui suivent son approbation ;
- construire et expérimenter les nouvelles procédures de déclaration de dépenses.

Les deux déclarations de 2002 ont permis de dépasser le seuil du dégagement d'office de la tranche de l'année 2000 examiné au 31 décembre 2002.

En 2003, la certification a été un axe de travail important et trois déclarations de dépenses ont été transmises à la Commission les 23 juin 2003, 18 novembre 2003 et 8 décembre 2003. Cette dernière a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2001 et de passer le seuil du dégagement d'office au 31 Décembre 2003.

Enfin, en 2004, trois déclarations de dépenses ont été réalisées : le 2 septembre, le 24 novembre et le 13 décembre. Le rythme de certification s'est nettement accéléré en fin d'année 2004 et les prévisions de dépenses présentées en début d'année 2004 ont été tenues et légèrement dépassées. En effet, pour une prévision de marge par rapport au seuil de dégagement d'office de 2,51 M€ annoncée au premier CNS de l'année 2004, ce seuil a été effectivement dépassé de 2,95 M€.

## PROGRAMMÉ FEOGA

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe J</b>	<b>FEOGA AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL</b>		<b>61,04</b>	<b>58,82</b>	<b>34,43</b>	<b>3,14</b>	<b>20,99</b>	<b>0,26</b>	<b>2,21</b>
Mesure J1	Aménager le territoire rural		18,78	17,24	9,78	0,43	7,03	0,00	1,53
Mesure J2	Poursuivre la maîtrise de l'eau		27,25	26,98	16,09	2,14	8,75	0,00	0,27
Mesure J3	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts		3,08	2,67	1,40	0,56	0,45	0,26	0,41
Mesure J4	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable		11,94	11,94	7,16	0,00	4,77	0,00	0,00
<b>Axe K</b>	<b>FEOGA STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES</b>		<b>65,04</b>	<b>36,24</b>	<b>21,10</b>	<b>3,29</b>	<b>9,63</b>	<b>2,22</b>	<b>28,80</b>
Mesure K1	Améliorer les structures d'exploitation		2,10	2,10	1,26	0,84	0,00	0,00	0,00
Mesure K2	Moderniser la filière canne - sucre - rhum		7,98	4,48	2,89	0,98	0,59	0,01	3,51
Mesure K3	Consolider les filières de diversification		29,01	11,27	6,61	0,08	4,46	0,11	17,75
Mesure K4	Appui technique agricole		3,67	3,50	2,10	0,00	1,40	0,00	0,16
Mesure K5	Consolider les filières agro alimentaires et bois		13,87	6,61	4,45	1,28	0,77	0,11	7,26
Mesure K6	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale		7,30	7,26	3,19	0,08	2,05	1,95	0,04
Mesure K7	Développer une agriculture durable		1,11	1,03	0,61	0,02	0,36	0,04	0,09
<b>TOUS AXE FEOGA</b>			<b>126,08</b>	<b>95,07</b>	<b>55,54</b>	<b>6,42</b>	<b>30,62</b>	<b>2,48</b>	<b>31,01</b>

*Situation indicative*

PROGRAMMÉ FEOGA

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04) MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES UE		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES		
AXE	MESURE	PREVU	ENGAGÉ COMM.	PREVUES	ENGAGÉES COMM.	%	PREVUES	ENGAGÉES COMM.	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.			
		Montant	%	Montant	%		Montant	%						
<b>Axe J</b>	<b>FEOGA AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL</b>	<b>281,18</b>	<b>166,579</b>	<b>59%</b>	<b>258,67</b>	<b>157,06</b>	<b>61%</b>	<b>155,02</b>	<b>92,694</b>	<b>60%</b>	<b>8,218</b>	<b>55,7217</b>	<b>0,43</b>	<b>9,520</b>
	Mesure J1 Aménager le territoire rural	82,79	60,594	73%	70,05	53,02	76%	43,35	31,183	72%	0,608	21,21	0,02	7,577
	Mesure J2 Poursuivre la maîtrise de l'eau	124,53	64,492	52%	123,06	64,06	52%	73,84	38,039	52%	5,171	20,85	0,000	0,433
	Mesure J3 Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	39,36	12,736	32%	31,05	11,226	36%	17,12	6,218	36%	2,438	2,16	0,409	1,511
	Mesure J4 Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	34,50	28,757	83%	34,50	28,76	83%	20,71	17,254	83%	0,000	11,50	0,000	0,000
<b>Axe K</b>	<b>FEOGA STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS A</b>	<b>410,55</b>	<b>255,188</b>	<b>62%</b>	<b>239,83</b>	<b>157,10</b>	<b>66%</b>	<b>145,19</b>	<b>90,256</b>	<b>62%</b>	<b>13,804</b>	<b>40,61</b>	<b>12,43</b>	<b>98,092</b>
	Mesure K1 Améliorer les structures d'exploitation	19,13	8,56	45%	19,13	8,56	45%	11,48	5,14	45%	3,27	0,15	0,00	0,00
	Mesure K2 Moderniser la filière canne - sucre - rhum	85,78	46,80	55%	45,12	25,38	56%	30,15	16,09	53%	5,34	3,04	0,91	21,42
	Mesure K3 Consolider les filières de diversification	152,77	96,48	63%	91,45	44,88	49%	51,56	26,44	51%	0,11	17,83	0,50	51,60
	Mesure K4 Appui technique agricole	21,58	16,59	77%	17,26	15,92	92%	10,36	9,52	92%	0,00	6,39	0,00	0,67
	Mesure K5 Consolider les filières agro alimentaires et bois	67,39	44,06	65%	27,13	21,53	79%	18,28	14,54	80%	4,06	2,82	0,11	22,52
	Mesure K6 Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	46,82	33,87	72%	29,29	33,71	115%	17,57	13,74	78%	0,35	8,83	10,79	0,16
	Mesure K7 Développer une agriculture durable	17,09	8,82	52%	10,45	7,11	68%	5,80	4,78	83%	0,67	1,53	0,12	1,71
<b>TOUS AXE FEOGA</b>		<b>691,73</b>	<b>421,77</b>	<b>61%</b>	<b>498,50</b>	<b>314,16</b>	<b>63%</b>	<b>300,21</b>	<b>182,95</b>	<b>61%</b>	<b>22,02</b>	<b>96,33</b>	<b>12,86</b>	<b>107,61</b>

Situation indicative

**PROGRAMMÉ FEOGA**  
DOCUP Révisé C(2004) 3021

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COÛT TOTAL ENGAGÉ COMM.	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe 15</b>	<b>FEOGA SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURAB</b>		<b>126,08</b>	<b>95,07</b>	<b>55,54</b>	<b>6,42</b>	<b>30,62</b>	<b>2,48</b>	<b>31,01</b>
Mesure 15.01	Aménager le territoire rural		18,78	17,24	9,78	0,43	7,03	0,00	1,53
Mesure 15.02	Poursuivre la maîtrise de l'eau		27,25	26,98	16,09	2,14	8,75	0,00	0,27
Mesure 15.03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts		3,08	2,67	1,40	0,56	0,45	0,26	0,41
Mesure 15.04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable		11,94	11,94	7,16	0,00	4,77	0,00	0,00
Mesure 15.05	Améliorer les structures d'exploitation		2,10	2,10	1,26	0,84	0,00	0,00	0,00
Mesure 15.06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum		7,98	4,48	2,89	0,98	0,59	0,01	3,51
Mesure 15.07	Consolider les filières de diversification		29,01	11,27	6,61	0,08	4,46	0,11	17,75
Mesure 15.08	Appui technique agricole		3,67	3,50	2,10	0,00	1,40	0,00	0,16
Mesure 15.09	Consolider les filières agro alimentaires et bois		13,87	6,61	4,45	1,28	0,77	0,11	7,26
Mesure 15.10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale		7,30	7,26	3,19	0,08	2,05	1,95	0,04
Mesure 15.11	Développer une agriculture durable		1,11	1,03	0,61	0,02	0,36	0,04	0,09
Mesure 15.12	Assistance technique FEOGA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>FEOGA</b>		<b>126,08</b>	<b>95,07</b>	<b>55,54</b>	<b>6,42</b>	<b>30,62</b>	<b>2,48</b>	<b>31,01</b>

*Situation indicative*

**PROGRAMMÉ FEOGA**  
DOCUP Révisé C(2004) 3021

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Montant	%	Montant		%	Montant		%	Montant		%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.		
<b>Axe 15</b>	<b>FEOGA SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE</b>	<b>610,09</b>	<b>421,77</b>	<b>69%</b>	<b>463,79</b>	<b>314,16</b>	<b>68%</b>	<b>290,61</b>	<b>182,95</b>	<b>63%</b>	<b>22,02</b>	<b>96,33</b>	<b>12,86</b>	<b>107,61</b>			
Mesure 15.01	Aménager le territoire rural	86,62	60,594	70%	69,84	53,02	76%	46,04	31,183	68%	0,608	21,21	0,02	7,577			
Mesure 15.02	Poursuivre la maîtrise de l'eau	125,15	64,492	52%	123,81	64,06	52%	74,42	38,039	51%	5,171	20,85	0,000	0,433			
Mesure 15.03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	20,50	12,736	62%	17,32	11,226	65%	10,46	6,218	59%	2,438	2,16	0,409	1,511			
Mesure 15.04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	37,02	28,757	78%	37,02	28,76	78%	22,21	17,254	78%	0,000	11,50	0,000	0,000			
Mesure 15.05	Améliorer les structures d'exploitation	14,48	8,56	59%	14,48	8,56	59%	8,69	5,14	59%	3,27	0,15	0,00	0,00			
Mesure 15.06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	61,45	46,80	76%	35,82	25,38	71%	24,08	16,09	67%	5,34	3,04	0,91	21,42			
Mesure 15.07	Consolider les filières de diversification	123,75	96,48	78%	75,74	44,88	59%	43,48	26,44	61%	0,11	17,83	0,50	51,60			
Mesure 15.08	Appui technique agricole	22,59	16,59	73%	22,59	15,92	70%	13,55	9,52	70%	0,00	6,39	0,00	0,67			
Mesure 15.09	Consolider les filières agro alimentaires et bois	50,86	44,06	87%	20,46	21,53	105%	18,41	14,54	79%	4,06	2,82	0,11	22,52			
Mesure 15.10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	52,57	33,87	64%	35,38	33,71	95%	21,45	13,74	64%	0,35	8,83	10,79	0,16			
Mesure 15.11	Développer une agriculture durable	14,68	8,82	60%	10,91	7,11	65%	7,49	4,78	64%	0,67	1,53	0,12	1,71			
Mesure 15.12	Assistance technique FEOGA	0,43	0,00	0%	0,43	0,00	0%	0,32	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>FEOGA</b>		<b>610,09</b>	<b>421,77</b>	<b>69%</b>	<b>463,79</b>	<b>314,16</b>	<b>68%</b>	<b>290,61</b>	<b>182,95</b>	<b>63%</b>	<b>22,02</b>	<b>96,33</b>	<b>12,86</b>	<b>107,61</b>			

*Situation indicative*



---

## Axe J

### Aménagement et développement rural durable

---

#### Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Le développement rural passe nécessairement par une stratégie d'aménagement équilibré du territoire qui est déclinée dans l'axe J et qui prend en compte trois dimensions importantes :

- l'amélioration des conditions d'exploitations des agriculteurs, notamment par une meilleure maîtrise de l'eau et un aménagement foncier,
- l'approche territoriale intégrée nécessaire dans des zones d'aménagement prioritaire comme les Hauts,
- la gestion durable des espaces forestiers.

#### Eléments de programmation pour l'année civile 2004 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2004	34.43 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2004	92.69 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (maquette révisée)	60% (61%)
Nombre de dossiers/projets programmé en 2004	980
Linéaire de voirie	25.492 km
Nombre d'hectares aménagés	1514 ha

60% du montant prévu à la maquette a été programmé. En effet le niveau de programmation fin 2004 devrait être de 109.38M€ contre 92.69 M€ soit un différentiel de 16 M€.

Le retard de programmation s'explique à 91% par les retards sur la mise en place des réseaux d'irrigation du littoral Ouest, des réseaux mixtes et des réseaux sur le Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos (mesure J2).



---

## Mesure J1 Aménager le territoire rural

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure contribue à améliorer, remembrer les terres et développer les infrastructures afin de permettre l'installation ou la consolidation d'une agriculture économiquement viable.

### Descriptif synthétique :

Cette mesure comprend :

- des actions d'amélioration et d'aménagement foncier, de remembrement de desserte des exploitations et de regroupement de l'habitat rural ;
- la reconquête et la mise en valeur des terres agricoles incultes ou insuffisamment exploitées notamment dans le cadre des futurs périmètres irrigués.

### Eléments de programmation pour l'année civile 2004:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA en 2004	9.78M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (nouvelle maquette)	72% (68%)
Nombre d'hectares aménagés	1514
Linéaire de voirie	25.492 km
Nombre de dossiers/projets programmés en 2004	660

Plusieurs projets ont été financés dans le cadre de cette mesure. Ils ont pour objectif de renforcer la compétitivité de la filière canne et de favoriser le développement des filières de diversification à travers :

— Les améliorations foncières

Ces actions d'amélioration foncière sont un préalable incontournable en vue de maintenir une population agricole et lui donner les moyens structurels et matériels de moderniser les méthodes de production, d'accroître la productivité et de rentabiliser l'activité :

- 110 dossiers d'améliorations foncières dans le cadre du Plan de Consolidation de l'Economie Sucrière sur 260 ha ;
- 30 dossiers d'améliorations foncières sur terres en friches sur 65 ha ;
- 260 dossiers d'améliorations foncières dans le cadre du Plan d'Aménagement des Hauts sur 325 ha
- 80 dossiers d'améliorations foncières en accompagnement des stratégies de diversification agricole sur environ 95 ha ;
- 90 dossiers d'améliorations foncières menés par la SAFER sur 423 ha sur le programme 2003 et 50 dossiers sur 346 ha sur le programme 2004.

— Les voiries rurales d'exploitation

34 dossiers ont été programmés dont 10 dossiers d'études et 24 de travaux pour la réalisation de 25,492 km de voirie, l'objectif visé étant de désenclaver 186 exploitations.



Ces dernières sont réparties sur les communes du Tampon, de Sainte Suzanne, de Saint Benoît, de Trois Bassins, de Saint Louis, de Saint Joseph, de Salazie, de Sainte Rose, de Saint-Paul de Saint Philippe et de Saint André.

- Le programme 2004 pour la mise en place et le fonctionnement du Système d'Information Géographique par le CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre)

La mise en place de ce SIG permettra une meilleure connaissance de la localisation parcellaire des exploitations agricoles cannières et assurera la coordination des démarches de développement et de soutien à l'agriculture réunionnaise.

- Le programme 2004 du coordinateur foncier et de réorganisation foncière sur les « terres incultes »

Ces actions sont mises en œuvre par la SAFER. Le programme d'actions du coordinateur foncier vise à animer et gérer le répertoire Départ - Installation et à coordonner les procédures de reprises.

La procédure "terres incultes" appliquée au territoire de la Réunion présente à la fois une utilité sur les plans agricole, foncier, environnemental, économique, juridique et social. Ce programme vise à :

- informer, conseiller et orienter le public sur la mise en œuvre de la procédure;
- inciter et encourager les propriétaires de fonds agricoles ou leurs fermiers à mettre en valeur leurs parcelles ;
- contraindre les propriétaires ou exploitants récalcitrants à rechercher la mise en valeur de leurs biens.

Ces deux actions sont complémentaires, étroitement liées et prioritaires dans le cadre du maintien de la sole agricole.

- Les actions dans le cadre de la réorganisation foncière et du regroupement de l'habitat rural

Les actions mises en place sont les suivantes :

- suite aux études programmées en 2003, deux dossiers de travaux pour le regroupement de l'habitat rural ont été programmés sur les communes de St Leu et St Paul permettant la viabilisation de respectivement 17 parcelles et 82 parcelles. Ces travaux sont mis en œuvre par la SAFER et les parcelles sont destinées à être rétrocédées à des agriculteurs en activité ainsi qu'à une population rurale défavorisée.
- la seconde phase de l'étude pour le recensement des voiries rurales initiée en 2003 visant à :
  - réaliser le recensement à l'échelle du Département de l'ensemble des voiries des communes en zone rurale,
  - constituer une base de données numériques et cartographiques permettant de localiser et d'évaluer l'ensemble des infrastructures existantes, leurs statuts et leur niveau de viabilité.

Le niveau de programmation en 2000-2004 est tout à fait satisfaisant sur la mesure J1 avec un taux de programmation de 72%. Si l'on compare par rapport à la nouvelle maquette, ce



taux est de 68%. Le léger retard étant dû au démarrage tardif des opérations de réorganisation foncière et de regroupement de l'habitat rural.

## Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2004

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2004	7.53 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2004)	18.36 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2004	47%
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	42% (40%)

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2003, 59% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent essentiellement les dépenses relatives aux travaux d'aménagement foncier soit 79% du coût total déclaré. Sur les 13.54 M€ de voiries programmées de 2000 à 2004 (étude et travaux), 6.53M€ sont certifiés et sur les 92 dossiers programmés, 46 sont à ce jour soldés. Il faut noter qu'il y a sur ces derniers dossiers une accélération importante du rythme de programmation et de certification en 2004.

Les indicateurs de réalisation sont les suivants :

- Hors terroir de la SAFER, 3217,91 ha ont été aménagés (programmes 2000 à 2003), se rapportant à 2537 dossiers bénéficiaires de différents types de travaux.
- Sur les terroirs de la SAFER, 591 dossiers ont été réalisés pour l'aménagement de 1692 ha et la réalisation de 95 521 mètres linéaires de voiries.
- 30.964 km de voiries réalisées permettant de désenclaver 214 exploitations.



---

## Mesure J2 Poursuivre la maîtrise de l'eau

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à mettre à disposition des agriculteurs des ressources en eau, soit pour l'irrigation, soit pour l'élevage.

### Descriptif synthétique :

Les opérations financées dans le cadre de cette mesure sont la mise en place d'équipements et d'infrastructures permettant de sécuriser, de mieux répartir et de gérer la ressource en eau.

### Eléments de programmation pour l'année civile 2004 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Programmé
Montant FEOGA en 2004	16.09 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (nouvelle maquette)	52%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2004	60
Nombre d'hectares potentiellement irrigables	1116 ha

Les dossiers programmés en 2004 sont les suivants :

- 57 retenues collinaires individuelles : ces retenues permettent de pallier le lourd handicap pluviométrique que connaissent certaines zones agricoles en créant de nouvelles capacités de stockage des eaux ruisselées, ensuite utilisées pour une petite irrigation d'appoint ou pour répondre aux besoins temporaires des éleveurs. Ainsi une capacité de 100 330m<sup>3</sup> sera ainsi créée et 613 ha seront ainsi potentiellement irrigables.
- Un dossier de réfection de retenues, à la Plaine des Cafres. Cette retenue a une capacité de 2000m<sup>3</sup> et permettra d'abreuver le cheptel constitué de 30 vaches laitières.
- Les travaux d'extension des réseaux de distribution en rive droite de la rivière des Galets : Les ouvrages à réaliser comprennent les conduites de distribution, les bornes d'irrigation et les ouvrages annexes permettant la desserte de 110 ha de parcelles agricoles
- Les travaux de l'antenne d'irrigation n°6 : Ces travaux permettront d'irriguer 393 ha supplémentaires. L'antenne 6 comporte principalement : 5 réservoirs en béton armé, 4 stations de pompage, une conduite de refoulement en acier d'environ 2765 mètres, un ensemble de conduites de distribution équipées de bornes d'irrigation.

#### *A Noter*

- la réhabilitation de la retenue collective des herbes blanches au Tampon d'une capacité de 350 000 m<sup>3</sup> programmée en 2003 a fait l'objet d'une nouvelle programmation afin de prendre en compte la totalité des travaux : Aujourd'hui cette retenue est opérationnelle mais le dossier n'est pas encore soldé.



Le taux d'avancement de la mesure reste faible : 52% du montant prévu de 2000 à 2006 est programmé. Ce retard se comble progressivement (le taux d'avancement fin 2003 était de 30%). La programmation de l'antenne 6 d'irrigation du littoral Ouest a contribué à remonter nettement le niveau de programmation. Le retard s'explique en grande partie par la non mise en place des réseaux mixtes d'irrigation (Salazie et St Joseph) ainsi que les travaux sur l'interconnexion des réseaux Bras de la Plaine – Bras de Cilaos.

### Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2004

<i>Indicateurs clé pour l'axe</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2004	7.49 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2004)	9.30 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2004	19%
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	13%

Le niveau de certification reste encore faible étant donné que les deux dossiers financièrement importants (les antennes 8 et 6) n'ont été programmés qu'en 2003 et 2004.

Les dépenses déclarées concernent :

- les travaux sur les retenues collinaires individuelles (12% du montant déclaré) ;
- la retenue collective des herbes blanches (39% du montant déclaré) ;
- les travaux dans le cadre de l'irrigation du littoral Ouest (49% du montant déclaré).

Seul un programme est à ce jour soldé, le programme de petites retenues d'eau individuelles programmé en 2002 : Ce programme a contribué à réaliser 9 retenues individuelles d'une capacité de 15 200 m<sup>3</sup>.



---

## Mesure J3

### Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit d'accentuer une politique de valorisation des atouts des Hauts de la Réunion en mettant en pratique une démarche participative avec les promoteurs.

Il s'agit également de promouvoir une approche intégrée de l'exploitation agricole et des terroirs.

#### Descriptif synthétique :

La mesure est axée, d'une façon générale, sur une approche intégrée des territoires et des exploitations.

Cette approche peut être concrétisée à travers deux principales démarches :

- accompagnement de la population des Hauts dans une démarche générale de mise en valeur des zones rurales difficiles.
- approche globale des problématiques d'aménagement de terroirs.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2004	1.40 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (nouvelle maquette)	38% (59%)
Nombre d'emplois créés / confortés	31
Nombre de dossiers/projets programmés en 2004	248

Toutes les actions de cette mesure s'inscrivent dans la dynamique du Plan d'Aménagement des Hauts (PAH) ou dans le cadre d'aménagement de terroirs.

#### Dans le cadre de l'aménagement de terroirs deux actions ont été programmées :

- Le programme annuel 2004 du médiateur terre incultes. Affecté au CNASEA, le médiateur terres incultes a pour objectif de donner une meilleure efficacité à la procédure terres incultes dans les zones sensibles. Pour cela le médiateur est chargé d'accompagner le propriétaire dans sa démarche de remise en valeur en l'orientant vers les outils et structures adaptées. Ce médiateur travaille en collaboration étroite et en complémentarité avec le coordinateur foncier du CNASEA et les agents de la SAFER.

- La prise en charge des investissements dans le cadre des CTE : 200 dossiers sont concernés correspondant à des dépenses réalisées en 2004.

#### Dans le cadre du PAH deux grands types d'actions ont été programmés :

➤ Des actions de soutien direct à des projets privés comme :

- le soutien à 5 projets de valorisation de produits agroalimentaires : deux études et 3 projets d'investissements (dont 1 porté par une femme) décrits ci dessous :



- la mise en place d'une unité de conditionnement et de stockage de pleurotes et de champignons de géranium
- la construction d'un petit abattoir de volailles fermières.
- La construction et l'équipement d'un atelier pour le stockage, le conditionnement de légumes et de fraises et pour la fabrication de pulpes de fraises surgelées.

6 emplois ont pu ainsi être confortés et 1 emploi créé ;

- le développement de micro projets : 21 actions ont été agréées (dont 5 portées par des femmes) et concernent :

-la filière animale : poulets fermiers (10 projets), cailles (1 projet)

-la filière végétale : 7 projets pour la mise en place de serres (florales ou maraîchères), un atelier de production de gâteaux, un atelier de conditionnement de tomates et une unité de distillation pour les huiles essentielles.

22 emplois ont ainsi été confortés et 2 créés ;

Ces deux volets du DOCUP montrent la forte dynamique des actions du Plan d'Aménagement des Hauts en terme d'emploi et d'égalité des chances hommes-femmes.

- La conduite de 8 actions de diversification agricole : 2 actions portent sur des plantations vignes de cépage nobles, 1 sur la mise en place d'une unité de production de champignons et 5 concernent les voyages d'études et la participation d'agriculteurs à des salons leur permettant ainsi de découvrir des techniques nouvelles et de mettre en place dans leurs exploitations de nouveaux débouchés ou une meilleure valorisation de leur production.
- La mise en place de programmes de travaux sur 5 OLAT (Opérations Locales d'Aménagement de Terroirs). Les travaux et la maîtrise d'oeuvre sur chaque OLAT ont pour objectifs la réalisation de voiries afin d'améliorer l'accès aux exploitations et de mieux gérer les écoulements des eaux pluviales pour éviter la dégradation des chemins en période de forte pluie. Les 5 OLAT concernées sont les suivantes :

-L'OLAT CRATERE à Saint-Benoît : Sont directement concernées par cette première tranche de travaux, 8 exploitations, pour une surface de 77 ha situés dans une zone prioritaire canne.

-L'OLAT Chemin Gonthier à Saint-Benoît : : La maîtrise d'oeuvre et la 1ème tranche de travaux concernent 8 exploitations sur 28 ha.

-L'OLAT Helvétia à St Benoît pour la réalisation de travaux sur 835 mètres linéaires afin de mieux desservir 10 exploitations sur 56 ha.

-L'OLAT Carreau Morin à Bras Panon : 670 mètres linéaires de voiries seront réalisés et concernent 4 exploitations sur 45 ha.

-L'OLAT Bras Pétard à Bras Panon : les travaux concernent la desserte de 56 ha, 7 exploitations et 455 mètres linéaires de voirie.

➤ Des actions d'accompagnement comme :

- la conduite d'expérimentations dans les hauts pour le développement de nouvelles cultures en 2004 : les expérimentations ont porté en 2004 sur le Palmiste des Mascareignes, le Pejibaye, la coronille et le goyavier.

- les programmes 2004 de mise en oeuvre du Plan d'Aménagement des Hauts en terme d'appui technique, d'animation et d'assistance méthodologique pour un accompagnement rapproché des porteurs de projets.



26 intervenants permettront ainsi d'encadrer une centaine de projets et de suivre 49 associations.

Dans le cadre du PAH, les projets avancent régulièrement et le taux de programmation est de 72%, il n'y a donc pas de retard sur ces programmes.

Par contre, le retard reste important sur la sous mesure J3 01 aménagement de terroir avec un taux de programmation de 12% seulement avec dans ce cadre un faible taux d'avancement sur les dossiers CTE et CAD (6%).

A ce jour, 152 CTE et 193 CAD ont été signés. La majorité des contrats signés est constituée de contrats « canne » (96% et 180 dossiers). Les autres dossiers concernent la filière vanille (2% des dossiers) et les reconversions en agriculture biologique (2% des dossiers). Il convient de noter que même si la consommation des crédits reste faible par rapport aux montants prévus, ce dispositif monte en puissance car de 2000 à 2002, 150 CTE ont été signés, 9 CAD en 2003 et 184 en 2004. Cette sous consommation s'explique donc par le fait que le montant moyen pour un contrat agriculture durable est de 27 000€ et que les CAD dotés de bonnes pratiques agricoles et de mesures agro environnementales en représentent les 2/3. Ces CAD sont pris en compte dans le cadre du Plan de Développement Rural National hors DOCUP, ne laissant qu'un faible part à la partie investissements éligibles dans le DOCUP Réunion. Cette scission entre les deux volets des CAD entraîne donc des difficultés notamment pour une bonne gestion des enveloppes financières.

### Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Sur cette mesure une demande de dérogation a été faite sur la sous mesure concernant les CTE/CAD. Le montant concerné par les dérogations est de 0,36M€ de coût total soit 0,060 M€ de FEOGA.

### Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2004

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2004	1.76 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2004)	4.61 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2004	38%
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	27% (44%)

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2004, 74% des dépenses sont certifiées. 81% de ces dépenses concernent les actions d'accompagnement et les 19% restants, les investissements individuels. Les projets individuels dans les Hauts sont en général des investissements peu importants financièrement ce qui explique cette faible représentativité. Par contre, il convient de noter que les programmes d'actions 2000 à 2003 sont soldés et qu'un peu plus de 50% des dépenses de 2004 a été certifié au cours de l'année.

Les demandes de remboursement pour les investissements CTE 2001-2003 sont réalisées aujourd'hui en totalité et concernent 134 dossiers.

Enfin sur les 129 projets individuels dans le cadre du PAH, 59 sont soldés. Sur ces 59 dossiers soldés, 51 emplois ont ainsi pu être confortés et/ou créés et 13 projets sont portés par des femmes.



---

## Mesure J4

### Gérer la forêt de manière multi-fonctionnelle et durable

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit dans cette mesure de maintenir ou reconstituer des espaces boisés, améliorer et compléter les infrastructures leur étant liées, dans un objectif de gestion multi fonctionnelle et durable.

#### Descriptif synthétique :

Cette mesure permet de traiter des différentes actions liées à la forêt. A titre indicatif, la mesure permettra de financer par exemple :

- les travaux de défense des forêts contre les incendies,
- les voiries à usage forestier, agricole touristique,
- les aménagements et l'entretien des forêts.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2004	7.16 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (nouvelle maquette)	83% (78%)
Nombre d'hectares de forêt concernés	1149,8 ha
Linéaire de voiries traité	26,86 km
Nombre de dossiers/projets programmés en 2004	12

Le taux de programmation est de 83% (78% sur la base de la maquette révisée) sur la période 2000-2004 avec un très bon taux de programmation sur 2004. En effet, le retard a été rattrapé avec une très bonne programmation en ce qui concerne les voiries forestières, tendance qui avait déjà été amorcée depuis 2003.

Deux dossiers restent à programmer concernant le programme 2004 de travaux sur la forêt de l'Etang Salé pour un montant de 335 172,90 € et le programme 2004 de Défense des Forêts Contre l'Incendie (264 963 €). Ces 2 dossiers ont fait l'objet d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 19/01/05 et devraient prochainement être soumis à l'agrément du Comité Local de Suivi, leur réalisation s'étalant sur la période [2005-2006].

En 2004, les actions financées étaient les suivantes :

- Le programme 2003 de travaux sur la forêt de l'Etang Salé avec une surface travaillée prévue de 72,2 ha dont 13,5 ha plantés.
- Les dossiers relatifs aux opérations sylvicoles de mise en valeur et de protection du domaine forestier pour l'année 2004 sous maîtrise d'ouvrage Région. La surface travaillée prévue sera de 1077,6 ha dont 32.3ha plantés.
- La programmation de 10 dossiers de travaux pour des routes forestières. Au total 26,855 km de voiries seront améliorés.



## Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Les actions de DFCEI et d'aménagement et d'entretien des forêts font l'objet d'une dérogation.

Le montant programmé concerné par les dérogations structurelles s'élève en 2004 à 3,42 millions d'euros de dépenses totales soit 2,05 millions d'euros de FEOGA.

## Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2004

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2004	7.34 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2004)	11.88 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2004	82%
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	57% (53%)

69% des dépenses programmées de 2000 à 2004 ont été certifiées avec la répartition suivante :

- 52% des dépenses concernent les aménagements et l'entretien des forêts et les travaux de défense des forêts contre l'incendie,
- 48% des dépenses concernent les routes forestières.

Sur les programmes d'aménagements forestiers, les programmes 2000 à 2002 sont à ce jour soldés : Les indicateurs de réalisation sont les suivants par programme :

Programmes	Surface d'intervention	se répartissant en				et comprenant	
		Restauration écologique	Education des peuplements avec objectif de production	Protection des sols	Restauration des boisements en zone d'accueil du public	Lutte contre les exotiques envahissantes	Surfaces nouvellement plantées ou régénérées
2000	1009,8	192,3	734,3	28,7	54,5	281,4	64,7
2001	870,8	171,4	610,8	25,7	62,9	267,4	40,5
2002	999,6	314,8	620,6	26,6	37,6	390,2	44,2

S'agissant de l'aménagement de la forêt de l'Etang Salé, les programmes 2000, 2001 et 2002 sont à ce jour soldés. Le bilan des réalisations est le suivant :

- 92,5 ha traités (traitement phytosanitaire, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte, installation de clôture), 23 ha plantés pour la programmation 2000
- 200 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage), 87,5 ha plantés pour la programmation 2001
- 89 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte) + 150 ha équipés en adduction d'eau d'irrigation (soit 2 500 ml de conduite), 41 ha plantés pour la programmation 2002.



La forêt de l'Etang Salé est un massif créé dans un but de protection et de fixation des dunes afin de prévenir un envahissement de la ville du même nom, plutôt que pour la production de bois. Parallèlement aux aménagements réalisés, le reboisement opéré favorise en outre la fonction d'accueil du public de cette forêt très fréquentée pour la pratique quotidienne de loisirs.

20 dossiers de voiries forestières sont à ce jour soldés ce qui représente 48,03 km créés ou améliorés.

Enfin, les programmes de Défense des Forêts Contre l'Incendie 2000 et 2001 sont soldés et ont permis de réaliser les études afférentes à deux retenues d'eau (réalisées sur le programme 2002 en cours de solde) pour une capacité globale de 3500 m<sup>3</sup> et d'améliorer une piste d'accès d'une longueur de 1,2km.



---

## Axe K

### Structures d'exploitations et productions agricoles

---

#### Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

La stratégie du FEOGA dans cet axe vise, dans un contexte général de maintien de l'activité agricole, à soutenir à la fois le développement de la filière canne-sucre-rhum et la maîtrise des autres productions agricoles de diversification.

Ce développement des productions agricoles passe aussi par la consolidation de la politique d'encadrement technique et par le renforcement des pôles de compétences en recherche, notamment dans une perspective d'agriculture durable.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2004	21.10 M€
Montant FEOGA de 2000 à 2004	90.28M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (nouvelle maquette)	62% (66%)
Nombre de dossiers/projets programmés en 2004	5134
Nombre d'hectares replantés	1500

66% du montant prévu à la maquette révisée a été programmé. En effet le niveau de programmation fin 2004 devrait être de 98.20€ contre 90.28 M€ soit un différentiel de 8 M€. Le retard de programmation s'explique en grand partie (à 51%) par les sous programmations sur la mesure K3 comme exposé ci-après.



---

## Mesure K1

### Améliorer les structures d'exploitation

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à contribuer :

- à améliorer la qualité des installations de jeunes agriculteurs,
- à agrandir de petites structures,
- à poursuivre la modernisation des exploitations agricoles,
- à soutenir les exploitations viables qui connaissent des difficultés.

#### Descriptif synthétique :

Cette mesure permet la mise en œuvre d'actions structurelles contribuant à la création, au développement et à la sauvegarde d'exploitations agricoles viables et pérennes.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2004	1,26 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (nouvelle maquette)	45% (59%)
Nombre de dossiers/projets programmés en 2004	1022
Nombre de dossiers Prêts Bonifiés	55
Nombre de dossiers DJA	967

Deux types de programmes ont été financés sur cette mesure en 2004 :

- les Dotations Jeunes Agriculteurs : le montant programmé correspond aux dépenses qui seront payées par le CNASEA sur la période mi 2003 à mi 2004 pour 55 dossiers,
- les Prêts bonifiés avec la prise en charge de la bonification des taux des Prêts Spéciaux de Modernisation en 2003 : 967 dossiers sont concernés.

#### A Noter :

*Le programme prêts bonifiés 2002 a été reprogrammé en 2004 sur base des réalisations effectives fournies par le CNASEA.*

Malgré le réajustement de la maquette à l'occasion de la révision, le taux de programmation reste faible sur cette mesure avec 59%. Ce retard s'explique :

- d'une part, par une sous programmation générale sur tous les volets
- d'autre part, par le fait qu'un certain nombre de dossiers n'a pas été programmé à ce jour : il s'agit des dossiers « complément de retraite 2004 et prêts bonifiés 2004 ».
- Enfin certaines mesures n'ont pas été mises en œuvre ou prises en compte dans le cadre du DOCUP. En effet, il était prévu initialement de mettre en place des dispositifs d'aide en faveur des agriculteurs en difficulté. En 2004, aucun dossier n'a été présenté au titre de ce volet.



## Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2004

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2004	0.93 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2004)	4.28M€
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2004	52%
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	37% (49%)

83% des dépenses programmées sont certifiées sur cette mesure. Les dépenses du CNASEA dans le cadre de la mise en œuvre des mesures socio structurelles et les dépenses des dossiers de complément de retraite agricole ont été prises en compte dans les déclarations de dépenses de 2004.

A ce jour, les remboursements DJA (2000 à mi 2003) et prêts bonifiés (2000 à 2003) sont soldés. De 2000 à 2003, 237 jeunes agriculteurs ont été installés, 451 prêts moyens terme spéciaux JA et 1233 PSM réalisés. De même, les compléments de retraite agricole (2000-2002) sont soldés et concernent 265 bénéficiaires.



---

## Mesure K2 Moderniser la filière canne- sucre- rhum

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure a pour objectif de moderniser la filière canne/sucre/rhum dans le cadre d'une approche intégrée de la filière, prenant en compte les diverses contraintes depuis l'amont jusqu'aux centres de réception.

### Descriptif synthétique :

Structuration et modernisation de la filière canne par l'amélioration des plantations, des itinéraires techniques et des équipements, le renforcement de l'encadrement spécialisé et la mise en oeuvre de mesures de lutte contre les différents ravageurs.

### Eléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2004	2.89 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (nouvelle maquette)	53% (67%)
Nombre de dossiers programmés en 2004	2125
Nombre d'hectares replantés en 2004	1500 ha

Le soutien à la filière canne-sucre-rhum s'est décliné en plusieurs orientations :

➤ Les soutiens à la plantation :

-le programme de plantation de cannes relatif à l'année 2004 portant sur l'aide au renouvellement des souches à la plantation de canne a été soutenu afin d'inciter les agriculteurs à renouveler leurs plants âgés ou dégradés. 1300 dossiers sont prévus pour un effort de replantation de 1500 ha.

-le programme 2004 de lutte biologique contre le ver blanc : 1279 ha seront traités avec du Suxon Betel et 812 agriculteurs sont concernés par ces traitements.

➤ Les programmes d'expérimentation :

-les programmes 2004 d'expérimentation et de création variétale du CERF dans les Hauts et les Bas.

-les programmes d'expérimentation 2004 herbicides et d'analyse de sol pour une gestion raisonnée des intrants ;

-les programmes 2004 de gestion raisonnée des ressources en eau et d'optimisation de l'irrigation menés par la Chambre d'Agriculture.



➤ l'appui aux planteurs

- le programme 2004 de soutien aux organismes de travaux (programme d'actions et investissements en matière de coupe mécanisée de la canne) et au Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre ;
- l'accompagnement en 2004 de la filière canne par le programme d'actions du Comité de pilotage Canne ;
- les actions de communication vers les professionnels de la canne et du grand public ;
- le programme spécifique du CIRAD pour l'appui à la mécanisation de la coupe de canne à sucre dans l'Ouest ;
- les actions induites par les stations Météo : les installations des stations météo ont été en grande partie réalisées de 2000 à 2003 et il est maintenant nécessaire d'en assurer la maintenance et de valoriser les données brutes produites qui sont indispensables à la connaissance de la croissance de la canne à sucre, à la réalisation de prévisions de récoltes et de production ainsi qu'à l'optimisation de l'irrigation.

Globalement la mesure K2 connaît un niveau d'avancement correct. Dans le cadre de la révision à mi-parcours, l'enveloppe a été ajustée notamment du fait d'une sous consommation sur les dossiers d'aide à la plantation de canne à sucre.

### Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2004

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2004	3.17 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2004)	12.07 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2004	56%
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	40% (50%)

Par rapport aux montants programmés en Comité, 75% des dépenses sont certifiées : 56% des dépenses concernent des investissements dans les exploitations agricoles (plantation de cannes et traitement au suxon betel) et 42% des dépenses d'encadrement de la filière canne.

Tous les dossiers 2000 à 2002 des programmes d'actions des structures sont à ce jour soldés et la quasi-totalité des dossiers 2003.

En terme de réalisation sur les dossiers de plantation de canne à sucre, les programmes d'investissement 2000 à 2003 sont en cours de solde. Les indicateurs de réalisation prévisionnels sont les suivants : 5350 dossiers ont été réalisés pour 7770 ha selon la répartition suivante :

Programme plantation	Nombre dossiers	Nombre hectares
2000	1868	2196,61
2001	1287	2027,43
2002	1275	1401,44
2003	901	1401
<b>TOTAL</b>	<b>5350</b>	<b>7768,46</b>

Les programmes 2000 à 2004 de lutte contre le ver blanc sont en cours de solde et les indicateurs de réalisation sont les suivants : 4731 dossiers pour 6287 ha.



---

## Mesure K3

### Consolider les filières de diversification

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure cherche à contribuer à l'auto approvisionnement de la population et de l'économie locale en diversifiant les productions végétales et animales dans les conditions sanitaires satisfaisantes.

Elle vise aussi à stabiliser les exploitations agricoles par une meilleure productivité, à développer un courant régulier vers l'exportation et à valoriser les nouveaux potentiels de développement.

#### Descriptif synthétique :

Le soutien aux actions d'investissement est lié :

- aux activités de production animale et végétale ;
- à l'augmentation de la productivité de l'ensemble des systèmes d'exploitation ;
- à l'incitation à l'organisation des filières.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2004	6.61M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (nouvelle maquette)	51% (61%)
Nombre de dossiers/projets programmés en 2004	1952

- Cette mesure a permis de développer les filières de diversification suivantes :

##### Au niveau des filières végétales

-Les équipements en matériel d'irrigation (96 dossiers qui permettent l'irrigation de 116 ha supplémentaires).

-Le matériel agricole (404 dossiers ont été montés et 383 matériels subventionnés)

**A NOTER :** *Il faut noter que le programme 2003 de mécanisation agricole a été réajusté en CLS en 2004.*

-Le programme sectoriel fruits et légumes : 4 dossiers pour le financement d'actions de commercialisation et de normalisation :

- un dossier porté par le GIE fruit pour l'acquisition d'une chambre froide pour favoriser la planification et la commercialisation de la production de litchis de 2 adhérents
- deux dossiers pour la sécurisation de la production des adhérents de la SCA VIVEA : les investissements concernent la prise en charge de groupes électrogènes, du matériel permettant l'optimisation de l'irrigation et de la qualité de l'eau et la mise en place d'un « cooling system » permettant d'abaisser la température des serres. 15 adhérents ont ainsi été équipés.
- un dossier pour la normalisation de la production des adhérents de l'Association des Cultivateurs de la Terre Réunionnaise

-La plantation de vergers (145 dossiers de plantation sur 163 ha)

**A NOTER :** *Il faut noter que le programme 2003 de plantation de vergers a été réajusté en CLS en 2004 et le programme 2002 qui n'avait pas été encore agréé, a été pris en compte.*



-L'investissement horticole (48 dossiers pour une surface de 32 905 m2)

**A NOTER** :Il faut noter que le programme 2003 d'investissements horticoles a été réajusté en CLS en 2004.

#### Au niveau des filières animales

-La création de prairies dans les hauts et bas (115 dossiers pour la création de 437 ha de prairie pour les années 2003 dans les bas et 2004 dans les hauts) ;

-L'amélioration, la régénération et l'équipement des prairies dans les hauts (743 dossiers pour l'amélioration de 542 ha de prairies) ;

-La création d'ateliers pour les génisses laitières (3 dossiers permettant la création de 84 places pour génisses laitières) ;

-La création de boxes d'allaitement pour les jeunes veaux femelles (1 dossier pour la création de 4 boxes d'allaitement) ;

-La création, l'aménagement et l'extension des bâtiments d'élevage (27 dossiers pour la réalisation de 24 bâtiments)

-Les chemins de desserte des bâtiments d'élevage (5 dossiers pour la réalisation de 0.78mètre linéaire de voirie).

**A NOTER** :Il faut noter que les programmes 2003 des Plans de Développement Naisseur et Laitiers ont été réajustés en CLS en 2004.

➤ Enfin, pour soutenir ces filières, des programmes d'appui ont été cofinancés :

- Par le soutien à 6 organismes dans le domaine végétal et 11 organismes dans le domaine animal pour le soutien des filières de diversification.

- Par la mise en œuvre des prophylaxies collectives sur l'année 2004 : 31 645 bêtes sont concernées appartenant à 422 agriculteurs ;

**A NOTER** :Il faut noter que le programme 2003 de prophylaxies collectives a été réajusté en CLS en 2004.

- Par les actions d'expérimentation de la FDGDON (Fédération. Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) en 2004;

- Par les programmes d'actions menés par les organismes à vocation sectorielle et la Chambre d'agriculture (SUADER) sur 2004.

- Par le suivi sur 2004 du Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail à la Réunion en matière de programme de lutte et d'évaluation économique, de réseau d'épidémiologie-surveillance et d'interventions et conseils sanitaires.

## **Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure**

Les actions concernées par les dérogations structurelles sur cette mesure sont les suivantes :

- Les équipements individuels d'irrigation Goutte à goutte : programmation des dossiers 2004 pour un montant de 0,312M€, ce qui représente 37 dossiers et 67 ha irrigués.

- La rénovation des équipements obsolètes d'irrigation : programmation des dossiers 2004 pour un montant de 0,159 M€ ce qui représente 13 dossiers et 44 ha irrigués.

- La création d'ateliers privés pour génisses laitières : programmation des dossiers 2004 pour un montant de 0,114M€ (3 agriculteurs concernés et 84 places pour les génisses laitières ainsi créées).

- La construction de boxes d'allaitement pour jeunes veaux femelles : programmation des dossiers 2004 pour un montant de 0,002M€ (1 agriculteur concerné et 4 boxes d'allaitement ainsi créés).



- La création, l'aménagement et l'extension des bâtiments d'élevage (Hors Plan de Développement Porcin) : programmation des dossiers 2004 pour un montant de 1,041M€ (27 dossiers soutenus).

Sur cette mesure le taux d'avancement reste moyen, 61% du montant prévu sur 2000-2006 et ce malgré la diminution effectuée lors de la révision à mi-parcours. Ce retard s'explique par :

- le niveau de programmation faible par rapport aux prévisions même révisées en matière d'aides aux investissements dans les exploitations agricoles ;
- la non-programmation de certains dossiers relatifs à l'année 2004 qui devraient être programmés en ce début d'année 2005 : il s'agit notamment des dossiers Plans de Développement Laitiers et Naisseur, des bâtiments d'élevage dans le cadre du Plan de Développement Porcin.

## Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2004

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2004	4.86 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2004)	17.08 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2004	46%
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	33% (39%)

Par rapport aux montants programmés en Comité sur 2000-2004, 65% des dépenses sont certifiées. 52% des dépenses concernent des investissements directs ou indirects dans les exploitations agricoles et 47% des dépenses d'encadrement des filières de diversification.

Tous les dossiers 2000 à 2002 des programmes d'accompagnement sont à ce jour soldés ainsi que la quasi-totalité des dossiers 2003.

Les programmes 2000 à 2002 de tous les dispositifs d'aides individuelles aux agriculteurs sont en cours de solde et les indicateurs de réalisation sont les suivants sur les programmes 2000 à 2004 :

Volet	Nombre de dossiers réalisés	Indicateur 1	Indicateur 2
Irrigation	449	1263 ha irrigués	
Mécanisation	1435	1435 matériels financés	
Plantation de vergers	431	465 ha plantés	
Horticulture	43	39 301m2 de surface plantée	
Création de prairie	846	1276 ha créés	253 535 mètre linéaire de clôture créés
Amélioration de prairies	463	826 ha aménagés	
Création d'ateliers pour génisses laitières	5	5 modules créés	360m2 aménagés



Création de boxes d'allaitement	1	5 box créés	
PDN	51	400 animaux concernés	52 emplois confortés
PDL	56	591 animaux concernés	60 emplois confortés
Bâtiments d'élevage	114 dossiers	69 bâtiments créés	14 extensions de bâtiments
Voiries de désenclavement des élevages	19	3134 mètres linéaires de voirie réalisés	



## Mesure K4 Appui technique agricole

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit dans cette mesure de :

- Favoriser et accompagner l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Pérenniser les exploitations en place et les créations d'activités nouvelles ;
- Favoriser le développement de l'agriculture dans un cadre multi-fonctionnel ;
- Promouvoir des pratiques préservant l'environnement.

### Descriptif synthétique :

Cette mesure soutient les actions d'appui technique aux agriculteurs dans un cadre régional coordonné.

### Eléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2004	2.10M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (nouvelle maquette)	92% (70%)
Nombre de dossiers/projets programmés en 2004	3

Sur cette mesure, ont été programmés :

- Le programme 2004 de la SAFER qui prévoit :
  - Des actions dans le domaine du foncier avec le développement d'un appui technique spécialisé : 24 installations ont été suivies sur 156 ha ;
  - Des actions dans le domaine de l'aménagement qui ont permis notamment d'initier des opérations d'aménagement sur 360 ha ;
  - Des actions de développement local avec le suivi des chartes agricoles sur les territoires de St Louis, Bras-Panon, Salazie et Saint André et des concours techniques aux collectivités sur les lotissements habitat rural, la contribution aux études d'aménagement et les observatoires fonciers;

10 postes ont été mobilisés pour mener à bien ces actions.

- Les programmes 2004 de la Chambre d'agriculture conduits par le SUAD et l'EDE. Ces programmes, mobilisant une ressource humaine de 70 personnes, ont pour objet de :

Volets d'intervention	Indicateurs prévus en 2004
1) Suivre des agriculteurs dans le domaine végétal En arboriculture, En maraîchage, En canne à sucre	3500 ha pour 1800 agriculteurs 600 ha pour 1400 agriculteurs 11000 ha pour 2200 agriculteurs et 66000T produits
Accueil aux points verts	9100 agriculteurs reçus
	44 postes d'encadrement



2) Suivre des éleveurs par le contrôle de performances et l'identification des animaux	260 éleveurs bovins 45 éleveurs caprins, ovins et cervidés 140 éleveurs de porcs 22 éleveurs de lapins  26 postes d'encadrement
--	--

Le niveau de programmation sur cette mesure est très satisfaisant et cette mesure est dans la moyenne (70% de programmation) suite à la révision à mi-parcours.

## Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2004

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2004	1.66 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2004)	8.34 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2004	112 %
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	81% (62%)

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2004, 88% des dépenses sont certifiées. Ce très bon niveau de dépenses s'explique par une remontée régulière des factures sur les programmes d'actions.

Tous les programmes 2000 à 2003 sont soldés. De plus, une partie des dépenses de l'année 2004 a été prise en compte.

Les indicateurs de réalisation sur les programmes SAFER 2000-2002 sont les suivants : 173 installations et 300 consolidations.

Au niveau du programme du SUAD, les indicateurs de réalisation sont les suivants :

DOMAINES D'INTERVENTIONS	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
<b>ARBORICULTURE</b>				
- Nombre d'hectares	640	3000	3000	3000
- Nombre d'agriculteurs	800	1600	1600	1600
- Nombre d'interventions			2289	
<b>MARAICHAGE</b>				
- Nombre d'hectares	614	470	600	470
- Nombre d'agriculteurs	1200	1100	1100	1100
- Nombre d'interventions			1291	
<b>CANNE – DEVELOPPEMENT LOCAL</b>				
- Nombre d'hectares	7639	6835	6835	8500
- Nombre d'agriculteurs	2100	1445	1500	1700
- Nombre d'interventions			1933	
- Tonnage produit				510 000
<b>POINTS VERTS</b>				
- Nombre d'agriculteurs	9000	8110	8450	8110
- Nombre d'interventions		20 651	21 356	11 800



Enfin les indicateurs de réalisation pour les programmes de l'EDE sont les suivants :

<b>Indicateurs contrôle de performance</b>	<b>Année 2000</b>	<b>Année 2001</b>	<b>Année 2002</b>	<b>Année 2003</b>
Nombre d'éleveurs bovins suivis	140	138	146	152
Nombre d'éleveur Ovin Caprins cervidés suivis	20	30	33	33
Nombre d'éleveurs porcins suivis	115	121	130	130
Nombre d'éleveurs de lapins suivis	25	20	20	20



---

## Mesure K5

### Consolider la filière agro-alimentaire et bois

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure permettra de créer des emplois dans le secteur agro-alimentaire et bois en apportant de la valeur ajoutée aux matières premières agricoles et forestières sur place ou importées.

#### Descriptif synthétique :

Les opérations financées concernent :

- la modernisation des centres de réception de la canne à sucre ;
- le financement des investissements relatifs aux installations de stockage, conditionnement et transformation de produits agricoles et forestiers ;
- le développement de la filière bois et la réalisation d'expérimentations de techniques de valorisation de sous produits ligneux.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEOGA en 2004	4.45 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (nouvelle maquette)	80% (79%)
Nombre de dossiers/projets programmés en 2004	14

Quinze dossiers ont été programmés en 2004 :

#### *Sept dossiers dans le domaine sucrier :*

- La modernisation du centre de réception de canne de Stella,
- La création d'un nouveau centre de réception de la canne au Grand Pourpier,
- L'installation du centre de réception du CTICS sur la plate forme du Grand Pourpier,
- Les programmes 2004 et 2005 de modernisation de l'usine de canne à sucre de Bois Rouge : Les projets consistent à améliorer la productivité de la sucrerie en installant des équipements récents assurant un meilleur rendement et en mettant en place une Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur et des appareils de contrôle pour optimiser le fonctionnement des équipements de la sucrerie. De plus, les équipements acquis permettront d'améliorer la qualité des produits et de réduire les débits des eaux usées générées par le nettoyage de l'usine et donc d'obtenir un meilleur respect de l'environnement. Enfin, la mise en place d'un atelier d'embouteillage du sirop de canne permet de diversifier la production de l'usine.
- La création d'un atelier de sucres spéciaux à l'usine de canne à sucre du Gol : Le programme mis en place vise à la réalisation d'un investissement ciblé sur la production de sucres spéciaux, pour lesquels l'usine du GOL prévoit de passer sa capacité de 27 000 tonnes actuellement à 50 000 tonnes.



- Le programme d'amélioration du process de l'usine de canne à sucre du Gol : Ce projet présente un double intérêt :
  - Un intérêt en terme d'amélioration de la productivité. En augmentant le potentiel de traitement des cannes, actuellement limité aux heures de pointe de consommation électrique, l'usine améliore son fonctionnement actuel et se prépare aussi à l'augmentation des tonnages en prévision des nouvelles antennes d'irrigation.
  - Un intérêt énergétique. L'économie de vapeur réalisée suite à l'amélioration de la station d'évaporation va permettre de disposer d'un potentiel énergétique supplémentaire qui sera valorisé sous forme d'électricité par la Centrale Thermique du Gol.

*Sept dossiers dans le domaine agro-alimentaire :*

- La construction d'un abattoir et d'une conserverie par la SCOP des palmipèdes gras : en formant des personnes en difficultés et en leur permettant de mettre en place leur propre outil d'abattage et de transformation dans le secteur du canard gras à la Réunion, ce projet répond à un double objectif de création d'emplois, avec 6 emplois créés dès la première année et de contribution à l'organisation d'une filière avec mise en place, en amont pour alimenter la SCOP, d'une dizaine de producteurs Rmistes, regroupés au sein d'un groupement, qui produiront les canards sous contrats avec la SCOP.
- Les équipements pour la valorisation des viandes porcines et bovines produites à la Réunion de la SICA Viande Pays : Le projet concerne l'acquisition d'équipements de préparation de steak haché de viande bovine et d'équipements de désossage, de pressage et de conditionnement de jambons secs à base de viande porcine, ainsi que des équipements de manutention associés à ces produits. Ces investissements permettront une meilleure maîtrise sanitaire des produits, une meilleure qualité et une présentation plus conforme aux demandes des clients.
- L'implantation d'une station fruits et légumes pour la Coopérative des Maraîchers de l'Est : Les investissements concernés par ce projet visent à planter une station de regroupement de la production de fruits et légumes, fédérer les producteurs autour de cette station par la mise en commun d'outils de préparation, de stockage et de conditionnement et de rationaliser les circuits de commercialisation par le regroupement de l'offre.
- L'Acquisition d'une unité d'ensilage et de silos de stockage par l'URCOOPA : Afin d'améliorer la productivité de la chaîne de conditionnement et d'augmenter la capacité de stockage, il est prévu d'acquérir une nouvelle station d'ensilage compacte qui travaille avec la majeure partie des sacs préfabriqués existants et des silos de stockage.
- La création d'une Station Fruits et Légumes par la Société Coopérative Agricole VIVEA : le projet consiste en la création et l'implantation d'une station "Fruits et légumes " dont les objectifs sont de réceptionner, agréer, préparer et conditionner la production des adhérents de la coopérative et de gérer globalement les commandes, les livraisons et la réception des clients pour le compte des adhérents. Cette station est nécessaire pour répondre aux exigences de qualité des produits, de concentration de l'offre face à la demande et d'organisation de la filière fruits et légumes, dans le cadre d'une pré-reconnaissance Organisation de Producteurs au sens de l'OCM Fruits et Légumes.
- La transformation de fruits tropicaux locaux en sorbets aux fruits en bâtonnets enrobés par DIVA Production : Ce projet est de type structurant pour la filière fruits puisqu'il repose sur l'achat de produits locaux pour leur transformation dans une première étape en pulpes puis dans un second temps en la confection de sorbets réalisés pour part entière de pulpe (enrobage et sorbet). Il permettra une production locale de bâtonnets glacés à partir de fruits locaux



- Le programme d'investissements de COLIPAYS : Les investissements concernés par ce projet visent à développer une chaîne de production semi-automatique, modéliser l'activité pour pouvoir la " franchiser ", mettre en place une structure de gestion centralisée à la Réunion, doubler les capacités à l'export et poursuivre le développement de filières structurées à l'export en incitant au regroupement des producteurs. Colipays a su mettre au point et développer un concept répondant à l'attente de nombreux clients. L'entreprise se doit maintenant d'améliorer la rentabilité de son outil de production, en modernisant et en automatisant la chaîne de production, en augmentant la capacité de production, en mettant en place une gestion centralisée, en améliorant la qualité des produits et la sécurité des envois.

Comme en 2003, le niveau de programmation a fait une très bonne progression en 2004. Dans le cadre de la reprogrammation, cette mesure a été légèrement réévaluée en prenant en compte une augmentation des financements sur la mesure relative aux investissements agro-alimentaires et aujourd'hui le niveau de programmation est très satisfaisant (79% par rapport à la maquette 2000-2006).

### Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Le CNS de décembre 2001 a proposé, dans le cadre du règlement (CE) N° 1452/2001 du Conseil du 28 juin 2001 que les sociétés répondant à la définition d'une PME, essentielles pour la filière et ne pouvant pas bénéficier directement ou indirectement du dispositif de défiscalisation puissent bénéficier d'un taux de subvention de 70%. Deux dossiers ont été programmés avec un taux de 70% :

- L'implantation d'une station fruits et légumes pour la Coopérative des Maraîchers de l'Est pour un montant de 1,16M€,
- La création d'une Station Fruits et Légumes par la Société Coopérative Agricole VIVEA pour un montant de 0,96M€.

### Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2004

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2004	4.30 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2004)	7.97M€
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2004	60%
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	44% (43%)

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2004, 55% des dépenses sont certifiées.

75% des dépenses concernent des investissements pour l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et 25%, le développement et l'amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture.

Sur ce type d'investissements, le démarrage des projets est plus long et les procédures relatives à l'agrément fiscal pour les investissements défiscalisables rallongent automatiquement les délais. La remontée des dépenses est donc plus lente mais en 2004 un effort important sur la certification de dépenses a été réalisé.



A ce jour sur les 34 dossiers, 17 sont soldés et concernent :

- Le programme 2000 de modernisation des centres de réception du CTICS.
- La création d'une nouvelle plate forme de réception de la Canne à VUE BELLE
- Les programmes 2001 et 2003 d'extension de la capacité de conditionnement et de stockage au froid de fruits et légumes de la SARL LM Distribution
- La mise aux normes CEE de l'abattoir de lapins de la Coopérative de Lapins
- L'amélioration de la capacité de l'usine CILAM SA
- Les programmes 2001 et 2002 d'équipement pour une amélioration de la productivité de l'usine de Bois Rouge
- Le programme 2003 d'équipement pour une amélioration de la productivité de l'usine du Gol et la création de l'atelier de sucres spéciaux.
- Les programmes 2001 et 2003 pour les équipements de production pour la valorisation de la viande d'origine locale
- La construction d'un bâtiment et les équipements en matériels pour le GAEC Payet Salades
- L'extension de l'unité de traitement thermique par la SICA Aucre
- Les aménagements et les équipements de locaux de transformation de fruits de la SCEA Passiflores orchidées
- Les investissements de rénovation et de réorganisation des locaux et outils de l'abattoir SEGMA SA
- La création et équipement d'une forcerie d'endives



---

## **Mesure K6**

### **Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale**

---

#### **Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à augmenter les productions agricoles dans diverses filières et créer des productions à forte valeur ajoutée et améliorer la qualité des produits mis sur le marché local.

#### **Descriptif synthétique :**

Il s'agit donc de :

- favoriser la conduite de programmes d'expérimentation, généralement organisés autour de pôles de compétences homogènes, adaptés au milieu tropical et aux différents micro-climats de l'île ;
- de créer des pôles de compétences dans les domaines suivants : Agro-alimentaire, agriculture durable et protection des plantes.

#### **Eléments de programmation pour l'année civile 2004 :**

Indicateurs clés pour la mesure	Programmé
Montant FEOGA en 2004	3.19 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (nouvelle maquette)	78% (64%)
Nombre de dossiers/projets programmés en 2004	8
Nombre total de personnes impliquées dans la mise en oeuvre de projets expérimentaux	153
Nombre d'actions menées	61

Cette mesure a permis de soutenir :

- Le programme d'expérimentation du centre technique sur l'expérimentation légumière, fruitière et horticole de l'ARMEFLHOR de 2004. L'ARMEFLHOR est une association dont l'objectif est de promouvoir le développement des filières fruitières, maraîchère et horticole au travers de la mise en place, de la coordination et de la vulgarisation de programmes d'expérimentation en concertation étroite avec les organismes professionnels. Les expérimentations 2004 de l'ARMEFLHOR ont porté sur :
  - des cultures légumières de plein champ dont la production et la commercialisation sont en péril au niveau local (carotte, pomme de terre, oignon, ail, tomate plein champ),
  - des cultures légumières sous-abri (enquêtes sur exploitations, gestion climatique des serres, recyclages fertilisation, pollinisation, bactériose, tomate, melon, fraise),
  - des cultures fruitières et leur techniques de production (agrumes, raisin de table, banane, ananas, pêche, mangue, raisin de cuve, letchis) et de conservation (citron vert, banane, mangue),
  - des cultures horticoles et leur diversification aux fleurs coupées (roses, feuillages, alstromeria, campanule, lisianthus, matricaire, delphinium, giroflée, godetia, helianthus, mufler, gypsophile),



- des stages, des visites d'essais, des réunions techniques, des bulletins d'informations et des articles dans les médias.
- Le programme 2004 du centre d'expérimentation de l'antenne 4 d'irrigation : Dans le cadre du transfert des eaux, le programme d'aménagement et de développement agricole du périmètre du PILO ( Projet d'Irrigation de l'Ouest ) a été confié à la Chambre d'Agriculture. Par le biais de la cellule irrig-ouest, quatre actions sont mises en place :
  - la coordination globale en partenariat avec les différents acteurs du développement rural - Aménagement du territoire par l'animation permanente du périmètre.
  - l'évaluation socio-économique des projets
  - le conseil à la bonne gestion et montage des études techniques et économiques, suivi en comptabilité et trésorerie des exploitations
  - la vulgarisation de techniques basées sur un pôle agricole et des essais en milieu réel, appui à la bonne gestion de l'irrigation par une approche raisonnée et simplifiée de la bonne utilisation de l'eau sur les exploitations et l'optimisation économique de l'irrigation.
- Les programmes de recherche expérimentale du CIRAD de 2004; Ces programmes ont pour objectif de développer et créer des productions à forte valeur ajoutée, d'améliorer la qualité des produits mis sur le marché local, d'améliorer la productivité des filières agricoles de diversification et d'augmenter des productions agricoles (fruits et maraîchage, canne à sucre, élevage) ; De plus, ces expérimentations permettent de développer la formation de techniciens et d'ingénieurs et participer au développement de la coopération régionale à travers les activités des filières agricoles et des pôles de compétence. Les domaines concernés sont les filières Fruits et Maraîchage, Canne à sucre, Elevage, Agro-alimentaire, Agriculture Durable, Environnement et Forêt, Protection des plantes.
- Les programmes d'expérimentation du Pôle de Protection des Plantes dans le sud de l'île par la FDGDON en 2004; le financement des actions menées par l'unité "Santé des Végétaux" au sein du Pôle de Protection des Plantes prévoit des analyses de laboratoire et la réalisation de préconisations phytosanitaires adaptées, le développement systèmes biologiques intégrés pour les cultures sous abris et le développement des méthodes de protection en lutte raisonnée.
- le programme 2004 d'expérimentation sur le café Bourbon pointu conduit par l'IRD. Ce programme d'expérimentation vient en appui technique et scientifique aux actions d'expérimentations menées en milieu paysan par le CIRAD visant à développer une filière CAFE "Haut de Gamme" à La Réunion. Ce programme se fixe 2 objectifs l'implantation d'une collection caféière africaine à la Réunion et un appui scientifique au développement de la filière café Bourbon Pointu à la Réunion.

Le niveau de programmation est satisfaisant. Le taux de programmation est de 64% par rapport aux montants de la maquette révisée 2000-2006 ; Le léger retard constaté est du à la déprogrammation d'un dossier important, le dossier concernant la mise en place de la station expérimentale de l'ARMEFLHOR. Ce dossier sera reprogrammé lorsque les problèmes fonciers seront résolus.



## Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2004

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2004	4.16 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2004)	11.62 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2004	92%
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	66% (54%)

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2004, 85% des dépenses sont certifiées.

Ce niveau de dépenses est très satisfaisant. Les programmes d'actions 2000, 2001 et 2002 sont tous soldés et la quasi-totalité des programmes 2003 est prise en compte.

A ce jour, 28 programmes sur les 38 prévus sont soldés.

Les indicateurs de réalisation sur les programmes 2000-2003 sont les suivants :

Sur les programmes conduits par la Cellule Irrigu'Ouest : la surface irriguée fin 2003 sur l'antenne IV est de 1050ha, dépassant l'objectif de 933 ha prévus sur 260 exploitations. La production de canne a été multipliée par quatre depuis 1998. La cellule a démontré l'intérêt de ses actions dans le cadre de l'appui apporté pour le développement des zones irriguées. Elle permet une approche transversale et a acquis un savoir-faire qui pourra être mis en valeur pour les futures antennes 8 et 3. La progression de la production de canne sur l'antenne IV est à ce titre un indicateur probant.

Sur les programmes conduits par le CIRAD : les activités d'expérimentation et de recherche appliquée en protection des plantes du CIRAD ont été regroupées depuis 2001 au sein du pôle de protection des plantes (3P) basé à St Pierre. En 2003, 15 actions, 35 postes dont 24 de techniciens ont été financés. L'ensemble de ces actions a pu être mené à bien dans le respect des prévisions. Des avancées visibles sur le terrain sont notables en lutte contre les mouches des fruits, en suivi et détection des bactérioses sur Anthuriums et Manguiers, du flétrissement bactérien, des virus sur tomates et vanilliers. Les filières de production de matériel de base, semences, plants maraîchers, plants fruitiers et semences alliacées profitent aussi de ces travaux. La lutte contre les espèces végétales envahissantes est mieux adaptée.

Sur les programmes conduits par la FDGDON : les activités d'expérimentation de diagnostic et de conseils protection des plantes de la FDGDON ont été regroupées depuis 2001 au sein du pôle de protection des plantes (3P) basé à St Pierre (3 actions, 5 postes financés). Les réalisations des 3 actions programmées correspondent aux prévisions. Le nombre d'analyses de diagnostic se stabilise à plus de 4000 par an dans des problématiques et des spécialités qui s'étendent chaque année. 5 hectares de cultures sous abris étaient suivis en 2003 chez 32 exploitants serristes, l'objectif de 7 ha en 2004 a été dépassé, de nombreuses formations sont menées pour rendre les adhérents autonomes sur ces techniques. Les sensibilisations et les formations en protection raisonnée et agriculture durables sont développées sous forme de sessions de formations.

Sur les programmes conduits par l'IRD : le projet a débuté mi 2003 et aujourd'hui le recul n'est pas suffisant pour avoir l'impact du programme 2003. Les conséquences sur le terrain démontrent l'intérêt de cette action. La surface mise en culture est de 12.8 ha et on dénombre 87 cafeiculteurs expérimentateurs.



---

## Mesure K7 Développer une agriculture durable

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- réduire l'impact sur l'environnement des productions animales, notamment hors sol par une meilleure gestion des déchets agricoles et des installations qui y sont liées ;
- de développer une agriculture durable s'appuyant sur des actions menées dans des domaines tels que l'agriculture biologique, l'agroforesterie ou la valorisation des déchets verts et des plantes insecticides ou fongicides.

### Descriptif synthétique :

Ceci sera permis par les actions suivantes :

- la réalisation d'un ensemble d'investissement en matière de collecte et de traitement de déchets carnés ;
- la maîtrise des effluents d'élevage ;
- des actions de valorisation agricole des déchets issus des activités d'élevage ;
- de mise en œuvre d'action d'agriculture durable.

### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	Programmé
Montant FEOGA	0.61 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2004 par rapport au montant prévu 2000-2006 (nouvelle maquette)	83% (64%)
Nombre de dossiers/projets programmés en 2004	10

Les opérations programmées sur cette mesure sont les suivantes :

- Les investissements 2003 et 2004 en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage : 5 investissements ont été soutenus et concernent deux élevages porcins, un élevage porcin et bovin, un élevage de lapins et cabris et un élevage de lapins.
- Le programme 2004 de la chambre d'agriculture pour la Mission de Valorisation Agricole des déchets : La MVAD œuvre à l'amélioration des pratiques, à la synthèse des connaissances acquises et à leur diffusion auprès des producteurs, utilisateurs et autres publics spécialisés dans la problématique de gestion des matières organiques.
- des projets relatifs à la mise en place des programmes « agriculture durable » :
  - Sur le développement de la filière « pitahaya » (programme 2004) par le lycée agricole de Saint Paul,
  - Sur la mise en place de l'organisme de certification,
  - Sur le développement d'un programme de développement de l'agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement par l'association FARRE 974 (programme 2004).



-Sur le projet d'étude et de prototype pour l'épailage de canne à sucre par la SICA Lait : ce projet consiste à concevoir, mettre au point et tester au stade d'un prototype puis de l'industrie, un process d'épailage de cannes à sucre capable d'extraire à moindre coût de la paille de canne destinée à être utilisée dans l'alimentation et le logement d'animaux notamment les bovins laitiers.

Le niveau de programmation est correct sur cette mesure et dans le cadre de la reprogrammation, le montant prévu a été légèrement augmenté pour faire face aux prochains investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage.

Un léger retard existe en terme de programmation et il est lié au projet de mise en place d'une station de traitement des déchets d'élevage sur Salazie qui devrait se réaliser en 2005.

## Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Deux types d'actions sont concernés par les dérogations structurelles :

- les investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage ;
- le financement de projets d'investissement relatifs à l'agriculture durable.

Cinq investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage ont été financés en 2004 pour un montant de 0,19M€.

Dans le cadre de l'agriculture durable, il n'y a pour l'instant que des expérimentations qui pourront ensuite être développées sur le terrain en cas de succès. En effet, des programmes d'études, de mise en place et de structuration de filières sont soutenus ce qui devrait inciter les agriculteurs à se lancer dans des investissements prochainement.

## Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2004

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant certifié en 2004	2.38 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2004)	4.14 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2004	92%
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	71% (55%)

Sur cette mesure, 87% du montant programmé entre 2000 et 2004 est certifié ; Les certifications de dépenses avancent correctement dans le cadre de cette mesure et sont liées à 78% à un dossier important, le centre d'équarrissage.

13 dossiers sont aujourd'hui soldés sur les 35 dossiers programmés dont notamment :

- l'unité industrielle de traitement thermique et d'incinération de matières organiques à hauts risques qui permet le traitement des déchets carnés dans le cadre du service public d'équarrissage
- un dossier de mise aux normes d'un bâtiment d'élevage.
- Les programmes de l'association FARRE : Cette association a pour objectif d'encourager le développement de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement.



L'association compte aujourd'hui 70 adhérents et a constitué un réseau de 3 fermes de rencontre.

- Les programmes du Lycée agricole de St Paul pour le développement du Pitahaya : Aujourd'hui entre 3.5 et 4 ha sont mis en culture par 8 producteurs. 40 tonnes de pitahaya ont été commercialisées et 3 tonnes exportées.
- La mise en place de l'unité de certification grâce à l'appui de la Chambre d'Agriculture.



## 2.2.4 Avancement des axes et mesures IFOP

### Rappel des caractéristiques de l'IFOP dans le DOCUP

Dans un contexte de chômage important et de recherche de diversification économique, les partenaires locaux ont identifié la pêche et l'aquaculture comme étant des secteurs potentiellement susceptibles de maintenir la croissance économique. En effet, à l'inverse du contexte de crise que connaît ce secteur en Europe continentale, les possibilités de croissance du secteur pêche à la Réunion sont réelles et doivent être encouragées.

Le sous-axe IFOP (sous-axe F Développement de la filière pêche et de l'aquaculture) comporte des actions en parfaite cohérence avec l'esprit de la politique commune de la pêche, notamment celles concernant la gestion halieutique rationnelle et la conservation de la nature en milieu marin. Parallèlement à une mesure spécifiquement aquacole, les mesures consacrées à une meilleure gestion de la ressource associent l'objectif d'optimisation des capacités de capture à celui du développement durable.

Les actions de valorisation de la production sont en outre en parfaite conformité avec les orientations de la Commission qui privilégie la conduite d'actions d'intérêt collectif.

Au titre de 2004, plusieurs éléments de contexte méritent d'être soulignés :

#### 1) la réforme de la Politique Commune de la Pêche :

Le projet de règlement est paru. Par ailleurs, au plan réglementaire deux actes juridiques communautaires sont à noter :

- La décision du Conseil du 19 juillet 2004 instituant les conseils consultatifs régionaux dans le cadre de la politique commune de la pêche. Aux termes de cette décision, seuls 7 Conseils consultatifs régionaux ont été créés. Ils concernent la mer Baltique, la mer Méditerranée, la mer du Nord, les eaux occidentales septentrionales, les eaux occidentales australes, les stocks pélagiques, la flotte de pêche en haute mer / pêche lointaine.
- Le règlement 1860/2004 de la Commission concernant les aides de minimis dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture, règlement qui vise les aides de moins de 3000 € par pêcheur pour une durée de trois ans, et ne nécessitant pas de notification à la Commission mais uniquement de la tenue d'un registre national.

#### 2) L'échéance du dégageement d'office de fin 2004 :

L'IFOP a été le premier fonds structurel à la Réunion à atteindre le seuil du dégageement d'office fixé à 5,038 millions d'euros et constitué des tranches annuelles 2000, 2001 et 2002.

#### 3) POSEIDOM :

Suite à l'adoption du règlement du nouveau régime de compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphéricité R (CE) 2328-du 22 décembre 2003, l'année 2004 a été placée sous le signe de la crainte d'une diminution future des investissements liés à l'exportation en regard de la baisse des contingents d'exportation alloués aux entreprises réunionnaises dans le cadre du POSEIDOM.



4) La resegmentation de la flotte :

La nécessité de revoir de manière plus cohérente la segmentation de la flotte de pêche par métiers et par espèces a été mise en avant. Cette re-segmentation vise une meilleure gestion durable et contrôlée de la ressource de la bande côtière et de la migration des stocks, par une distinction clairement définie des navires faisant pression sur la ressource. Consulté sur cette demande, l'IFREMER a validé le principe, en indiquant que cette nouvelle segmentation allait dans le sens d'une meilleure capacité de gestion des ressources halieutiques exploitées par les flottilles réunionnaises, en proposant une dichotomie entre les petits métiers polyvalents côtiers et l'activité tournée vers les pélagiques au large. Cette demande avait également reçue la validation de la profession et des collectivités. Le calendrier d'acceptation de cette demande a été précisé puisque le règlement d'application relatif à la gestion des flottes de pêche des RUP a été signé.

5) Les perspectives de redéploiement des crédits de la mesure F3 :

Au Comité National de Suivi d'avril 2004, a été évoquée la possibilité de voir cette réserve de crédits réaffectée dans le cadre de l'élaboration du complément de programmation ou lors du premier CNS de l'année 2005. L'option 2 retenue par les partenaires locaux a été communiquée. Le redéploiement des crédits de cette mesure a pour préalable la notification par la Commission de l'acceptation de la resegmentation, par Bercy, du dispositif SOFIPECHE dans les DOM. Sur ce dernier dossier, des informations encourageant le dépôt des dossiers auprès des autorités nationales laissent présager de l'imminence de l'acceptation du dispositif devant conduire à la construction d'une dizaine de navires de plus de 21 mètres, avec un montage alliant défiscalisation et aides IFOP.

**Analyse synthétique de l'année 2004**

Indicateurs clés pour l'IFOP:

Date d'engagement par l'UE de la tranche annuelle 2004	25 01 2004
Montant d'IFOP reçu à La Réunion en 2004	3,134 M€
Montant d'IFOP certifié par La Réunion et déclaré recevable par l'UE en 2004	3,134 M€
Montant d'IFOP programmé en 2004 (hors assistance technique)	1,429 M€
Taux d'IFOP programmé par rapport au prévu au programme	53,8%
Nombre de navires programmés	56
Nombre de projets programmés (hors navires aidés)	13

L'année 2004 s'est caractérisée par une augmentation substantielle de la programmation dans le prolongement de la dynamique amorcée en 2003.

## PROGRAMMÉ IFOP

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.
AXE	MESURE		Montant

IFOP	Développement de la filière pêche et de l'aquaculture		2,934
	Mesure F1 Protection et développement des ressources aquatiques		0,000
	Mesure F2 Renouveaulement et modernisation de la flotille 2000 - 2006		1,726
	Mesure F3 Autre mesure liée à la flotte 2002 2006		0,000
	Mesure F4 Equipement des ports de pêche		0,000
	Mesure F5 Transformation et commercialisation		0,060
	Mesure F6 Promotion et recherche de nouveaux débouchés		0,033
	Mesure F7 Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œu		1,025
	Mesure F8 Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aql		0,090

DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.	NANCEMENTS PUBLICS NATIONAL			FONDS PRIVES
Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	

1,786	1,429	0,070	0,276	0,012	1,148
0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0,814	0,661	0,030	0,123	0,000	0,913
0,000					
0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0,044	0,027	0,018	0,000	0,000	0,016
0,029	0,015	0,000	0,003	0,012	0,003
0,831	0,682	0,000	0,149	0,000	0,194
0,067	0,045	0,022	0,000	0,000	0,022

*Situation indicative*

## PROGRAMMÉ IFOP

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.	
		Montant	Montant	%

<b>IFOP</b>	<b>Développement de la filière pêche et de l'aquaculture</b>	<b>36,85</b>	<b>16,316</b>	<b>44%</b>
Mesure F1	Protection et développement des ressources aquatiques	1,52	0,367	24%
Mesure F2	Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 2006	3,66	4,401	120%
Mesure F3	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	13,56	0,000	0%
Mesure F4	Equipement des ports de pêche	1,67	0,810	48%
Mesure F5	Transformation et commercialisation	2,59	3,887	150%
Mesure F6	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	1,60	0,464	29%
Mesure F7	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œu	8,39	5,504	66%
Mesure F8	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aqu	3,86	0,884	23%

DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONALS			FONDS PRIVES
Montant	%	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	

<b>21,73</b>	<b>10,965</b>	<b>50%</b>	<b>15,59</b>	<b>7,68</b>	<b>49%</b>	<b>1,21</b>	<b>1,80</b>	<b>0,28</b>	<b>5,35</b>
1,52	0,367	24%	1,07	0,24	23%	0,00	0,13	0,00	0,00
1,46	2,078	142%	1,24	1,69	136%	0,07	0,32	0,00	2,32
5,42	0,000	0%	4,61	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
1,26	0,803	64%	0,67	0,33	50%	0,00	0,28	0,19	0,01
1,36	2,123	157%	0,68	1,15	169%	0,98	0,00	0,00	1,76
1,27	0,411	32%	0,64	0,21	33%	0,00	0,12	0,09	0,05
7,17	4,520	63%	5,57	3,62	65%	0,11	0,78	0,00	0,98
2,27	0,663	29%	1,12	0,44	40%	0,05	0,17	0,00	0,22

*Situation indicative*

PROGRAMMÉ IFOP  
DOCUP Révisé C(2004) 3021

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.		DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAL			FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>IFOP Axe 16</b>	<b>Développement durable de la filière pêche et de l'aquaculture</b>		<b>2,934</b>	<b>1,786</b>	<b>1,429</b>	<b>0,070</b>	<b>0,276</b>	<b>0,012</b>	<b>1,148</b>	
Mesure 16.01	Protection et développement des ressources aquatiques		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Mesure 16.02	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006		1,726	0,814	0,661	0,030	0,123	0,000	0,913	
Mesure 16.03	Autre mesure liée à la flotte 2005 2006		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Mesure 16.04	Equipement des ports de pêche		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Mesure 16.05	Transformation et commercialisation		0,060	0,044	0,027	0,018	0,000	0,000	0,016	
Mesure 16.06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés		0,033	0,029	0,015	0,000	0,003	0,012	0,003	
Mesure 16.07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises		1,025	0,831	0,682	0,000	0,149	0,000	0,194	
Mesure 16.08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamme		0,090	0,067	0,045	0,022	0,000	0,000	0,022	
Mesure 16.09	Assistance technique IFOP		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	

*Situation indicative*

PROGRAMMÉ IFOP  
DOCUP Révisé C(2004) 3021

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGÉ COMM.	
			Montant	%

IFOP Axe 16	Développement durable de la filière pêche et de l'aquaculture	26,79	16,32	61%
Mesure 16.01	Protection et développement des ressources aquatiques	1,14	0,367	32%
Mesure 16.02	Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 200	5,22	4,401	84%
Mesure 16.03	Autre mesure liée à la flotte 2005 2006	3,02	0,000	0%
Mesure 16.04	Equiperment des ports de pêche	0,70	0,810	116%
Mesure 16.05	Transformation et commercialisation	4,24	3,887	92%
Mesure 16.06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	0,96	0,464	48%
Mesure 16.07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mi	9,44	5,504	58%
Mesure 16.08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notar	1,84	0,884	48%
Mesure 16.09	Assistance technique IFOP	0,23	0,000	0%

DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES COMM.	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGÉES COMM.	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX	FONDS PRIVÉS				
PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	

19,39	10,96	57%	14,37	7,68	53%	1,21	1,80	0,28	5,35
1,14	0,367	32%	0,80	0,24	30%	0,00	0,13	0,00	0,00
2,61	2,078	80%	2,09	1,69	81%	0,07	0,32	0,00	2,32
1,51	0,000	0%	1,21	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
0,70	0,803	115%	0,42	0,33	79%	0,00	0,28	0,19	0,01
2,80	2,123	76%	1,72	1,15	67%	0,98	0,00	0,00	1,76
0,86	0,411	48%	0,43	0,21	48%	0,00	0,12	0,09	0,05
8,15	4,520	55%	6,61	3,62	55%	0,11	0,78	0,00	0,98
1,38	0,663	48%	0,92	0,44	48%	0,05	0,17	0,00	0,22
0,23	0,000	0%	0,17	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00

*Situation indicative*



---

## Mesure F1

### Protection et développement des ressources aquatiques

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Protéger, gérer et générer la ressource afin de favoriser le développement de la pêche côtière et l'évolution de cette pêche vers un mode économique garantissant l'équilibre d'entreprises le plus souvent familiales.

#### Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'équipements destinés à protéger et développer la ressource.

#### Eléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant IFOP programmé en 2004	-
Taux de IFOP programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	30,04%
Nombre d'opérations programmées	-

Aucune opération n'a été programmée en 2004. Toutefois, des tests ont été réalisés sur les récifs artificiels.

La mise en place prévue de la réserve marine laisse augurer de perspectives nouvelles sur la mesure. Par ailleurs, il convient de noter qu'un projet intitulé « mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et études réglementaires pour la réalisation des aménagements balnéaires et d'un aquaparc sur le front de Mer de Saint Denis, financé sur le FEDER a été agréé en novembre 2004.

Enfin, conformément au règlement IFOP 2792/1999, le rapport de suivi en matière de protection de la ressource a été rendu public. Il apporte les précisions suivantes :

Le programme de suivi des peuplements de poissons des récifs artificiels de la Baie de la Possession a permis d'étudier tous les récifs immergés et des zones témoins environnantes.

Les objectifs de ce suivi étaient de :

1. étudier le comportement physique des structures (risque d'enfouissement, résistance aux houles) ;
2. décrire les peuplements des zones naturelles avant l'immersion des récifs ;
3. décrire la colonisation des récifs par les peuplements des poissons.

Il ressort de l'étude que :

- 1) En l'absence de risque cyclonique majeur les structures immergées n'ont pas subi de dégradation. Les structures « lourdes » (galets et maisons) n'ont pas subi d'enfouissement. Tous les matériaux utilisés ont été colonisés par des organismes fixés (mollusques, hydres, coraux).
- 2) Les peuplements échantillonnés montrent une diversité en liaison avec les types d'habitat. Les peuplements du récif frangeant et des fonds de galets ont des peuplements bien diversifiés et abondants, mais comportent peu de prédateurs signe d'une exploitation intense. Enfin les enrochements artificiels du port est et de la route du littoral sont caractérisés par une diversité plus faible que les deux précédents mais avec une biomasse légèrement supérieure.



- 3) La colonisation des récifs artificiels a été rapide et a été le fait d'espèces présentes sur la zone et d'espèces en phase d'installation après leur phase larvaire pélagique. La diversité spécifique est maximale sur les galets (35 espèces par comptage), moindre sur les maisons (25 espèces) et encore plus faible sur les filets (15 espèces). La faible proportion d'espèces permanentes montre qu'après 9 mois, les peuplements n'ont pas atteint leur niveau d'équilibre. Cependant des différences sont déjà visibles dans le peuplement des différents types de récifs et certaines espèces ne se retrouvent que sur les substrats rocheux (Cardinal, Précieuses) alors que d'autres ne colonisent que les filets (Capitaines). Les abondances globales atteignent un pic au mois de mai en fin de période d'installation post larvaire pendant l'arrivée de jeunes poissons d'une seule espèce peut contribuer à plus de 50 % de l'abondance globale. C'est le cas pour les précieuses et les Beauclairs (mai 2003) ainsi que pour les Ti-jaunes (décembre 2003). Les densités maximales (nombre d'individus par volume) sont observées sur les maisons et les plus faibles sur les filets. Les espèces les plus abondantes sont les espèces à comportement pélagiques et les moins nombreuses celles à comportement fortement lié au substrat. Les régimes alimentaires dominants sont le planctonophage et le carnivore montrant ainsi que les peuplements du récif est alimenté à la fois par une production secondaire liée au substrat et une production apportée par la masse d'eau.
- Enfin les biomasses maximales par unité de volume sont obtenues pour les maisons avec 587 grammes par m<sup>3</sup> devant les galets (330 g/m<sup>3</sup>) et les filets (111 g/m<sup>3</sup>).

Au total, les récifs en galets ont une meilleure efficacité en terme de diversité des peuplements. Les maisons procurent une densité et une biomasse par unité de volume supérieure aux autres récifs. Enfin les filets sont peu favorables à l'établissement d'un peuplement diversifié, mais contribuent à capter des post larves de certaines espèces de poissons démersaux et constituent des zones de nurseries pour certaines espèces.

Outre la bonne tenue des structures, la colonisation des structures est en grande partie due à des phénomènes d'installation post larvaires et dans une moindre mesure à des migrations d'espèces des milieux alentours. Point confirmé par le faible nombre d'espèces communes aux comptages sur récifs artificiels et aux zones témoins. De ce fait, et à condition de définir un plan de gestion qui tienne compte des caractéristiques biologiques des espèces exploitées, les récifs artificiels pourront être un outil qui permette aux pêcheurs de mieux exploiter et gérer leurs ressources. »

### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,07 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	12,53%

Les deux opérations programmées avant 2004 ont été soldées.



## Mesure F2 Renouvellement et modernisation de la flotte

Consolider, moderniser et développer à la Réunion une flotte performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

### Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la construction, la modernisation, l'adaptation et l'équipement des navires de pêche.

### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant IFOP programmé en 2004	0,661 M€
Taux de IFOP programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	80,76%
Nombre d'opérations programmées	56 opérations

L'année 2004 s'est caractérisée par la poursuite de la montée en puissance de la réalisation de la mesure.

En 2004, 56 projets ont été programmés dont 45 pour les moins de 12m et 5 pour les plus de 12m

- parmi les 45 (>12m), on compte 18 constructions, 17 remotorisations et 10 modernisations
- parmi le 5 supérieurs à 12 m, on compte 4 modernisations et 1 motorisation

Sur la période 2000-2004, 162 navires ont été financés.

### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,450 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	49,3%

Compte tenu de la montée en puissance de la mesure en 2004, le taux de certification est correct avec 14 opérations 2004 qui ont été soldées.



---

### **Mesure F3**

#### **Autre mesure liée à la flotte**

---

#### **Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Consolider, moderniser et développer à la Réunion une flottille performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

#### **Descriptif synthétique :**

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'actions visant à moderniser, renouveler et faire évoluer la flottille

#### **Eléments de programmation pour l'année civile 2004 :**

Pas de dossier programmé au titre de cette mesure, compte tenu qu'il s'agit d'une réserve de crédits.



---

## Mesure F4 Équipement des ports de pêche

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser les activités de pêche par l'équipement des ports.

### Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'action d'équipements des ports (manutention, stationnement, avitaillement des navires, déchargement et stockage des produits).

### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant IFOP programmé en 2004	-
Taux d'IFOP programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	79,23%
Nombre d'opérations programmées	-

Aucune opération sur cette mesure cette année. Il convient de noter que 2 opérations importantes ont été agréées fin 2003 et une autre début 2005.

### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	<b>0,228 M€</b>
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	54,2%

Le taux de certification est satisfaisant. Sur les quatre opérations programmées depuis 2000, 2 ont été soldées.



---

## Mesure F5 Transformation et commercialisation

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser les activités de pêche et d'aquaculture par l'équipement ad hoc pour la transformation des produits et leur première commercialisation.

### Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'équipements et d'aménagements liés à la pêche et à l'aquaculture.

### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant IFOP programmé en 2004	0,027 M€
Taux de IFOP programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	66,63%
Nombre d'opérations programmées	2

Deux opérations ont été programmées concernant :

- le renouvellement et la modernisation des équipements du GIE du groupement des pêcheurs de St Leu ;
- un investissement en matériel de pesage pour le Martin pêcheur.

### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,415 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	50%

Le taux de certification demeure bon avec 2 opérations 2004 qui ont été soldées.



---

## Mesure F6

### Promotion et recherche de nouveaux débouchés

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Mieux faire connaître les produits de la pêche et l'aquaculture.

#### Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation actions de promotion des produits et de l'éducation des consommateurs.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant IFOP programmé en 2004	0,015 M€
Taux de IFOP programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	48,32%
Nombre d'opérations programmées	1

L'opération a permis la participation au salon de l'agriculture de membres du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM).

#### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,109 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	42%

Le taux de certification est convenable avec toutes les opérations depuis le début du programme qui ont été soldées.



---

## Mesure F7

### Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par les professionnels

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Mieux connaître le milieu et la ressource.

Maîtriser les nouvelles techniques et les nouvelles technologies, favoriser l'innovation technologique.

Accompagner la profession dans sa structuration et son développement.

Assurer l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme.

#### Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'actions de collecte et d'analyse de données statistiques, d'évaluation d'impact, d'aide à la profession.

#### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant IFOP programmé en 2004	0,682 M€
Taux de IFOP programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	54,8 %
Nombre d'opérations programmées	7

Outre la participation à la conférence de la DG pêche des membres du comité régional des pêches (CRPMEM) ont été soutenus :

- 3 programmes d'actions scientifiques ou techniques,
- 1 programme de recherche et de développement,
- 1 programme d'animation aquacole,
- 1 programme d'encadrement technique de la filière aquacole.

L'ARDA et Aquacoop ont bénéficié du soutien de l'IFOP en ce qui concerne les actions scientifiques et de recherche dans le domaine de l'aquaculture.

#### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,696 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	38,27%

Compte tenu du nombre d'opérations 2004, le taux de certification continue à progresser. A cet égard, il convient de noter que 5 opérations 2004 sur 7 ont été soldées.



---

## Mesure F8

### Aquaculture : valorisation du potentiel de production locale, notamment en aquaculture marine

---

#### Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Encourager les investissements aquacoles, y compris ceux innovants.

#### Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la mise en place de dispositifs d'aide au conseil et à l'investissement.

#### Eléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant IFOP programmé en 2004	0,044 M€
Taux de IFOP programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	47,93%
Nombre d'opérations programmées	2

Les 2 opérations ont trait à :

- l'acquisition d'un moyen nautique pour l'exploitation de cages flottantes d'aquaculture marine.

Cet investissement s'inscrit dans la poursuite du projet de dispositif d'agrégation du pêche cavale. Le moyen nautique a pour objet le transport des juvéniles dans les cages flottantes et celui des aliments servant à leur grossissement.

- l'extension d'une unité aquacole.

Cet investissement vise à poursuivre le développement de l'unité par la diversification de la production et à améliorer les conditions de commercialisation du site. **Il s'agit d'une unité aquacole en eau douce située dans le cirque de Salazie . L'activité aquacole s'articule autour de 5 espèces, les tilapias Gueule Rouge, Ti Roz et Ti Doré, la carpe et les anguilles et à travers une démarche de vivier (achat revente de poissons marchands) et d'élevage (grossissement à partir de juvéniles achetés à l'ARDA).**

Le présent projet vise :

**1/ à poursuivre le développement de l'unité aquacole par la diversification de la production. en augmentant la capacité de stockage et d'élevage de l'unité par la mise en place de nouveaux bassins, et par conséquent, en investissant dans un nouveau système de captage hydraulique et en s'équipant en matériel automatisé de distribution d'aliments.**

**2/ à améliorer les conditions de commercialisation, dont l'essentiel de la vente est assuré sur le site, c'est à dire en élargissant et sécurisant l'accès au bassin de pêche pour accroître la capacité d'accueil sur le site. Enfin le projet prévoit d'équiper un local technique par l'acquisition d'une éviscéreuse, afin d'offrir un service supplémentaire au client**

Sur 2000-2004, sur les 11 projets agréés au titre de cette mesure, 6 concernent des projets en eau douce



**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	0,131 M€
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	26,6%

Le taux de certification continue sa progression à un rythme normal.



---

## Mesure F9 Assistance technique

---

### Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente du programme de la période 2000-2006 et de consolider le partenariat.

### Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, de contrôle et de communication de la programmation.

### Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant IFOP programmé en 2004	0,026 M€
Taux de IFOP programmé de 2000 à 2004 par rapport au programme 2000-2006	15,26%
Nombre d'opérations programmées	1

Le programme Ressources Humaines a été programmé au titre de l'année 2004.

### Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant IFOP	-
Taux de certification IFOP par rapport aux tranches 2000-2006	-

S'agissant d'une mesure nouvelle inscrite au Complément de Programmation révisé, compte tenu du nombre limité d'opérations (1), la certification n'est pas encore intervenue.



### 3. Exécution financière

#### 3.1 Exécution financière du FEDER

##### Analyse des résultats de l'année 2004

L'année 2003 avait été marquée par une forte croissance du niveau de certification des dépenses FEDER. Cela correspondait à un important travail de rattrapage, en terme de programmation et de certification, opéré par les services sur les opérations qui présentaient déjà un niveau de réalisation, parfois important. Les projets routiers ont notamment beaucoup contribué à faire progresser le taux de certification des dépenses. Cette hausse importante du montant des dépenses déclarées fait suite au niveau très faible des dépenses certifiées en 2002.

Au 31 Décembre 2004, on constate que la progression du niveau des dépenses déclarées reste élevée. Bien sûr, l'effet induit par le phénomène de rattrapage s'est atténué. Cependant, le montant des dépenses certifiées présente une croissance de 70 % par rapport à son niveau au 31 Décembre 2003. Six appels de fonds ont été transmis à la Commission européenne durant l'année 2004 ce qui témoigne du travail régulier des services concernés par la remontée, la certification et la déclaration des dépenses.

Enfin, ce niveau de certification ne reflète pas exactement l'avancement effectif du programme dans la mesure où les dépenses des grands projets comme la « Route des Tamarins » ou le « Boulevard Sud » n'ont toujours pas été intégrées dans les déclarations transmises à la Commission.

<i>Indicateurs clés FEDER</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2002	1,23 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2003	130,756 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2004	221,776 M€
Taux de certification par rapport à 2000 - 2004	44 %
Taux de certification par rapport à 2000 – 2006	27 %

#### Dégagement d'office

Le niveau de certification atteint au 31 Décembre 2004 a permis de dépasser le seuil du dégagement d'office en justifiant en totalité la tranche FEDER 2002. **Le seuil a été dépassé compte tenu notamment des grands projets.** Par ailleurs, 18 % des sommes à justifier avant le 31 Décembre 2005 étaient certifiées au 31 Décembre 2004.

Montant UE justifié cumulé au 31 Décembre 2004 (a)	Seuil montant UE justifié cumulé à atteindre avant le 31 Décembre 2004 (b)	Marge par rapport au seuil de dégagement d'office fin 2004 (a) – (b)
273,789 M€	254,4 M€	19,389 M€

## DEPENSES FEDER DECLAREES

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DÉCLARÉ COMM.	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES COMM.	DEPENSES UE DÉCLARÉES COMM.	FINANCTS PUB. NAT.	FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	Etat Membre	
<b>Axe A</b>	<b>FEDER Développement créateur d'emplois durables</b>		<b>56,34</b>	<b>28,94</b>	<b>17,31</b>	<b>11,63</b>	<b>27,40</b>
Mesure A1	Ingénierie financière		0,29	0,28	0,17	0,11	0,00
Mesure A2	Investissement matériel		29,13	9,19	5,54	3,65	19,94
Mesure A3	Zones d'activités		3,80	2,87	1,72	1,15	0,93
Mesure A4	Accompagnement et développement du tourisme et de la		11,04	6,19	3,75	2,44	4,85
Mesure A5	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche		1,98	1,98	1,18	0,81	0,00
Mesure A6	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME		3,27	2,70	1,55	1,15	0,57
Mesure A7	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		0,29	0,29	0,20	0,09	0,00
Mesure A8	Assistance technique		1,80	1,80	1,05	0,75	0,00
Mesure A9	Intégration des TIC dans la société réunionnaise		4,73	3,62	2,14	1,49	1,10
<b>Axe B</b>	<b>FEDER AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE</b>		<b>16,17</b>	<b>16,14</b>	<b>9,00</b>	<b>7,14</b>	<b>0,03</b>
Mesure B1	Transports en commun		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure B2	Infrastruct. Infrastructures routières et réseaux liés		11,63	11,63	6,39	5,23	0,00
Mesure B3	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora°		4,54	4,51	2,60	1,91	0,03
<b>Axe C</b>	<b>FEDER GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RES</b>		<b>93,58</b>	<b>85,87</b>	<b>49,32</b>	<b>36,54</b>	<b>7,71</b>
Mesure C1	Mobilisation et gestion des ressources en eau		44,46	44,46	24,46	20,01	0,00
Mesure C2	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisatio		0,90	0,90	0,54	0,36	0,00
Mesure C3	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assi		24,68	24,68	14,81	9,88	0,00
Mesure C4	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité		22,66	14,95	9,04	5,91	7,71
Mesure C5	Prévention et protection contre les risques naturels		0,87	0,87	0,48	0,39	0,00
<b>Axe D</b>	<b>FEDER INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'ED</b>		<b>22,75</b>	<b>22,75</b>	<b>13,62</b>	<b>9,13</b>	<b>0,00</b>
Mesure D1	Collèges et lycées		22,09	22,09	13,25	8,84	0,00
Mesure D2	Université		0,66	0,66	0,37	0,29	0,00
Mesure D3	Pôles d'excellence de la formation professionnelle		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Axe E</b>	<b>FEDER OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR</b>		<b>4,19</b>	<b>4,00</b>	<b>1,77</b>	<b>2,24</b>	<b>0,19</b>
Mesure E1	Aéroports		0,82	0,82	0,33	0,49	0,00
Mesure E2	Port		2,22	2,22	0,89	1,33	0,00
Mesure E3	Export		1,15	0,96	0,55	0,41	0,19
Mesure E4	Coopération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOUS AXE FEDER</b>			<b>193,03</b>	<b>157,70</b>	<b>91,02</b>	<b>66,68</b>	<b>35,33</b>

Situation indicative

## DEPENSES FEDER DECLAREES

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL DÉCLARÉ COMM.		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES COMM.	DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DÉCLARÉES COMM.	FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES		
AXE	MESURE	6,55957	TOTAL PREVU	Montant	%	Montant	Montant	%	Montant	%				
<b>Axe A</b>	<b>FEDER Développement créateur d'emplois durables</b>		<b>490,90</b>	<b>138,31</b>	<b>28%</b>		<b>326,72</b>	<b>86,19</b>	<b>26%</b>	<b>191,09</b>	<b>51,69</b>	<b>27%</b>	<b>34,50</b>	<b>52,12</b>
	Mesure A1 Ingénierie financière		37,76	14,01	37%	36,54	14,01	38%	21,92	8,41	38%	5,60	0,00	
	Mesure A2 Investissement matériel		126,90	52,15	41%	43,06	17,68	41%	25,40	10,63	42%	7,05	34,47	
	Mesure A3 Zones d'activités		87,80	19,35	22%	43,90	14,14	32%	26,34	8,48	32%	5,65	5,21	
	Mesure A4 Accompagnement et développement du tourisme et de la culture		95,22	26,53	28%	73,72	16,65	23%	38,37	9,71	25%	6,94	9,88	
	Mesure A5 Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisa		57,63	9,41	16%	57,63	9,41	16%	34,58	5,64	16%	3,78	0,00	
	Mesure A6 Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE		32,83	5,81	18%	22,90	4,96	22%	13,74	2,80	20%	2,15	0,86	
	Mesure A7 Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		9,13	0,29	3%	9,13	0,29	3%	5,24	0,20	4%	0,09	0,00	
	Mesure A8 Assistance technique		10,66	3,35	31%	10,66	3,35	31%	7,99	2,46	31%	0,88	0,00	
	Mesure A9 Intégration des TIC dans la société réunionnaise		32,98	7,40	22%	29,19	5,70	20%	17,51	3,37	19%	2,34	1,69	
<b>Axe B</b>	<b>FEDER AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE</b>		<b>323,04</b>	<b>105,66</b>	<b>33%</b>		<b>322,53</b>	<b>105,62</b>	<b>33%</b>	<b>180,05</b>	<b>58,26</b>	<b>32%</b>	<b>47,36</b>	<b>0,04</b>
	Mesure B1 Transports en commun		73,16	0,00	0%	73,16	0,00	0%	40,24	0,00	0%	0,00	0,00	
	Mesure B2 Infrastructures routières et réseaux liés		197,29	99,89	51%	197,29	99,89	51%	108,88	54,96	50%	44,93	0,00	
	Mesure B3 Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services		52,59	5,78	11%	52,07	5,74	11%	30,93	3,31	11%	2,43	0,04	
<b>Axe C</b>	<b>FEDER GESTION PREVENTIVE ET DURABLE DES RESSOURCI</b>		<b>326,86</b>	<b>138,09</b>	<b>42%</b>		<b>319,05</b>	<b>129,14</b>	<b>40%</b>	<b>191,42</b>	<b>74,40</b>	<b>39%</b>	<b>54,74</b>	<b>8,94</b>
	Mesure C1 Mobilisation et gestion des ressources en eau		65,89	59,06	90%	65,89	59,06	90%	36,32	32,48	89%	26,58	0,00	
	Mesure C2 Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se pré		14,06	1,56	11%	14,06	1,56	11%	8,43	0,93	11%	0,62	0,00	
	Mesure C3 Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissem		97,55	44,74	46%	97,55	44,74	46%	58,53	26,84	46%	17,90	0,00	
	Mesure C4 Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air		88,17	31,85	36%	80,36	22,91	29%	53,44	13,66	26%	9,25	8,94	
	Mesure C5 Prévention et protection contre les risques naturels		61,19	0,87	1%	61,19	0,87	1%	34,70	0,48	1%	0,39	0,00	
<b>Axe D</b>	<b>FEDER INFRASTRUCTURES DE FORMATION ET D'EDUCATION</b>		<b>206,78</b>	<b>52,60</b>	<b>25%</b>		<b>206,78</b>	<b>52,60</b>	<b>25%</b>	<b>124,07</b>	<b>31,49</b>	<b>25%</b>	<b>21,11</b>	<b>0,00</b>
	Mesure D1 Collèges et lycées		147,01	50,97	35%	147,01	50,97	35%	88,21	30,58	35%	20,39	0,00	
	Mesure D2 Université		33,13	1,63	5%	33,13	1,63	5%	19,88	0,91	5%	0,72	0,00	
	Mesure D3 Pôles d'excellence de la formation professionnelle		26,64	0,00	0%	26,64	0,00	0%	15,98	0,00	0%	0,00	0,00	
<b>Axe E</b>	<b>FEDER OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR</b>		<b>141,89</b>	<b>13,33</b>	<b>9%</b>		<b>116,15</b>	<b>12,74</b>	<b>11%</b>	<b>56,41</b>	<b>5,93</b>	<b>11%</b>	<b>6,80</b>	<b>0,59</b>
	Mesure E1 Aéroports		22,20	2,86	13%	22,20	2,86	13%	8,88	1,14	13%	1,72	0,00	
	Mesure E2 Port		57,12	5,33	9%	57,12	5,33	9%	24,33	2,13	9%	3,20	0,00	
	Mesure E3 Export		56,35	5,13	9%	30,62	4,54	15%	18,86	2,65	14%	1,89	0,59	
	Mesure E4 Coopération		6,21	0,00	0%	6,21	0,00	0%	4,35	0,00	0%	0,00	0,00	
<b>TOUS AXE FEDER</b>			<b>1489,46</b>	<b>447,98</b>	<b>30%</b>		<b>1291,23</b>	<b>386,29</b>	<b>30%</b>	<b>743,05</b>	<b>221,78</b>	<b>30%</b>	<b>164,51</b>	<b>61,69</b>

DEPENSES FEDER DECLAREES  
DOCUP Révisé C(2004) 3021

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DÉCLARÉ COMM.	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES COMM.	DEPENSES UE DÉCLARÉES COMM.	FINANCTS PUB. NAT.	FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	Etat Membre	
<b>Axe 11</b>	<b>FEDER DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES</b>		<b>57,19</b>	<b>29,60</b>	<b>17,65</b>	<b>11,95</b>	<b>27,59</b>
Mesure 11.01	Ingénierie financière		0,29	0,28	0,17	0,11	0,00
Mesure 11.02	Investissement matériel		29,13	9,19	5,54	3,65	19,94
Mesure 11.03	Zones d'activités		3,80	2,87	1,72	1,15	0,93
Mesure 11.04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture		11,04	6,19	3,75	2,44	4,85
Mesure 11.05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisa		1,98	1,98	1,18	0,81	0,00
Mesure 11.06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE		3,27	2,70	1,55	1,15	0,57
Mesure 11.07	Assistance technique		1,80	1,80	1,05	0,75	0,00
Mesure 11.08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise		4,73	3,62	2,14	1,49	1,10
Mesure 11.09	Export		1,15	0,96	0,55	0,41	0,19
Mesure 11.10	Coopération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Axe 12</b>	<b>FEDER AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE</b>		<b>112,79</b>	<b>105,05</b>	<b>59,54</b>	<b>45,51</b>	<b>7,74</b>
Mesure 12.01	Transports en commun		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure 12.02	Infrastruct Infrastructures routières et réseaux liés		11,63	11,63	6,39	5,23	0,00
Mesure 12.03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services		4,54	4,51	2,60	1,91	0,03
Mesure 12.04	Mobilisation et gestion des ressources en eau		44,46	44,46	24,46	20,01	0,00
Mesure 12.05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se pr		0,90	0,90	0,54	0,36	0,00
Mesure 12.06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissem		24,68	24,68	14,81	9,88	0,00
Mesure 12.07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air		22,66	14,95	9,04	5,91	7,71
Mesure 12.08	Prévention et protection contre les risques naturels		0,87	0,87	0,48	0,39	0,00
Mesure 12.09	Aéroports		0,82	0,82	0,33	0,49	0,00
Mesure 12.10	Port		2,22	2,22	0,89	1,33	0,00
<b>Axe 13</b>	<b>FEDER INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION</b>		<b>23,05</b>	<b>23,05</b>	<b>13,83</b>	<b>9,22</b>	<b>0,00</b>
Mesure 13.01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		0,29	0,29	0,20	0,09	0,00
Mesure 13.02	Collèges et lycées		22,09	22,09	13,25	8,84	0,00
Mesure 13.03	Université		0,66	0,66	0,37	0,29	0,00
Mesure 13.04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure 13.05	Infrastructures sanitaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOUS AXES</b>	<b>FEDER</b>		<b>193,03</b>	<b>157,70</b>	<b>91,02</b>	<b>66,68</b>	<b>35,33</b>

*Situation indicative*

**DEPENSES FEDER DECLAREES**  
**DOCUP Révisé C(2004) 3021**

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			TOTAL PREVU	COUT TOTAL DÉCLARÉ COMM.		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES COMM.		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DÉCLARÉES COMM.		FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES
AXE	MESURE	6,55957				Montant	%		Montant	%		Montant	%		
<b>Axe 11</b>	<b>FEDER Développement créateur d'emplois durables</b>	<b>445,55</b>	<b>143,15</b>	<b>32%</b>	<b>321,52</b>	<b>90,44</b>	<b>28%</b>	<b>206,48</b>	<b>54,14</b>	<b>26%</b>	<b>36,30</b>	<b>52,71</b>			
Mesure 11.01	Ingénierie financière	36,58	14,01	38%	35,72	14,01	39%	21,95	8,41	38%	5,60	0,00			
Mesure 11.02	Investissement matériel	94,62	52,15	55%	30,62	17,68	58%	19,76	10,63	54%	7,05	34,47			
Mesure 11.03	Zones d'activités	58,53	19,35	33%	32,89	14,14	43%	26,34	8,48	32%	5,65	5,21			
Mesure 11.04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	73,76	26,53	36%	59,60	16,65	28%	36,22	9,71	27%	6,94	9,88			
Mesure 11.05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisa	80,01	9,41	12%	80,01	9,41	12%	48,00	5,64	12%	3,78	0,00			
Mesure 11.06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	19,73	5,81	29%	17,08	4,96	29%	10,90	2,80	26%	2,15	0,86			
Mesure 11.07	Assistance technique	9,90	3,35	34%	9,90	3,35	34%	7,42	2,46	33%	0,88	0,00			
Mesure 11.08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise	56,58	7,40	13%	48,30	5,70	12%	28,98	3,37	12%	2,34	1,69			
Mesure 11.09	Export	13,86	5,13	37%	5,41	4,54	84%	5,41	2,65	49%	1,89	0,59			
Mesure 11.10	Coopération	1,99	0,00	0%	1,99	0,00	0%	1,49	0,00	0%	0,00	0,00			
<b>Axe 12</b>	<b>FEDER AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE</b>	<b>870,15</b>	<b>251,94</b>	<b>29%</b>	<b>864,00</b>	<b>242,96</b>	<b>28%</b>	<b>470,25</b>	<b>135,94</b>	<b>29%</b>	<b>107,02</b>	<b>8,98</b>			
Mesure 12.01	Transports en commun	41,00	0,00	0%	41,00	0,00	0%	22,55	0,00	0%	0,00	0,00			
Mesure 12.02	Infrastructures routières et réseaux liés	309,89	99,89	32%	309,89	99,89	32%	166,77	54,96	33%	44,93	0,00			
Mesure 12.03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services	51,05	5,78	11%	50,84	5,74	11%	30,63	3,31	11%	2,43	0,04			
Mesure 12.04	Mobilisation et gestion des ressources en eau	121,75	59,06	49%	121,75	59,06	49%	66,98	32,48	48%	26,58	0,00			
Mesure 12.05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se pré	9,63	1,56	16%	9,63	1,56	16%	5,78	0,93	16%	0,62	0,00			
Mesure 12.06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissem	129,47	44,74	35%	129,47	44,74	35%	77,68	26,84	35%	17,90	0,00			
Mesure 12.07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	77,84	31,85	41%	71,91	22,91	32%	44,69	13,66	31%	9,25	8,94			
Mesure 12.08	Prévention et protection contre les risques naturels	16,82	0,87	5%	16,82	0,87	5%	10,09	0,48	5%	0,39	0,00			
Mesure 12.09	Aéroports	17,35	2,86	16%	17,35	2,86	16%	6,94	1,14	16%	1,72	0,00			
Mesure 12.10	Port	95,34	5,33	6%	95,34	5,33	6%	38,14	2,13	6%	3,20	0,00			
<b>Axe 13</b>	<b>FEDER INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION</b>	<b>244,34</b>	<b>52,89</b>	<b>22%</b>	<b>244,34</b>	<b>52,89</b>	<b>22%</b>	<b>146,65</b>	<b>31,69</b>	<b>22%</b>	<b>21,20</b>	<b>0,00</b>			
Mesure 13.01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	8,29	0,29	4%	8,28	0,29	4%	5,02	0,20	4%	0,09	0,00			
Mesure 13.02	Collèges et lycées	147,00	50,97	35%	147,00	50,97	35%	88,20	30,58	35%	20,39	0,00			
Mesure 13.03	Université	51,07	1,63	3%	51,07	1,63	3%	30,64	0,91	3%	0,72	0,00			
Mesure 13.04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle	21,32	0,00	0%	21,32	0,00	0%	12,79	0,00	0%	0,00	0,00			
Mesure 13.05	Infrastructures sanitaires	16,67	0,00	0%	16,67	0,00	0%	10,00	0,00	0%	0,00	0,00			
<b>TOUS AXES FEDER</b>		<b>1560,04</b>	<b>447,98</b>	<b>29%</b>	<b>1429,86</b>	<b>386,29</b>	<b>27%</b>	<b>823,39</b>	<b>221,78</b>	<b>27%</b>	<b>164,51</b>	<b>61,69</b>			

Situation indicative



## Acheminement des crédits au 31 Décembre 2004

	Avance	Déclarations 2002	Déclarations 2003	Déclarations 2004	TOTAL 2000- 2004
Montant FEDER certifié		1 232 270,26	129 523 893,70	91 020 161,61	221 776 325,57
Montant FEDER payé par Bruxelles	52 013 429,91	1 232 270,26	125 473 501,49	90 590 928,82	269 310 130,48
Montant reçu Réunion	51 797 621,21	1 232 270,26	125 473 501,49	90 590 928,82	269 094 321,78

Total reçu Réunion au 31-12-2004	269 094 321,78
Total versé aux bénéficiaires	202 806 865,38

Au 31 Décembre 2004, le montant FEDER versé aux bénéficiaires s'élève à 202,81 M€. ce qui représente plus de 75 % des crédits délégués en région. Un solde disponible de 66,288 M€ permettait de satisfaire les demandes de remboursement des maîtres d'ouvrage.

### Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Le tableau ci-dessous compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesure) à ce qui a été effectivement déclaré jusqu'à la fin de l'année 2004.

Mesure	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2004	
A1-Ingénierie financière	165	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF -Aides aux PME et à l'artisanat-Ingénierie financière	21,9 M€	100,0%	8,4 M€	100,0%
A2-Modernisation et investissement des entreprises	161	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Investissements matériels (installations et équipements, régimes d'aides)	25,4 M€	100,0%	10,6 M€	100,0%
A3- Aménagement de zones d'activités et de zones stratégiques	164	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	26,3 M€	100,0%	8,5 M€	100,0%
A4- Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	171	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme-Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	23,8 M€	62,1%	2,8 M€	28,9%
	172	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme-Investissements immatériels (conception et organisation de produits touristiques, patrimoine, activités sportives, culturelles et de loisirs)	10,1 M€	26,3%	5,9 M€	60,9%
	354	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Valorisation du patrimoine culturel	4,4 M€	11,6%	1,0 M€	10,2%
A5-Soutenir les aménagements	145	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Pêche-Equipement des ports de pêche et protection des	8 M€	23,1%	0 M€	0,0%



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2004

liés au tourisme et à la pêche		zones côtières marines				
	171	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme-Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	8,9 M€	25,7%	1,0 M€	18,4%
	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	17,7 M€	51,2%	4,6 M€	81,6%
A6-Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	163	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Services de conseils aux entreprises (information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de t	9,9 M€	72,2%	2,2 M€	79,4%
	164	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	3,8 M€	27,8%	0,6 M€	20,6%
A7-Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	22	RESSOURCES HUMAINES- Intégration sociale-Autres	5,2 M€	100,0%	0,2M€	100,0%
A8-Assistance technique	411	DIVERS- Assistance technique et actions innovatrices (FEDER, FSE, FEOGA, IFOP)- Préparation, mise en oeuvre, suivi	8 M€	100,0%	2,5 M€	100,0%
A9-Intégration des TIC dans la société réunionnaise	321	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Infrastructures de base	2,3 M€	13,0%	0,9 M€	28,2%
	322	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Technologies de l'information et de communication (y compris sécurité et prévention des risques)	7,1 M€	40,3%	1,0 M€	30,1%
	323	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Services et applications pour le citoyen (santé, administration, éducation)	8,2 M€	46,7%	1,4 M€	41,6%
B1-Infrastructures de transport collectif en site propre	318	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Transports multimodaux	40,2 M€	100,0%	0 M€	0,0%
B2-Infrastructures routières et réseaux liés	312	INFRASTRUCTURES DE BASE –Infrastructures de transports-Routes	104,4 M€	95,9%	53,2 M€	96,8%
	321	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Infrastructures de base	4,4 M€	4,1%	1,8 M€	3,2%
B3-Structuration, aménagement des villes et bourgs et amélioration des services associés	36	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures sociales et de santé-Autres	2 M€	6,5%	0 M€	0,6%
	352	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Réhabilitation des zones urbaines	28,9 M€	93,5%	3,3 M€	97,7%
C1-Mobilisation et gestion des ressources en eau	344	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Eau potable (captation, distribution, traitement)	36,3 M€	100,0%	32,5 M€	100,0%



C2-Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	8,4 M€	100,0%	0,9 M€	100,0%
C3-Compléter les équipements structurants en matière d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement	344	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Eau potable (captation, distribution, traitement)	58,5 M€	100,0%	26,8 M€	100,0%
C4-Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	332	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures dans le domaine des énergies (production et distribution)-Énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectrique, biomasse)	10,4 M€	19,4%	0,7 M€	5,3%
	341	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Air	1,1 M€	2,1%	0 M€	0,0%
	343	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Déchets urbains et industriels (y compris déchets hospitaliers et déchets dangereux)	42 M€	78,5%	12,9 M€	94,7%
C5-Prévention et protection contre les risques naturels	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	34,7 M€	100,0%	0,5 M€	100,0%
D1-Collèges et lycées	312	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Routes	4,4 M€	4,9%	0 M€	0,0%
	321	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Infrastructures de base	83,9 M€	95,1%	30,6 M€	100,0%
D2-Université	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	19,1 M€	96,3%	0,5 M€	54,8%
	181	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Recherche, développement technologique et innovation (RDTI)-Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	0,7 M€	3,7%	0,4 M€	45,2%
D3-Pôles d'excellence de la formation professionnelle	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	16 M€	100,0%	0 M€	0,0%
E1-Aéroports	314	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Aéroports	8,9 M€	100,0%	1,1 M€	100,0%
E2-Ports	315	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Ports	24,3 M€	100,0%	2,1 M€	100,0%
E3-Export	163	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Aides aux PME et à l'artisanat- Services de conseils aux entreprises (information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de t	18,9 M€	100,0%	2,6 M€	100,0%
E4-Coopération	168	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat- Autres	4,4 M€	100,0%	0 M€	0,0%
<b>Total</b>			<b>743 M€</b>		<b>221,8 M€</b>	

**Approche par axe**

En millions d'euros	Dépenses UE prévues	Dépenses UE programmées		Dépenses UE déclarées	
		Montant	%	Montant	%
Axe A : Développement créateur d'emplois durables	204,598	110,753	54 %	51,692	25 %
Axe B : Aménagement équilibré du territoire	219,953	118,252	54 %	58,264	26 %
Axe C : Gestion préventive et durable des ressources naturelles	205,223	139,038	68%	74,401	36 %
Axe D : Infrastructures de formation et d'éducation	141,633	58,096	41 %	31,488	22 %
Axe E : Ouverture sur l'extérieur	51,979	11,916	23 %	5,931	11 %
<b>TOTAL AXES A - E</b>	<b>823,386</b>	<b>438,055</b>	<b>53 %</b>	<b>221,776</b>	<b>27 %</b>

Les axes A et B présentent des niveaux de programmation similaires à 54 %. De même, les taux de certifications sont très proches. Il apparaît que l'axe A a rattrapé le retard affiché en 2003 grâce à quelques projets importants programmés en fin d'année mais les certifications ne devraient intervenir que dans le courant de l'année 2005.

L'axe C est l'axe le plus avancé, tant en programmation qu'en déclaration. Par ailleurs, le ratio dépenses déclarées / dépenses programmées s'est particulièrement amélioré pendant l'année 2004. En effet, ce taux a plus que doublé pour atteindre près de 54 % ce qui s'explique par la remontée régulière des dépenses liées au transfert des eaux.

Les ratios dépenses déclarées / dépenses programmées sont restés stables pour les axes D et C, de l'ordre de 50 %. Le niveau d'avancement des taux de programmation reste en retrait par rapport aux autres axes. En effet, ces taux sont très liés au déroulement de certains projets qui n'ont pas encore été programmés.



## 3.2 Exécution financière du FSE

### Déclaration de dépenses en 2004 & acheminement des crédits

Comme en 2003 et conformément aux dispositions nationales, trois déclarations de dépenses ont été réalisées en 2004 :

- en février 2004 pour un montant cumulé de dépenses totales de 245 412 988,58 euros
- en juillet 2004 pour un montant cumulé de dépenses totales de 260 332 820,10 euros
- en novembre 2004 pour un montant cumulé de dépenses totales de 320 401 225,75 euros

La déclaration de dépenses du dernier trimestre reste la plus importante comme les années précédentes. Cependant, un léger rééquilibrage en faveur de la deuxième déclaration de dépenses effectuée au milieu de l'année commence à être observé notamment en raison du passage en marchés publics (15 millions d'euros de dépenses totales déclarés en juillet 2004 contre 11 en 2003, 60 millions d'euros déclarés en novembre 2004 contre 66 en 2003).

Total des fonds en région au 31/12/04	221 223 933	Versé / Fonds en Région	En Région / Remb UE
Total versé bénéficiaires au 31/12/04	221 223 933	100%	100%

Réf. Déclaration	Montant FS Cumul déclaré	Montant FS dû par UE	Montant remboursé par UE Au 31/12/04	Montant arrivé Réunion Au 31/12/04
Acompte 7% Auto			32 000 710 25/12/00	32 000 710
Année 2001 2 déclarations	46 236 594	46 236 594	46 236 594	46 236 594
Année 2002 3 déclarations	107 327 817	61 091 223	60 840 296	60 840 296
Année 2003 3 déclarations	175 439 929	68 112 112	66 766 781	66 766 781
Année 2004 3 déclarations	241 897 595	66 457 666	15 379 552	15 379 552
TOTAL	241 897 595	241 897 595	221 223 933	221 223 933

Concernant l'acheminement des crédits, quatre principaux points peuvent être notés :

- le versement aux bénéficiaires de 221 223 933 euros, soit la totalité des crédits reçus,
- l'équilibre entre les fonds versés en Région et les montants remboursés par l'UE, équilibre assuré par les fonds de concours assurant un transfert automatique et immédiat des fonds en région, dès leur paiement par la Commission Européenne,
- le remboursement par la Commission Européenne de la déclaration de novembre 2004, le 3 janvier 2005 pour un montant de 44 371 783 euros.
- le décalage d'environ 8 millions d'euros entre montants déclarés et montants remboursés : ce décalage devrait continuer de croître dans l'année qui vient étant donné que la structure du DOCUP, avec un taux de cofinancement majoré pour 2002 et 2003, implique que les montants déclarés correspondant aux dépenses de ces deux années feront augmenter temporairement le taux moyen déclaré au dessus du taux moyen de la mesure, pour redescendre ensuite lors de la déclaration des dépenses liées aux tranches 2004 à 2006. La plus grande vigilance sera de mise en fin de programme afin de garantir le respect du taux moyen des mesures au solde.

# RAPPORT ANNUEL 2004 DÉCLARÉ FSE

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL DÉCLARÉ Montant	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES Montant	DEPENSES UE DÉCLARÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE						ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe G</b>	<b>FSE</b>	<b>INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION</b>	<b>16,83</b>	<b>16,82</b>	<b>14,070</b>	<b>0,11</b>	<b>2,14</b>	<b>0,50</b>	<b>0,01</b>	
Mesure G1	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en acti		0,90	0,89	0,67	0,04	0,13	0,05	0,01	
Mesure G2	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en par		13,49	13,49	11,45	0,04	1,91	0,09	0,00	
Mesure G3	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusio		2,44	2,44	1,95	0,03	0,10	0,36	0,00	
<b>Axe H</b>	<b>FSE</b>	<b>FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG</b>	<b>60,40</b>	<b>59,81</b>	<b>49,640</b>	<b>3,89</b>	<b>6,04</b>	<b>0,24</b>	<b>0,59</b>	
Mesure H1	Mobilité géographique et professionnelle		8,15	8,15	6,53	1,45	0,17	0,00	0,00	
Mesure H2	Développement du travail féminin et égalité des chances		0,08	0,08	0,06	0,02	0,00	0,00	0,00	
Mesure H3	Recherche et développement de filières éducatives		2,14	2,12	1,81	0,28	0,03	0,00	0,02	
Mesure H4	Développement des compétences dans les entreprises		0,69	0,12	0,46	0,03	-0,55	0,18	0,57	
Mesure H5	Accompagnement des mutations sectorielles		12,46	12,46	10,47	0,12	1,87	0,00	0,00	
Mesure H6	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentis		10,76	10,76	9,15	0,00	1,61	0,00	0,00	
Mesure H7	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi		18,29	18,29	15,26	0,06	2,91	0,06	0,00	
Mesure H8	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes		7,83	7,83	5,90	1,93	0,00	0,00	0,00	
<b>Axe I</b>	<b>FSE</b>	<b>ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE</b>	<b>3,56</b>	<b>3,56</b>	<b>2,720</b>	<b>0,540</b>	<b>0,26</b>	<b>0,040</b>	<b>0,000</b>	
Mesure I1	Développer l'esprit d'entreprise		1,04	1,04	0,88	0,11	0,02	0,03	0,00	
Mesure I2	Actions sur les systèmes et dispositifs		1,10	1,10	0,89	0,19	0,02	0,00	0,00	
Mesure I3	Innovation, individualisation et TICE		1,42	1,42	0,95	0,24	0,22	0,01	0,00	
Mesure I4	Assistance Technique FSE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Mesure I5	Subvention globale distribuée sous forme de petites subvent		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Tous Axes</b>	<b>FSE</b>		<b>80,79</b>	<b>80,19</b>	<b>66,43</b>	<b>4,54</b>	<b>8,44</b>	<b>0,78</b>	<b>0,60</b>	

RAPPORT ANNUEL 2004  
DÉCLARÉ FSE

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		COUT TOTAL DÉCLARÉ		DEPENSES PUBLIQUES PREUVES	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES		DEPENSES UE PREUVES	DEPENSES UE DÉCLARÉES		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE				PREVU	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREUVES	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.		
<b>Axe G</b>	<b>FSE</b>	<b>INSERTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION</b>			<b>131,57</b>	<b>61,26</b>	<b>47%</b>	<b>131,57</b>	<b>61,24</b>	<b>47%</b>	<b>97,10</b>	<b>46,52</b>	<b>48%</b>	<b>0,84</b>	<b>12,15</b>	<b>1,72</b>	<b>0,02</b>	
	Mesure G1 Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activ	33,88	9,87	29%	33,88	9,85	29%	33,88	9,85	29%	25,00	7,21	29%	0,04	2,55	0,05	0,02	
	Mesure G2 Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parc	74,48	40,67	55%	74,48	40,67	55%	74,48	40,67	55%	54,96	31,52	57%	0,07	9,00	0,09	0,00	
	Mesure G3 Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	23,21	10,71	46%	23,21	10,71	46%	23,21	10,71	46%	17,14	7,79	45%	0,73	0,60	1,59	0,00	
<b>Axe H</b>	<b>FSE</b>	<b>FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG</b>			<b>446,01</b>	<b>244,85</b>	<b>55%</b>	<b>438,31</b>	<b>242,78</b>	<b>55%</b>	<b>322,44</b>	<b>184,73</b>	<b>57%</b>	<b>16,92</b>	<b>39,89</b>	<b>1,24</b>	<b>2,06</b>	
	Mesure H1 Mobilité géographique et professionnelle	85,58	41,19	48%	85,58	41,19	48%	85,58	41,19	48%	63,11	30,66	49%	5,93	4,60	0,00	0,00	
	Mesure H2 Développement du travail féminin et égalité des chances	8,62	0,78	9%	8,62	0,78	9%	8,62	0,78	9%	6,32	0,57	9%	0,07	0,14	0,00	0,00	
	Mesure H3 Recherche et développement de filières éducatives	31,52	10,79	34%	31,52	10,77	34%	31,38	10,77	34%	23,00	8,06	35%	1,61	1,11	0,00	0,02	
	Mesure H4 Développement des compétences dans les entreprises	24,19	8,72	36%	24,19	8,72	36%	16,62	6,68	40%	11,88	4,56	38%	0,77	0,43	0,92	2,04	
	Mesure H5 Accompagnement des mutations sectorielles	77,18	40,28	52%	77,18	40,28	52%	77,18	40,28	52%	56,67	30,88	54%	0,16	9,25	0,00	0,00	
	Mesure H6 Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentiss	68,91	43,77	64%	68,91	43,77	64%	68,91	43,77	64%	50,80	33,86	67%	0,00	9,91	0,00	0,00	
	Mesure H7 Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	97,52	65,47	67%	97,52	65,47	67%	97,52	65,47	67%	71,90	50,64	70%	0,06	14,45	0,31	0,00	
	Mesure H8 Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	52,50	33,84	64%	52,50	33,84	64%	52,50	33,84	64%	38,76	25,50	66%	8,33	0,00	0,01	0,00	
<b>Axe I</b>	<b>FSE</b>	<b>ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE</b>			<b>50,92</b>	<b>14,30</b>	<b>28%</b>	<b>50,92</b>	<b>14,30</b>	<b>28%</b>	<b>37,62</b>	<b>10,62</b>	<b>28%</b>	<b>1,61</b>	<b>1,53</b>	<b>0,53</b>	<b>0,00</b>	
	Mesure I1 Développer l'esprit d'entreprise	11,47	4,36	38%	11,47	4,36	38%	11,47	4,36	38%	8,47	3,35	40%	0,47	0,07	0,47	0,00	
	Mesure I2 Actions sur les systèmes et dispositifs	25,50	3,76	15%	25,50	3,76	15%	25,50	3,76	15%	18,83	2,89	15%	0,42	0,42	0,03	0,00	
	Mesure I3 Innovation, individualisation et TICE	11,57	6,07	52%	11,57	6,07	52%	11,57	6,07	52%	8,54	4,30	50%	0,70	1,04	0,03	0,00	
	Mesure I4 Assistance Technique FSE	0,90	0,10	11%	0,90	0,10	11%	0,90	0,10	11%	0,70	0,08	11%	0,02	0,01	0,00	0,00	
	Mesure I5 Subvention globale distribuée sous forme de petites subventio	1,48	0,00	0%	1,48	0,00	0%	1,48	0,00	0%	1,09	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Tous Axes FSE</b>		<b>628,50</b>	<b>320,40</b>	<b>51%</b>	<b>620,79</b>	<b>318,32</b>	<b>51%</b>	<b>620,79</b>	<b>318,32</b>	<b>51%</b>	<b>457,15</b>	<b>241,88</b>	<b>53%</b>	<b>19,37</b>	<b>53,57</b>	<b>3,49</b>	<b>2,08</b>	

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DÉCLARÉ Montant	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES Montant	DEPENSES UE DÉCLARÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE					ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe 14</b>	<b>FSE</b>	<b>PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE, L</b>	<b>80,79</b>	<b>80,19</b>	<b>66,43</b>	<b>4,54</b>	<b>8,44</b>	<b>0,78</b>	<b>0,60</b>
Mesure 14.01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activ		0,90	0,89	0,67	0,04	0,13	0,05	0,01
Mesure 14.02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parc		13,49	13,49	11,45	0,04	1,91	0,09	0,00
Mesure 14.03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusio		2,44	2,44	1,95	0,03	0,10	0,36	0,00
Mesure 14.04	Mobilité géographique et professionnelle		8,15	8,15	6,53	1,45	0,17	0,00	0,00
Mesure 14.05	Développement du travail féminin et égalité des chances		0,08	0,08	0,06	0,02	0,00	0,00	0,00
Mesure 14.06	Recherche et développement de filières éducatives		2,14	2,12	1,81	0,28	0,03	0,00	0,02
Mesure 14.07	Développement des compétences dans les entreprises		0,69	0,12	0,46	0,03	-0,55	0,18	0,57
Mesure 14.08	Accompagnement des mutations sectorielles		12,46	12,46	10,47	0,12	1,87	0,00	0,00
Mesure 14.09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentis		10,76	10,76	9,15	0,00	1,61	0,00	0,00
Mesure 14.10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi		18,29	18,29	15,26	0,06	2,91	0,06	0,00
Mesure 14.11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes		7,83	7,83	5,90	1,93	0,00	0,00	0,00
Mesure 14.12	Développer l'esprit d'entreprise		1,04	1,04	0,88	0,11	0,02	0,03	0,00
Mesure 14.13	Actions sur les systèmes et dispositifs		1,10	1,10	0,89	0,19	0,02	0,00	0,00
Mesure 14.14	Innovation, individualisation et TICE		1,42	1,42	0,95	0,24	0,22	0,01	0,00
Mesure 14.15	Assistance Technique FSE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure 14.16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventi		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Tous Axes</b>	<b>FSE</b>		<b>80,79</b>	<b>80,19</b>	<b>66,43</b>	<b>4,54</b>	<b>8,44</b>	<b>0,78</b>	<b>0,60</b>

*Situation indicative*

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES			DEPENSES UE			DEPENSES UE DÉCLARÉES			FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DÉCLARÉ		PREVUES	DÉCLARÉES		PREVUES	DÉCLARÉES		ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.							
			Montant	%		Montant	%		Montant	%										
<b>Axe 14</b>	<b>FSE</b>	<b>627,49</b>	<b>320,40</b>	<b>51%</b>	<b>621,01</b>	<b>318,32</b>	<b>51%</b>	<b>459,74</b>	<b>241,88</b>	<b>53%</b>	<b>19,37</b>	<b>53,57</b>	<b>3,49</b>	<b>2,08</b>						
Mesure 14.01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en acti	20,43	9,87	48%	20,41	9,85	48%	15,12	7,21	48%	0,04	2,55	0,05	0,02						
Mesure 14.02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parc	85,85	40,67	47%	85,85	40,67	47%	63,31	31,52	50%	0,07	9,00	0,09	0,00						
Mesure 14.03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusio	24,68	10,71	43%	24,68	10,71	43%	18,25	7,79	43%	0,73	0,60	1,59	0,00						
Mesure 14.04	Mobilité géographique et professionnelle	88,77	41,19	46%	88,77	41,19	46%	65,36	30,66	47%	5,93	4,60	0,00	0,00						
Mesure 14.05	Développement du travail féminin et égalité des chances	3,51	0,78	22%	3,51	0,78	22%	2,60	0,57	22%	0,07	0,14	0,00	0,00						
Mesure 14.06	Recherche et développement de filières éducatives	27,99	10,79	39%	27,85	10,77	39%	20,65	8,06	39%	1,61	1,11	0,00	0,02						
Mesure 14.07	Développement des compétences dans les entreprises	18,47	8,72	47%	12,15	6,68	55%	10,59	4,56	43%	0,77	0,43	0,92	2,04						
Mesure 14.08	Accompagnement des mutations sectorielles	90,50	40,28	45%	90,50	40,28	45%	66,71	30,88	46%	0,16	9,25	0,00	0,00						
Mesure 14.09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentis	76,46	43,77	57%	76,46	43,77	57%	55,98	33,86	60%	0,00	9,91	0,00	0,00						
Mesure 14.10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	93,98	65,47	70%	93,98	65,47	70%	69,35	50,64	73%	0,06	14,45	0,31	0,00						
Mesure 14.11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	54,14	33,84	63%	54,14	33,84	63%	39,91	25,50	64%	8,33	0,00	0,01	0,00						
Mesure 14.12	Développer l'esprit d'entreprise	11,30	4,36	39%	11,30	4,36	39%	8,47	3,35	40%	0,47	0,07	0,47	0,00						
Mesure 14.13	Actions sur les systèmes et dispositifs	17,86	3,76	21%	17,86	3,76	21%	13,22	2,89	22%	0,42	0,42	0,03	0,00						
Mesure 14.14	Innovation, individualisation et TICE	12,14	6,07	50%	12,13	6,07	50%	9,07	4,30	47%	0,70	1,04	0,03	0,00						
Mesure 14.15	Assistance Technique FSE	0,78	0,10	13%	0,78	0,10	13%	0,61	0,08	13%	0,02	0,01	0,00	0,00						
Mesure 14.16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventi	0,64	0,00	0%	0,64	0,00	0%	0,54	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00						
<b>Tous Axes</b>	<b>FSE</b>	<b>627,49</b>	<b>320,40</b>	<b>51%</b>	<b>621,01</b>	<b>318,32</b>	<b>51%</b>	<b>459,74</b>	<b>241,88</b>	<b>53%</b>	<b>19,37</b>	<b>53,57</b>	<b>3,49</b>	<b>2,08</b>						

Situation indicative



### **Approche par domaine**

Le règlement (CE) n°1262/1999 du Parlement et du Conseil du 21 juin 1999 relatif au Fonds Social Européen précise dans son article 2 le champ du fonds dans cinq domaines politiques :

- Domaine 1 : Développement et promotion des politiques actives du marché du travail,
- Domaine 2 : Promotion de l'égalité des chances pour tous dans l'accès au marché du travail,
- Domaine 3 : Promotion et amélioration de la formation professionnelle, de l'éducation et du conseil dans le cadre d'une politique de formation tout au long de la vie,
- Domaine 4 : Promotion d'une main d'œuvre compétente, formée et souple, de l'innovation et de l'adaptabilité au niveau de l'organisation du travail, du développement de l'esprit d'entreprise, de conditions facilitant la création d'emplois ainsi que du renforcement du potentiel de main d'œuvre dans les domaines de la recherche, de la science et de la technologie,
- Domaine 5 : Mesures spécifiques pour améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail et pour réduire la ségrégation verticale et horizontale fondée sur le sexe sur le marché du travail.

A noter que ces cinq domaines sont repris dans les catégories définies en annexe IV du règlement (CE) n°438/2002 de la Commission du 2 Mars 2002\* : domaine d'intervention 2 "ressources humaines", catégories 21 à 25 (rappelées entre parenthèses dans le tableau ci-dessous) correspondant aux 5 domaines du règlement FSE.

Le tableau ci-dessous compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesures) à ce qui a été effectivement déclaré jusqu'à la fin de l'année 2004 (rattachement de chaque action à un domaine / cf tableau de détail pour répartition par mesure).

	Montant FSE Maquette initiale		Montant FSE Maquette révisée		FSE programmé 2000-2004		FSE déclaré 2000-2004	
Domaine 1 (21) : Politiques actives du marché du travail	59,7	13%	59.88	11%	62,3	15%	48,8	20%
Domaine 2 (22) : Intégration sociale	121,4	27%	113.63	25%	117,2	29%	57,1	23%
Domaine 3 (23) : Développement éducation et formation professionnelle	240,6	53%	264.73	58%	185,3	46%	119,3	50%
Domaine 4 (24) : Adaptabilité, esprit d'entreprise et innovation, NTIC	29	6%	25.95	6%	39,9	10%	16,0	7%
Domaine 5 (25) : Actions positives pour les femmes sur le marché du travail	6,6	1,4%	2.90	1%	2,0	0,5%	0,7	0,3%
	457,3	100%	459.09	100%	406,7	100%	241,9	100%

Cette comparaison, sur la base des programmations et réalisations de 2000 à 2004, présente, à l'exception du domaine 3, les mêmes caractéristiques que celle présentée l'année dernière :

- un respect des prévisions sur le domaine 4, dû à la volonté politique de développement de la société de l'information à la Réunion, avec un maintien de la tendance et la possibilité d'être en avance sur ce domaine en accélérant la concrétisation des actions programmées.

\* JOCE L63 du 3 mars 2002 - pages 21 à 43



- un retard sur le domaine 2 et dans le domaine 5 des actions positives pour les femmes, étant donné les difficultés inhérentes à des actions nouvelles et souvent innovantes, pour lesquelles les contraintes de gestion tant nationales que communautaires sont de plus inadaptées.
- un retard sur le domaine 3, malgré un bon niveau de déclaration, traduisant une programmation un peu en retrait sur ce domaine.
- une avance accrue dans le domaine 1, du fait des bons niveaux de déclaration des gros dispositifs annuels (AFPAR et mobilité).

### **Approche par axe<sup>3</sup>**

Alors qu'en terme de programmation l'axe G était le plus avancé des trois axes cofinancés par le FSE, c'est l'axe H qui est le plus en « avance » en matière de déclaration de dépenses. L'axe G est encore marqué par un ratio dépenses déclarées / dépenses programmées plus faible mais qui s'est amélioré par rapport à 2003 : alors que sur les axes H et I, le ratio dépenses déclarées sur dépenses programmées est de l'ordre de 60%, il est à 48% sur l'axe G (contre 40% l'année précédente). Cependant, un réajustement des montants programmés devrait intervenir afin de tenir compte des montants qui ne seront jamais dépensés.

Deux faits expliquent ce phénomène :

- la nature des actions avec notamment des programmes annuels importants (au sens année civile) sur l'axe H : les actions de l'année n sont déclarées en totalité en octobre de l'année n+1. A l'opposé, sur l'axe G, de nombreuses actions sont à cheval sur plusieurs années civiles ce qui décale leur déclaration par rapport à leur année de programmation ;
- de fortes sous déclarations de certaines actions en particulier pour l'accompagnement scolaire, les PLIE et les emplois verts notamment en début de programme

En millions d'euros	Dépenses UE	Dépenses UE engagées comm.		Dépenses UE déclarées	
	Prévues	Montant	%	Montant	%
Axe G : Insertion et lutte contre l'exclusion	97,099	99,32	102%	46,52	48%
Axe H Formation et apprentissage tout au long de la vie	322,438	289,63	90%	184,73	57%
Axe I Accompagnement et ingénierie	37,616	17,72	47%	10,62	28%
<b>TOTAL AXES G-H-I</b>	457,153	<b>406,67</b>	89%	241,88	53%

<sup>3</sup> La réalisation par mesure est décrite dans le chapitre 2.2 avancement des axes et mesures par fonds

**Dégagement d'office**

Au 31 décembre 2004, l'intégralité de la tranche 2002 du DOCUP devait être déclarée. Cette tranche s'élevait à 65 935 000 euros de FSE.

Les déclarations de dépenses successives en 2004 ont permis de déclarer 66 457 666 euros de FSE à ajouter aux 175 439 929 euros de FSE déclarés en 2000, 2001 et 2002 et les 32 000 710 euros versés en début de programme au titre de l'acompte de 7%.

Avec 273 898 305 euros de FSE, le seuil de la tranche 2002 est donc largement dépassé et permet d'ores et déjà de justifier 21,2% de la tranche 2003.

	2000	2001	2002	2003	Total
Montant officiel de la tranche (DOCUP)	123 472 000 €	70 470 000 €	65 935 000 €	65 984 000 €	325 861 000 €
Date limite dégage ment d'office	Avant 31/12/02	Avant 31/12/03	Avant 31/12/04	Avant 31/12/05	
7% acompte	32 000 710 €	-	-	-	32 000 710 €
Déclarations de dépenses 2001 à 2002	91 471 290 €	15 856 527 €	-	-	107 327 817 €
Déclarations de dépenses 2003	X	54 613 473 €	13 498 639 €	-	68 112 112 €
Déclarations de dépenses 2004	X	X	52 436 361 €	14 021 305 €	66 457 666 €
Niveau de justification au 31/12/2003	100%	100%	100%	21,2%	273 898 305 €

Les perspectives de déclaration de dépenses pour 2005 sont plutôt bonnes :

- l'expérience acquise sur les marchés publics a effectivement permis d'accélérer les procédures de passation et de déclaration des marchés.
- le niveau de solde des programmes faisant l'objet de marchés est sensiblement supérieur à celui constaté précédemment sous le régime de la subvention.
- le taux global de programmation et de réalisation se maintient à un niveau satisfaisant dans un contexte de stabilisation des tranches annuelles autour de 66 millions d'euros.



### 3.3 Exécution financière du FEOGA

#### Analyse des résultats de l'année 2004

Trois déclarations de dépenses ont été envoyées à la Commission le 2 septembre 2004, le 24 novembre 2004 et le 13 décembre 2004. La dernière déclaration de dépenses a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2002 et il n'y a donc pas eu de dégagement d'office au titre de cette tranche.

Le niveau d'exécution en 2004 a été correcte. Le seuil du dégagement d'office a été dépassé de 2,95 M€. 50% du montant prévu 2000-2004 est certifié ce qui représente 37% du montant 2000-2006.

Les tableaux ci dessous récapitulent les éléments chiffrés issus du dernier appel de fonds du 13 décembre 2004 :

<i>Indicateurs clé</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2004)	109.65 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2004	50%
Taux de certification FEOGA 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	37% (38%)

La situation a nettement évolué avec un taux de certification passé de 0,8% fin 2001 à 10% fin 2002 puis à 21% fin 2003 et enfin à 37% fin 2004.

Il faut rappeler que le niveau de certification avait très peu évolué dans le courant du premier trimestre 2004.

Aussi, au cours du CNS d'avril 2004, les autorités nationales et communautaires avaient alerté la Réunion sur la nécessité de mobiliser les moyens nécessaires afin d'éviter tout dégagement d'office. Mais les engagements présentés en CNS d'avril 2004 ont été tenus vu qu'il avait été annoncé que le seuil du dégagement d'office serait dépassé de 2.51M€. La méthodologie suivie en 2004 a donc été une réussite avec la mise en place de tableaux de bord renseignés et suivi par les service et le Comité de programmation.

#### Utilisation des crédits

	Avance	Déclarations 2001	Déclarations 2002	Déclarations 2003	Déclarations 2004
Montant cumulé FEOGA demandé		2 531 479.89	29 781 868.58	64 073 640.79	109 648 028.43
Montant réel demandé		2 531 479.89	27 250 388.69	34 291 772.21	45 574 387.64
Montant FEOGA Payé par Bruxelles	21 014 0910.00	2 313 873.00	26 152 558.00	32 004 441.00	34 084 975.00
Montant reçu	21 014 910.00	2 267 873.00	26 198 558.00	32 004 441.00	34 084 975.00
Total reçu (31/12/2004)	115 570 757,00				
Total versé aux bénéficiaires	96 888 044.74				

## DECLARÉ FEOGA

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COÛT TOTAL DÉCLARÉ	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES	DEPENSES UE DÉCLARÉES	FINANCTS PUB. NAT.	FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	Etat Membre	
<b>Axe J</b>	<b>FEOGA AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL</b>		<b>42,85</b>	<b>41,47</b>	<b>24,11</b>	<b>17,36</b>	<b>1,37</b>
Mesure J1	Aménager le territoire rural		14,04	13,15	7,53	5,61	0,89
Mesure J2	Poursuivre la maîtrise de l'eau		12,98	12,87	7,49	5,39	0,10
Mesure J3	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts		3,60	3,22	1,76	1,47	0,38
Mesure J4	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable		12,23	12,23	7,34	4,89	0,00
<b>Axe K</b>	<b>FEOGA STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES</b>		<b>59,50</b>	<b>38,08</b>	<b>21,46</b>	<b>16,62</b>	<b>21,42</b>
Mesure K1	Améliorer les structures d'exploitation		1,55	1,55	0,93	0,62	0,00
Mesure K2	Moderniser la filière canne - sucre - rhum		9,29	5,83	3,17	2,67	3,46
Mesure K3	Consolider les filières de diversification		18,27	8,15	4,86	3,28	10,13
Mesure K4	Appui technique agricole		2,90	2,76	1,66	1,10	0,14
Mesure K5	Consolider les filières agro alimentaires et bois		13,20	6,39	4,30	2,09	6,81
Mesure K6	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale		9,93	9,90	4,16	5,74	0,04
Mesure K7	Développer une agriculture durable		4,35	3,50	2,38	1,12	0,85
<b>TOUS AXE FEOGA</b>			<b>102,344</b>	<b>79,55</b>	<b>45,57</b>	<b>33,98</b>	<b>22,79</b>

## DECLARÉ FEOGA

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04) MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL PREVU		COUT TOTAL DÉCLARÉ		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES			DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES		DEPENSES UE PREVUES		DEPENSES UE DÉCLARÉES		FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
<b>Axe J</b>	<b>FEOGA AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RURAL</b>	<b>281,179</b>	<b>79,522</b>	<b>28%</b>	<b>258,669</b>	<b>75,014</b>	<b>29%</b>	<b>155,020</b>	<b>44,155</b>	<b>28%</b>	<b>30,859</b>	<b>4,508</b>					
	Mesure J1 Aménager le territoire rural	82,790	34,392	42%	70,050	30,782	44%	43,351	18,357	42%	12,425	3,611					
	Mesure J2 Poursuivre la maîtrise de l'eau	124,527	16,347	13%	123,064	16,145	13%	73,839	9,305	13%	6,839	0,202					
	Mesure J3 Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	39,361	8,987	23%	31,054	8,291	27%	17,118	4,615	27%	3,676	0,696					
	Mesure J4 Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	34,501	19,796	57%	34,501	19,796	57%	20,712	11,878	57%	7,919	0,000					
<b>Axe K</b>	<b>FEOGA STRUCTURES D'EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS A</b>	<b>410,553</b>	<b>175,510</b>	<b>43%</b>	<b>239,827</b>	<b>116,106</b>	<b>48%</b>	<b>145,193</b>	<b>65,493</b>	<b>45%</b>	<b>50,613</b>	<b>59,403</b>					
	Mesure K1 Améliorer les structures d'exploitation	19,126	7,135	37%	19,126	7,135	37%	11,477	4,281	37%	2,854	0,000					
	Mesure K2 Moderniser la filière canne - sucre - rhum	85,781	35,235	41%	45,123	19,334	43%	30,147	12,065	40%	7,269	15,901					
	Mesure K3 Consolider les filières de diversification	152,770	58,472	38%	91,454	28,984	32%	51,563	17,076	33%	11,908	29,489					
	Mesure K4 Appui technique agricole	21,578	14,552	67%	17,263	13,954	81%	10,359	8,346	81%	5,608	0,598					
	Mesure K5 Consolider les filières agro alimentaires et bois	67,391	23,552	35%	27,125	11,851	44%	18,278	7,966	44%	3,885	11,701					
	Mesure K6 Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	46,818	28,954	62%	29,290	28,826	98%	17,573	11,615	66%	17,211	0,128					
	Mesure K7 Développer une agriculture durable	17,089	7,609	45%	10,446	6,022	58%	5,796	4,144	71%	1,878	1,587					
<b>TOUS AXE FEOGA</b>		<b>691,732</b>	<b>255,032</b>	<b>37%</b>	<b>498,496</b>	<b>191,120</b>	<b>38%</b>	<b>300,213</b>	<b>109,648</b>	<b>37%</b>	<b>81,472</b>	<b>63,912</b>					

Situation indicative

**DECLARÉ FEOGA**  
**DOCUP Révisé C(2004) 3021**

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DÉCLARÉ	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES	DEPENSES UE DÉCLARÉES	FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant		
<b>Axe 15</b>	<b>FEOGA SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE</b>		<b>102,34</b>	<b>79,55</b>	<b>45,57</b>	<b>33,98</b>	<b>22,79</b>
Mesure 15.01	Aménager le territoire rural		14,04	13,15	7,53	5,61	0,89
Mesure 15.02	Poursuivre la maîtrise de l'eau		12,98	12,87	7,49	5,39	0,10
Mesure 15.03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts		3,60	3,22	1,76	1,47	0,38
Mesure 15.04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable		12,23	12,23	7,34	4,89	0,00
Mesure 15.05	Améliorer les structures d'exploitation		1,55	1,55	0,93	0,62	0,00
Mesure 15.06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum		9,29	5,83	3,17	2,67	3,46
Mesure 15.07	Consolider les filières de diversification		18,27	8,15	4,86	3,28	10,13
Mesure 15.08	Appui technique agricole		2,90	2,76	1,66	1,10	0,14
Mesure 15.09	Consolider les filières agro alimentaires et bois		13,20	6,39	4,30	2,09	6,81
Mesure 15.10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale		9,93	9,90	4,16	5,74	0,04
Mesure 15.11	Développer une agriculture durable		4,35	3,50	2,38	1,12	0,85
Mesure 15.12	Assistance technique FEOGA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FEOGA</b>			<b>102,340</b>	<b>79,550</b>	<b>45,565</b>	<b>33,980</b>	<b>22,785</b>

**DECLARÉ FEOGA**  
**DOCUP Révisé C(2004) 3021**

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			DEPENSES PUBLIQUES PREVUES		DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES		DEPENSES UE PREVUES		DEPENSES UE DÉCLARÉES		FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVÉS
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DÉCLARÉ		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
<b>Axe 15</b>	<b>FEOGA SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE</b>	<b>610,093</b>	<b>255,032</b>	<b>42%</b>	<b>463,790</b>	<b>191,120</b>	<b>41%</b>	<b>290,612</b>	<b>109,648</b>	<b>38%</b>	<b>81,472</b>	<b>63,912</b>		
Mesure 15.01	Aménager le territoire rural	86,623	34,392	40%	69,839	30,782	44%	46,044	18,357	40%	12,425	3,611		
Mesure 15.02	Poursuivre la maîtrise de l'eau	125,146	16,347	13%	123,811	16,145	13%	74,420	9,305	13%	6,839	0,202		
Mesure 15.03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	20,501	8,987	44%	17,319	8,291	48%	10,458	4,615	44%	3,676	0,696		
Mesure 15.04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	37,016	19,796	53%	37,016	19,796	53%	22,210	11,878	53%	7,919	0,000		
Mesure 15.05	Améliorer les structures d'exploitation	14,480	7,135	49%	14,479	7,135	49%	8,688	4,281	49%	2,854	0,000		
Mesure 15.06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	61,448	35,235	57%	35,817	19,334	54%	24,082	12,065	50%	7,269	15,901		
Mesure 15.07	Consolider les filières de diversification	123,752	58,472	47%	75,736	28,984	38%	43,480	17,076	39%	11,908	29,489		
Mesure 15.08	Appui technique agricole	22,591	14,552	64%	22,590	13,954	62%	13,555	8,346	62%	5,608	0,598		
Mesure 15.09	Consolider les filières agro alimentaires et bois	50,864	23,552	46%	20,464	11,851	58%	18,408	7,966	43%	3,885	11,701		
Mesure 15.10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	52,567	28,954	55%	35,384	28,826	81%	21,455	11,615	54%	17,211	0,128		
Mesure 15.11	Développer une agriculture durable	14,679	7,609	52%	10,909	6,022	55%	7,493	4,144	55%	1,878	1,587		
Mesure 15.12	Assistance technique FEOGA	0,425	0,000	0%	0,425	0,000	0%	0,319	0,000	0%	0,000	0,000		
<b>TOUS AXES</b>	<b>FEOGA</b>	<b>610,093</b>	<b>255,032</b>	<b>42%</b>	<b>463,790</b>	<b>191,120</b>	<b>41%</b>	<b>290,612</b>	<b>109,648</b>	<b>38%</b>	<b>81,472</b>	<b>63,912</b>		

*Situation indicative*



Au 31/12/2004, le montant FEOGA versé aux bénéficiaires s'élève à 96,89M€ dont 32,64M€ au titre des conventions cadre sur les mesures préfinancées par la Région et le Département. Le solde disponible est de 18,68 M€ et permettra de satisfaire en ce début d'année 2005 toutes les demandes de remboursement.

**Répartition par domaine d'intervention** (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

			Répartition prévue 2000-2006	Répartition sur la programmation 2000-2004	Répartition sur la certification 2000-2004
J1	1301	Amélioration des terres	7%	5%	1%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	1%	2%	2%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	36%	21%	18%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	55%	71%	79%
J2	1308	Gestion des ressources en eau	100%	100%	100%
J3	111	Investissements dans les exploitations agricoles	27%	2%	2%
	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	8%	8%	6%
	181	Actions d'expérimentation	5%	7%	7%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	35%	65%	74%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	26%	19%	11%
J4	126	Boisements de terrains non agricoles	52%	46%	51%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	48%	54%	49%
K1	111	Investissements dans les exploitations agricoles	28%	22%	26%
	112	Jeunes agriculteurs	59%	73%	73%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	3%	0%	0%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	10%	4%	1%
K2	111	Investissements dans les exploitations agricoles	73%	60%	56%
	181	Actions d'expérimentation	5%	14%	17%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	15%	24%	25%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	6%	2%	2%
K3	111	Investissements dans les exploitations agricoles	55%	54%	46%
	181	Actions d'expérimentation	8%	10%	13%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	22%	28%	34%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	10%	2%	1%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	4%	6%	6%
K4	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	100%	100%	100%
K5	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	77%	79%	75%
	126	Boisements de terrains non agricoles	3%	0%	0%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	20%	21%	100%
K6	181	Actions d'expérimentation	100%	100%	100%
K7	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	51%	68%	78%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	49%	32%	22%



Les éléments présentés sur ce tableau prennent en compte les actions déclarées de 2000 à 2004 et permettent de les comparer par rapport aux actions programmées sur la période 2000-2004 et par rapport à la répartition prévue pour 2000-2006. Un certain décalage existe entre le pourcentage prévu et celui programmé mais il s'estompera progressivement lorsque toutes les opérations programmées seront certifiées.

A partir de ces tableaux, les actions peuvent être classées en trois grandes catégories :

	Répartition prévue	Répartition sur le programmé 2000-2004	Répartition sur le montant déclaré au 31/12/2004
Les aides directes aux exploitations agricoles	46%	31%	33%
Les investissements structurants pour l'agriculture réunionnaise	35%	44%	32%
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentations en faveur des exploitations agricoles	19%	25%	35%

La répartition a complètement évolué en une année avec la forte augmentation de la part des infrastructures dans les certifications de dépenses. Le pourcentage est passé sur cette typologie de 17% à 32%. Les certifications ont en effet nettement évolué notamment sur les mesures J1 pour les voiries rurales, J2 avec les dépenses sur l'antenne 8, J4 sur les voiries forestières, K5 pour tous les investissements agroalimentaires.

Il n'y a donc plus de prédominance sur la remontée de dépenses des aides individuelles aux exploitations agricoles.

La remontée de dépenses sur les programmes d'action a été très active en 2004 étant donné que tous les programmes 2000 à 2002 ont été soldés, la quasi-totalité des programmes 2003 et environ 50% des dépenses programmées en 2004.



### 3.4 Exécution financière de l'IFOP

#### Analyse des résultats de l'année 2004

Trois déclarations de dépenses ont été envoyées à la Commission le 01 juillet 2004, le 02 novembre 2004 et le 16 décembre 2004. La dernière déclaration de dépenses a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2002 et il n'y a donc pas eu de dégageement d'office au titre de cette tranche.

Le niveau d'exécution en 2004 a été correct. Le seuil du dégageement d'office a été dépassé de 0,133 M€ et 53,8% du programme 2000 2006 est réalisé

Les tableaux ci dessous récapitulent les éléments chiffrés issus du dernier appel de fonds du 16 décembre 2004 :

<i>Indicateurs clé</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2004)	5,171 M€
Taux de certification IFOP 2000-2004 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	36,1%

La situation a nettement évolué avec un taux de certification passé à 36,1%

#### Utilisation des crédits

	Avance	Déclarations 2002	Déclarations 2003	Déclarations 2004
Montant cumulé IFOP demandé		0,076	4,434	5,172
Montant réel demandé		0,76	4,434	5,172
Montant IFOP Payé par Bruxelles	1,091	0,76	2,99	2,105
Montant reçu	1,091	0,76	2,99	2,105
Total reçu (31/12/2004)	6,262			

Au 31/12/2004, le montant IFOP versé aux bénéficiaires s'élève à **5.985 M€**. Le solde disponible est de **0,277 M€** et il permettra de satisfaire début 2005 toutes les demandes de remboursement.

Pour l'année 2004, la mesure phare demeure celle relative à la modernisation de la flotte et ce, d'autant que la fin de l'aide à la flotte est programmée pour décembre 2005.

## DECLARE IFOP

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DÉCLARÉ	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES	DEPENSES PRIVÉES DÉCLARÉES	FINANCTS PUBLICS NATIONAUX	FONDS PRIVÉS
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant		
<b>IFOP</b>	<b>Développement de la filière pêche et de l'aquaculture</b>		<b>4,997</b>	<b>3,323</b>	<b>2,105</b>	<b>1,218</b>	<b>1,673</b>
Mesure F1	Protection et développement des ressources aquatiques		0,117	0,117	0,076	0,041	0,000
Mesure F2	Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 2006		1,154	0,557	0,450	0,108	0,597
Mesure F3	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006		0,000	0,000			
Mesure F4	Equipement des ports de pêche		0,547	0,540	0,228	0,312	0,007
Mesure F5	Transformation et commercialisation		1,586	0,812	0,415	0,397	0,774
Mesure F6	Promotion et recherche de nouveaux débouchés		0,242	0,215	0,109	0,106	0,027
Mesure F7	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œ		1,087	0,884	0,696	0,188	0,203
Mesure F8	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aqi		0,263	0,197	0,131	0,066	0,066

*Situation indicative*

## DECLARE IFOP

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL PREVU		COUT TOTAL DÉCLARÉ		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DÉCLARÉES		FINANCTS PUBLICS NATIONAUX	FONDS PRIVES
AXE	MESURE			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
<b>IFOP</b>	<b>Développement de la filière pêche et de l'aquaculture</b>		<b>36,85</b>	<b>11,211</b>	<b>30%</b>			<b>21,73</b>	<b>7,433</b>	<b>34%</b>	<b>15,59</b>	<b>5,172</b>	<b>33%</b>	<b>2,26</b>	<b>3,78</b>
Mesure F1	Protection et développement des ressources aquatiques		1,52	0,152	10%			1,52	0,152	10%	1,07	0,10	9%	0,05	0,00
Mesure F2	Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 2006		3,66	2,702	74%			1,46	1,267	87%	1,24	1,03	83%	0,24	1,44
Mesure F3	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006		13,56	0,000	0%			5,42	0,000	0%	4,61	0,00	0%	0,00	0,00
Mesure F4	Equipement des ports de pêche		1,67	0,547	33%			1,26	0,540	43%	0,67	0,23	34%	0,31	0,01
Mesure F5	Transformation et commercialisation		2,59	3,120	120%			1,36	1,642	121%	0,68	0,86	127%	0,78	1,48
Mesure F6	Promotion et recherche de nouveaux débouchés		1,60	0,400	25%			1,27	0,355	28%	0,64	0,18	28%	0,18	0,04
Mesure F7	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œu		8,39	3,800	45%			7,17	3,109	43%	5,57	2,53	45%	0,58	0,69
Mesure F8	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aq		3,86	0,490	13%			2,27	0,367	16%	1,12	0,24	22%	0,12	0,12

*Situation indicative*

DECLARE IFOP  
DOCUP Révisé C(2004) 3021

UNIQUEMENT ANNEE 2004		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DÉCLARÉ	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES	DEPENSES UE DÉCLARÉES	FINANCTS PUBLICS NATIONAUX	FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant		
<b>IFOP Axe 16</b>	<b>Développement durable de la filière pêche et de l'aquaculture</b>		<b>4,997</b>	<b>3,323</b>	<b>2,105</b>	<b>1,218</b>	<b>1,673</b>
Mesure 16.01	Protection et développement des ressources aquatiques		0,117	0,117	0,076	0,041	0,000
Mesure 16.02	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006		1,154	0,557	0,450	0,108	0,597
Mesure 16.03	Autre mesure liée à la flotte 2005 2006		0,000	0,000			
Mesure 16.04	Equipement des ports de pêche		0,547	0,540	0,228	0,312	0,007
Mesure 16.05	Transformation et commercialisation		1,586	0,812	0,415	0,397	0,774
Mesure 16.06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés		0,242	0,215	0,109	0,106	0,027
Mesure 16.07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises e		1,087	0,884	0,696	0,188	0,203
Mesure 16.08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notammer		0,263	0,197	0,131	0,066	0,066
Mesure 16.09	Assistance technique IFOP		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

*Situation indicative*

DECLARE IFOP  
DOCUP Révisé C(2004) 3021

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/04)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COÛT TOTAL PREVU	COÛT TOTAL DÉCLARÉ		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DÉCLARÉES		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DÉCLARÉES		FINANCTS PUBLICS NATIONAUX	FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	%		Montant	%		Montant	%		Montant	%		
<b>IFOP Axe 16</b>	<b>Développement durable de la filière pêche et de l'aquaculture</b>	<b>26,79</b>	<b>11,21</b>	<b>42%</b>	<b>19,39</b>	<b>7,43</b>	<b>38%</b>	<b>14,37</b>	<b>5,17</b>	<b>36%</b>	<b>2,26</b>	<b>3,78</b>			
Mesure 16.01	Protection et développement des ressources aquatiques	1,14	0,152	13%	1,14	0,152	13%	0,80	0,10	13%	0,05	0,00			
Mesure 16.02	Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 2006	5,22	2,702	52%	2,61	1,267	49%	2,09	1,03	49%	0,24	1,44			
Mesure 16.03	Autre mesure liée à la flotte 2005 2006	3,02	0,000	0%	1,51	0,000	0%	1,21	0,00	0%	0,00	0,00			
Mesure 16.04	Equipement des ports de pêche	0,70	0,547	78%	0,70	0,540	77%	0,42	0,23	54%	0,31	0,01			
Mesure 16.05	Transformation et commercialisation	4,24	3,120	74%	2,80	1,642	59%	1,72	0,86	50%	0,78	1,48			
Mesure 16.06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	0,96	0,400	42%	0,86	0,355	41%	0,43	0,18	42%	0,18	0,04			
Mesure 16.07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en	9,44	3,800	40%	8,15	3,109	38%	6,61	2,53	38%	0,58	0,69			
Mesure 16.08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notammen	1,84	0,490	27%	1,38	0,367	27%	0,92	0,24	27%	0,12	0,12			
Mesure 16.09	Assistance technique IFOP	0,23	0,000	0%	0,23	0,000	0%	0,17	0,00	0%	0,00	0,00			

*Situation indicative*



**Tableau d'acheminement des fonds IFOP**

**I] Acompte 7%**

date délégation	Montant délégué
24/04/2001	1 091 160,00 €
<b>TOTAL [I] = total reçu au titre de l'acompte 7% =</b>	<b>1 091 160,00 €</b>

**II] Appel de crédits communautaires**

Historique certifications de dépenses				Historique versements UE		
N° Demande	date demande	Cumul UE éligibles	Montant demandé	date validation	Montant payé / UE	Cumul reçu
1	22/03/2002	76 136,40 €	76 136,40 €	17/02/2003	76 136,40 €	76 136,40 €
2	31/01/2003	1 367 073,41 €	1 367 073,41 €	29/07/2003	1 205 751,00 €	1 281 887,40 €
3	02/12/2003	3 066 700,53 €	3 066 700,53 €	05/01/2004	1 784 814,00 €	3 066 701,40 €
4	01/07/2004	4 151 100,10 €	4 151 100,10 €	19/08/2004	1 084 399,00 €	4 151 100,40 €
5	02/11/2004	5 038 871,21 €	887 770,81 €	27/12/2004	887 770,00 €	5 038 870,40 €
6	16/12/2004	5 171 737,68 €	132 866,47 €	24/02/2005	132 867,00 €	5 171 737,40 €
				<b>TOTAL [II] = total reçu au titre des appels de crédits communautaires =</b>	<b>5 171 737,40 €</b>	

**Synthèse**

<b>TOTAL RECU =</b>	
<b>TOTAL [I] +</b>	
<b>TOTAL [II] =</b>	<b>6 262 897,40 €</b>



**Répartition par domaine d'intervention** (domaines définis en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Mesure	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2005	
F1-Protection et développement des ressources aquatiques	145	Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	0,801 M€	100,00 %	0,100 M€	13%
F2-Renouvellement et modernisation de la flottille	142	Renouvellement et modernisation de la flotte de pêche	2,088 M€	100,00 %	0,938 M€	45%
F3-Autre mesure liée à la flotte	142	Renouvellement et modernisation de la flotte de pêche	1,206 M€	100,00 %	0 M€	0%
F4-Equipement des ports de pêche	145	Réalisation d'équipements des ports de pêche	0,42	100%	0,228 M€	54%
F5-Transformation et commercialisation	143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	1,720 M€	100%	0,860 M€	50%
F6-Promotion et recherche de nouveaux débouchés	143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	0,432 M€	100%	0,166 M€	39%
F7-Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par les professionnels	147	Actions mises en œuvre par les professionnels, petite pêche côtière et pêche intérieure	6,609 M€	100%	2,501 M€	38%
F8-Aquaculture, valorisation potentiel production locale, notamment en aquaculture marine	144	Aquaculture	0,922M€	100%	0,245M€	27%



### **3.5 Mise en oeuvre des mesures où le cofinancement communautaire est différent du taux moyen du Complément de Programmation**

Au 31 décembre 2004, pour 13 des 59 mesures du programme (cf liste ci dessous), le taux moyen UE déclaré (UE divisé par coût total) est supérieur au taux moyen UE du Complément de Programmation. Il convient de noter que la situation s'est nettement améliorée par rapport à 2003 où 22 mesures étaient concernées par les dépassements. Au préalable, il est important de rappeler que, les dépenses remboursées par la Commission Européenne sont plafonnées au taux UE de la mesure dans le Complément de Programmation. Cette situation s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes :

- Hétérogénéité résultant de la diversité des taux de cofinancement, notamment pour les aides aux entreprises.
- Une mesure résulte de l'agrégation de plusieurs sous mesures : lorsque leurs taux sont différents, les variations d'avancement des diverses sous mesures ont un effet direct sur le taux moyen de la mesure.
- Dans le cas du FSE (axes G, H et I), les tranches 2002 et 2003 sont cofinancées à hauteur de 85%, les autres à 70%. Aussi, avec la déclaration de dépenses cofinancées à 85% en 2002 et 2003, le taux moyen a augmenté mais baissera ensuite jusqu'à la fin du programme, par la déclaration de dépenses cofinancées à 70%.

Avec la révision à mi-parcours, la situation s'est améliorée : en effet, cette règle de remboursement ayant été définie postérieurement à l'adoption du DOCUP, il n'avait pas été possible d'en tenir compte dans la conception des échéanciers financiers. Par contre, les échéanciers de la révision à mi parcours ont pris en compte cette contrainte, dans la mesure du possible.

De plus, à partir de 2005, ce taux sera plus finement suivi en étant intégré dans les états d'avancement financier présentés au Comité National de Suivi. Au besoin, en fin de programme, les cofinancements nationaux publics seront augmentés pour assurer le respect du taux de cofinancement sur l'ensemble de la période.

#### **Mesures où le taux de cofinancement déclaré est supérieur au taux de cofinancement du Complément de Programmation :**

- A7 Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté
- B2 Infrastructures routières et réseaux liés
- E3 Export
- G3 Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion
- H3 Recherche et développement de filières éducatives
- H5 Accompagnement des mutations sectorielles
- H6 Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage
- H7 Formation des adultes et des demandeurs d'emploi
- H8 Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes
- I1 Développer l'esprit d'entreprise
- I2 Actions sur les systèmes et dispositifs
- I4 Assistance Technique FSE
- K7 Développer une agriculture durable



## 4. Indicateurs de performance

Pour mesurer la performance du programme en 2003, et décider de l'affectation de fonds supplémentaires, trois familles d'indicateurs ont été définies dans leurs grandes lignes au niveau national et quantifiées à mi parcours :

- indicateurs financiers,
  - indicateurs de gestion,
  - indicateurs d'efficacité, définis et quantifiés dans le Complément de Programmation, approuvés par le Comité de Suivi de Juillet 2001.
- ... tous deux définis et quantifiés dans le DOCUP,

La mesure de performance a été effectuée en décembre 2003 et les résultats ont été présentés dans le rapport annuel 2003.

Afin de mieux apprécier l'évolution de la mise en œuvre du programme, il paraît cependant utile d'actualiser la quantification de ces indicateurs. Les résultats constatés au 31 décembre 2004 sont présentés ci-après :

### I - Critère d'efficacité (définis dans le complément de programmation)

	Valeur cible à mi parcours	Valeur réalisée Au 31/12/2004
<b>Aide aux entreprises :</b> Nombre d'entreprises aidées	300	884
<b>Aide aux entreprises :</b> Investissements soutenus	30,5 Meuros	267,1 Meuros
<b>Aménagement du territoire :</b> Linéaire de routes construit (Nationales, Départementales)	31 km	50,825 km
<b>Aménagement du territoire :</b> km de conduite maîtresse transfert Est Ouest	3 km	2,92 km
<b>Environnement :</b> capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	295 000 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire	701 440 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire
<b>Education :</b> capacité d'accueil créée ou renouvelée (lycées, collèges, centres de formation)	12 000 places	16 009 places
<b>Ressources humaines :</b> Nombre de bénéficiaires	25 000 bénéficiaires	45 000 bénéficiaires
<b>Ressources humaines :</b> Volume d'heures stagiaires	18 millions d'heures stagiaires	25 millions d'heures stagiaires
<b>Agriculture et développement rural :</b> Nombre de projets aidés	8 500 projets	14 357 projets
<b>Agriculture et développement rural :</b> Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural	400 MF, soit 61 Meuros	113,7 millions d'euros
<b>Emploi :</b> Nombre d'emplois créés	2 200 emplois	>> 2 200 emplois Entre 4 300 et 6000 emplois, selon méthode utilisée



### Efficacité 1 — Aide aux entreprises : Nombre d'entreprises aidées

Mesures concernées : A1, A2, A3, A4, A6, A9, F2, F3, F4, F5, F8, E3, H4, J3, K5, K7

L'indicateur est celui du nombre d'entreprises aidées avant le 31 décembre 2004. Il ne faut pas le confondre avec celui du nombre de projets aidés, les double-comptes (plusieurs projets d'une même entreprise) ayant été éliminés, que ce soit au sein d'une même mesure ou entre mesures (ce qui explique que la somme du nombre d'entreprises par mesure soit différente du nombre total d'entreprises aidées.

L'extraction est issue de PRESAGE, sur la base des dossiers agréés au 31 décembre 2004.

Il prend en compte toutes les unités économiques identifiées, soit 884 entreprises.

Le tableau ci-dessous retrace le détail des entreprises par mesure. Pour mémoire, le nombre de projets était de 1120, soit un ratio de 1,27 projets par entreprise.

Mesures	Nombre d'entreprises	Mesures	Nombre d'entreprises
A1*	5	F2	133
A2	378	F5	8
A3	4	F8	6
A4	59	TOTAL AXE F	146
A6	65	H4	70
A9	59	TOTAL AXE H	70
TOTAL AXE A	545	J3	104
E3	45	TOTAL AXE J	104
TOTAL AXE E	45	K5	16
		TOTAL AXE K	16
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>884 entreprises aidées</b>	

\* Dans le cas de la mesure ingénierie financière, le nombre d'entreprises aidé est supérieur à 5, n'apparaissant ici que le bénéficiaire de l'aide FEDER et non les destinataires ultimes de l'aide.

### Efficacité 2 — Aide aux entreprises : Investissements soutenus

Mesures concernées : A1, A2, A3, A4, A6, A9, F2, F3, F4, F5, F8, E3, H4, J3, K5, K7

Cet indicateur se base sur le montant des investissements éligibles des projets agréés en Comité Local de Suivi avant le 31 décembre 2004. Il atteignait à cette date un montant de 267,1 millions d'euros.

Ci-dessous détail des montants d'investissement par mesures (source : PRESAGE)

Mesures	Investissements soutenus	Mesures	Investissements soutenus
A1	30 655 844,75	F2	4 012 363.17
A2	85 477 998,03	F5	3 786 983.92
A3	46 843 807,47	F8	812 736.36
A4	34 947 000,03	TOTAL AXE F	8 612 083.45
A6	4 012 322,50	H4	6 613 938.48
A9	8 637 779,30	TOTAL AXE H	6 613 938.48
TOTAL AXE A	210 574 752,08	J3	2 467 135.65
E3	3 821 378,06	TOTAL AXE J	2 467 135.65
TOTAL AXE E	3 821 378,06	K5	35 054 297.62
		TOTAL AXE K	35 054 297.62
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>267 143 585.34 euros d'investissements soutenus</b>	

**Efficacité 3 — Aménagement du territoire : linéaire de routes**

Mesure concernée : B2

Cet indicateur mesure le linéaire de routes principales (nationales et départementales, cofinancé au titre de la mesure B2), une portion n'étant comptabilisée qu'après le début des travaux.

Sur cette base, ce sont 50,825 km de routes principales qui ont été réalisés ou sont en voie de réalisation au 31 décembre 2004.

<b>n° PRESAGE</b>	<b>Route concernée</b>	<b>km de voiries au 31 décembre 2004</b>
360	Axe mixte St Paul Le Port	3 km
2165	Etudes et travaux de raccordement du nouveau pont du Bras de la Plaine	0,55 km
30	Travaux de calibrage en place et de renforcement de la route de la Montagne RD 41	20,5 km
391	UMAB BUTOR Aménagement du Front de mer à St Denis	3 km
2246	Déviation de Ste Marie	4,725 km
2105	Voie structurante de La Saline les Bains	4,5 km
2106	Voie structurante de St Leu	6,85 km
3886	Boulevard Sud de Saint Denis - Sections Source/Mazagran et Raccordement Est	7,7 km
	<b>TOTAL</b>	<b>50,825 km</b>

Source : PRESAGE / DDE pour vérification démarrage des travaux.

**Efficacité 4 — Aménagement du territoire : km de conduite maîtresse du transfert Est Ouest**

Mesure concernée : C1

Cet indicateur est mesuré par rapport à l'avancement réel des travaux de la conduite maîtresse du projet de transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest. Avec les problèmes rencontrés dans le creusement de la galerie Salazie amont, les travaux de la conduite maîtresse ont pris du retard et n'ont démarré que début 2004.

La valeur de cet indicateur est de 2,92 km au 31/12/2004.

**Efficacité 5 — Environnement : capacité de tri sélectif des déchets**

Mesure concernée : C4

L'indicateur mesure la population réunionnaise concernée par la collecte sélective porte à porte ou par un lieu d'apport volontaire des déchets. Ce type d'équipements est acquis par les Communautés de Communes au profit de la population des communes concernées. La capacité a été décomptée dès le début de la tranche d'acquisition du matériel.

Sur la base des données communales du Recensement Général de la Population de 1999, la population concernée serait, au 31 décembre 2004, de 701 440 habitants.

Opérations concernées au 31 décembre 2004	n° PRESAGE	Groupement concerné	Population Recensement (RGP 1999)
Acquisition 2ème bac roulant (programme d'équipement sur 3 ans)	232	CIVIS	140 455
Acquisition de Bornes Apport Volontaire (verre et journaux)	794	CINOR	176 283
Implantation de Bornes Apport Volontaire (verre, emballages, journaux)	1771	CIREST	101 804
Acquisitions de conteneurs individuels et collectifs pour déchets recyclables	2167	CINOR	Déjà comptabilisé
Acquisition de Bornes Apport Volontaire pour le verre	2311	CCSUD	102 958
Acquisition de bacs roulants pour collecte sélective des déchets ménagers et assimilés	3383	TCO	179 940
Acquisition de bornes d'apport volontaire pour la collecte sélective du verre	3888	TCO	Déjà comptabilisé
	<b>TOTAL</b>		<b>701 440</b>

Source : PRESAGE / DIREN pour vérification du démarrage de l'acquisition du matériel.

Les données populations sont celles de la population des Communes concernées au RGP 1999, qui sont inférieures aux données renseignées dans les dossiers PRESAGE.

**Efficacité 6 — Education : capacité d'accueil créée ou renouvelée**

Mesures concernées : D1, D3

L'indicateur identifie les places d'accueil en collèges, lycées ou centres de formation professionnelle qui sont soit créées, soit renouvelées. Ce nombre de places a été calculé sur la base de la capacité théorique d'accueil de l'infrastructure et aboutit à 16 009 places

Comme dans le cas des routes, l'indicateur a été renseigné dès lors que les travaux avaient débuté au 31 décembre 2004.



	n° PRESAGE	Capacité d'accueil
<b>Collèges</b>		
Construction Collège Beauséjour à Ste Marie	1381	700
Réhabilitation collège Bourbon à St Denis	2137	1067
Extension du Collège Simon Lucas - Etudes et Travaux	2563	+150
Collège Jean Lafosse - St Louis - Extension - Etudes et travaux	2612	+150
Extension du Collège Texeira da Motta La Possession - Etudes et travaux	2613	+150
Extension Collège Quartier Français Ste-Suzanne - Etudes et travaux	2614	+150
Extension du collège PORT IV - Phase travaux	3424	+225
Extension du collège Beauséjour – Etudes et travaux	3496	+250
<b>TOTAL CAPACITE COLLEGE</b>		<b>2 842</b>

	n° PRESAGE	Capacité d'accueil
<b>Lycées</b>		
<b>Construction de nouveaux lycées</b>		
Lycée de St André 3	1765	1 045
Lycée du Tampon III	2778	718
<b>Réhabilitation des lycées</b>		
LEP St Pierre	822	1 307
Réhabilitation lycée des Roches Maigres	823	835
Réhabilitation Lycée Lislet Geoffroy	824	959
Réhabilitation Lycée Jean Perrin	1484	1 063
Réhabilitation Lycée Léon Lepervenche	1485 & 2338	1 132
Réhabilitation Lycée Patu de Rosemont à St Benoît	1589	1 147
Réhabilitation Lycée Roland Garros au Tampon	1778 à 1781	1 866
Réhabilitation Lycée Sarda Garriga à St André	2058	1 248
Réhabilitation Lycée Bouvet de St Benoît	2230	1 002
Réhabilitation lycée Victor Schoelcher de St Louis	2320	845
<b>TOTAL CAPACITE LYCEE</b>		<b>13 167</b>

<b>TOTAL COLLEGE ET LYCEE</b>	<b>16 009</b>
-------------------------------	---------------

Source : PRESAGE / DDE pour vérification démarrage des travaux au 31 décembre 2004.



**Efficacité 7 — Ressources humaines : Nombre de bénéficiaires**

**Efficacité 8 — Ressources humaines : volume d'heures stagiaires**

Mesures concernées : mesures des axes G et H, mesures I2 et I3

Pour la mesure de l'indicateur de performance, le décompte avait été basé sur les actions déclarées auprès de la Commission Européenne pour les programmes 2000 à 2002. En effet la date de mesure de la performance avait été fixée au 30 juin 2003 et il avait été convenu de fixer le 31 décembre 2002 comme date de référence vu le décalage existant réalisation effective de la dépense et date de déclaration de la dépense.

La totalité des dépenses de l'année 2003 et 2004 n'ayant pas été encore déclarées, le nombre exact de bénéficiaires et d'heures stagiaires n'est pas encore déterminé. Cependant, sur la base des éléments déjà disponibles, on peut indiquer que le nombre de bénéficiaires est supérieur à 45 000 et que le nombre d'heures stagiaires dépasse 25 000 000.

Indépendamment du mode de calcul utilisé pour la mesure de l'indicateur de performance, un décompte du nombre de bénéficiaires et d'heures stagiaires prenant en compte l'ensemble des sous-mesures du programme, y compris celles exclues jusqu'à maintenant pour des raisons méthodologiques (risque de double compte ou données encore indisponibles) sera proposé, un travail de fiabilisation étant en cours.

**9 — Agriculture et développement rural : Nombre de projets aidés**

**10 — Agriculture et développement rural : Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural**

Mesures concernées : J1, J2, J3, K1, K2, K3, K5, K7

Les indicateurs de performance relatifs à la problématique de développement rural ont été approuvés par le CNS de décembre 2001 et deux indicateurs avaient été retenus :

- Le nombre de projets aidés sachant que l'on entend par « projet », une opération ayant lieu dans une exploitation agricole
- Les investissements soutenus dans le domaine agricole et rural qui représentent la somme des projets programmés et démarrés.

Sur la base des dossiers concernant les années 2000 à 2004, les indicateurs sont les suivants : 14 357 projets aidés et 113.727 millions d'euros d'investissement soutenu dans le milieu rural.

Au 31/12/04	Nombre de projets aidés	Investissement soutenu
J1	3092	40.676
J2	125	4.329
J3	254	3.809
K1	2236	4.573
K2	5350	20.901
K3	3300	39.439
Total	14 357	113.727

Source : PRESAGE & Rapports annuels

Comme sur le FSE, ceci ne représente la totalité ni des bénéficiaires du FEOGA, ni des investissements soutenus, certaines sous mesures n'ayant pas été comptabilisés dans la performance.



### **Efficacité 11 — Emploi : nombre d'emplois créés**

Approche transversale : pas de mesures spécifiquement concernées.

	Valeur cible à mi parcours	Valeur estimée au 31/12/2004
<b>Emploi :</b> Nombre d'emplois créés	2 200 emplois	>> 2 200 emplois entre 4 300 et 6 000 emplois

L'estimation des emplois effectuée selon la méthode utilisée lors de la révision à mi-parcours permet de présenter les données suivantes :

- Les investissements mis en œuvre par les entreprises s'élèvent à 267 M€ pour 884 entreprises soutenues.
- Les données micro-économiques récoltées sont en cohérence avec les estimations prévues dans le DOCUP qui établissent un ratio de 1 emploi créé ou maintenu pour 150 000 € d'investissement.
- Les données réelles sont légèrement plus faibles compte tenu de l'importance des mesures de modernisation des entreprises, de diversification du secteur agricole et de création d'unités hôtelières dont l'impact sur l'emploi créé est plus faible.

Ce sont environ 1500 emplois que l'on peut estimer avoir été créé au titre de ces mesures.

Par ailleurs, les mesures dont l'impact est indirect, soit parce que la création d'emplois est temporaire (travaux ...), soit parce que leur impact réel est très difficile à mesurer, peuvent au minimum être prises en compte par l'accroissement du niveau de l'investissement<sup>4</sup>. A la fin 2004, les dépenses totales cofinancées de ce type s'élevaient à 220 millions d'euros : il s'agit d'une donnée différente des chiffres extraits de la certification de dépenses, dont le niveau est toujours inférieur, puisque l'on constate un décalage entre la réalité de la dépense et la date de sa certification.

Ce sont environ 1200 emplois que l'on pourrait comptabiliser en prenant les ratios classiques.

Enfin, il convient de traiter de manière distincte les emplois créés ou maintenus par certaines mesures du FSE qui soutiennent le secteur de l'économie alternative puisque la mesure sur l'emploi est directe. Il n'y a bien entendu pas de cumuls comptabilisés année après année.

- Emplois verts (mesure G1,02) : 1200 personnes
- Chantiers ONF (mesure G1,01) : 400 personnes
- Encadrement des emplois-jeunes (mesure I2,01) : 24 personnes

Au total, une approche minimale, qui ne quantifie aucun effet induit, mais qui ne préjuge pas réciproquement de la durabilité des emplois créés à long terme, permet d'estimer l'impact à mi-parcours à 4 300 emplois.

<sup>4</sup> Il n'a pas été tenu compte de la solvabilisation des personnes bien que 90% des formations cofinancées par le FSE fassent l'objet d'une rémunération.



Un test de cohérence peut être réalisé sur la base des indicateurs macro-économiques disponibles compte tenu de l'analyse menée sur l'évolution globale de ces indicateurs depuis 1990.

Le coût total des dépenses pour des actions en cours de réalisation à mi-parcours s'élève à 1500 M€<sup>5</sup>. Celui-ci représente 67% du coût total du DOCUP, ce qui, même dans l'hypothèse prudente d'un gain global de 10 000 emplois, entraînerait une création pouvant être estimée à au moins 6000 emplois.

La mise à jour de l'évaluation à mi-parcours qui doit être effectuée en 2005 permettra d'affiner ces estimations.

## II - Critères de qualité de gestion (définis dans le DOCUP)

	Objectif cible à mi parcours	Valeur à mi-parcours	Indicateur performant
<b>Système de suivi :</b> Qualité du suivi financier	80% des indicateurs renseignés représentant 80% du DOCUP	97% des dossiers financièrement cohérents représentant 98% des masses financières	Oui
<b>Système de suivi :</b> Qualité du suivi physique	Au moins un indicateur de suivi sur 80% des mesures et 80% du DOCUP	Au moins un indicateur de suivi sur 97% des mesures et 99% du DOCUP	Oui
<b>Evaluation :</b> Remise d'un rapport d'évaluation à mi parcours	Rapport remis avant le 31 décembre 2003 par évaluateur indépendant	Rapport remis le 4 décembre 2003 par ACT Consultants	Oui
<b>Informatisation :</b> Transmission des documents officiels par voie télématique	80% des documents transmis par voie télématique à SEOM et à la Commission.	84% des documents officiels transmis par voie télématique	Oui
<b>Respect des délais :</b> Rapports Comité Suivi -> Rapports annuels ->	90% documents transmis : 3 semaines avant Comité avant le 30 juin	40% des documents transmis dans les délais	Non

### (21) Qualité du système de suivi

En ce qui concerne la qualité du suivi financier, ont été prises en compte les données des outils informatiques de suivi financier : PRESAGE et les états informatisés détaillés transmis par le Conseil Régional.

Objectif cible à mi parcours	Valeur à mi-parcours
------------------------------	----------------------

<sup>5</sup> 1 917 M€ avaient été programmés au 31/12/04 dont 80% sont considérés comme étant en cours d'exécution.



Qualité du suivi financier	80% des indicateurs renseignés représentant 80% du DOCUP	97% des dossiers financièrement cohérents représentant 98% des masses financières
----------------------------	--	---

Plutôt que le seul critère « renseignement » qui paraît peu pertinent (un dossier n'existe pas tant que ses données financières ne sont pas renseignées), il a semblé plus pertinent d'axer la recherche de qualité du suivi, comme dans les rapports annuels, sur la cohérence des données financières à deux niveaux :

- En ce qui concerne les *données de programmation*, 149 opérations PRESAGE sur 3483 concernant les 4 fonds ont fait l'objet d'une correction (apprécié par le nombre d'opérations où le plan de financement a été « dévalidé » dans PRESAGE pour effectuer une correction). En terme financier, ces modifications représentent des opérations d'un montant UE de 18,1 millions d'euros pour un montant programmé de 1 017,3 millions d'euros (chiffre maximal car estimé sur le montant total du dossier, non la seule portée de la correction).

- En ce qui concerne la régularisation de *dépenses certifiées* :

149 écritures ont été modifiées sur un total de 3704 (décompte des écritures négatives sur le fichier PRESAGE) ;

Les montants concernés s'élèvent à 9,9 millions d'euros d'UE pour 578,4 millions d'euros déclarés

		Incohérences financières	Dossiers cohérents	Total	Taux
En nombre	Programmé	149	3 334	3 483	96%
	Déclaré	149	3 555	3 704	96%
	Total	181	5 402	5 583	97%
En volume financier	Programmé	18,1 ME	1 017,3 ME	1 035,4 ME	98%
	Déclaré	9,9 ME	568,5 ME	578,4 ME	98%
	Total	28,0 ME	1 585,8 ME	1613,8 ME	98%

Pour information, les déclarations de dépenses du FSE sont maintenant effectuées via PRESAGE, suite aux corrections techniques nécessaires qui ont été apportées au logiciel.

En matière de qualité du suivi physique, l'indicateur est défini à partir de l'évaluation à mi-parcours (chapitre V alinéa III), celle-ci reprenant de façon synthétique la quantification, si elle est disponible, des indicateurs définis dans le Complément de Programmation.

Objectif cible à mi parcours	Valeur au 31/12/2004
------------------------------	----------------------

Qualité du suivi physique	Au moins un indicateur de suivi sur 80% des mesures et 80% du DOCUP	Au moins un indicateur de suivi sur 97% des mesures et 99% du DOCUP
---------------------------	---	---

Mesure	nb indic.	Montant prévu
--------	-----------	---------------

A1	2	21,92
A2	2	25,40
A3	1	26,34

Mesure	nb indic.	Montant prévu
--------	-----------	---------------

G1	2	25,00
G2	4	54,96
G3	7	17,14



A4	1	38,37
A5	1	34,58
A6	1	13,74
A7	2	5,24
A8	1	7,99
A9	2	17,51
B1	3	40,24
B2	1	108,88
B3	7	30,93
C1	7	36,32
C2	9	8,43
C3	4	58,53
C4	3	53,44
C5	5	34,70
D1	3	88,21
D2	2	19,88
D3	1	15,98
E1	5	8,88
E2	4	24,33
E3	1	18,86
E4	1	4,35
F1	1	1,07
F2	3	1,24
F3		4,61
F4	1	0,67
F5	2	0,68
F6	1	0,64
F7	3	5,57
F8	2	1,12

H1	2	63,11
H2	4	6,32
H3	3	23,00
H4	7	11,88
H5	4	56,67
H6	4	50,80
H7	5	71,90
H8	4	38,76
I1	3	8,47
I2	5	18,83
I3	6	8,54
I4	3	0,70
I5	3	1,09
J1	1	43,35
J2	5	73,84
J3	9	17,12
J4	2	20,71
K1	2	11,48
K2	3	30,15
K3	13	51,56
K4	0	10,36
K5	1	18,28
K6	7	17,57
K7	2	5,80

Mes. avec au moins un indicateur	
57	1 501,04
Nb total mesures	
59	1 516,00

Ce sont donc 97% (57/59) des mesures pour lesquelles au moins un indicateur est suivi représentant 99% des masses financières du DOCUP (1 501 millions d'euros / 1 516 millions d'euros).

## (22) Evaluation à mi parcours

	Objectif cible	Valeur à mi parcours
Remise d'un rapport d'évaluation à mi parcours	Rapport remis avant le 31/12/2003 par évaluateur indépendant	Rapport définitif remis le 4 décembre 2003 à l'autorité de gestion par ACT Consultants

Les travaux d'évaluation à mi parcours se sont finalement achevés à la fin de l'année 2003. L'année 2002 a marqué le démarrage de l'évaluation selon le planning suivant :

- mai 2002 : Validation du cahier charges par le Comité de Suivi (procédure écrite)
- juin 2002 : Lancement de l'appel d'offre
- août 2002 : Réception des offres
- octobre 2002 : Signature du marché / début des travaux
- juin 2003 : validation de la note n°1 par le Comité de Suivi
- octobre 2003 : validation de la note n°2 et discussions sur le rapport final lors du Comité de Suivi



— 4 décembre 2003 : transmission de la version définitive du rapport d'évaluation à l'autorité de gestion du programme.

**(23) Informatisation**

	Objectif cible	Valeur au 31/12/2004
Transmission des documents officiels par voie télématique	80% des documents transmis par voie télématique au Ministère de l'Outre Mer et à la Commission Européenne	84%

Seuls 4 documents sur les 25 diffusés n'ont pas fait l'objet de transmission par voie télématique (cf. tableau ci-dessous) : le rapport de CNS de juillet 2000, la procédure écrite de CNS d'avril 2002 portant sur les critères de sélection, le relevé de conclusions de CNS de décembre 2000, la procédure écrite de CNS de Mai 2002 (cahier des charges évaluation).

Type de documents	Total	Diffusé par télématique	Non diffusé par télématique	Remarques
DOCUP	3	3	0	Version initiale, version décembre 2001, version révisée mai 2004
Complément de programmation	4	4	0	Version initiale, modif décembre 2000, modif juillet et déc. 2001, version nov 2004
Rapports annuels d'exécution	4	4	0	Rapport 2000, Rapport 2001 Rapport 2002, Rapport 2003
Rapports de Comité de Suivi	10	9	1	Jul 2000, dec 2000, Jul 2001, dec 2001, Jul 2002, dec 2002, Jun 2003, oct 2003, avril 2004, nov 2004
Procédure écrite CNS	2	0	2	Apr 2001, Mai 2002
Relevé de conclusions de Comité de suivi	10	9	1	Jul 2000, <u>dec 2000</u> , Apr 2001, jul 2001, dec 2001 Jul 2002, dec 2002, jun 2003, oct 2003, avril 2004
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	
<b>TAUX</b>	<b>100%</b>	<b>88%</b>	<b>12%</b>	Source : AGILE

**(24) Respect des délais**

	Objectif cible	Valeur à mi-parcours (date de référence 30/06/03)
Délais de transmission : Rapports Comité Suivi -> Rapports annuels ->	90% des documents transmis : 3 semaines avant Comité avant le 30 juin	40%

Source : AGILE

L'objectif de ce critère était d'accentuer le caractère « obligatoire » du respect des délais. Ont donc été pris en compte dans ces calculs de délai seulement :



- Les rapports annuels d'exécution, à l'exception de celui ayant trait à l'année 2000, la Commission ayant autorisé un retard cette année-là suite à une modification tardive de son interprétation juridique initiale sur l'obligation de ce rapport.
- Les rapports préparatoires au Comité de Suivi,
- La procédure liée à l'approbation des critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des mesures (article 35 §3 c du règlement n°1260/1999) pour laquelle le délai était de 6 mois à compter de l'approbation du DOCUP.

Type de documents	Total	Délai respecté	Délai non respecté	Remarques
Approbation critères de sélection des projets	1	1	0	Transmis le 30 avril 2002 (procédure écrite de CNS d'avril 2002)
Rapports annuels d'exécution	3	1	2	Rapport 2001 Rapport 2002 Rapport 2003
Rapports de Comité de Suivi	10	5	5	<u>Jul 2000</u> , <u>dec 2000</u> , <u>Jul 2001</u> , <u>dec 2001</u> , <u>Jul 2002</u> , <u>dec 2002</u> <u>Jun 2003</u> , <u>oct 2003</u> , <u>avril 2004</u> , <u>nov 2004</u>
TOTAL	14	7	7	
TAUX	100%	50%	50%	

### III - Critère d'exécution financière (définis dans le DOCUP)

Objectif cible		Fonds	Valeur au 31/12/2004	Indicateur performant
Montant fonds structurels payés ou recevables par rapport au total des engagements 2000 à 2002	Fonds structurels payés ou recevables à hauteur de 75% des tranches engagées	FEDER	108%	Oui
		FSE	105%	Oui
		FEOGA	102%	Oui
		IFOP	103%	Oui
Dégagement d'office au 31 décembre 2004	Pas de dégagement d'office jusqu'au 31 décembre 2004 (fonds pas fonds)	FEDER	Pas de DO	Oui
		FSE	Pas de DO	Oui
		FEOGA	Pas de DO	Oui
		IFOP	Pas de DO	Oui

#### (31) Absorption des fonds

Objectif cible		Fonds	Valeur à mi-parcours
Montant fonds structurels payés ou recevables par rapport au total des engagements 2000 à 2001	Fonds structurels payés ou recevables à hauteur de 75% des deux premières tranches	FEDER	108%
		FSE	105%
		FEOGA	102%
		IFOP	102%



Au cours de l'année 2004, chacun des quatre fonds a franchi le seuil minimal d'absorption financière fixé à 75%.

Millions d'euros de Fonds Structurels	Cumul Tranches 2000 , 2001 & 2002	7% acompte	Déclaré au 31/12/2004	Taux
	(a)	(b)	(c)	{{(b)+(c)}/(a)}
FEDER	254,4	52,0	221,8	108%
FSE	259,9	32,0	241,9	105%
FEOGA	127,7	21,0	109,6	102%
IFOP	6,0	1,1	5,2	102%
TOTAL	648 ,0	106,1	578,5	106%

Source : PRESAGE

Ces montants sont déterminés sur la base des dépenses encourues avant le 31 décembre 2004, et déclarées auprès de la Commission Européenne.

### ☛ (32) Dégagement d'office

	Objectif cible	Fonds	Valeur au 31/12/2004
Dégagement d'office au 31 décembre 2004	Pas de dégagement d'office jusqu'au 31 décembre 2004 (fonds pas fonds)	FEDER	Pas de DO
		FSE	Pas de DO
		FEOGA	Pas de DO
		IFOP	Pas de DO

Au 31 décembre 2004, les 4 fonds ont franchi avec succès le seuil du dégagement d'office.



## 5. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre en 2004 :

### 5.1 Actions de suivi et d'évaluation

#### 5.1.1. Actions relatives au niveau national

Au niveau national, les actions menées pour apporter un appui aux autorités de gestion régionales en matière de simplification ont connu leur plein effet au cours des années 2003 et 2004.

Les différents textes concernés sont rappelés ci-après :

#### 1) Dispositions prises en 2002 relatives au système de gestion et de contrôle des fonds structurels en France :

→ Circulaire du Premier Ministre en date du 15 Juillet 2002 relative à l'amélioration du dispositif de gestion, de suivi et de contrôle ;

#### 2) Dispositions relatives à la mise en œuvre opérationnelle des programmes en région

→ Courrier Minefi en date du 10 Janvier 2002 confirmant la possibilité de recours au dispositif de préfinancement des concours communautaires par les collectivités locales dans le cas du Feoga-O ;

→ Communication en Conseil des Ministres en date du 31 Juillet 2002 relative aux mesures de simplification et d'amélioration concernant l'ensemble du programme ou les différentes phases du projet ;

→ Courrier du Premier Ministre aux Préfets en date du 7 Août 2002 complété des deux tableaux regroupant les différentes mesures de simplification ;

→ Circulaire interministérielle en date du 19 Août 2002 relative à la mise en œuvre des mesures immédiates de simplification, mesures concernant plus particulièrement les dossiers de moins de 23 000 euros de subvention communautaire ;

→ Circulaire interministérielle en date du 27 Novembre 2002 relative à la simplification de la gestion des fonds structurels européens ;

→ Circulaire Premier Ministre en date du 24 Décembre 2002 relative à la mise en œuvre des fonds de concours locaux ;

L'impact de ces dispositions a été significatif en termes de fluidité dans la gestion des dossiers, notamment pour les opérations mobilisant moins de 23 000 € de subvention UE.

Une quantification de cet impact est proposée dans le tableau suivant qui recense tous les dossiers ayant bénéficié de la procédure simplifiée.

Fonds	Nb de dossiers programmés	Montant UE programmé correspondant	% du nombre de dossiers programmés 2004	% du montant UE programmé 2004
FEDER	107	1 434 349,95	27 %	1,1 %
FEOGA	28	247 004,43	14 %	0,4 %
FSE	8	97 832,89	6 %	0,1%
IFOP	8	108 033,73	12 %	7,5 %



## 5.1.2 Informations relatives aux dispositions régionales

### • Consolidation des procédures de gestion du DOCUP 2000-2006

S'agissant du livre de procédures du DOCUP 2000-2006, ses travaux d'élaboration, initiés dès 2001, se sont déroulés tout au long de l'année 2002 et ils ont dû intégrer dans le courant du second semestre 2002 les mesures de simplifications gouvernementales décidées le 31 Juillet 2002 et déclinées dans les différents textes cités au point précédent.

Après une présentation pour information lors du CNS de Décembre 2002, la version finale du document a été approuvée par le CLS du 07 Mai 2003 et a fait l'objet d'une large diffusion notamment à travers sa mise en ligne sur le site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org)

Construit dans un souci d'efficacité et de transparence, le livre de procédures est destiné à faciliter la gestion des projets en favorisant la compréhension par les bénéficiaires des mécanismes qui régissent l'obtention et l'usage des crédits communautaires.

Dans son organisation, ce livre de procédures se décompose en quatre grands blocs :

- un préambule qui regroupe des informations à caractère général ;
- une première partie, consacrée aux procédures de gestion du programme, qui regroupe des informations sur la structure du DOCUP, les instances de suivi, les différents acteurs et enfin les circuits et outils de gestion du programme ;
- une seconde partie consacrée aux procédures de gestion des projets qui se compose de plusieurs manuels de gestion, chaque manuel de gestion correspondant à une famille de projets ;
- des annexes qui précisent notamment les textes de référence, ces textes s'appliquant de fait, même si ils ne sont pas explicitement cités dans le présent livre de procédures.

Cette structuration permet d'organiser l'information par grand type de projets afin de la rendre plus accessible aux différents acteurs.

Aucune évolution notable n'est intervenue en matière

### • Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion

Dans le prolongement du travail de sensibilisation important engagé en début de programme, plusieurs interventions ont eu lieu dans le courant de l'année 2004 à destination d'un public impliqué dans la gestion des fonds structurels.

Le calendrier des interventions qui se sont déroulées durant l'année 2004 s'établissait comme suit :

Dates	Intitulé	Public
Septembre 2004	Intervention dans le cadre d'une formation interministérielle sur les dispositions générales relatives à la mise en œuvre du DOCUP Réunion	Fonctionnaires des services de l'Etat et des collectivités
Octobre 2004	Cercle d'échange Europe sur les circuits d'utilisation des fonds structurels dans les Communes et Epci	Elus en charge des finances et responsables administratifs et techniques



Ces séminaires de formation ont été complétés par des interventions plus ciblées organisées à l'initiative de services instructeurs en direction des bénéficiaires des mesures dont ils assuraient l'instruction et par des réunions de travail plus techniques sur les modalités de gestion et de mise en œuvre de dispositifs spécifiques.

• **Organisation des services et identification des fonctions**

Les missions exercées par les différents acteurs de la programmation au cours de l'année 2004 sont rappelées synthétiquement dans le tableau suivant issu du livre des procédures approuvé par le CLS du 07 Mai 2003 :

<b>Acteurs</b>	<b>Rôle</b>
Membres du CNS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Confirmation ou adaptation du Complément de programmation</li><li>- Examen des critères de sélection des opérations</li><li>- Evaluation de la mise en œuvre</li><li>- Examen et approbation du rapport annuel de gestion et du rapport final d'exécution</li><li>- Examen et approbation des propositions visant à modifier ou à adapter le Docup</li></ul>
Membres du CLS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Agrément des actions et des modalités d'intervention</li><li>- Proposition au CNS des adaptations nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme</li><li>- Suivi de la programmation</li><li>- Mise en œuvre des évaluations</li></ul>
Services instructeurs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil des porteurs de projets</li><li>- Instruction des demandes de concours</li><li>- Gestion par objectif des mesures</li><li>- Suivi des phases d'engagement</li><li>- Certification technique et liquidation</li><li>- Suivi financier et contrôle</li></ul>
Cellules de gestion administrative et comptable	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation des engagements et mandatements</li><li>- Appels de fonds auprès de la Commission</li></ul>
Agile - Cellule Europe Réunion	<ul style="list-style-type: none"><li>- Secrétariat des comités de suivi</li><li>- Mise en œuvre et exploitation de tableaux de bord</li><li>- Animation de la gestion des programmes</li><li>- Proposition au CLS d'actions d'animation, de communication et d'évaluation</li></ul>



### • Description du système de gestion et de contrôle des fonds

L'organisation générale du système de gestion repose enfin sur deux principes transversaux énoncés dans les textes communautaires et nationaux :

- la gestion dynamique de la programmation,
- la séparation des fonctions.

Ces deux principes d'organisation sont complétés par un troisième principe d'organisation défini au plan local : l'unicité de l'instance de programmation avec un secrétariat assuré par une cellule de gestion tripartite résultant d'une mise en commun de moyens entre l'Etat, la Région et le Département (AGILE).

Mis en œuvre sous l'autorité du Préfet, autorité de gestion et de paiement du programme, le système de gestion développé à la Réunion pour la période 2000-2006 se fonde sur 5 principes :

- un suivi partenarial de la programmation : la constitution et le fonctionnement du comité national de suivi permettent de garantir une pleine association de l'ensemble des acteurs socio-économiques à la définition des principales orientations de la programmation,
- un lieu central de programmation : dans le cadre des orientations approuvées par le Comité National de Suivi, le Comité Local de Suivi, instance partenariale animée par l'Etat, la Région et le Département, décide de l'octroi des concours communautaires et assure un suivi régulier de la mise en œuvre opérationnelle des programmes,
- un interlocuteur unique pour les maîtres d'ouvrage : assurant un rôle pivot dans la programmation et le suivi des dossiers cofinancés par les fonds structurels, le service instructeur constitue l'interlocuteur principal des bénéficiaires à toutes les phases du dossier (de la demande à la liquidation des concours),
- une cellule d'appui commune aux trois partenaires : l'AGILE, cellule Europe Réunion tripartite, assiste la Préfecture, la Conseil Régional et le Conseil Général dans la préparation, le suivi et l'évaluation des décisions liées à la programmation,
- l'organisation d'un système de collecte de donnée : les exigences renforcées en matière d'évaluation sur la nouvelle période (en lien notamment avec la réserve de performance) conduisent à la mise en place d'un système de collecte régulière de données dans le cadre de PRESAGE notamment connus dans le déploiement de PRESAGE, il y aura néanmoins un rattrapage des données de début de programme à effectuer).

S'agissant de l'organisation générale du dispositif de suivi et d'alerte, sa structuration a été poursuivie en 2004 autour de l'objectif principal de gestion préventive du dégagement d'office.

Au niveau du suivi des projets, trois niveaux de suivi ont été confortés :

- un suivi du conventionnement,
- un suivi des certifications de dépenses,
- un suivi des projets mobilisant les concours financiers les plus importants dans le cas du FEDER et du FEOGA.



S'agissant du suivi du conventionnement, la situation constatée fin 2004 est satisfaisante en termes de fluidité des circuits d'engagement puisque les dossiers programmés restant à conventionner représentaient 1% de l'ensemble des dossiers programmés et 0,7% des montants programmés.

S'agissant du suivi des certifications de dépenses, l'effort a été porté d'une part sur les dossiers les plus anciens et d'autre part sur les dossiers représentant les enjeux financiers les plus importants.

Sur ce dernier point, la méthodologie de suivi actif mise en œuvre pour le FEDER et le FEOGA s'est révélée positive avec un pilotage régulier et précis des rythmes de certification des opérations les plus importantes ce qui a permis de franchir les seuils de dégageant d'office fin 2004.

Pour l'année 2004, le bilan des déprogrammations s'établit globalement à 4,8 M€ de crédits UE (moins de 0,5% des sommes programmées) correspondant à 87 opérations avec une majorité de dossiers déprogrammés relevant de maîtres d'ouvrage privés. L'existence de déprogrammations traduit la mise en œuvre effective des procédures de suivi de dossiers dormants mais le faible niveau des montants déprogrammés traduit aussi la maturité des projets programmés.

### **5.1.3 Informations relatives à la mise en œuvre de PRESAGE**

La base de données Presage est pleinement opérationnelle depuis 2003. Plusieurs chantiers ont été poursuivis en 2004.

#### Echange de données avec d'autres logiciels de gestion de dossiers cofinancés.

Les modalités de transfert de données avec le logiciel de gestion du Conseil Régional ont été définies dans un souci de simplification des procédures et de sécurisation des données financières. Un premier test de transfert concernant les opérations programmées entre juillet 2000 et août 2004 a été effectué au cours du dernier trimestre 2004. La mise en œuvre opérationnelle est prévue en 2005, après une phase de vérification approfondie et la prise en compte des modifications apportées par la révision du DOCUP.

Concernant les échanges de données avec le Conseil Général, une analyse de la faisabilité de ces transferts a été effectuée. Une modification préalable du paramétrage de l'outil du Département est en cours afin de créer un lien technique entre les dossiers de la Collectivité cofinancés et les dossiers agréés par le CLS figurant dans Presage et permettre ainsi le transfert de données.

#### Appel de crédits communautaires

Les déclarations de dépenses concernant le FSE sont effectuées à partir de Presage depuis juillet 2004. Une réconciliation complète des données a été effectuée afin de vérifier que la déclaration de dépenses issue de Presage était conforme à celle réalisée avec le logiciel FSE utilisé jusqu'alors.



## 5.2 Actions de contrôle financier

### 5.2.1 Description du système de contrôle des fonds

Le système de contrôle construit pour la période 2000-2006 s'inscrit dans le prolongement des obligations de contrôle liées aux dispositions communautaires prises en 1997 et traduites dans la circulaire Premier Ministre du 12 mai 1998. Il a également pris en compte le cadre rénové de mise en œuvre du contrôle décrit dans le règlement 438/2001 du 2 mars 2001, retraduit par la circulaire Premier Ministre du 15 Juillet 2002.

### 5.2.2 Les contrôles de service fait

Au cours de l'année 2004, l'effort d'harmonisation des certificats de service fait initié en 2003 a été consolidé. Cet effort a permis de sécuriser encore plus ce rouage essentiel de la piste d'audit en homogénéisant les données. Sur ce plan, le renforcement des contrôles qualité a également permis d'avoir une veille permanente sur la qualité des certificats de service fait.

#### a. Sur le FEDER

S'agissant des irrégularités les plus fréquemment constatées au stade du contrôle de service fait, elles concernent les points suivants :

- présentation par le maître d'ouvrage de dépenses non retenues dans l'assiette des dépenses cofinancées ;
- imprécision des pièces justificatives ;
- insuffisances sur la communication des interventions communautaires.

L'impact financier de ces irrégularités en termes de réductions de subvention avait été valorisé pour la première fois a posteriori en 2003, cet exercice ayant concerné à titre expérimental le FEDER. Cette première approche expérimentale a été poursuivie sur la base d'un échantillon de certificats de service fait Feder établis ayant fait l'objet d'un contrôle de cohérence au cours du second semestre 2004 avec les résultats suivants :

Dépenses totales présentées par les MO	Dépenses non retenues au niveau du CSF	Taux de réduction au stade du CSF
83 571 925, 17 €	1 583 231, 93 €	1,9%

La tendance constatée en 2003 (taux de réduction identique de 1,9% au stade du CSF) est donc confirmée ce qui conforte le rôle pivot du contrôle de service fait dans l'architecture du système de gestion et de contrôle.

Aucune déclaration OLAF n'a été établie en 2004 en lien avec le contrôle de service fait.

#### b. Sur le FSE

Les principales marges de progression potentielles concernent :

- le respect des obligations en matière de publicité communautaire, qui malgré tout s'est amélioré ;



- l'amélioration des systèmes de suivi financier (comptabilité analytique, enlissement des justificatifs ...) utilisés par les organismes dans le souci de traduire l'obligation réglementaire de comptabilité séparée sans progrès notable en 2004 ;
- les visites sur site et leur formalisation sous forme de fiche spécifique.

Pour tous les dossiers, le contrôle de service fait consiste en une vérification de la cohérence entre les informations physiques et financières présentées à l'appui d'une demande de paiement et les données prévisionnelles du projet. Cette vérification permet au service gestionnaire de s'assurer de l'éligibilité des dépenses présentées pour la demande de paiement au moment du solde de la convention et du versement effectif des contreparties nationales.

L'ensemble des dossiers instruits en DTEFP fait l'objet d'une vérification de service fait. Ces vérifications, intermédiaires ou finales, sont effectuées au sein des services instructeurs, la cellule FSE apportant une assistance technique si nécessaire et contrôlant l'ensemble de ces vérifications avant tout paiement.

Les recommandations de la CICC dans ce domaine ont été progressivement intégrées dans les VSF (attestation des contreparties, acquittement des factures...)

Le service doit notamment contrôler l'éligibilité de la dépense, la correspondance entre les factures et la demande de paiement, leur cohérence au regard de la participation effective des stagiaires, la conformité des réalisations par rapport aux objectifs. La formalisation est préconisée depuis la note du 11/06/2001 de la DGEFP. Les dossiers soldés depuis 2002 comportent une grille-type VSF qui est conservée dans les dossiers.

Au titre de l'année 2004, les services gestionnaires n'ont pas constaté d'irrégularités devant faire l'objet d'un signalement à l'OLAF.

### c. Sur le FEOGA

En matière d'établissement du CSF, ceux ci sont établis par la DAF, Service Instructeur, et spécifiquement par les services techniques de chargés de l'instruction, après qu'ils aient contrôlé les pièces justificatives, les factures acquittées et l'éligibilité de chacune des dépenses. La réduction éventuelle de la subvention FEOGA intervient donc a priori de l'établissement du CSF.

En matière de contrôle, le Service Instructeur DAF opère de la façon suivante :

- Programme d'actions : vérification essentiellement sur pièces justificatives (état des dépenses, salaires, bilans intermédiaires, rapports d'activités...)
- Régime d'aides individuelles aux agriculteurs : depuis fin 2004, un effort particulier a été fait pour sécuriser la piste d'audit, par la refonte des fiches de procédures relatives aux aides individuelles. Dans cet esprit, l'année 2005 voit la mise en place d'un contrôle terrain par échantillon (5% minimum) sur la plupart des régimes d'aides en réponse à la recommandation de la CICC.
- Infrastructures publiques : le service technique de la DAF chargé de l'instruction assiste à la réception des travaux dès lors qu'il en a été prévenu par le maître d'ouvrage.
- IAA : tout dossier d'investissement privé fait l'objet d'un contrôle systématique sur place avant solde.
- Pour chaque contrôle réalisé, un compte rendu écrit est joint au dossier. Ce compte rendu fait état des remarques et anomalies éventuelles constatées sur place.



- Globalement, les Services SATE (Aménagement du Territoire et Eau) et SEAA (Service de l'Economie Agricole et AgroAlimentaire) se sont chacun dotés d'une cellule-contrôle interne, notamment pour effectuer ces contrôles, tant en ce qui concerne les aides versées aux agriculteurs que les dossiers d'investissement.

Afin de mener à bien leur mission de contrôle sur le terrain, les contrôleurs disposent de moyens matériels appropriés (GPS, outils informatiques ...).

Les services instructeurs sélectionnent et transmettent au fil de l'eau les dossiers à contrôler au responsable de l'unité-contrôle interne qui répartit les dossiers en fonction du planning de chaque agent.

#### d. Pour l'IFOP

Conformément à la demande de la mission CICC de novembre 2003, le service instructeur du fonds IFOP a procédé au renforcement des procédures de contrôles de premier niveau, au travers, pour ce qui concerne la DRDAM, de contrôles sur place, auxquels sont venus se rajouter des examens "dits sur pièces" des dossiers IFOP agréés jusqu'à mai 2004.

Ainsi, depuis fin 2003, la DRDAM a élaboré un plan de contrôle sur place des opérations IFOP relevant du DOCUP 2000-2006. Ce plan s'est traduit et concrétisé, sur l'exercice 2004, par le contrôle sur place de 21 opérations IFOP soldées, représentant 955 086.14 EUR de crédits IFOP, soit 12.6% du montant total IFOP programmé et 8.6% du nombre total de dossiers IFOP agréés depuis 2000. L'ensemble de ces visites a donné lieu à un rapport, et aucune anomalie, nécessitant une procédure de reversement, n'a été détectée.

### **5.2.3 Les contrôles « qualité-gestion »**

La mise en œuvre des contrôles qualité a évolué en 2004 comme suit avec l'émergence de l'unité certification plurifonds :

Tâches liées au contrôle qualité	SGAR	
	AGILE	Unité Certification plurifonds
Contrôle par sondage de l'utilisation des documents type, de la qualité de l'instruction des dossiers, des conventions et de leurs annexes techniques et financières, de la tenue des dossiers et de leur correct archivage		X
Contrôle par sondage de la complétude et de la régularité des saisies dans PRESAGE		X
Mise en place d'un dispositif d'alerte (opérations dormantes, à risque ou susceptibles de poser un problème à la clôture)	X	
Suivi du niveau des dépenses encourues enregistrées dans PRESAGE	X	
Information périodique du Comité Local de Suivi sur les dossiers présentant des retards	X	



Contrôle par sondage de la qualité des certificats de service fait et de la cohérence entre ces certificats et les données saisies dans Presage et dans l'application FSE		X
Réconciliation comptable entre le certificat de service fait et les pièces justificatives contenues dans les dossiers		X

Au delà des contrôle par sondage conduits par l'unité certification (cf point sur les contrôles « qualité-certification »), tous les dossiers sont concernés par plusieurs étapes de vérification:

- au stade de la programmation : il s'agit de vérifications de cohérence réalisées sur la base du rapport d'instruction et matérialisées sous la forme de notes d'alerte du Comité sur des questions d'éligibilité, de risques de mise en œuvre, de difficultés de clôture. Les principaux constats au stade de la programmation portent sur la diminution progressive des financements croisés, sur la motivation parfois insuffisante des avis portés dans les rapports d'instruction et sur la présentation de plus en plus systématique d'éléments de bilans dans le cas de programmes d'actions et de dispositifs de formation. Une attention croissante a également été portée au dispositif d'alerte des opérations dormantes avec une croissance du nombre de déprogrammations (86 dossiers en 2004 contre 29 en 2003) ;
- au stade de l'engagement comptable : il s'agit de vérifications de cohérence sur l'utilisation des documents type, des conventions, des annexes techniques et financières ainsi que sur la composition du dossier d'engagement : l'impact de ces contrôles qualité s'est traduit, d'une part, par l'absence de refus de visa en 2004 et d'autre part, par une diminution progressive des observations du CFR à l'engagement ;
- au stade du mandatement : il s'agit de vérifications de cohérence sur le contenu du certificat de service fait ainsi que sur sa réconciliation avec les pièces justificatives : l'impact de ces contrôles qualité se traduit par un nombre très limité de rejets de mandats en 2004.

De manière transversale, les outils de pilotage du CLS permettent de mettre en place un dispositif d'alerte qui prend en compte les trois étapes précitées de la piste d'audit.

## 5.2.4 Les contrôles « qualité-certification »

En matière de contrôle qualité, l'année 2004 aura été marquée par la mise en œuvre des orientations de la CICC préconisant la structuration au SGAR d'une unité certification plurifonds constituée de ressources humaines issues de la DAF et de la DTEFP. Pour ce dernier service, un agent de la DTEFP affecté en temps normal au service FSE est mis à disposition de la cellule certification auprès du SGAR en 2005, afin de satisfaire aux recommandations de la CICC en ce qui concerne la séparation formelle des tâches liées à la fonction d'autorité de paiement.

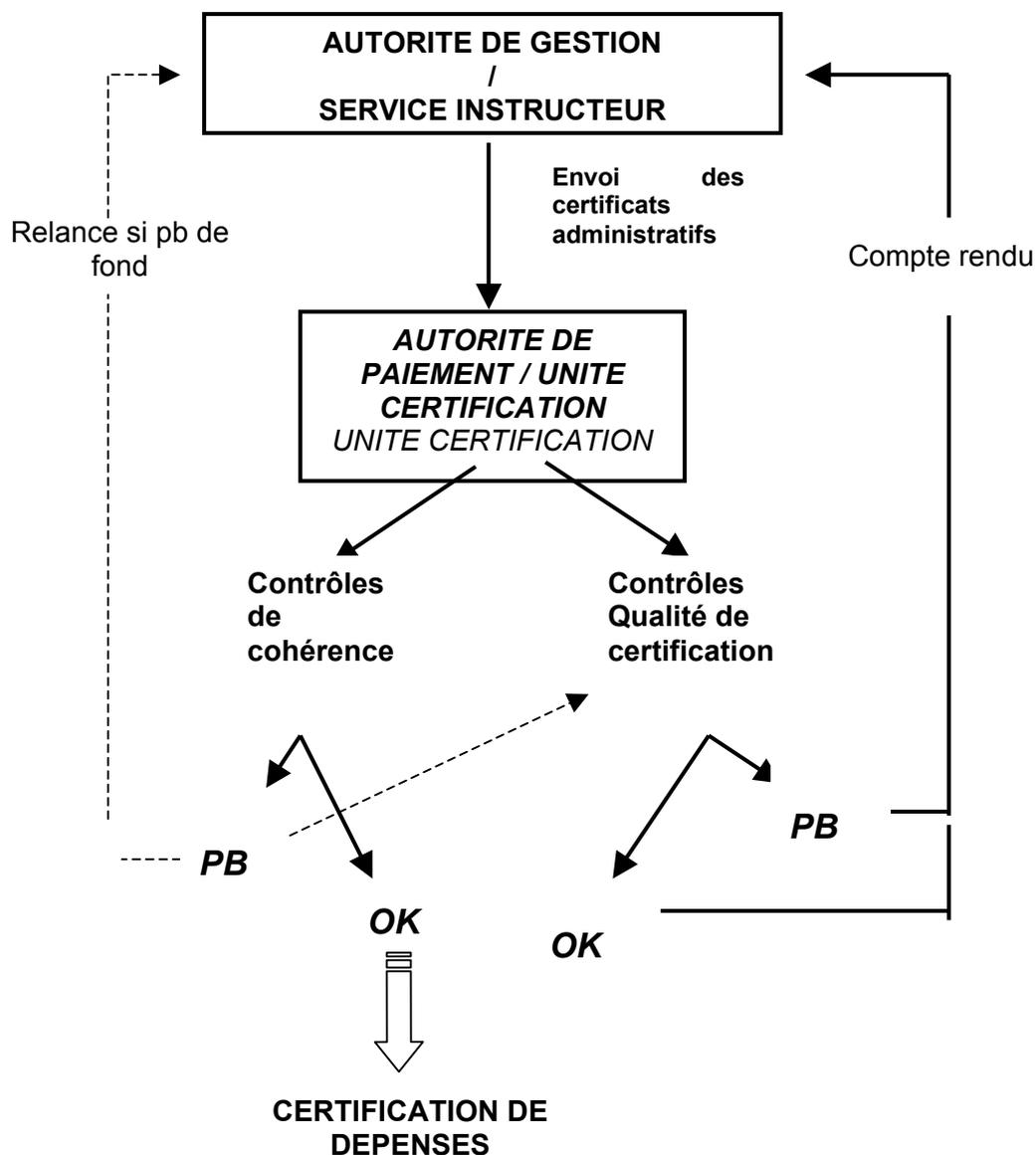
### 5.2.4.1 Éléments méthodologiques

Au regard de la circulaire du Premier Ministre n°4875/SG du 15 juillet 2002, l'unité certification met en œuvre 2 types de contrôles :



- Les contrôles de cohérence
- Les contrôles de qualité

Ces contrôles s'inscrivent dans la chaîne administrative de la manière suivante :



#### a. Les contrôles de cohérence

- Ils constituent un premier verrou dans le système de contrôles.
- Les contrôles de cohérence s'articulent autour de 3 principaux points de vérification :

##### ➤ **adéquation de la saisie PRESAGE**

Le certificat administratif et (si possible) l'acte d'engagement UE sont confrontés aux données saisies dans l'application PRESAGE. Il s'agit, d'une part, de s'assurer de la saisie effective par le service instructeur du montant de dépenses certifiées et, d'autre part, que cette saisie s'est faite conformément aux actes administratifs (certificat + acte d'engagement).



Sur un plan pratique, le contrôle se décline ainsi :

- **Si possible** croisement des données du « plan de financement après comité de PRESAGE » avec celles du dossier d'engagement (une correspondance devant apparaître au niveau des montants de dépenses éligibles et de la participation UE). Tout écart remarquable est relevé et un échange est établi avec l'autorité de gestion et le service instructeur concerné.

- vérification au niveau de PRESAGE de la saisie conforme des données du certificat de service fait. (modules « FACTURE » )

En cas d'absence de saisie ou de saisie non conforme, un contact est établi avec le service instructeur le plus souvent sous forme de relance par courriel.

Au moment de la préparation de la déclaration de dépense et en l'absence de régularisation de la part des services, l'unité certification procède directement aux correctifs sous PRESAGE.

#### ➤ **qualité du certificat administratif**

Les différentes mentions du certificat de service fait sont examinées au regard de critères qui apparaissent essentiels du point de vue de la cohérence. Il s'agit de :

- la référence du n° PRESAGE
- la référence de la date du certificat administratif
- la signature du certificat administratif
- la référence de la participation d'un fonds structurel (bannière ou logo UE)
- la référence de la sous mesure DOCUP
- la référence du niveau de paiement (avance, acompte ou solde)
- la référence du montant UE engagé

#### ➤ **certification et acheminement des fonds UE**

▪ Cette partie de l'analyse se consacre aux données financières allant de la certification de service fait à la liquidation.

La cohérence entre le montant de dépenses certifiées et le montant UE demandé est vérifiée. Ainsi, l'équilibre du plan de financement après comité de PRESAGE est évalué ainsi que la conformité entre le montant UE demandé, d'une part et, d'autre part, les taux de réalisation de l'opération et taux d'intervention UE.

En dernier lieu et suivant le cas, la mention des références du mandat UE correspondant à cette certification est faite (ceci pour permettre un meilleur suivi de l'acheminement des fonds UE).

#### b. L'organisation des contrôles qualité

▪ La dernière mission de contrôle de la CICC avait été l'occasion de souligner la nécessité de scinder ce contrôle en 2 parties :



➤ **Contrôle qualité gestion (respect de la piste d'audit)**

Est examiné d'un point de vue formel l'ensemble des pièces archivées physiquement au regard de la piste d'audit définie par le livre de procédures du DOCUP et par la circulaire simplification du 27/11/2002.

➤ **Contrôle qualité certification (qualité de la certification de service fait)**

Sont analysées l'éligibilité des postes de dépenses au regard du cadre d'intervention et l'éligibilité temporelle des factures par rapport à la période d'éligibilité retenue.

Outre l'éligibilité, l'examen porte également sur les modalités de certification et la complétude de la saisie dans PRESAGE surtout lorsqu'il s'agit de dossiers soldés.

Dans tous les cas, les pièces comptables probantes présentes dans le dossier archivé au moment du contrôle constituent la base de travail pour vérifier la procédure de certification.

▪ Ce contrôle est réalisé par sondage sur des dossiers soldés ou en cours de solde. Le choix des dossiers peut également se faire de manière pragmatique au regard des incohérences ou des éléments marquants révélés par les contrôles de cohérence en ciblant par exemple une mesure particulière ou un service spécifique.

▪ Les contrôles qualité sont mis en œuvre suivant une procédure contradictoire et les suites données aux contrôles qualité sont principalement de deux ordres :

- S'agissant d'un dossier soldé et clôturé physiquement => le contrôle qualité aura pour but de régulariser les pièces non conformes (ex : bilan non visé, absence de délibérations de commune, ..etc) ou de régulariser les montants indûment versés (titres de perception émis).
- S'agissant d'un dossier non encore soldé et en cours de vie => suite à la défaillance mise en évidence par le contrôle qualité, le service instructeur effectue une rectification au niveau du solde du dossier.

#### **5.2.4.2 Constats**

Les constats au titre de l'année 2004 sont les suivants :

- Sur le FEDER :

Sur les 5 contrôles opérés, 2 ont mis en évidence des cas de dépenses irrégulières dont un cas confirmé pour lequel un titre de perception est attendu pour la contrepartie nationale. Pour la part FEDER, un nouveau certificat administratif devra être transmis par le service instructeur pour permettre une liquidation conforme.

Pour l'autre opération, l'unité certification est dans l'attente d'un retour de la part du service instructeur.

- Sur le FEOGA :

Pas d'observation particulière.



- Sur l'IFOP :

Sur les 4 contrôles effectués, seule une opération soulève des questions d'éligibilité au niveau des postes de dépenses en termes d'éligibilité, la procédure contradictoire étant en cours entre DRDAM et unité certification au 31-12-2004.

S'agissant des défauts systémiques FEDER, FEOGA, IFOP, il s'agit principalement d'erreurs sur la conformité des certificats de service fait constatés à l'occasion des contrôles de cohérence. Les erreurs les plus fréquemment rencontrées sont :

- problème de complétude des certificats de service fait ;
- non-respect du taux d'intervention UE prévu au plan de financement ;
- discordances entre les montants figurant sur les pièces justificatives et les montants portés sur les certificats de service fait.

Par ailleurs, dans le cas particulier de deux services instructeurs, il a été constaté un retraitement à tort des montants de tva non perçue récupérable au moment de l'établissement des certificats de service fait.

S'agissant du suivi du recouvrement des indus et du rétablissement des crédits liés au contrôle qualité, deux dossiers étaient concernés en 2003 et ont donné lieu à l'émission de titres de perception.

- Sur le FSE :

Sur les 2 contrôles effectués, seul 1 a abouti à des dépenses irrégulières. Le contrôle est au stade intermédiaire et dans l'attente d'un retour des observations du service instructeur.

Pour sa part, la cellule FSE tient compte des observations de l'unité de certification pour rétablir la qualité de la piste d'audit et si nécessaire émettre des titres de perception. Ces contrôles ont été effectués selon les recommandations de la CICC.

Un travail commun AGILE / DTEFP est également assuré pour une vérification de concordance et de cohérence postérieurement. En cas de constatation d'une incohérence, une correction est apportée lors de l'appel de fonds suivant pour régularisation. A titre d'illustration, deux types d'erreurs ont été constatés fréquemment :

- taux d'intervention UE déclaré supérieur au taux prévu au plan de financement ;
- pour les actions se réalisant à cheval sur deux années civiles, incohérences entre les montants cumulés déclarés et les montants programmés.

S'agissant du suivi du recouvrement des indus et du rétablissement des crédits correspondants, la procédure suivie jusqu'à ce jour consiste, après recouvrement du montant de l'indu par la Trésorerie Générale, en la transmission d'une déclaration de recette au Ministère. Celui-ci procède ensuite au rattachement des crédits sur le chapitre budgétaire du FSE. Dans ce cadre 2 titres de perception pour un montant global de 83 862,95 € ont été émis. Cette somme sera remise à la disposition des services de la DTEFP dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2005.



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, une nouvelle procédure est prévue par la circulaire n° 960 en date du 12/01/04 de la direction de la comptabilité publique. Elle prévoit le rattachement au plan local des crédits recouverts par la Trésorerie Générale, la procédure de recouvrement étant inchangée.

Les titres sont émis par la cellule à la suite d'une VSF et d'un contrôle approfondi de cohérence ou à la suite des remarques de l'unité certification. Le SRC (Service Régional de Contrôle) émet lui aussi des titres de perception : au total, 2 titres pour 19 981,72 € ont été émis dans ce cadre.

### **5.2.5 Les contrôles par sondage dits de 5%**

Dans la mise en œuvre des contrôles par sondage (5%), les principes suivants ont été mis en œuvre :

- respect de la procédure contradictoire ;
- information systématique des cofinanceurs sur le contrôle réalisé (information préalable, transmission des rapports provisoires et définitifs) ;
- transmission au service instructeur des rapports provisoires et définitifs.

#### **5.2.5.1 Service responsable des contrôles**

L'année 2004 a été marquée par une intensification des contrôles et la consolidation d'une procédure mieux formalisée tant dans le déroulement des contrôles que dans la rédaction des rapports. L'indépendance de l'unité contrôle a été confirmée dans l'organisation du travail et l'exécution du plan de contrôle.

Les contrôles par sondage relèvent de la compétence exclusive de ce bureau pour ce qui concerne le FEDER, le FEOGA et l'IFOP, le FSE restant contrôlé par le Service Régional de Contrôle.

En 2004 ce Service Régional de Contrôle était composé de 4,45 agents équivalents temps plein se répartissant comme suit :

- un directeur adjoint, chef du pôle régional de contrôle constitué de quatre services dont le service régional de contrôle pour 0,25 agent équivalent temps plein
- un inspecteur de la formation professionnelle, responsable du service régional de contrôle à temps plein
- deux inspecteurs du travail à mi-temps
- deux contrôleurs du travail à temps plein
- une secrétaire à temps partagé avec les autres services du pôle régional de contrôle et la direction pour 0,20 agent équivalent temps plein.

Afin de combler les retards éventuels dans le plan de contrôle, deux inspecteurs du travail ont été affectés à mi-temps au SRC en 2004. Ils ont effectivement procédé à des contrôles à partir de juillet 2004. De ce fait, l'effectif en agents équivalent temps plein est passé de 3,75 en 2003 à 4,45 en 2004.

Il convient de préciser qu'un appui technique est sollicité auprès des services instructeurs lorsque les dossiers présentent une complexité particulière.



Enfin, dans le cas du FEDER, la collaboration des services du Trésor a été accentuée notamment par la participation régulière d'un inspecteur vérificateur du Trésor aux contrôles conjoints.

#### ▪ 5.2.5.2 Etat d'avancement du programme de contrôle

Les taux de contrôle pour chaque fonds ont évolué de manière satisfaisante pour chacun des fonds même si un léger effort de rattrapage doit être mené sur le FEOGA.

En effet, pour le FEOGA, ce léger retard s'explique par trois points :

- Les contrôles 5% n'ont réellement débuté qu'en 2004 ;
- Peu d'opérations étaient soldées au moment de la réalisation du plan de contrôle en janvier 2004 ;
- Enfin, la nature même des opérations cofinancées dans le cadre du FEOGA conduit à contrôler des opérations de faible montant.

En 2005, le nombre de dossiers soldés sera beaucoup plus important et l'objectif est d'accentuer le travail de contrôle sur la partie FEOGA afin d'atteindre le seuil de 5%.

Il apparaît néanmoins nécessaire de rendre en compte de l'avancement du programme de contrôle en prenant également en compte les contrôles en cours au 31 Décembre.

##### a. Avancement sur la base des contrôles clos au 31 Décembre 2004

S'agissant du FEDER, 12 contrôles ont été réalisés en 2004 portant le taux de contrôle à 10,8% des dépenses certifiées au 31 Décembre 2004. Ce taux a sensiblement augmenté en 2004 compte tenu du nombre croissant d'opérations soldées.

S'agissant du FEOGA, 8 missions de contrôle ont été conclues au cours de l'année 2004 portant le taux de contrôle à 2,19% des dépenses certifiées au 31 Décembre 2004.

S'agissant de l'IFOP, 2 contrôles ont été terminés au 31/12/04 portant le taux de contrôle à 14,4% des dépenses certifiées.

S'agissant du FSE, il convient de noter que le plan de contrôle de l'année 2004 des actions cofinancées par le FSE transmis au SGAR en Avril 2004 a été validé par celui-ci en Juin 2004.

Ce programme prévoyait 9 contrôles pour un montant de dépenses de 4 778 561 €. Au cours de l'année 2004 (de juillet à décembre), le SRC a démarré 8 contrôles (soit 89 % du programme prévisionnel). Au 31 décembre 2004, 3 dossiers étaient clos (soit 33 % du programme prévisionnel) pour lesquels deux constats d'irrégularité ont été relevés pour un montant de 37 151 € sur un total de dépenses contrôlées de 649 143 €. Le montant indûment perçu du Fonds Social Européen a représenté 22 468 €.

Un état faisant le point sur l'avancement des contrôles 5% par mesure depuis le début du programme est joint en annexe.

En résumé, sur la base des seules missions de contrôle clôturées, l'avancement du programme de contrôle s'établit comme suit au 31 Décembre 2004 :



Fonds	Dépenses certifiées	Dépenses contrôlées	Taux de contrôle
FEDER	444 824 289 €	48 434 440 €	10,8 %
FSE	320 401 225 €	3 127 190 €	0,98 %
FEOGA	255 448 986 €	5 596 894 €	2,19 %
IFOP	11 210 523 €	1 610 761 €	14,4 %

#### b. Avancement sur la base des contrôles clos **et en cours** au 31 Décembre 2004

La prise en compte des contrôles en cours de réalisation au 31 Décembre 2004 met en évidence des niveaux de réalisation qui sont plus en ligne avec l'objectif réglementaire de 5% attendu à la clôture du programme.

Fonds	Taux de contrôle (base : y compris contrôles <b>en cours</b> au 31-12-04)	Rappel taux de contrôle (base : uniquement contrôles conclus au 31-12-04)
FEDER	<b>12,4%</b>	10,8%
FSE	<b>5,81%</b>	0,98%
FEOGA	<b>3,4%</b>	2,19%
IFOP	<b>16,6%</b>	14,4%

Le FEOGA est en retard par rapport aux autres fonds structurels sur le plan des contrôles 5%. Le programme de travail 2005 sera orienté afin de rattraper définitivement ce retard : il peut d'ores et déjà être signalé qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2005, le taux de contrôle 5% du FEOGA est à 3,26% du montant des dépenses certifiées sur les contrôles conclus.

Ce taux présente un retard par rapport à l'objectif de 5% lié essentiellement à la nature des opérations réalisées sur le FEOGA.

En effet, les contrôles 5% n'étant réalisés que sur des opérations soldées, les plans de contrôle au titre des années 2003 et 2004 n'ont concerné que les opérations arrivées à terme, peu nombreuses en 2003, représentant souvent des montants financiers peu élevés proportionnellement au montant des dépenses programmées.

L'année 2005 voit arriver à échéance des opérations plus importantes qui permettront au programme de contrôle d'avancer plus nettement. Pour information, le plan de contrôle 2005 prévoit pour l'instant un montant de dépenses à contrôler s'élevant environ à 10 960 000 € ce qui devrait permettre d'atteindre le taux de 7,2% du montant des dépenses payées. Le programme de contrôle serait réalisé au cours du second semestre 2005.

#### ▪ **5.2.5.3 Suivi des contrôles**

La procédure de rédaction et de notification des rapports de contrôle a été formalisée. La 1<sup>ère</sup> étape consiste en la rédaction d'un rapport provisoire pouvant conclure en la demande de pièces complémentaires, précisions et vérifications.

Ce rapport est notifié au bénéficiaire qui dispose d'un délai de réponse de 2 mois.

Par ailleurs, une note d'observation adressée au service instructeur complète le rapport provisoire par les remarques d'ordre systémique relevées. Le service instructeur fournit également un mémoire en réponse.

A l'issue de la procédure contradictoire, le rapport définitif et ses conclusions sont notifiés au bénéficiaire et transmis au service instructeur. Le bénéficiaire dispose de voies de recours de droit commun mais les suites éventuelles sont exécutoires dès leur notification.



▪ **5.2.5.3 Méthode d'échantillonnage**

a. NOTE METHODOLOGIQUE FEDER - FEOGA - IFOP

**1 – La première étape consiste en la constitution d'un échantillon non nominatif selon des critères de représentativité et de risques (voir circulaire du Premier Ministre du 15 juillet 2002). Pour la détermination de l'échantillon non nominatif, les critères de risque définis selon leur nature, ont permis de choisir les sous-mesures à retenir en complément des autres critères déjà exposés qui ont défini au préalable une représentativité minimale : une sous-mesure au moins pour chaque mesure, répartition sur tous les services instructeurs, proportionnalité des montants à contrôler.**

*La méthode suivie a été la suivante :*

- Détermination du montant minimum à contrôler : 5 % du montant total des dépenses programmées.
- Application du taux de 5 % par mesure.
- Consultation des services instructeurs sur le choix des sous-mesures représentatives à retenir par mesure et détermination des critères retenus.
- Détermination du montant à contrôler par sous-mesure et par service instructeur en appliquant soit un critère de proportionnalité entre les sous-mesures retenues soit en privilégiant certaines sous-mesures en fonction de risques particuliers.

Les critères retenus pour le choix des sous-mesures seront les suivants :

- 1- Chaque mesure sera contrôlée par le choix d'une sous-mesure au moins.
  - 2- Les sous-mesures d'un montant très faible ne seront pas retenues.
  - 3- Les opérations contrôlées concerneront l'ensemble des services instructeurs.
  - 4- Les critères de risques seront pris en compte.
- Après établissement de l'échantillon de contrôle, détermination des opérations nominatives.

**2 – La deuxième étape permet ainsi d'arrêter un plan de contrôle annuel nominatif.**

- Pour 2003, le plan de contrôle retient les opérations soldées entrant dans l'échantillon arrêté et qui pourront être contrôlées
- Les contrôles devront s'étaler sur toute la durée du programme. Il est nécessaire d'établir un calendrier prévisionnel d'échéance des opérations.
- Le choix des opérations devant faire l'objet d'un contrôle « conjoint » ne pourra être arrêté qu'en fonction de ce calendrier.



**3 – Le plan de contrôle établi chaque année devra prendre en compte les ajustements rendus nécessaires au cours de l'exécution du programme tant dans le choix des opérations que dans les montants et dates à prévoir.**

Il sera également réajusté après la révision du DOCUP.

**b. ANALYSE DES RISQUES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'ECHANTILLONNAGE FEDER - FEOGA - IFOP**

Les critères de risques peuvent se répartir par nature, chacun des critères pouvant se décliner en plusieurs zones de risques.

**1 – Risques liés aux bénéficiaires :** la nécessité de contrôler tous types de bénéficiaires est primordiale

- Bénéficiaires privés : informations sur le bénéficiaire, demandeur récurrent, montages financiers, règles de comptabilité
- Bénéficiaires publics : contrôle de légalité, code des marchés publics, cofinancement, conventions de mandat, échéancier.
- Chaîne de bénéficiaires : liaison bénéficiaires finals/bénéficiaires ultimes, mode de gestion, traçabilité, contrôle des bénéficiaires ultimes, contrôle physique des opérations, remboursement des subventions.

**2 – Risques liés à la nature des opérations.**

- Nature des dépenses retenues : critères d'éligibilité, clé de répartition en cas de dépenses partagées, existence de recettes, preuves d'acquittement, main d'œuvre subventionnée.
- Complexité des investissements : détermination de tranches, durée de réalisation, croisement de plusieurs opérations, contrôle physique.
- Complexité des financements : taux de subvention, cofinancement croisé, défiscalisation.

**3 – Risques signalés :**

- Compte-rendu des comités de locaux de suivi.
- Difficulté particulière signalée par les services instructeurs, le contrôle financier, le comité de programmation, ou tout autre acteur du programme.
- Informations obtenues par des sources externes (presse, tribunal de commerce, autres administrations...).
- Prise en compte des constats des contrôles antérieurs.

Dans un deuxième temps, les critères de risque par nature ont été précisés par les différentes zones de risques à étudier.



Ces éléments plus détaillés ont permis d'arrêter le plan de contrôle nominatif en orientant le choix des opérations en fonction de leurs caractéristiques particulières pouvant nécessiter des contrôles et vérifications sur les zones de risques déterminées. Le plan de contrôle 2004, ci-joint complété des critères de risques pris en compte est le résultat de cette sélection.

Par ailleurs, compte tenu de l'état d'avancement du programme, il paraît difficile de respecter pour la première année du programme les conditions de représentativité.

Pour l'aspect temporel, les contrôles s'étaleront sur toute la durée du programme. Compte tenu des durées de réalisation des opérations selon leur nature, il est prévu que le taux de contrôle augmentera dans le temps au fur et à mesure de l'exécution des projets, pour atteindre au minimum le seuil de 5 % en fin de programme.

Par ailleurs, la représentativité par type d'opération et par maître d'ouvrage est assurée par le choix annuel des opérations. Considérant qu'un type d'opération est déterminé par une mesure, voire une sous mesure, les contrôleurs s'attachent dans un premier temps à retenir pour chaque type d'opération 5% des dépenses programmées et sélectionnent les maîtres d'ouvrage pour qu'ils ne fassent l'objet que d'un seul contrôle pour une année donnée. Exceptionnellement, le même maître d'ouvrage pourra faire l'objet de plusieurs contrôles la même année dès lors que ces contrôles concernent des types d'opération différents.

Enfin, les contrôleurs s'attachent à respecter la représentativité des opérations inscrites au plan de contrôle annuel, toutefois certains ajustements peuvent s'avérer nécessaires en fonction du constat de réalisation des opérations. Les conséquences de ces constats pourront être pris en compte dans l'évolution des plans de contrôle successifs.

### c. NOTE METHODOLOGIQUE FSE

Il est rappelé qu'une note relative à la détermination de l'échantillon représentatif du DOCUP 2000-2006 au titre du FSE a été établie en janvier 2002. A partir des recommandations de la CICC en matière de contrôle approfondi pour la période 2000-2006, un échantillon représentatif du DOCUP 2000-2006 a été bâti.

L'échantillon définit les critères sur la base desquels a été ensuite établi le plan de contrôle identifiant les opérations à contrôler.

L'échantillon combine deux exigences :

- le critère de représentativité ;
- le critère de risque.

### **I – Critère de représentativité :**

Il fonde l'échantillonnage à partir notamment de :

- la représentativité par rapport au contenu du DOCUP ;
- la représentativité géographique ;
- la représentativité temporelle.



### **A) Représentativité par rapport au contenu du DOCUP**

Pour parvenir à une représentativité du DOCUP, l'échantillon prend en compte le volume financier des opérations selon :

- les axes (5% par axe) ;
- les mesures (5% par mesure) ;
- les sous-mesures (échantillon constitué en priorité des sous-mesures selon leur poids financier au sein de la mesure. Le montant de la sous-mesure retenue correspond à plus de 10% du montant de la mesure).

### **B) Représentativité géographique**

La répartition géographique des opérations sera prise en compte au moment de l'élaboration du plan de contrôle annuel.

### **C) Représentativité temporelle**

Le contrôle doit porter sur toute la durée de la période concernée et doit être proportionnel aux montants annuels programmés. Ce point sera pris en compte au titre du plan de contrôle annuel.

### **D) Analyse des risques à prendre en compte pour l'échantillonnage FSE**

Il s'agit de tenir compte dans l'échantillon d'une analyse de risque et des facteurs de risque et de retoucher en conséquence la photographie qui résulte de l'analyse précédente.

Il conviendra de prendre en considération notamment :

- les opérations qui bénéficient d'un multi-financement.
- les opérations mises en œuvre par des organismes intermédiaires et relais.
- les opérations relevant de l'Axe insertion et lutte contre l'exclusion.

Concernant le choix des opérations cofinancées par le FSE à contrôler en 2004, le SRC a consulté l'AGILE, le Conseil Régional, la Cellule FSE et les services gestionnaires de la DTEFP de La Réunion, et a tenu compte :

- du risque d'omission des recettes, du fait du multi-financement des opérations d'insertion et de lutte contre l'exclusion par les acteurs locaux (Etat, collectivités locales...);
- du statut de l'opérateur (association loi 1901) et de l'importance de la participation du Fonds Social Européen.

#### **▪ 5.2.5.4 Synthèse des défauts rencontrés et des améliorations retenues**

Les erreurs relevées sont globalement similaires mais l'absence de publicité a tendance à disparaître.



TYPOLOGIE DES ERREURS	MESURES ADOPTEES
<p>1 – <u>Inéligibilité</u> Nature des dépenses ou modalités de rattachement de la dépense à l'action.</p> <p>2 – <u>Insuffisance de publicité</u></p> <p>3 – <u>Problèmes de réconciliation comptable</u> Factures absentes ou non probantes. Absence de comptabilité spécifique concernant l'opération. Manque de précision sur le choix des dépenses retenues. Comptabilisation de dépenses non acquittées dans les bilans financiers adressés par les opérateurs au service gestionnaire (constat SRC)</p> <p>4 – <u>Insuffisances du système de gestion</u> Manque de précisions dans la rédaction des conventions et les annexes techniques et financières. Manque d'information des services instructeurs. Contrôles de service fait incomplets : contrôle satisfaisant des dépenses mais insuffisants pour la réalité physique des opérations et le respect de tous les articles des conventions.</p>	<p>Adoption et/ou révision de Clé de répartition pour les frais de structure.</p> <p>Préparation d'une note aux services instructeurs.</p> <p>Observations aux services instructeurs.</p> <p>Réunions de travail entre SRC et services instructeurs</p> <p>Formations locales ou nationales. Observations aux services instructeurs.</p>

### 5.2.6 Autres contrôles des instances nationales et européennes

L'année 2004 a également mobilisé les acteurs locaux dans le cadre de la préparation, du déroulement et du suivi de la mission de contrôle suivante :

INSTANCES DE CONTRÔLE	DATES	FONDS CONCERNÉS	OBJET	NOMS DES CONTRÔLEURS
COUR DES COMPTES EUROPEENNE	16 au 25 Août 2004	FEDER	Contrôle dans le cadre de la déclaration d'assurance relative à l'exercice 2004 (DAS 2004) (DOCUP 2000-2006)	Mme GOMEZ-VALCARCEL Mme MABILLON



## Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2004

Le rapport a été communiqué aux autorités régionales en Janvier 2005 et les éléments de réponse ont été transmis à la C.C.E.

Une mission de suivi des conclusions des rapports de contrôle de 2003 a également été conduite par le Président de la CICC et l'Inspection Générale de l'Administration en Novembre 2004.



### 5.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont évolué en 2004 et ont concerné principalement les points suivants :

- les difficultés liés à la conclusion des négociations sur le DOCUP révisé,
- les tensions financières liées à un manque de ressources sur certains dispositifs,
- la mobilisation des équipes sur l'organisation et le suivi des missions de contrôle.

Avant d'exposer les difficultés rencontrées, il convient de souligner que les divergences d'interprétation sur certaines règles de gestion rencontrées au niveau local en 2003 ont été totalement dissipées au cours de l'année 2004.

Les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du DOCUP Réunion ont donc eu essentiellement trois origines :

- les difficultés liées à la conclusion des négociations sur le DOCUP révisé

Les délais liés à la conclusion des négociations sur le DOCUP révisé résultent des difficultés issues de la traduction financière de l'option de reconfiguration des axes. Afin de garantir, d'une part, le respect du principe de non-rétroactivité et, d'autre part, les perspectives de clôture du programme, les discussions sur le sujet n'ont permis d'aboutir qu'au mois de Novembre 2004.

Ces délais, s'ils n'ont pas eu d'impact direct sur le déroulement des projets potentiellement éligibles, ont néanmoins décalé la programmation de certains d'entre eux (infrastructures sanitaires par exemple) afin de décliner au niveau opérationnel (cadres d'intervention) les modifications de fond et de nomenclature intervenues au niveau des Docup et Complément de programmation révisés.

- les tensions financières liées à un manque de ressources sur certains dispositifs

Le second semestre 2004 a également été marqué par l'émergence de difficultés liées à l'absence totale de disponibilités financières sur certains dispositifs à deux ans de la fin du programme. C'est notamment le cas dans le domaine des zones d'activité économique ou en matière de soutien aux programmes d'actions touristiques, domaines pour lesquels des priorités d'intervention ont été définies dans l'attente de l'exercice d'ajustement financier du complément de programmation prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2005.

- la mobilisation des équipes sur l'organisation et le suivi des missions de contrôle

Au cours de l'année 2004, une mission d'audit conduite par la Cour des Comptes européenne dans le cadre de la déclaration d'assurance relative à l'exercice 2004 ainsi qu'une mission de suivi de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (C.I.C.C) se sont déroulées en Août et Novembre 2004 et ont fortement mobilisé les services impliqués dans la gestion des fonds.



## 5.4 Utilisation de l'assistance technique

La programmation de la mesure « A8- Assistance technique » au cours de l'année 2004 se caractérise par deux types de dossiers :

### 1- Les dossiers reprogrammés sur la base des dépenses réalisées :

Cela concerne 13 dossiers qui n'avaient pas été conventionnés avant la réalisation des dépenses prévues. La reprogrammation de ces dossiers, qui avaient été engagés initialement au cours de la période 2001-2002, s'est faite sur la base des dépenses réalisées certifiées par le payeur. Ces dossiers correspondent aux interventions suivantes :

- les programmes ressources humaines 2000 et 2001 ;
- les missions des services de la Région Réunion de 2000 à 2002 ;
- l'évaluation à mi-parcours du programme ;

Le montant cumulé de ces interventions s'élève à 13, 722 K€ de FEDER en net pour la programmation. Toutes ces actions concernent des dépenses plafonnées.

### 2- Les dossiers programmés au titre de l'année 2004 :

10 nouveaux dossiers ont été programmés au cours de l'année 2004, concernant les interventions suivantes :

- le programme ressources humaines 2004 ;
- les missions État 2004 ;
- l'acquisition de matériels informatiques pour la cellule certification de la Préfecture ;
- la réalisation d'un concours du meilleur projet financé par les fonds européens ;
- une étude sur la structuration des bourgs et agglomérations de mi-pente.

Ces dossiers représentent un engagement de 1,086 M€ de FEDER.

Par ailleurs, la répartition entre activités liées aux dépenses plafonnées et celles liées aux dépenses non plafonnées (règle n° 11 du règlement CE n°1685/2000) s'établit comme suit :

- au titre des actions liées aux dépenses plafonnées : programmation 2004 en matière de ressources humaines, missions Etat 2004 et acquisition de matériels informatiques pour la Préfecture ; ce qui représente un montant de crédits UE programmés de 1 077 269 euros.
- au titre des actions liées à des dépenses non plafonnées : la réalisation du concours meilleur projet ; ce qui représente un montant de crédits UE programmés de 11 250 euros

L'Assistance Technique plafonnée 2004 représente 99 % de l'Assistance Technique programmée en 2004 et 23 % de L'Assistance Technique programmée de 2000 - 2004. L'assistance Technique plafonnée 2000-2004 représente 95% de l'Assistance Technique programmée.



## 5-5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention

Pour augmenter la transparence et la notoriété de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de la Réunion, trois objectifs principaux sont poursuivis conformément au plan d'action et de communication du DOCUP :

- Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des cofinanceurs nationaux.
- Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques du DOCUP, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion.
- Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci.

### Deux types d'actions ont été mis en œuvre en 2004

#### 1) Les actions relevant directement du plan d'action et de communication :

##### ➤ ACTION 1 : Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion

Un travail important de sensibilisation auprès des acteurs (hors services gestionnaires) a débuté en 2000. Une seule intervention s'est déroulée en 2004 :

Dates	Intitulé	Public
Juillet 2004	Faciliter l'accès des entreprises aux financements du DOCUP et du CPER Présentation du DOCUP et du CPER	Chambre de Commerce et d'Industrie

Ces séminaires de formation ont été complétés par des interventions plus ciblées organisées sur l'initiative des services instructeurs en direction des bénéficiaires des mesures dont ils assuraient l'instruction et par des réunions de travail plus techniques sur les modalités de gestion et de mise en œuvre des dispositifs spécifiques.

##### ➤ ACTION 2 : Publicité sur l'intervention de l'Europe à la Réunion en dehors de la Région Réunion

Trois actions ont été menées :

- la mise en place d'échanges d'expérience entre la Région Réunion et la Slovaquie faisant notamment suite à l'appel de M. BARNIER à initier des échanges entre les RUP et les Nouveaux Etats Membres. Deux rencontres ont été organisées en 2004 avec un premier déplacement d'une délégation réunionnaise en septembre 2004 pour une première prise de contact puis un déplacement d'une délégation slovaque à la Réunion en Novembre 2004 à l'occasion du CNS et de l'organisation du séminaire des régions d'objectif 1 françaises sur l'avenir de la politique régionale.
- une intervention en octobre 2004 en Crête par la Région sur le thème suivant « Une approche intégrée du développement du capital humain ».
- une action coordonnée avec le PNAT pour l'élaboration de mini reportage en région ainsi que la réalisation d'une banque de données de projets. Un CD ROM a été ainsi réalisé par le CNASEA présentant un projet par région.



➤ *ACTION 3 : La gestion du site Internet de l'AGILE*

La connexion sur le site Internet [www.agile-reunion.org](http://www.agile-reunion.org) permet d'accéder à plusieurs types d'informations :

- Présentation de la structure AGILE.
- Possibilité de se connecter à des sites locaux, nationaux et européens.
- Téléchargement de documents comme le DOCUP, le Complément de Programmation, les règlements, circulaires et les relevés de conclusions des comités de Programmation...
- Mise à disposition du livre des procédures et notamment de tous les éléments utiles aux services en terme de documents « type »
- Présentation des dates clé et des événements à retenir à court terme.

Ce site est opérationnel depuis octobre 2000 et sert prioritairement aux services instructeurs mais aussi aux différents partenaires.

En premier lieu, il convient de noter que l'analyse des statistiques de connexion a été modifiée. Il n'est donc pas possible de réaliser de comparaisons par rapport aux années précédentes, la méthodologie de comptage étant différente.

4132 connexions ont été réalisées sur l'année 2004 et 21 853 pages ont été visitées. Comme en 2003, les documents les plus téléchargés restent les textes juridiques (49% des téléchargements) et le livre des procédures présentant les procédures de gestion (28% des téléchargement) ce qui démontre bien que ce site reste un outil à l'usage des services gestionnaires.

Enfin, il faut signaler que les rapports des Comités Locaux de Suivi sont toujours fréquemment consultés (9% des téléchargements). Ces documents présentent les dossiers proposés au Comité de programmation une semaine et demi avant la date du Comité ce qui permet aux différents partenaires d'examiner l'ordre du jour et les dossiers sans attendre que les documents soit reprographiés (gain de temps de 3 à 4 jours pour les services).

➤ *ACTION 4 : Mise en place du site Internet « grand –public »*

Depuis fin 2001, une réflexion a été engagée avec les partenaires sur la mise en place d'un site Internet pour une information non destinée aux seuls gestionnaires mais aussi sur le grand public et surtout pour les bénéficiaires potentiels et organismes d'appui.

Les objectifs principaux de ce site sont les suivants :

- guider et informer tout bénéficiaire potentiel et plus largement tous les acteurs de la programmation sur la participation des fonds structurels au développement de la Réunion ;
- apporter des éléments pratiques et utilisables pour le grand public, notamment le public scolaire (enseignants, étudiants, lycéens, collégiens...);
- rendre visible l'intervention de l'Union Européenne à la Réunion en mettant en valeur des projets cofinancés par les fonds structurels.

Après une présentation succincte au CNS de décembre 2002, ce site a été inauguré officiellement au CNS de juillet 2003 en présence des membres du CNS, de la presse locale et de M. Graham Meadows, Directeur Général de la DG Regio en visioconférence de Bruxelles.



4823 connexions ont été réalisées sur l'année 2004 et 20 613 pages ont été visitées. Les statistiques ne permettant pas de déterminer le profil des internautes, il est donc difficile de déterminer si l'objectif principal du site est atteint à savoir toucher en premier lieu le grand public. Mais plusieurs points laissent à penser que cet objectif n'est pas atteint :

- le référencement du site sur les moteurs de recherche n'a été mis en place que tardivement sur l'année 2004
- par rapport au site agile-reunion.org, on note environ le même nombre de connexions
- enfin les services gestionnaires ont régulièrement au cours de l'année 2004 signalé leur difficulté ou celle des maîtres d'ouvrage à trouver l'information, notamment sur les cadres d'intervention.

Par contre il convient de signaler que 20% des pages visitées correspondent à des pages relatives aux cadres d'intervention, ce qui démontre le besoin important des utilisateurs sur cette mise à disposition. Aussi une profonde mise à jour du site afin de rendre plus conviviale et plus opérationnelle la navigation et les recherches a été lancée.

➤ *ACTION 5 : Mise en place du concours meilleurs projets*

Le plan d'action et de communication du DOCUP 2000-2006 prévoyait la mise en place de prix récompensant le ou les meilleurs projets cofinancés par les fonds structurels.

La présélection des dossiers a été faite par consultation des services instructeurs, avec l'accord des partenaires parmi tous les projets présentés en Comité de Programmation sur la période 2000-2003 et réalisés en totalité.

Au total, 67 projets ont été pré-sélectionnés par les services gestionnaires dans les 8 catégories suivantes :

- 1) Meilleur projet « TIC »
- 2) Meilleur projet «petites entreprises » (artisanat, tourisme...)
- 3) Meilleur projet public
- 4) Meilleur projet dans le domaine de l'insertion, de l'économie alternative et de l'aide à la création d'activité
- 5) Meilleur projet de formation professionnelle
- 6) Meilleur projet de développement durable agricole
- 7) Meilleur projet pour l'amélioration de la productivité ou de la diversification agricole par la recherche
- 8) Meilleur projet pour le développement de la filière pêche et aquaculture

Les projets choisis étaient les plus représentatifs de l'efficacité de l'action publique et les plus représentatifs des objectifs du DOCUP. 53 porteurs de projets ont accepté de participer au concours

Un Comité de sélection - composé de représentants de la Préfecture, de la Région et du Département, d'un représentant de chaque Chambre Consulaire, d'un représentant du Conseil Economique et Social Régional et du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement et d'un représentant de l'Association des Maires du Département de la Réunion - a examiné les projets au regard de quatre critères de sélection :

- 1) La prise en compte des priorités de l'Union Européenne (création d'emplois, Développement durable, égalité des chances hommes/femmes, protection de l'environnement, développement local, nouvelles technologies...)



- 2) La cohérence avec la stratégie du DOCUP (favoriser un développement créateur d'emploi, mettre en œuvre un aménagement équilibré et durable du territoire, favoriser l'égalité des chances et l'identité réunionnaise et ouvrir les horizons de la Réunion)
- 3) L'exemplarité
- 4) L'impact du projet

Les 8 projets lauréats du concours étaient les suivants :

Meilleur projet « petites entreprises »	FORESTIA : Activités de loisirs à la Plaine des Palmistes.
Meilleur projet « TIC »	Centre Communal d'Action Sociale du Port : Passeport social - Carte TOTEM - Projet pilote
Meilleur projet « public »	REGION REUNION : Lycée de Saint-André III
Meilleur projet « insertion »	Faire Plus : Ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme
Meilleur projet « formation professionnelle »	ILOI : Programme de formation aux métiers de l'image et des nouvelles technologies
Meilleur projet « recherche appliquée »	Association FARRE 974 : Développement d'une agriculture durable.
Meilleur projet « développement durable agricole »	SICA Viandes Pays : Equipements de production pour la valorisation de la viande d'origine locale.
Meilleur projet « pêche et aquaculture »	CRPMEM : Installation de dispositifs de concentration de poissons

Les prix attribués à chaque lauréat ont été les suivants :

- Un séjour en groupe à Bruxelles,
- Une œuvre d'art artisanale locale.

➤ *ACTION 6 : Relations presse*

*Médiatisation des CNS*

La remise des prix du concours meilleurs projets a été organisée au cours du CNS du mois de novembre 2004 au cours d'une réception officielle en présence de la presse. Les différents trophées ont été remis par les représentants de la Commission Européenne, des administrations centrales et par les coprésidents du CNS, le Préfet et le Président du Conseil Régional et la Présidente du Conseil Général.

➤ *ACTION 7 : L'information du grand public*

En plus des éléments ci dessus, de nombreuses demandes émanant surtout du monde éducatif et des bénéficiaires potentiels ont été prises en compte. Ces demandes sont satisfaites par l'AGILE qui met à disposition un ensemble d'éléments permettant de mieux appréhender les fonds structurels et leur gestion à la Réunion.



## 2) Les actions de communication soutenues par les fonds structurels

Les actions suivantes sont importantes en terme de communication car elles complètent le plan d'action et de communication ; elles sont visibles par le grand public qui prend conscience de l'intervention de l'Europe à la Réunion.

- Dans le domaine de l'environnement, domaine prioritaire au niveau communautaire, des actions de communication importantes sont menées et permettent de mettre en avant l'intervention de l'union européenne

Dans le cadre du PDEDMA (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés), au titre de la mesure C4 Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air, le Département, les communes, ou communauté de communes ont mis en place des stratégies de communication visant à promouvoir une meilleure gestion des déchets..

L'organisation des Journées Réunionnaises de l'Environnement en partenariat entre l'Etat la Région et le Département ont permis en 2004 de réaliser une campagne de sensibilisation sur les « comportement éco-citoyens »

Enfin des expositions ainsi que des fiches techniques sur la biodiversité ont été mises en place visant à démontrer l'enjeu majeur au niveau environnemental de ce concept en raison du risque d'extinction qui pèse actuellement sur les espèces animales et végétales

- Dans le domaine touristique plusieurs guides, plaquettes et autres supports de communication sont réalisés et mentionnent l'intervention de l'Europe :

La Confrérie des gens de la Mer a réalisé une publication relative à l'histoire maritime à la Réunion du XVII<sup>ème</sup> siècle au XX<sup>ème</sup> siècle. L'objectif est de faire découvrir aux réunionnais leur riche passé dans ce domaine et cette publication permettra de faire connaître l'important travail d'inventaire réalisé par l'association.

*Les éditions Piton des neiges* ont mis en place une exposition itinérante sur le thème « les trésors du récif ». Cette exposition avait pour objectif de sensibiliser le grand public réunionnais et les touristes sur la connaissance des richesses naturelles et les dangers d'une gestion non maîtrisée du lagon

- Dans le domaine technique, deux actions peuvent être citées :

Une action pour les agriculteurs et techniciens dans le domaine de la canne à sucre a été mise en place par l'ARTAS pour :

- poursuivre la mobilisation de l'encadrement technique par un séminaire d'échanges et de mise à niveau technique des agents,
- confronter les techniques agricoles avec nos voisins mauriciens
- enrichir le magazine " techniciens de la canne ",
- construire le site Internet des techniciens de la canne
- monter des émissions radio et TV en partenariat avec la Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles.

Par ailleurs, il convient également de souligner l'action conduite par l'ADIR sur la réalisation de la saison 2004 de l'émission « Les nouveaux défis » qui présente l'activité économique de l'île tout en s'adressant à un large public.



**En conclusion, les actions de communications ci dessus décrites sont réparties de la façon suivante en fonction du public cible et des objectifs au regard du plan d'action et de communication :**

<b>Actions</b>	<b>Public cible</b>	<b>Objectifs</b>
Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion	Services chargés de la gestion Partenaires Bénéficiaires potentiels et finals	a,b
Publicité sur l'intervention de l'Europe à la Réunion en dehors de la Région Réunion	Partenaires	a
La gestion du site Internet de l'AGILE	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires Grand public	a, b, c
La mise en place du site Internet « grand –public » www.reunioneurope.org	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires Grand public	a, b, c
Mise en place du concours meilleurs projets	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires Grand public	a,c
Couverture presse	Bénéficiaires potentiels et finals Grand public	a,c
Information du grand public	Grand public	c
Les actions de communication soutenues par les fonds structurels	Grand public	c

**Pour rappel, objectifs du plan d'action et de communication**

- Objectif a : Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres
- Objectif b : Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques du DOCUP, aux modalités de mise en œuvre et de gestion
- Objectif c : Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres dans les interventions concernées et des résultats de celle ci.



## **6. MESURES PRISES AFIN D'ASSURER LA COMPATIBILITÉ AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNEE 2004**

### **6-1 Concurrence : Informations communes à toutes les régions**

S'agissant des dispositions relatives au respect des règles de concurrence au plan national, l'année 2004 a vu la notification de deux nouveaux régimes d'aide :

- le régime d'aide aux entreprises de commercialisation et de transformation des produits de l'annexe 1 le 28 Juillet 2004.
- le régime des aides aux PME du secteur de la pêche le 8 septembre 2004.

Ces régimes d'aides font partie de la liste ci après arrêtée par les administrations centrales au 31 décembre 2004.

Voir tableau national (tableaux 1 et 2 pages suivantes).

### **6-2 Concurrence : Informations relatives à la Réunion**

S'agissant du respect de la politique communautaire en matière de concurrence au plan local, les dispositions ont été prises dès le premier semestre 2000 pour que la transmission des différents régimes d'aides soit effective.

En juin 2002, le régime d'aides N 310/2000 « Prise de participation » a été approuvé par la Commission et figure au tableau régional des régimes d'aides joint ci-après.

En 2003, les autorités locales ont initié la demande de modification du régime d'aide N324/2000 « Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables » (sous le n° 549/2003) afin de mettre en œuvre des taux et plafonds d'intervention publique plus incitatifs.

En 2004, faisant suite à la demande de modification initiée en 2003, a été autorisé le régime d'aide d'Etat N° 549/2003 modifiant le régime N 324/00 « intervention en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables – Ile de la Réunion.

Voir tableau régional (tableaux 3 et 4 page suivantes).

# REGIMES D'AIDE NOTIFIES A INSERER DANS LES DOCUP

DATAR / JPB/1/10/2004

*Dernières modifications en italique sur fond jaune ou grisé*

REGIMES NOTIFIE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de développement de petites et moyennes industries	FDPMI	N112/2000	01-mars-00	31/12/2006	05-juil-00	Circulaire du 31-aou-00
Fond régional d'aide au conseil	FRAC COURT	N662/99	23 dec 98	illimitée	05-janv-00	régime applicable
	FRAC LONG	N2/99	23-déc-98	illimitée	05-janv-00	régime applicable
	FRAC AGRICULTURE	N458/00	04-juil-00	illimitée	14 aout 00	régime applicable
Prime d'aménagement du territoire	PAT	N782/99	11-août-99	31-déc-06	17/07/2000	Décret 2001-312 du 11 avril 2001
Aides des collectivités locales à l'immobilier hors PAT "industrie"	IMMOBILIER Décret 98-572	N369/97	29-mai-97	illimitée	9 oct 97	régime applicable <b>Circulaire du 7 janv 2002</b>
Aides des collectivités locales à l'immobilier d'entreprise	IMMOBILIER Décret 607-2001	Pas de numéro	31 dec 99	31-déc-06	13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 <b>Circulaire du 7 janv 2002</b>
Prime régionale à l'emploi	PRE Décret 607-2001	N443/2000	28-juin-00	non définie	18-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 <b>Circulaire du 7 janv 2002</b>
Prime régionale à la création d'entreprise	PRCE Décret 607-2001	Régime de-minimis			13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 <b>Circulaire du 7 janv 2002</b>
Aides des collectivités locales à l'investissement	AIDES A L'INVESTISSEMENT	N198/99	01-avr-99	non définie	25-janv-00	Circulaire du 17/8/2000 <b>Circulaire du 7 janv 2002</b>
Primes régionales à la création d'entreprise et d'emploi en Corse	PRE/PRCE CORSE	-	31 dec 99	non définie	28-janv-00	conventions d'application à adopter
Fonds de grantie Corse	CORSE GARANTIE	N744/93	31 dec 99	31-déc-06	28-janv-00	convention d'application à adopter
Fonds spécial d'implantation du Nord/Pas-de-Calais	FSI Nord-Pas-de-C.	N782/99 (N° PAT)	29-déc-99	31-déc-06	17/07/2000 (accord PAT)	régime désormais calé sur le régime notifié PAT
Régime cadre des interventions publiques en faveur du tourisme	REGIME CADRE TOURISME	N882/96	14 dec 99	31/12/2006	18/09/2000	Circulaire aux Préfets du 03-janv-01
Fonds pour les restructurations de la défense	FRED	N67/92	28 dec 99	illimitée	02-mars-00	circulaire d'application du 20 mars 2000
Aides des sociétés de conversion	SODIE	N501/95	23-mai-95	31-déc-06	17-oct-00	régime approuvé
	SOFIREM FINORPA FIBM	NN 2/89 N 286/2000	29-déc-99	31-déc-06	17-oct-00	Régimes approuvés
	SODIV	N253/96	26-mars-96	02-mai-96	02/05/1996	Régime non modifié
Aides aux actions collectives	ACTIONS COLLECTIVES	E1/90 NN120/90	27-sept-90	illimitée	03/07/1991	régime existant applicable
Aides à la réalisation de pépinières d'entreprises	PEPINIERES d'entreprises	Régime inutilisable - Faire référence désormais aux 2 régimes immobilier, dans la partie location				
Engagements de développement de la formation	EDDF	N753/99	1 dec 99	illimitée	17-juil-00	circulaire d'application en cours
Aide au conseil en ressources humaines	ACE	N70/95	26/01/1995	illimitée	12/04/1995	régime existant applicable
Gestion des énergies renouvelables (aides ADEME)	ADEME	N117/A/2001	6 fev 01	27/12/2010	03-juil-02	régime adopté
Utilisation rationnelle de de l'énergie (ADEME)	ADEME URE	N115/2000	juil-01	28/12/2010	02-mai-02	régime adopté
Opération programmé d'améliorat° thermique des bâtiments OPATB	ADEME OPATB	N493/2001	juil-01	28/12/2010	02-mai-02	régime adopté
Gestion des déchets municipaux et des déchet des entreprises	ADEME	N117/B/2001	6 fev 01	28/12/2010	02 aou 02	adopté
Air sources fixes (ADEME)	ADEME	N37/2002	19 dec 01	28/12/2010	21-juin-02	régime adopté
FIDEME (ADEME)	FIDEME	N354/2001	17-mai-01	28/12/2010	20 dec 2001	régime adopté
Aides aux transports (ADEME)	ADEME	N 353/2001	7-mar-01	31 dec 07	05-mars-03	régime adopté
Assistance conseil au secteur agricole (ADEME)	ADEME	N 689/2002	29-oct-02	31-déc-06	6-déc-02	adopté
Aides ADEME à la R & D	ADEME	-	14-févr-03	31-déc-05	attendu	notification en cours
Régime cadre des aides à l'environnement	Régime cadre environnement	N 862/96	"23/11/96 dec 01	illimitée	23/12/1996	circulaire MATE 3 mai 02
Aides à l'innovation	ANVAR	NN 7/87	"3/2/88	illimitée	14/03/1994	régime existant
aides des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie	CRIT	NN 6/89	"11/01/89	illimitée	07-juin-89	régime existant applicable
Regime ATOUT	ATOUT	N 10/97 N 463/90	31/12/1996 31/08/1990	illimitée illimitée	07/04/1997 05/11/1990	régime existant applicable

## AUTRES DISPOSITIFS D'AIDE A INSERER DANS LES DOCUP

DATAR / JPB/1/10/2004

*Dernières modifications en italique sur fond jaune ou grise*

DISPOSITIF D'AIDE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de la recherche et de la technologie	FRT	N1014/95	indisponible	illimitée	19/01/1996	régime existant applicable
Grands projets innovants (FIL)	GPI	N70/89	28/02/1989	illimitée	10/11/1989	régime applicable
Aides à la filière électronique	FILIERE ELEC.	?	11/09/1985	illimitée	01/12/1986	régime applicable
Régimes cadres d'aide à l'ingénierie financière	Prêt d'honneur	N 447/2000	13/07/2000	31/12/2006	23/05/2001	circulaire PM du 10 septembre 02
	Capital investiss.	N 448/2000	13/07/2000	31/12/2006	25/0701	
	Fonds de garantie	N 449/2000	13/07/2000	31/12/2006	08/05/2001	
Aides aux commerçants artisans et activités de service	ORAC FISAC	Régime de-minimis			27/09/1990	DE MINIMIS Circulaire SEPME du 9/5/2001
Aides au télétravail	TELETRAVAIL	Pas de numéro	11-avr-94	illimitée	20-avr-94	régime existant applicable
Prime d'orientation agricole	POA	pas de référence	78-81		obtenu	régime applicable
Dispositif d'aide dérogatoire pour les zones sortant de la PAT industrie	DISPOSITIF DE SORTIE DE PAT	pas de N°	26-sept-00	fin 2006	confirmé le 04-dec-00	Circulaire DATAR du 18-juin-01
aides aux entreprises victimes de catastrophes naturelles et industrielles	1° régime	NN/62/2000	22-mai-00	31/12/2001	17/10/00	Lettre DATAR 28/11/00
	Régime Bretagne et Picardie	N393/A/2001	9 - aout -01	31/12/2002	12-oct-01	Régime en vigueur
	REGIME CADRE	N393/B/2001	9 - aout 01	01/09/2012	14-oct-02	Circulaire DATAR 15 jan 03
	Régime Tarn	NN 86/2002			17 -dec - 02	courrier DATAR 3 jan 03
	Régime "AZF"	N241/2002	21 dec 01	2 ans	02-mai-02	en vigueur
	Régime Gard	N 31/2004	14-janv-04	01/09/2012	6-fev-04	en vigueur
Régime d'aide directe des collectivités locales en faveur de l'investissement des productifs des grandes entreprises	régime collectivités investissement grandes entreprises	N 440/2003	24-sept-03	31-dec-2006	13-janv-04	régime applicable par délibération pour les Régions et convention pour autres CL
Régime d'aide directe des collectivités à la R&D	Régime collectivités R&D	N 446/2003	24-sept-03	31-dec-2006	22-mars-04	régime applicable par délibération pour les Régions et convention pour autres CL
Régime garanties des financements de restructuration - region Alsace	regime garanties Alsace	N 414/2003	11-sept-03	-	En cours de négociation	En cours de négociation
Régime d'aide aux entreprises de commercialisation et transformation des produits annexe 1	Régime investissement agro-alimentaire	N 553/2003	8-dec-2003	7-dec-2008	28-juil-04	régime approuvé applicable
Règlement des aides aux PME	RGT PME	Rgt n° 70/2001	-	31/12/2006	adopté 12-janv-01	règlement applicable
		Rgt n° 364/2004	-	31/12/2006	adopté 25-fev-04	règlement applicable modifie le rgt. 70/2001
règlement des aides de-minimis	RGT DE-MINIMIS	Rgt n° 69/2001	-	31/12/2006	adopté 12-janv-01	règlement applicable
règlement des aides à la formation	RGT FORMATION	Rgt n° 68/2001	-	31/12/2006	adopté 12-janv-01	règlement applicable
		Rgt n° 363/2004	-	31/12/2006	adopté 25-fev-04	règlement applicable modifie le rgt. 68/2001
Règlement des aides à l'emploi	RGT EMPLOI	Rgt n° 2204/2002	-	31/12/2006	adopté 12 - dec - 02	règlement applicable
Règlement des aides aux PME agricoles et agroalimentaires	RGT PME AGRICOLES	Rgt n°1/2004	-	31/12/2006	adopté 23-dec-03	règlement applicable
Règlement des aides aux PME du secteur de la pêche	RGT PME PECHE	Rgt n° 1595/2004	-	31/12/2006	adopté 08-sept-04	règlement applicable à compter du 1° nov 2004

**TABEAU 3**

DOM	Régimes d'aides	Réf.	Date transmission RP => DGC	Autorisation O/N
REUNION				
	1- Bonifications d'intérêts	N309/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/12/00
	2- Prises de participation	N310/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 05/06/2002
	3- Projets d'investissements industriels	N311/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 03/01/01
	4- Prime régionale à la création de TPE	N312/2000	18/05/2000	Aide autorisée ( décision implicite)
	5- Prime régionale à la modernisation de TPE	N313/2000	18/05/2000	Aide autorisée ( décision implicite)
	6- Soutien aux entreprises artisanales et commerciales des Hauts	N315/2000	18/05/2000	Aide autorisée ( décision implicite)
	7- Zones d'activités et zones stratégiques (volet industriel)	N316A/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 25/04/01
	7bis- Zones d'activités et zones stratégiques (volet agricole)	N316B/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 14/08/01
	8- Produits liés aux loisirs touristiques	N317/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/11/00
	9- Hôtels et restaurants classés	N318/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/11/00
	10- Amélioration et création de l'hébergement et de la restauration en milieu rural et en zones enclavées	N319/2000	18/05/2000	Aide autorisée ( décision implicite)
	11- Enrichissement des compétences des entreprises	N320/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 05/02/2001
	12- Laboratoires et centres de transfert de technologie	N321/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 19/07/2001
	13- Aide aux investissements dans le secteur des technologies de l'information et de la communication	N322/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 17/07/2001
	14- Soutien à la production de nouveaux biens et services dans le secteur des technologies de l'information et de la communication	N323/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 31/07/2001
	15- Maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables	N549/2003	18/05/2000	Aide autorisée le 30/12/04 modifiant le régime d'aide d'Etat N 324/00 autorisé le 03/01/01
	16- Gestion des déchets respectueuses de l'environnement	N325/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 12/01/01
	17- Désenclavement économique	N326/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 05/02/01
	18- Fonds d'aide à la localisation d'entreprises	N327/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/12/00
19- Prime régionale à l'emploi	N328/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/12/01	
20 - FISAC/FLACR	N66/2001	09/01/2001	Aide autorisée le 01/06/01	

TABLEAU 4

REGIMES D'AIDE NOTIFIES DANS LE DOMAINE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A INSERER DANS LES DOCUP						
REGIMES NOTIFIE		REFERENCES				
Intitulé du régime d'aide	du	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Aides de l'Etat au secteur de la pêche et de l'aquaculture pour les opérations cofinancées par l'IFOP (y compris Ofimer, aides à la flotte et installations des jeunes)	Etat	839A/2001	27/11/1997	2000-2006	24/06/2002 Décision C/2002/1716	Circulaire ministérielle du 09/12/02
Aides publiques au secteur de la pêche et de l'aquaculture des collectivités territoriales intervenant en contrepartie de l'IFOP	Collectivités territoriales	N 80/2002	13/02/1998	2000-2002	19/03/2002 Décision C/2002/714	Circulaire ministérielle*
Plans de sortie de flotte 2000 et 2001	Etat	120/2000	9/11/2000 et 12/02/2002	2000 et 2001	02/04/1998	Circulaires ministérielles du 10/10/2000 et 15/03/2001
Plan de sortie de flotte 2002 (cadre général)	Etat	Inclus dans n° 839A/2001	03/12/1997	2000-2006	23/06/1998	Circulaire ministérielle du 11/04/2001
Aide à la constitution de sociétés mixtes	Etat	120/2000	11/02/1998	2001	02/04/1998	Circulaire ministérielle du 28/12/2001
Aide aux actions d'orientation et de promotion (investissements à terre, actions structurelles, amélioration de la qualité, modernisation des entreprises, innovation, observatoire économique).	Etat	86/2001	23/01/1997	2000-2006	10/06/1997	Circulaires ministérielles du 21/12/2001 (prime d'orientation agricole) et du 24/01/2002
Aide à l'installation des jeunes pêcheurs	Etat	Inclus dans n° 839A/2001	03/12/1997	2000-2006	23/06/1998	Circulaire ministérielle du 11/04/2001
Actions de promotion mises en œuvre par l'Ofimer	Ofimer	530/2000	03/08/1996	2001-2003	05/11/1996	Décret n° 91-1412 du 31/12/1991 modifié
Actions mises en œuvre par le CNPMEM au titre des actions mises en œuvre par les professionnels	CNPMEM	464/2001	04/07/1997	2000-2003	30/01/1998	Décret modifiant le décret n° 96-1231 du 27/12/1978 instituant des taxes parafiscales
Fonds national de cautionnement des achats de produits de la mer (FNCA)	Ofimer	183/99	16/03/1995	2000-2006	20/05/1995	Décret n° 99-928 du 8/11/1999 portant création auprès de l'Ofimer d'un FNCA et arrêté d'application du 8/11/1999
Fonds de garantie marchés	Ofimer	97/317	Notifié	2000-2006	22/04/1993	Décret n° 78-1044 du 25/10/1978 modifié le 29/12/98 (n° 98-1260) Circulaire du 16/02/1999.

\* et délibérations spécifiques des collectivités de l'île de la Réunion portant sur la mise en œuvre du soutien aux entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans l'île en conformité avec la réglementation communautaire, les lignes directrices édictées par la Commission Européenne et le régime national (N80/2002) approuvé par la Commission intervenant en contrepartie de l'IFOP



### 6-3 Compatibilité avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE)

Etablir un lien entre le DOCUP Ile de La Réunion et la Stratégie Européenne pour l'Emploi pose deux types de problèmes méthodologiques :

- le premier est lié au décalage temporel entre le cadre de la SEE et celui du DOCUP :
  - 1998 à 2002 pour la SEE avec des éléments annuels de planification et d'ajustement que constituent les lignes directrices et le PNAE, puis une nouvelle phase à partir de 2003 ;
  - 2000 à 2006 pour le DOCUP, avec des possibilités d'ajustement annuel très réduites.

Ce problème méthodologique est bien connu et commun à l'ensemble des DOCUP régionaux, mais il est largement atténué par la pérennité des trois grands objectifs des lignes directrices européennes pour l'emploi : le plein emploi, la qualité et la productivité du travail, le renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion.

- le second est dû à la prise en compte insuffisante des particularités de La Réunion (et plus largement des DOM) dans le Plan d'Action National pour l'Emploi français. Si l'on se base sur le PNAE 2004, le constat suivant peut être fait :

- dans la majorité des cas, l'Outre-Mer n'est pas statistiquement pris en compte (par exemple dans les statistiques du chômage) alors même que les problèmes soulevés s'y posent généralement avec beaucoup plus d'intensité ou d'une façon différente de la France métropolitaine.

Quelques exemples :

- . le taux de chômage figurant à l'annexe statistique ne prend en compte que celui de la France métropolitaine.
- . le tableau de correspondance entre les lignes directrices de la SEE et les contributions du FSE ne portent que sur l'objectif 3 (page 82).
- . le tableau de dispersion des taux d'emplois régionaux ainsi que le tableau des régions à faible taux d'emploi (page 167) ne prennent en compte que les régions métropolitaines.

Ce problème systémique pèse lourdement sur l'évaluation du lien entre le DOCUP Réunion et les lignes directrices de la Stratégie Européenne pour l'Emploi, un des éléments de celle-ci (et en particulier les indicateurs) prenant insuffisamment en compte la situation spécifique des DOM (alors que celle-ci avait été traitée dans le cadre de référence de l'objectif 3). Qui plus est, l'ampleur des écarts, par exemple en terme d'emploi et de démographie, suppose un traitement préalable différencié.

L'île de la Réunion est marquée par un contexte difficile en matière d'emploi et d'inclusion sociale. Certains facteurs sont particulièrement marquants (retracant une évolution divergente comme la démographie ou une intensité plus forte comme le chômage), que ce soit par rapport à la situation française ou européenne.

- une spécificité démographique pesant de façon durable sur la situation de l'emploi sur un marché du travail de taille réduite : marquée, à l'horizon d'une à deux générations, par l'irruption chaque année sur le marché du travail de très nombreux jeunes (36 % de jeunes de moins de 20 ans à la Réunion par exemple contre 25,9 % en métropole). En dépit du dynamisme des économies locales, elles ne peuvent absorber un tel afflux de jeunes. A titre d'exemple, selon l'enquête emploi INSEE 2000, à la Réunion, le nombre d'actifs supplémentaires est en moyenne annuelle supérieur d'environ 4 000 au nombre d'emplois offerts.



- A ce paramètre important s'ajoute la pression migratoire qui pèse sur le marché du travail, principalement dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture,.
- des niveaux de qualification en progrès mais encore inférieurs à la moyenne métropolitaine. Les difficultés scolaires des jeunes restent importantes : à La Réunion, 18% des élèves quittent le système scolaire sans qualification. A cela, il faut ajouter le poids de l'illettrisme, facteur supplémentaire d'exclusion économique et sociale.
  - une précarité sociale : le pourcentage de la population qui bénéficie du RMI est proportionnellement près de 6 fois supérieur à celui constaté en métropole et nécessite de ce fait un effort d'accompagnement et d'insertion qui doit être démultiplié par rapport à l'effort métropolitain ;
  - une attention accrue à porter au dialogue social compte tenu, d'une part, d'une plus grande sensibilité de l'économie aux conflits sociaux en raison de la dépendance vis à vis d'un nombre limité d'établissements/secteurs stratégiques (port, aéroport, unité de production électrique, transport ...) et, d'autre part, de l'importance des questions de gouvernance dans les rapports sociaux ;
  - de réelles avancées dans l'égalité des genres qui se traduisent dans l'ensemble des régions par une progression constante du taux d'emploi féminin au cours de la dernière décennie.

Compte tenu des particularités ci dessus décrite qui sont particulières notamment au regard du PNAE, les objectifs de la SEE font l'objet d'une prise en compte différenciée et circonstanciée dans le DOCUP Réunion

L'adéquation de la stratégie du DOCUP aux objectifs de la SEE telles que définies dans ses trois objectifs ne fait cependant pas de doute:

— à travers les priorités transversales du Plan de Développement Régional que constituent la cohésion sociale (y compris l'égalité des hommes et des femmes) et le développement durable ;

— à travers les orientations fortes en matière de développement d'emplois (tant du secteur marchand que de l'économie alternative), de la formation initiale et continue des hommes et des femmes et de l'ouverture sur l'extérieur. A noter que le développement des ressources humaines constitue la première priorité du programme à travers, d'une part, une dotation FSE élevée et abondée lors de la révision à mi-parcours et, d'autre part, la réalisation d'infrastructures dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle ce qui distingue nettement le DOCUP de la REUNION des autres DOCUP d'objectif 1.

Le tableau ci-dessous vise à schématiser, par axe du DOCUP, le lien avec les objectifs des lignes directrices pour l'emploi.

Axes	Objectif a : Plein emploi	Objectif b : Qualité et productivité du travail	Objectif c : Cohésion sociale et inclusion	Etat d'avancement financier
Axe A Développement économique créateur d'emplois durables	XX	XX	X	Proche moyenne
Axe B Aménagement du territoire	X	X	X	Proche moyenne
Axe C Gestion préventive et durable des ressources et richesses naturelles	X	X	X	Proche moyenne
Axe D Infrastructures de formation et d'éducation	X	X	XX	Proche moyenne
Axe E Ouverture sur l'extérieur	X	X		Très en retard



				mais dépendant projets ports
Axe F Pêche et aquaculture	X	X	X	Proche moyenne
Axe G Insertion et lutte contre exclusion	X	X	XX	En avance
Axe H Formation et apprentissage	XX	XX	X	En avance
Axe I Accompagnement et ingénierie	XX	XX	X	Proche moyenne
Axe J Aménagement et développement rural	X	X	X	En retard
Axe K Structures d'exploitation et productions agricoles	X	X	X	Proche moyenne

En prenant en compte l'état d'avancement financier à fin 2004, il ressort que deux des axes ayant un impact important sur la mise en œuvre de la SEE (axes G et H) sont en avance, les autres étant généralement proches de la moyenne.

Par rapport à la situation de fin 2003, l'évolution a également concerné les infrastructures éducatives notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur avec une mise en route de plusieurs opérations importantes en matière d'infrastructures universitaires.

Il est donc raisonnable d'indiquer que le DOCUP a fortement contribué par ses réalisations à la réalisation des objectifs liés à la SEE. L'amélioration constatée des indicateurs macroéconomiques liés à l'emploi à La Réunion depuis le début du programme ne peut que renforcer cette appréciation.



## 6-4 Compatibilité avec les autres politiques communautaires

S'agissant du respect des règles des marchés publics, les actions ou mesures cofinancées par les Fonds structurels ont été mises en œuvre dans le respect de la politique et des directives communautaires en la matière. Ainsi, les avis adressés pour publication au Journal Officiel des Communautés Européennes dans l'application de ces directives ont précisé les références des projets pour lesquels un concours communautaire avait été demandé ou décidé.

De même, les maîtres d'ouvrage publics ont été soumis au nouveau Code des Marchés Publics de 2001 dont une des évolutions a consisté en une mise en adéquation du Code avec les dispositions de la directive services. L'année 2004 a été marquée par l'aboutissement de la seconde réforme du Code des marchés publics.

S'agissant de la protection et de l'amélioration de l'environnement, **toutes les mesures qui s'imposent ont été prises pour s'assurer que les projets retenus pour un cofinancement par les fonds structurels respectent la politique et les règles en vigueur** et plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont été soutenues en matière :

- d'appui technique, d'ingénierie et de recherche : programme de recherche sur les mouvements de terrain de grande ampleur ;
- d'investissements matériels pour des opérations à maîtrise d'ouvrage publique (déchetteries, réhabilitation d'anciennes décharges, travaux d'assainissement, extension d'un centre de stockage de déchets ultimes...) ou privée ( stockage, traitement et valorisation de déchets industriels...) ;
- d'intégration des préoccupations environnementales au sein des projets d'infrastructures et d'équipements publics (livraison d'un deuxième établissement d'enseignement secondaire « Haute Qualité Environnementale », traitement paysagers des projets routiers, enfouissement des réseaux dans des projets d'aménagement urbain) ;
- d'études et d'actions de diffusion : études relatives à l'écosystème terrestre, à la flore, à la faune, au récif corallien et actions en faveur de la gestion de réserves naturelles ;
- de communication thématique en déclinaison du plan général de communication : campagne sur la collecte sélective, exposition sur les déchets, campagne de sensibilisation à l'attention des touristes.

S'agissant de l'égalité des chances entre hommes et femmes, les actions et mesures cofinancées par les Fonds structurels ont été compatibles avec la politique et la législation communautaire en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes, et, le cas échéant, y ont contribué. Il est à souligner à cet égard la conduite d'actions de formation spécifiques contribuant à cet objectif notamment dans le cadre de formations complémentaires d'initiatives locales. Les programmes d'actions de l'association Chancegal, structure visant à la promotion de l'égalité des chances, ont également été soutenus au titre de l'année.

S'agissant des efforts en faveur de la société de l'information, la mise en œuvre des différents volets de la mesure A9 liée à l'intégration des TIC a permis de soutenir de nombreux projets en faveur d'une diffusion des nouvelles technologies en direction des entreprises (aides matérielles et immatérielles), des administrations (projet pilote de passeport de services sociaux) et des citoyens (à travers les cybercases).



Les travaux en matière de réseau régional haut débit ont également permis de renforcer l'infrastructure disponible.

Par ailleurs, le Fonds Social Européen a également contribué au développement de la société de l'information que ce soit par :

- création directe d'emploi dans ce secteur en développement : 75% des bénéficiaires d'actions de formation professionnelle dans le domaine des NTIC trouvent un emploi dans les 6 mois suivant leur formation.
- développement des compétences transversales liées au NTIC : par exemple modules spécifiques au sein des plans de formation dans les entreprises indépendamment de leur taille (mesure H4), intégration du Certificat de Navigation sur Internet dans de nombreuses formations cofinancées et au sein des Ateliers de Pédagogie Personnalisée.

En matière de cohérence avec les actions financées au titre du FEOGA Garantie, toutes les dispositions sont prises au niveau local afin de garantir la bonne gestion et l'harmonisation du DOCUP, d'une part, avec le POSEIDOM et, d'autre part, avec les mesures inscrites dans le cadre du PDRN. Ces mesures sont complètement distinctes de celles prises en compte sur le DOCUP et complètent le volet développement rural. Le bilan sommaire des actions mises en place est décrite dans les tableaux ci dessous :

**A Sur les mesures du PDRN** émergeant sur le FEOGA garantie le bilan est le suivant : les mesures suivantes sont financées par le PDRN :

- les ICHN (indemnité compensatrice de handicap naturel)
- les mesures agro-environnementales,
- la Prime au maintien des systèmes d'élevage extensif (PMSEE) puis Prime herbagère agroenvironnementale (PHAE),
- les aides à la préretraite
- les aides au reboisement des terres agricoles non mises en œuvre à la Réunion.

Les collectivités territoriales n'interviennent pas en contrepartie des financements européens au titre du PDRN sauf le département qui finance un complément au titre des préretraites. Les tableaux ci-dessous précisent les dépenses réalisées depuis début 2000 par type de mesures :

1 – mesure préretraite (mesure d du RDR)

	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Montant total dépenses publiques	1 345 259	1 689 267	1 381 412	2 241 904	1 449 104	1 996 927
Montant total dépenses FEOGA	284 158	441 247	376 716	718 407	530 698	2351228
Montant total dépenses Etat	815 247	886 302	690 701	1 049 996	620 758	4 063 004
Montant total dépenses Conseil Général	245 854	361 716	313 994	473 501	297 648	1 692 713
Nombre de dossiers payés	224	302	343	409	450	

Les données n'ont pas de valeur comptable. En 2003, les versements du 4<sup>ème</sup> trimestre ont eu lieu fin 2003 alors qu'habituellement ces paiements ont lieu au début de l'année suivante.



2 – Prime au maintien des systèmes d'élevage extensif (PMSEE) et Prime herbagère agroenvironnementale à compter de 2003 mesure f du RDR)

	2000	2001	2002	2003	2004
Montant total dépenses publiques	47 277	47 243	45 515	82 676	82 329
Nombre de dossiers	22	21	21	25	25

3 – Mesures agroenvironnementales (mesure f du RDR) hors CTE :

	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Montant total dépenses publiques	38 124	35 338	5 763	11 932	1220	92 377
Montant total dépenses FEOGA	28 593	26 503	5 763	8 949	915	69 283
Nombre de dossiers	70	58	14	25	5	

Ces mesures concernaient essentiellement la lutte antiérosive et les traitements raisonnés sur verger

4 – Mesures agroenvironnementales (mesure f du RDR) dans le cadre du CTE et du CAD :

	2000	2001	2002	2003	2004	total
Montant total dépenses publiques		57 616	243 222	450 806	631 717	1 301 598
Montant total dépenses FEOGA		14 404	35 141	92849	94 080	236 474
Nombre de dossiers		14	63	142	144	

Les premiers paiements CAD ont eu lieu en 2005.

5 – ICHN (mesure e du RDR):

	2001	2002	2003	2004	Total
Montant total dépenses publiques	3 976 133	5 431 262	5 432 550	5 956 573	20 796 519
Montant total dépenses FEOGA	2 982 100	4 073 447	4 074 413	4 467 429	15 597 389
Nombre de dossiers	2935	3984	3886	3 559	14 364

Conclusion : Récapitulatif des paiement FEOGA au titre du PDRN

	2001	2002	2003	2004
ICHN	2 982 100	4 073 447	4 074 413	4 467 429
préretaire	441 247	376 716	718 407	530 698
MAE	14 404	35 141	92849	94 080
MAE hors CTE et CAD	26 503	5 763	8 949	915
PHAE/PMSEE	47 243	45 515	82 676	82 329
Total	3 511 497	4 536 582	4 977 294	5 175 451



**B Sur le POSEIDOM le bilan financier provisoire 2001-2005 est le suivant :**

Type de mesure	Productions concernées	Présentation succincte de la mesure	Dépense en 2001	Dépense en 2002	Dépense en 2003	Dépense en 2004 provisoires	Dépense en 2005 prévisions	remarques
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Céréales pour aliment du bétail ou pour l'alimentation humaine et autres produits pour les industries agro-alimentaires	article 2 et 3 : Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) en céréales, malt, semences de pommes de terre, huiles végétales destinées à l'industrie de transformation, pulpes, purées et jus concentrés de fruits	4 667 173	6 596 839	7 954 841	6 920 321	9 718 022	Utilisation forte des quotas attribués
	Approvisionnement en animaux	article 6 : Soutien à l'approvisionnement en animaux reproducteurs de race pure	541 990	429 385	362 154	226 900	617 600	Sous utilisation des quotas pour gros bovins et caprins en 2004
Mesures en faveur des productions agricoles (MIFPA) Soutien à la production, la commercialisation et à la transformation	Filières élevage	article 9 : Soutien au développement élevage viande bovine par la mise en place d'un complément à la Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes (50 euros par animal) et à la Prime à l'abattage (25 euros par animal)	425 435	499 650	506 415	550 000	594 000	Au titre des aides animales PAC , les éleveurs ont perçu 3,8 millions d'euros environ auxquels viennent s'ajouter le complément POSEIDOM. Progression du nbre d'animaux primés
		article 10 : Soutien au développement de la production de lait de vache plafonné à 40 000 tonnes	1 896 718	1 922 649	1 912 563	2 000 000	2 030 000	Baisse en 2003 suite à baisse de production courant 2003 liée aux conséquences du froid (août 2003) et de la pluie de août à novembre 2003
		article 11 : Soutien à un programme global de développement et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs élevage et produits laitiers à la Réunion (2002-2006), 2001 étant une année de transition	5 393 394	5 789 558	6 177 700	6 820 000	7 134 000	Progression des dépenses prévues dans le cadre de la réalisation d'un programme de développement (objectifs globalement atteints)



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2004

Filières fruits, légumes, plantes, et fleurs et autres productions végétales hors canne	article 12.1 : Soutien à la commercialisation locale de fruits, légumes, épices et fleurs différencié selon le bénéficiaire de l'aide afin de favoriser l'organisation des producteurs	949 685	842 101	859 684	695 430	695 430	La faible organisation de la filière fruits et légumes explique le faible niveau des dépenses
	article 12.2 : Soutien à la production de vanille à La Réunion (6,04 euros par kg de vanille verte dans la limite de 75 tonnes)	203 617	162 135	107 153	151 000	109 000	Baisse des dépenses liée à la baisse de production
	article 12.3 : Soutien à la production huiles essentielles de géranium et vétiver à La Réunion (44,68 euros dans la limite de 35 tonnes)	338 054	160 196	145 004	112 047	116 200	Baisse des dépenses liée à la baisse de production
	article 13: Aide à la production de fruits et légumes transformés localement pour des produits obtenus à partir des récoltes des DOM	61 081	42 931	62 404	nd	135 000	La faible organisation de la filière fruits et légumes explique le niveau des dépenses, peu d'entreprises intéressées
	article 15 : Soutien à la commercialisation hors DOM des fruits, légumes, épices et fleurs	481 063	416 000	668 107	839 510	886 700	Progression des exportations de fruits en 2003
Secteur canne sucre rhum agricole	article 16 : aide au transport des cannes à partir du champ jusqu'à la balance	5 799 256	5 796 500	5 866 109	5 900 000	5 900 000	
	article 17 : Soutien à la transformation de la canne en rhum agricole et en sirop.	25 174	7 449	--	0	0	Quota d'aide insuffisant
total		20 776 640	22 665 393	23 954 027	24 215 208	27 945 952	



## **7. ETAT D'AVANCEMENT ET DE FINANCEMENT DES GRANDS PROJETS ET DES SUBVENTIONS GLOBALES**

### **7.1 Subventions globales**

A la Réunion, aucune subvention globale n'a été prise en compte au moment de l'élaboration du DOCUP hormis le cas d'une petite subvention globale dans le cas du FSE qui concernait l'octroi d'aides aux petits entrepreneurs.

Cette subvention globale spécifique prévue dans le cadre du dispositif EDEN a connu une première mise en œuvre opérationnelle en fin d'année 2002, permise par la modification du DOCUP et de Complément de Programmation. Aucune dépense n'avait été déclarée au titre de ce dispositif au 31 Décembre 2003.

Au 31 Décembre 2004, la situation n'a pas évolué sous l'angle de la certification des dépenses mais les perspectives annoncées prévoient une utilisation de 50% des moyens programmés avant le solde définitif du dispositif en 2005.



## 7.2 Grands projets

— Opérations nouvelles faisant l'objet d'une première procédure grand projet

Etat d'avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<b>Transport en Commun en Site Propre interurbain</b>	
<p>Projet actuellement en 1ère phase études de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'APS. Ce dossier devrait être prêt début 2006 pour permettre le lancement des enquêtes publiques.</p> <p>Le début de la 2<sup>ème</sup> phase d'étude de maîtrise d'œuvre pourrait démarrer mi 2006 (concours + missions Projet et suivi de travaux).</p> <p>Seules les études seront réalisées dans le cadre du DOCUP 2000-2006.</p>	<p>La procédure grand projet ne sera pas engagée au titre du présent programme car l'évaluation à mi-parcours a mis en évidence des délais de réalisation des études s'échelonnant au-delà 2006.</p>
<b>Route des tamarins</b>	
<p>Etudes opérationnelles infrastructures achevées.</p> <p>Les travaux préparatoires de rétablissement de communication sur les voiries annexes sont achevés ou sur le point de l'être.</p> <p>Plusieurs marchés importants sont attribués et en cours de travaux. Ils concernent notamment 2 dossiers de terrassement (TOARC 1 et 2), ainsi que 6 ouvrages d'art non courants (OANC 1,2, 6, 7, 8 et Savanne).</p> <p>D'autres marchés importants sont en cours d'analyse ou d'attribution (TOARC Plateau Cailloux, Tunnel Cap La Houssaye,...).</p>	<p>Le dossier grand projet a été adressé à la Commission Européenne en date du 11 février 2005.</p>
<b>Déviation de Sainte Marie</b>	
<p>Opération achevée déjà livrée à la circulation. Sur le plan financier, opération intégralement certifiée à ce jour.</p>	<p>Décision de la Commission du 10 Février 2003 confirmant le niveau de participation communautaire.</p>
<b>Boulevard Sud</b>	
<p><u>Section Source-Mazagran</u> : travaux achevés.</p> <p><u>Section entrée Est</u> : travaux en cours. Suite à un A.O. infructueux les travaux de réalisation du pont sur la Rivière des Pluies a été relancée. La notification du marché correspondant pourrait intervenir au début du 3<sup>ème</sup> trimestre 2005. La durée des travaux est estimée à 30 mois.</p> <p><u>Section Mazagran-Doret</u> : Les DCE sont en cours d'établissement. Début des travaux projeté au 2<sup>ème</sup> semestre 2005. La durée totale des travaux est estimée à 3 ans</p>	<p>Le dossier grand projet a été transmis à la Commission en juin 2004.</p> <p>Les questions/réponses avec les services de la Commission sont intervenues en septembre/octobre 2004.</p> <p>La décision d'approbation a été rendue en date du 30 novembre 2004, confirmant le niveau de participation du FEDER.</p>
<b>Rocade du Tampon</b>	
<p>Maîtrise d'œuvre en cours. APSM validée par la Région en décembre 2004. Etudes de Projets envisagés en 2005.</p>	<p>Dossier Grand Projet à compléter au fur et à mesure de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre</p>



<b>Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise</b>	
Etude de programmation réalisée. Etudes préalables en cours de réalisation (économique, environnementale, technique, urbaine). La désignation du mandataire devrait intervenir vers mai 2005. L'appel d'offres pour la conception / réalisation devrait être lancé en septembre 2005. Les négociations foncières sont en cours.	Dossier grand projet prévu courant 2006 après prise en compte des éléments de la maîtrise d'œuvre.
<b>Unités d'incinération du Nord-Est et du Sud-Ouest</b>	
Nouvel appel d'offres lancé en Novembre 2002 mais suspendu pour des raisons de financement. Relance du projet début Juin 2003 avec une hypothèse de scission en deux tranches fonctionnelles (DOCUP actuel et programme suivant). Pas d'approbation de cette nouvelle approche par le conseil communautaire de la CIREST (délibération initialement prévue le 3 Juillet 2003). Réalisation des seules études sur la période 2004-2006 pour les deux unités d'incinération. Pas d'avancement des études pour l'unité d'incinération du Nord-Est à fin 2004.	Réalisation du dossier grand projet reportée suite au décalage dans le calendrier de réalisation de l'incinérateur du Nord-Est.
<b>Extension du Port Est</b>	
Nouveau dossier identifié au titre des grands projets compte tenu de la réévaluation du coût initial du projet. Etudes de conception et enquête publique réalisées. L'attribution du marché est en cours (la remise des offres est le 8 juin 2005 et le début des travaux en prévu en octobre 2005). La demande de rattachement des crédits FEDER par la préfecture est en cours.	Le dossier grand projet a été transmis à la Commission en mai 2004. Un série d'interrogations a été formulée, à laquelle une réponse est en préparation par les services. La décision d'approbation a été signée en date du 22 mars 2005.

— Opérations en poursuite des programmes précédents et ayant déjà fait l'objet d'une procédure grand projet

Etat d'avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<b>Axe mixte Cambaie – Le Port</b>	
Mise en service réalisée en février 2003. Il reste à réaliser les aménagements paysagers sur la section Saint-Paul. Le contrat de culture débutera en 2005 et les travaux s'achèveront en 2007.	Procédure déjà réalisée au titre du PIC REGIS II..



### Transfert Est-Ouest

Travaux de creusement de la galerie Salazie aval achevés fin 2003 et travaux de finition sur l'ensemble de la galerie Salazie aval actuellement en cours d'achèvement. Réalisation des prises de Salazie en cours (travaux achevés sur la prise du Mât, démarrage de la construction de la prise sur la rivière Fleurs Jaunes en juin 2004 pour un achèvement prévisionnel en 2007). Travaux lancés pour la conduite maîtresse (2ème tranche) dans le cadre de la stratégie transitoire retenue d'ici à la fin du DOCUP.

S'agissant du creusement de la galerie Salazie amont, démarrage de l'expertise du Ministère de l'Équipement comme prévu début 2003 pour analyser les solutions techniques possibles pour résoudre l'aléa majeur rencontré (venues d'eau). Conclusions remises en Février 2004.

Conformément à ces conclusions,

- travaux terminés depuis septembre 2004 pour la réalisation du dispositif d'exhaure parallèle au tronçon creusé au tunnelier.
- La campagne de reconnaissance par sondages préconisée par le rapport d'expertise a été engagée. en juillet 2004 et se poursuivra début 2005.

Le choix final des modalités techniques de creusement est de recourir à l'utilisation de l'explosif sur 2 km puis au tunnelier existant. Une option reste à lever quant à la partie terminale de la galerie à l'issue de la campagne de reconnaissance

La reprise du creusement est effective depuis septembre 2004.

L'analyse des impacts réglementaires sur les marchés de travaux des sujétions techniques rencontrées est en cours.

Aspects environnementaux : mise en œuvre de la procédure réglementaire en vue d'autoriser le captage temporaire des infiltrations d'eau dans les galeries de Salazie dans le cadre de la solution transitoire permettant d'irriguer les antennes 8, 6 et 3. Lancement dans ce cadre d'une étude sur l'impact éventuel sur les nappes littorales du secteur Saint Denis – Sainte Marie.

Une convention est passée avec l'Office de l'Eau pour la surveillance de l'hydrosystème.

Dossier grand projet réactualisé.